REVUE

DES

LANGUES ROMANES

A. Cambouleu

Montpellier, Boehm & Fils.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

5975

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

TOME PREMIER

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS
A LA LIBRAIRIE DE A. FRANCK
(VIEWEG, propriétaire)
67, RUE RICHELIEU, 67

M DCCC LXX

33561
ASTOR
MAY
1895

La première livraison de la Revue devait paraître avec une Introduction de M. Saint-René Taillandier. Ayant soutenu les *félibres* de l'appui de son nom et de l'autorité de sa parole, lorsqu'ils entreprirent si hardiment de renouer la tradition, il était naturel qu'il agît de même pour nous, dont la tentative n'est en quelque sorte qu'une conséquence de la leur. Il nous l'avait promis, et nous l'espérions ; mais la révolution pacifique qui vient de s'accomplir en a disposé autrement. Nommé, par une confiance éclairée, Secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, puis Conseiller d'État; appelé à prendre une part active et glorieuse aux réformes qui vont être faites, placé ainsi subitement au milieu du tumulte et des exigences impérieuses de notre époque, on comprend qu'il lui soit

impossible de tenir sa promesse. « Que la chère muse provençale me pardonne ! nous dit-il. Je lui laisse de vaillants auxiliaires, qui n'ont pas besoin d'être présentés au public. » Ces paroles aimables n'étoufferaient pas nos regrets, si nous ne savions que ce qui est différé n'est pas perdu. L'illustre professeur appartient de cœur et d'âme à notre cause, car il est de ceux qui savent ce qu'il y a de justice et de grandeur dans nos désirs de décentralisation ; l'exemple qu'il en a donné, alors qu'il faisait de la chaire de littérature de Montpellier un centre d'initiative et de haute critique, nous tâcherons de le suivre. Plus tard, lorsque la presse des affaires aura cessé, il se souviendra de sa promesse et la tiendra.

A. M.

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES ANCIENS

LA *CHIRURGIE* D'ALBUCASIS

Traduite en dialecte toulousain (bas pays de Foix) du XIVe siècle [1]

I

Le célèbre médecin arabe que l'on connaît sous le nom d'*Albucasis* était né à Alzahra ou Zahara, dans les environs de Cordoue. Il exerça la médecine dans cette dernière ville, où il mourut vers l'an 500 de l'hégire (1106-1107 de J.-C.). On ne sait rien de sa vie ; la date même que je viens de donner, bien que généralement admise, est contestée par quelques auteurs.

Le vrai nom de ce médecin, Aboul Kassem Khalaf ben

[1] Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, manuscrit H. 95. Je suis heureux de pouvoir remercier ici le savant conservateur de cette bibliothèque, M. le docteur Kühnholtz-Lordat, de l'extrême obligeance avec laquelle il a bien voulu faciliter mes recherches

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE GRAS.

THE ASTOR LIBRARY

Nous établirons tout à l'heure que la langue est bien celle qui était parlée au XIVe siècle dans une partie du comté de Foix. Quelques particularités philologiques nous prouveront, en outre (ce que l'on serait, d'ailleurs, autorisé à supposer *à priori*), que la traduction romane a été faite, non sur le texte arabe, mais sur une traduction latine, celle de Gérard de Crémone, la seule sans doute qui existât à cette époque, et dont la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier possède un beau manuscrit de la fin du XIVe siècle [1].

II

La langue employée par le traducteur roman d'Albucasis n'est point la langue littéraire du midi de la France au moyen âge, et Raynouard, qui a connu notre manuscrit, a eu le tort de lui emprunter quelques mots pour son *Dictionnaire de la langue des troubadours*. Le savant auteur de la *Grammaire romane* n'a, d'ailleurs, cherché dans l'Albucasis que des radicaux ; il a entièrement négligé les particularités dialectales, qui constituent cependant le côté le plus intéressant du document qui nous occupe.

Je viens de dire que la langue de l'Albucasis roman n'est pas celle des troubadours. Sans vouloir aborder la question si importante, et non encore résolue, de l'existence simultanée d'une langue d'oc littéraire et d'une langue d'oc populaire,

[1] Ce manuscrit est coté H. 89 *ter*. Un biographe d'Albucasis (Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, copié en partie par les auteurs de l'article Albucasis dans la *Biographie* Michaud) dit que « les ouvrages de ce médecin n'avaient été connus en Europe que de Mathieu *de Gradibus*, qui mourut en 1480, lorsque Paul Ricius, juif allemand, médecin de l'empereur Maximilien Ier, en fit une assez mauvaise traduction. » La traduction de Gérard de Crémone, qui vivait au XIIe siècle, et celle de notre anonyme du comté de Foix, prouvent que le traité de chirurgie d'Albucasis était connu en Europe longtemps avant Mathieu *de Gradibus* et Paul Ricius. — On trouve dans le catalogue de la Bibliothèque impériale (fonds latin), la mention suivante: « N° 7127.— *Albuchasis traduit en latin par Gérard* Carmonensis; *XIVe siècle, avec le dessin des instruments.* » Je dois cette indication à M. Boucherie.

on peut affirmer que la seconde moitié du XIVe siècle a produit des œuvres dans lesquelles les règles posées par les troubadours étaient rigoureusement observées[1], d'autres qui offrent quelques vestiges de ces règles appliquées souvent à faux et sans intelligence, d'autres enfin qui semblent s'en écarter avec intention pour leur substituer un système grammatical différent. L'Albucasis est de cette dernière catégorie. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point, et d'établir que l'écrivain à qui l'on doit cette traduction a employé, non une langue littéraire, mais un dialecte vulgaire, avec cette différence que, faisant une œuvre écrite et calquée sur un original de forme scientifique, il a dû se servir d'un certain nombre de locutions et de tournures inusitées dans la langue parlée.

Je ne connais qu'un document écrit dans un dialecte à peu près identique à celui de notre manuscrit : c'est l'*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals* (Explication[2] des propriétés de toutes choses naturelles), compilation scientifique mélangée de vers et de prose, exécutée par les ordres de Gaston Phœbus. Il serait téméraire d'affirmer que l'auteur de l'*Elucidari* est aussi le traducteur d'Albucasis, bien que les deux ouvrages traitent de matières qui ont parfois une certaine analogie, et qu'ils aient été faits pour le même prince ; mais il suffit de rapprocher le texte de l'Albucasis roman des fragments de l'*Elucidari* publiés par M. Bartsch, pour reconnaître que, à l'exception de certaines différences orthographiques dépendant sans doute des copistes, la langue de ces deux traités est exactement la même[3].

[1] La tradition des troubadours était maintenue et peut-être quelque peu ressuscitée par la Compagnie de la *Gaya sciensa* de Toulouse, dont le Code littéraire, intitulé *las Leys d'amors*, fut rédigé et promulgué entre les années 1330 et 1356. On sait que *las Leys d'amors* ont été publiées sous le titre général de *Monuments de la littérature romane*, par M. Gatien Arnoult. Toulouse, 1841-43, 3 vol. gr. in-8°.

[2] Ou plutôt *Elucidaire*, traité qui élucide.

[3] Voy. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, col. 357 et suivantes. Ces fragments sont tout ce que je connais de l'*Elucidari*, mais ils sont suffisants pour me permettre cette affirmation.

Je vais indiquer rapidement, pour chaque espèce de mots, les particularités les plus saillantes que présente le manuscrit de la Faculté de médecine de Montpellier.

ARTICLE. — L'article masculin est constamment *le* à tous les cas du singulier et *les* à tous les cas du pluriel, avec les contractions habituelles *del* et *dels* au génitif, *al* et *als* au datif. On peut attribuer, je crois, à une erreur de copie la forme *lo* et *los,* qui se trouve trois fois seulement dans le fragment que j'ai transcrit. La forme *le* paraît être une exception dans la langue des troubadours. Raynouard ne la signale pas. Cependant les *Leys d'amors,* composées à Toulouse au milieu du XIVe siècle [1], donnent, comme règle de la déclinaison de l'article : pour le singulier, *le* au nominatif, *lo* à l'accusatif ; pour le pluriel, *li* au nominatif, *los* à l'accusatif. Cette règle n'a pas été généralement observée, surtout en ce qui concerne le singulier. On la trouve assez régulièrement appliquée dans le *Roman de Flamenca* (XIIIe siècle) [2] et dans les parties les plus anciennes (commencement du XIIIe siècle) du *Petit Thalamus* de Montpellier. Dans ce dernier document, le cas direct disparaît peu à peu pour faire place, avant le XIVe siècle, au cas oblique *lo* et *los,* que l'on prononçait *lou* et *lous* [3]. Dans les environs de Toulouse, c'est, au contraire, le cas direct qui a prévalu au singulier, et qui a peut-être servi à former par imitation le pluriel *les*. On pourrait supposer néanmoins, avec quelque apparence de raison, que, dans certains pays, *le* et *les* étaient des formes usitées dans la langue populaire, alors que les poëtes et les auteurs qui se piquaient de purisme écrivaient, suivant les cas, *le* et *lo, li* et *los*. La comparaison de trois ouvrages d'une certaine étendue, qui sont à peu près contemporains, l'Albucasis, l'*Elucidari* et *las Leys d'amors,*

[1] Voy. Gatien Arnoult, *Monuments de la littérature romane,* t. II, p. 116 et 117.

[2] Le *Roman de Flamenca* a été publié par M. Paul Meyer.

[3] Voir, pour la prononciation de l'*o,* l'article publié par M. Paul Meyer, dans les *Mémoires de la Société de linguistique,* sous le titre : *Phonétique provençale O.*

fournit un argument sérieux à l'appui de cette hypothèse.

De nos jours, l'article *le* et *les* est usité dans quelques-uns de nos dialectes méridionaux, et en particulier dans le dialecte toulousain, parlé dans le département de la Haute-Garonne et dans une partie des départements de l'Aude et de l'Ariége [1].

SUBSTANTIF ET ADJECTIF. — Il n'y a pas la moindre trace de déclinaison. La règle de l'*s* a disparu, sans laisser d'autre vestige que ce qu'en a conservé le français moderne, c'est-à-dire que l'*s* devient la lettre caractéristique de tous les cas du pluriel.

C'est surtout pour la déclinaison que l'on peut, comme je l'ai dit plus haut, diviser les écrivains romans du XIVe siècle en trois classes : ceux qui respectent la tradition des vieux poëtes; ceux qui, s'en écartant par ignorance, emploient au hasard la forme du cas direct et celle du cas oblique; ceux enfin — et l'auteur de l'Albucasis est de ce nombre — qui suppriment systématiquement le cas direct pour ne conserver que le cas oblique.

Nous avons à remarquer, en outre, dans les substantifs de notre manuscrit, quelques doubles formes, telles que *sciencia* et *sciensa, dia* et *jorn*. La première est la plus ancienne, celle que le texte latin a suggérée au traducteur; la seconde est celle qui était le plus en usage.

PRONOM PERSONNEL ET PRONOM POSSESSIF. — Le cas oblique de la troisième personne est *lu* pour le singulier, *lor* pour le pluriel. La première de ces formes est assez rare dans la langue des troubadours. On la remarque dans l'*Elucidari;* mais, dans l'Albucasis *lu* et *lor* ont un emploi particulier tout à fait contraire au génie des langues romanes. Notre traducteur anonyme, calquant servilement sa phrase sur la phrase latine de Gérard de Crémone qu'il a sous les yeux, met, dans les mêmes cas que le latin, le génitif du pronom personnel à la place du pronom possessif. *Sciencia ejus, separatio eorum,* sont

[1] Ce dialecte se divise aujourd'hui en plusieurs sous-dialectes. Je ne sais s'il en était de même au XIVe siècle.

rendus par *sciencia de lu, separacio de lor,* et cette tournure amène une répétition si fréquente des mots *de lu* et *de lor* que le style en devient singulièrement lourd et monotone.

Le pronom possessif a les deux formes *le mien, le tien, le sien,* et *mon, ton, son,* qui paraissent employées à peu près indifféremment. On trouve *le tieu dit* (le tien doigt); *les huels sieus,* les yeux siens; *la sieua ma* ou *la sua ma* (la sienne main), et enfin *sa ma* (sa main). Cette dernière forme paraît être la moins fréquente.

Pronom relatif. — L'article *le* se rencontre constamment dans le pronom *lequal, lesquals,* lequel, lesquels.

Qui sujet, après un substantif, se rend tantôt par *que,* tantôt par *lequal: vi un metge que pres....* (je vis un médecin qui prit..), *vi un autre metge lequal prenia...* (je vis un autre médecin lequel prenait).

Verbe. — La première personne du singulier du parfait de l'indicatif est en *egui,* pour la première conjugaison: *aparelhegui,* je préparai. Cette forme est inusitée dans la langue des troubadours; elle appartient au dialecte toulousain. Les œuvres de Goudouli (XVIIe siècle) en offrent des exemples; elle subsiste encore dans le sous-dialecte de l'arrondissement de Pamiers, où elle correspond à la forme *eri,* qui, à Toulouse, l'a de nos jours complétement remplacée. Dans les villages de la Haute-Garonne, situés sur les limites de l'Ariége, la consonne de cette terminaison participe à la fois du son de l'*r* et de celui du *g*.

Il est probable qu'on trouve aussi dans l'*Elucidari* des parfaits en *egui;* les fragments de cet ouvrage publiés par M. Bartsch ne permettent pas de l'affirmer.

Il ne faut pas confondre la terminaison *egui* de la première conjugaison, qui a l'accent tonique sur *e,* avec la terminaison *gui* de la deuxième: *conogui,* je connus; *pogui,* je pus, où l'accent porte sur la syllabe *gui*[1]. Le participe passé de ces

[1] En catalan, quelques verbes de la deuxième conjugaison ont conservé le prétérit en *gui: conegui, entengui.*

derniers verbes est en *gut : conogut, pogut ;* tandis que dans le participe passé de la première conjugaison, le *g* a entièrement disparu : *aparelhat.*

La troisième personne du singulier du parfait de l'indicatif se termine, pour toutes les conjugaisons, en *c : foc* (quelquefois *fo*), il fut ; *estec* (de l'auxiliaire *estar*), il fut, il se tint ; *layssec,* il laissa ; *peric,* il périt ; *venc,* il vint. Le *g* et, plus rarement, le *t* remplacent quelquefois le *c : reslieg,* il relia ; *desliet,* il délia. On trouve aussi, au lieu de la forme forte[1] *venc,* il vint, la forme faible *venguet,* qui est plus moderne. La troisième personne du singulier du prétérit en *c* est encore l'un des caractères du dialecte toulousain.

La troisième personne du pluriel du même temps est en *ero* (*desecordero,* ils se désaccordèrent ; *romasero,* ils restèrent), au lieu de *eron,* qui est la forme commune. En général, la terminaison *o* caractérise, dans ce dialecte, les personnes qui finissent le plus souvent en *on* dans l'ancienne langue, en *on,* en *oun* ou en *ou* dans la langue moderne ; par exemple : *so,* je suis, devenu plus tard *soun* dans le dialecte toulousain.

Tournures particulières. — J'ai déjà signalé l'emploi de *de lu, de lor,* à la place du pronom possessif, dans le sens du latin *ejus, eorum.* C'est encore sous l'influence du latin que le tra-

[1] On a appelé *formes fortes* celles qui ont l'accent tonique sur le radical, et *formes faibles* celles qui sont accentuées sur la terminaison. M. Chabaneau a montré l'inconvénient de ces dénominations (*Histoire et théorie de la conjugaison française,* pag. 3). Il est difficile cependant de ne pas les employer tant que la science n'en aura pas adopté de plus exactes. — M. Boucherie propose d'appeler *formes savantes* les formes fortes, et *formes populaires* les formes faibles, en faisant observer, d'accord avec M. Chabaneau, que les formes allongées, ou, pour parler plus scientifiquement, à radical immuable et à flexions sonores et sensibles, sont d'origine populaire. Cf. les formes allongées et populaires *disez, disant* (Saintonge) et les formes savantes et plus courtes *dites, disent.* Ces formes allongées, par cela même qu'elles sont tout à fait différentes des formes latines classiques, doivent être considérées comme populaires, puisque toutes les fois que la règle latine a été violée, elle n'a pu l'être que par les illettrés, c'est-à-dire par le peuple.

ducteur d'Albucasis a introduit dans la langue romane le *que* retranché : *cove lo seu actor esser excercitat* (il convient celui qui la pratique être exercé), et ces tournures : *vi un metge aver incidit* (je vis un médecin avoir coupé) ; *un metge pres que el traguera* (un médecin entreprit qu'il tirât) ; *es a mi vist que yeu complesca* (il m'a paru que je complète)[1].

III

On a vu par ce qui précède :

Que le seul manuscrit connu de la traduction romane de la *Chirurgie* d'Albucasis porte les armoiries de Gaston Phœbus, comte de Foix ;

Que le dialecte de cette traduction est semblable au dialecte dans lequel est écrit l'*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals,* ouvrage composé pour le même Gaston Phœbus ;

Que ce dialecte offre les principaux caractères du dialecte toulousain.

Or, dans la partie septentrionale du comté de Foix, appelée le bas pays de Foix et formant aujourd'hui l'arrondissement de Pamiers, on parlait et on parle encore l'idiome de Toulouse. Je n'ai pas de données suffisantes pour affirmer qu'au

[1] Pour achever de faire connaître le manuscrit roman de l'Albucasis, je dois ajouter deux remarques, l'une relative au groupement des mots, l'autre à la ponctuation.

Le copiste a, d'ordinaire, assez nettement séparé les mots, excepté les prépositions *a* et *de* et la conjonction *e,* qui sont souvent réunies au mot qui les suit, surtout lorsque ce dernier est monosyllabique.

Le point tient lieu de la virgule ; il se trouve presque constamment devant la conjonction *e* et très-souvent devant *mays* (mais), *quar* (car, puisque), *o* (ou), *sino* (sinon), *per so que* (pour cela que), *so es* (c'est-à-dire) et autres locutions semblables. Il marque quelquefois la fin d'une phrase. Les deux points se trouvent à la fin des titres de chapitre. Il n'y a pas d'autre signe de ponctuation, à moins que l'on ne considère comme tel le signe de l'alinéa, qui se trouve souvent au milieu d'une ligne pour séparer deux phrases. Contrairement à mon opinion, et pour me conformer à l'usage adopté généralement en France, j'ai ponctué l'Albucasis à la manière moderne. Lorsque le signe de l'alinéa se trouve au milieu d'une ligne, je le remplace par un tiret (—).

XIVe siècle la langue du bas pays de Foix se distinguât de la langue toulousaine par des caractères qui en auraient fait un sous-dialecte, auquel, dans ce cas, il faudrait évidemment rattacher notre manuscrit ; mais, pour le moment, nous ne sommes autorisés à ranger la traduction romane de la *Chirurgie* d'Albucasis que dans la classe plus large des documents en dialecte toulousain.

Si l'on compare l'ouvrage qui nous occupe, d'un côté avec les écrits contemporains de l'école académique de Toulouse, tels que *las Leys d'amors* et les poésies couronnées aux concours des Jeux floraux ; de l'autre avec les œuvres de Goudouli, qui sont postérieures d'environ trois siècles ; enfin avec l'idiome actuel de Toulouse et avec celui de l'arrondissement de Pamiers, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ces deux derniers idiomes procèdent par filiation directe de la langue de Goudouli, et celle-ci de la langue de l'Albucasis et de l'*Elucidari*. La langue des *Leys d'amors,* au contraire, sensiblement différente de celle de l'Albucasis, ne paraît pas s'être transformée, mais bien avoir entièrement péri. Il faut donc conclure de là que dans le pays toulousain, au XIVe siècle, il y avait une langue littéraire, morte aujourd'hui, et une langue parlée qui, se modifiant successivement, a produit le dialecte toulousain moderne.

Ch. DE TOURTOULON.

LA *CHIRURGIE* D'ALBUCASIS

YSSI COMENSAN LAS PARAULAS DE ALBUCASIM

O fil, pus yeu he a vos complit aquest libre, lequal es le derier de la sciencia de medicina, per le compliment de lu so consequit la fe en lu, e per las exposicios de lu, e per las declaracios de lu, es a mi vist que yeu complesca aquela a vos am aquest

tractat, lequal es partida de la operacio am ma, so es cyrurgia[1]. Quar la operacio am ma es prostrada en nostre (sic) religio[2], e en nostre temps de tot privada, entro que fort leu[3] peric la sciencia de lu e le vistigi de lu es ostat; e no romasero de lu sino alcunas petitas descripcios en les libres dels antics, lesquals mudero las mas, e endevenc ad aquels error e heyssitacio, entro que son clausas las entencios de lu e es elonguada la forsa de lu e l'art. — E es vist a mi que yeu vivifique aquela am ordenacio de aquest tractat en aquela, segon la via de exposicio, e de declaracio, e de abreviacio[4]; e per que vengua am las formas dels ferramentz de cautheri e dels altres instrumentz de la obra, cum sia per addicio de la declaracio, e per

[1] Le début de cette phrase est assez difficile à comprendre et, par conséquent, à ponctuer. J'ai adopté le sens qui m'a paru le plus rationnel. Il ne faut pas oublier que ce traité de chirurgie n'est qu'une partie d'un ouvrage plus considérable, auquel l'auteur fait allusion dans ce passage. Voici la version de Gérard de Crémone, d'après l'édition de Strasbourg, 1532, imprimée à la suite des œuvres d'Octavius Horatianus : « *Postquam complevi vobis, o filii, librum hunc, qui est postremus scientiæ in medicina cum complemento ipsius et consecutus sum finem in eo, ex expositionibus ejus, et ipsius declarationibus, visum est mihi, ut compleam ipsum vobis*, etc. »

Cette première phrase de la traduction romane donne lieu aux remarques suivantes :

1° *Fil* traduisant *filii* semblerait être le cas direct du pluriel ; mais ce serait le seul exemple de déclinaison d'un substantif que nous offrirait notre manuscrit. On lit, d'ailleurs, *fili* dans le manuscrit latin H. 89 *ter* de la Faculté de médecine de Montpellier. La traduction latine publiée par Channing, en regard du texte arabe (Oxford, 1778, 2 vol. in-4°), dit *filii*.

2° *So consequit*, pour rendre *consecutus, sum* est un singulier latinisme.

3° Le mot *fe* est la traduction de *fidem* et non celle de *finem*. Faut-il voir ici une forme inconnue du substantif *fi*, *fin*, fin, ou bien une faute du traducteur ou du copiste ?

[2] Le manuscrit latin H. 89 *ter*, l'édition citée plus haut de Gérard de Crémone et la traduction de Channing, disent *in regione nostra* et non *in religione nostra*.

[3] *Fort leu* traduit *fortasse*, peut-être. On dit encore aujourd'hui dans le même sens *be-lèu*.

[4] Le copiste a écrit *abiemacio*.

preparacio de lu, laqual causa es necessaria.— Mays la causa per laqual no es atrobat be [1] artifex am la sieua ma en aquest nostre temps, es quar la art de medicina es longua, e que cove le sieu actor denant aquo esser excercitat en la sciencia de anotomia (sic), laqual recontec Gualia, entro que sapia les juvament (sic) dels membres e las formas de aquels, e la conjunctio e la separacio de lor, e haia la conoyssensa dels osses, dels nervis e dels lacertz, el nombre de aquels, e la egrecio de lor, e de las venas pulsatils e de las quietas, e dels locs de l'eyssiment de lor. E per aquo ditz Ypocras que am unom [2] es mot, mays en l'obra petit, e maiorment en la art de la ma. Mays nos ja avem dit de aquel [en l'] [3] introit de aquest libre ; quar qui no es scient aquo que li avem dit de anotomia, no es evacuat que no caia en error per laqual siran mortz les homes, ayssi cum yeu he vist trops de aquels. — Quar alscus son formatz en esta sciencia e gettan se de aquela ses sciencia e ses experiment. Quar yeu vi un metge folh e enperit aver incidit una postema estrophilos en le colh de una femna, e incidic alcunas arterias [4] del colh, perque fluic gran sanc, entro que la femna cazec morta entre las mas de lu. E vi un autre metge que pres que el traguera una peyra d'un home lequal avia procesit en sa etat ; e la peyra era gran, e venguet a lu, e trayssec aquela peyra am un tros de la vesiqua, perque aquel home al tertz dia es mort. E yeu ja apelat fuy a estrayre [5] aquela, e vi que per la grandesa de la peyra e per la disposicio del malaute conogui sobre lu que morira.— E vi un autre metge lequal prenia stipendic de un duc de nostra

[1] Probablement erreur de copie pour *bo*. Le latin dit *artifex bonus*.

[2] Faute de copie. On lit dans la traduction latine : « *Et propter illud dixit Ypocrates quod nomen cum nomine est multum, cum opere vero paucum.* »

[3] Les mots entre crochets ont été omis par le copiste ; ils sont nécessaires pour le sens. Cf. le manuscrit H. 89 *ter* et la traduction latine imprimée de Gérard de Crémone.

[4] Le copiste a écrit : *arcerias*

[5] *Estrayra*, dans le manuscrit. Erreur évidente de copie.

terra per cyrurgia, e endeven a un crastrat negre, lequal era deves lu, fractura en la coyssa de lu ; e per parec [1] le metge am la sua ignorancia, estreyssec la fractura sobre la plagua am pulvinas e astelas am fort strectura, e no layssec a la plagua espiracio ; e aprop lo (sic) desliet segons los (sic) sieus desiriers, e aprop le relieg, e aprop le leyssec per alscus jorns e comandec que no deslies le liament, e estec ayssi entro que la coyssa el pe foro apostematz, e pervenguet a perdicio. E yeu fuy apelat a lu, e aparelhegui a desliar le liament, e conseguida es tranquilitat, e en ayssi amermet de sas dolors. Mays empero ja corrupcio era confermada en le membre, perque no pogui refrenar aquela, e no cessec perambular la corrupcio en le membre, entro quel malaute peric. — E vi un autre metge lequal perforec una postema cancros, e fo ulcerat aprop alscus dias, entro que foc magnificada la malicia de lu am lo senhor de lu. Laqual causa es quar le cranc cant es pur de humor melencolic, lahoras no cove que pervengua a lu am ferr detot, sino que sia an membre lequal suffertes que detot fos hostat.

E per aquo, filh, necessari es a [F° 1, v°] [2] vos que la operacio am ma sia devesida en dos devesios : so es en operacio a lu qual (sic) es associada salut, e en obra am laqual es perilh en las maiors disposicios. — E yeu ja he exsitat aquo en tot loc de aquest libre en lequal venc opperacio en laqual es error e temor ; perque necessari es a vos que guardetz aquo e laysetz aquel, perque les folhs no atrobo via a parlar e a vos deonstar. — E donc prenetz las vostras armas am sollicitut e am proteccio de Dieu, e les vostres malautes am facilitat [3] e am fermetat, e usatz de la milhor via per la gracia de Dieu perdusent a salut e a lausable successio, e laysatz las ma-

[1] Le latin dit *properavit*. Quelques lignes plus bas, *properavi* est traduit par *aparelhegui*

[2] Afin de faciliter les recherches, j'indique entre crochets le commencement de chaque page du manuscrit.

[3] Le copiste a écrit *falicitat* (Cf. Gérard de Crémone, manuscrit et imprimé : *cum facilitate*).

lautias terriblas de difficil sanacio, e ostatz las vostras armas de aquo que vos fa temer, per so que ysitatio e en vostra fe e en le vostre nom no vos evasisca ; quar mays es remanent a la vostra gloria, e pus aut en le mon e. en derier, a las vostras sanctitatz [1]. Gualia ja diyssec en alcunas sieuas monicios : No mediquetz malautia mala persoque mals metges no siatz nompnatz. E yeu ja he devesit aquest libre segontz tres capitols :

COMENSA LA DIVISIO DEL LIBRE, E, PRIMIER [2], DE LA PRIMIEYRA PARTIDA :

Le primer (sic) capitol, ordenat del cap entros pes, en las formas dels instrumentz e en les ferrementz dels cauteris, e de aquo que necessari es en la opperacio.

LA DIVISIO DE LA SEGONDA PARTIDA :

Lo segon capitol, de siccio e perforacio, e de ventosas, e de plaguas, e de extrictio de sagetas e de semblantz ad aquelas ; tot capitolat e ordenat de las formas dels instrumentz.

DIVISIO DE LA TERSA PARTIDA :

Lo tertz capitol, de restauracio, e de dislocacio, e de curacio de torcio, e de semblantz ad aquels. Capitol ordenat del cap entros pes, e de las formas dels instrumentz.

[1] Gérard de Crémone dit : *ad quantitates vestras.*

[2] On trouve constamment, dans l'*Elucidari*, *prumier* au lieu de *primier*. Dans l'arrondissement de Pamiers, on dit aujourd'hui *prumier*.

(*A continuer.*)

LA PASSION DU CHRIST

POEME ÉCRIT EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

I

Le poëme que je publie sous ce titre est un des plus courts, mais non pas des moins curieux échantillons de ce dialecte franco-vénitien qui est né, aux XIIIe et XIVe siècles, de l'influence de la littérature française en Italie ; dialecte hybride et de convention, connu par les extraits qu'en ont donnés MM. Paul Lacroix[1] et Keller, par les citations de Génin à la suite de la *Chanson de Roland,* par les indications de MM. Guessard, P. Meyer et G. Pâris, par les analyses de M. Léon Gautier et de M. V. Leclerc[2], et surtout par les travaux de M. Mussafia, qui en a fait une étude spéciale.

La plupart des ouvrages écrits dans ce jargon bizarre ne sont que des transcriptions d'originaux français. En est-il de même de l'opuscule que je publie ? Je ne le crois pas : les italianismes y sont si fréquents, les mots tellement violentés, qu'on devine un auteur en lutte avec les exigences de la rime, bien plus qu'un scribe négligent qui bronche à chaque pas contre une orthographe étrangère, et trouve plus commode d'y substituer celle dont il a l'habitude. Le texte, tout parsemé de citations latines, rappelle celui des fragments de Nicolas de Padoue, cités par M. P. Meyer (*Bibl. de l'Éc. des chartes,* 6, 111, 314). On y sent la même inspiration, les mêmes habitudes cléricales, et il ne serait pas impossible que les deux ouvrages fussent du même écrivain. Les procédés de composition sont des plus simples : selon que la rime l'exige, l'auteur

[1] *Documents historiques*, tom. III, pag. 349. 350. Collection des documents inédits sur l'hist. de France, 1847.

[2] *Hist. littéraire*, tom. XXIV, pag. 544 et sq.

mutile les mots, change leurs terminaisons, attribue à la même voyelle deux sons différents, confond le genre et le nombre des noms et des adjectifs, confond le nombre et les temps des verbes; en un mot, il ne tient aucun compte de la forme des mots et de la correction grammaticale, pourvu qu'il aligne de longues tirades, où la rime satisfasse à la fois l'œil et l'oreille. C'est ainsi que *plaist* se change en *pléis* pour rimer avec *vis, voix* en *voist* pour rimer avec *prendist,* etc.; que *u* latin a le son clair dans *Nazarenus* rimant avec *disus,* et le son *o, ou,* dans *tuus* rimant avec *doloros;* c'est ainsi que *mésaise* devient *mexais,* et *nazarain, nazaraine* (Jésus nazaraine), que *liga* est formé par apocope de *ligarent* p. *lièrent*; que même, chose monstrueuse, un parfait se transforme en futur, malgré le sens et pour la rime, *tu conostrais* (conostras) pour *tu connus.*

Ce poëme écrit, je ne dis pas composé, au mois de juin 1371 (Ms. VI, *Bibl. St-Marc* de Venise, fonds français), n'est pas ancien, et ne peut pas l'être, puisqu'il appartient à un dialecte qui n'est pas ancien lui-même. Ce qui achève de prouver qu'il est d'une époque relativement récente, c'est la forme sous laquelle il a été composé. En effet, tous les poëmes religieux vraiment anciens que nous possédons ont la forme lyrique; ils sont soit en vers de huit pieds (*Passion du Christ* et *de saint Léger*), soit en vers de dix pieds (*Alexis.—Epître farcie pour le jour de St-Étienne*), soit en vers de dix et de quatre pieds (*Fragment d'un petit poëme dévot,* publié par M. G. Pâris dans le *Jahrbuch für rom. Lit.*), mais toujours divisés par strophes. Or, par exception, ce poëme franco-vénitien a tout à fait la forme épique; il est écrit en longues tirades monorimes d'inégale étendue, écrit pour être lu des yeux seulement ou de vive voix, mais non pour être chanté.

Quant au vers, c'est celui des chansons de geste, le vers de dix syllabes, auquel l'auteur a substitué parfois l'alexandrin. On observe une particularité analogue dans les compositions de Nicolas de Padoue, avec cette différence cependant que, chez cet auteur, les vers de douze syllabes forment des cou-

plets entiers [1], et ne sont pas, comme dans la *Passion,* noyés au milieu des vers décasyllabiques.

Outre les italianismes d'orthographe, on y remarque ce que j'appellerai un italianisme de versification; je veux parler des décasyllabes qui ont la césure au sixième pied, tels que ceux-ci :

Che d'un sanglent suor. fu entrepris....
Il traït le cultel. senç plus termin....
Aul cev (tot) aussi saine. e bien se prist,
Ch'il non a mire aul segle. chi mielç garist.
Contaminé mant homes. de nostre orine...
Cum enemis mortal. s'en sont esté....

On reconnaît là l'influence de la versification italienne, qui, dans cette sorte de vers, admet indifféremment la césure au quatrième ou au sixième pied. Nos anciens poëtes ont employé ces deux formes, mais jamais dans la même pièce. Comme l'a justement remarqué Marmontel, ces changements de coupe répugnent à notre oreille.

Peut-être est-ce à l'emploi simultané de ces deux rhythmes qu'il faut attribuer ce mélange d'alexandrins et de décasyllabes, vers qui ne diffèrent le plus souvent que par le premier hémistiche, et que l'on est bien près de confondre quand on supprime cette différence, c'est-à-dire quand on coupe le décasyllabe au sixième pied.

Il me reste à signaler un autre problème de versification dont la solution m'a longtemps échappé.

Ce poëme, je l'ai déjà dit, est rempli de citations latines. Très-certainement l'auteur a cherché à les faire entrer dans la mesure du vers; mais il s'est permis tant de licences, et des licences si contraires, qu'au premier abord je n'ai vu dans cet assemblage de vers demi-latins qu'un rhythme d'à peu près et non un rhythme régulier. Je serais encore réduit aux conjectures, si je n'avais trouvé ailleurs, dans la *Passion du Christ* et la *Passion de saint Léger,* des particularités analogues, qui m'ont fourni de précieux éléments de comparaison.

[1] *Hist. littéraire,* tom. XXIV, p. 547.

Ces deux poëmes sont fort anciens, ils datent du xe siècle, et, de plus, comme leur titre l'indique, ils ont beaucoup d'affinité avec celui que je publie ; ils devaient donc être et ils ont été, de ma part, l'objet d'un examen spécial. Concentrées sur un espace parfaitement déterminé, puisque je n'avais plus à compter, comme dans le texte franco-vénitien, avec deux et même trois rhythmes différents, mes recherches ont abouti, et je suis arrivé à des résultats certains, quoique complexes, qui peuvent se résumer sous la formule suivante :

Dans les poëmes écrits en langue vulgaire, on soumettait les mots latins tantôt aux règles de la versification vulgaire, tantôt à celles de la versification latine liturgique.

II

Pour bien comprendre la portée de cette observation et la valeur des preuves sur lesquelles elle s'appuie, il faut se rappeler que, si la versification vulgaire et la versification latine liturgique [1] reposaient sur un principe commun, la numération des syllabes et la persistance de l'accent, elles différaient en ce que, dans les mots venus du latin, la première ne comptait réellement comme syllabes que celles qui avaient survécu au triage opéré par la prononciation populaire ; tandis que, dans ces mêmes mots, la seconde comptait toutes les syllabes sans exception. Ainsi *Francorum, virginem,* qui représentaient trois syllabes dans la prosodie latine, n'en représentaient plus que deux dans la prosodie comme dans la langue du peuple, sous cette forme, *Francor, vírgine.*

Il semble que les versificateurs n'avaient qu'à choisir entre les deux procédés. Mais à cette époque, comme dans toutes les périodes de formation, on n'était pas exclusif : on les ac-

[1] Je désigne par là cette forme de versification qui a défrayé la poésie religieuse au moyen âge, et qui avait pour base le système iambique et trochaïque.

Je renvoie ceux qui veulent approfondir cette question à la remarquable dissertation de M. G. Pâris qui a paru sous le titre de *Lettre à M. Léon Gautier.*

cepta tous les deux, et on en tira parti suivant les besoins de la mesure ou les habitudes du rhythme adopté. C'est ce qui ressort de l'examen comparatif des particularités prosodiques que l'on peut signaler dans la *Passion du Christ* et dans celle *de saint Léger,* et que toutes rentrent dans le cadre que je viens de tracer.

Elles se divisent naturellement en deux groupes : le premier comprend celles qui se rattachent à la tradition populaire ; le second, celles qui relèvent de la tradition savante. Comme elles ne sont pas en trop grand nombre, j'ai cru pouvoir les énumérer toutes. De la sorte, le lecteur compétent qui tient à se former une opinion définitive pourra le faire vite et bien, sans être obligé de se livrer à des recherches complémentaires.

Tradition populaire. — 1° Quand la pénultième était accentuée, on pouvait supprimer la finale, même devant un mot qui commençait par une consonne :

Per tot obred que verus Déus. (Str. 2, Chr.)
Hanc non fud hom qui mágis l'audis. (Str. 22, id.)
Que nos ne dest (p. désit) tua pietad[1]. (Str. 77, id.)
Qu' in templum Déi cortine pend. (Str. 82, id.)

Déus, mágis et *Déi* sont contractés en une seule syllabe.

2° Quand l'antépénultième était accentuée, on pouvait compter pour une seule les deux syllabes finales :

Un asne addúcere se roved. (Str. 5, Chr.)
Chi eps lo morz faise revívere. (Str. 9, id.)
Rovat que lítteras apresist. (Str. 3, St-L.)

Dans ces vers, *addúcere, revívere,* ne comptent chacun que pour trois syllabes et *lítteras* pour deux, par suite de la réduction en une seule des deux finales inaccentuées. Sous leur forme populaire, ces mots seraient écrits *adduire, revivre, littres.*

3° On pouvait pratiquer ou ne pas pratiquer l'élision, habi-

[1] C'est à M. Chabaneau que je dois l'explication de cette forme, dont le savant Diez ne s'était pas bien rendu compte. La traduction latine de ce vers est donc :

Quod nobis ne desit tua pietas.

tude également étrangère à la versification latine classique, qui avait rendu l'élision obligatoire, et à la versification latine liturgique, qui tout au contraire la supprimait. Ce procédé d'élision *ad libitum,* qui est d'origine purement populaire, semble appartenir plus particulièrement à l'auteur du poëme franco-vénitien ; du moins je n'en ai trouvé trace, que ce soit un effet du hasard ou de la volonté des auteurs, ni dans la *Passion du Christ* ni dans celle *de saint Léger*. Deux fois seulement, l'élision de la syllabe latine n'y est pas pratiquée.

Cum il Jhes*um* occir fesant. (Str. 44, Chr.)
Jhes*um* in alta cruz claufisdrent. (Str. 57, id.)

Mais on conçoit qu'il en ait été ainsi. *Jesus* avait l'accent sur la finale, et ç'aurait été défigurer ce mot que d'élider sa syllabe accentuée.

Tradition savante. — 1° Quand la pénultième était accentuée, on pouvait compter la finale. C'est ce qui avait lieu presque toujours :

O D*éus* vers rex Jhesu Christ. (Str. 76, Chr.)
Regnum D*éi* nuncent pertot. (Str. 122, id.)

Les exemples analogues sont très-nombreux. J'ai choisi ces deux vers comme contre-partie de ceux que j'ai cités quelques lignes plus haut, et où la tradition populaire a réduit *Deus* et *Dei* à l'état de monosyllabes.

2° On pouvait compter toutes les syllabes latines sans exception, même quand l'antépénultième était accentuée :

Occi*dere* lo commandat. (Str. 37, St-L.)
Lo spi*ritus* de lui anet. (Str. 80, Chr.)
Le spi*ritus* aparegues. (Str. 110, id.)
Spi*ritus* sanctus sobr'elz chad. (Str. 119, id.)
Sans spi*ritum* posche laudar. (Str. 129, id.)
D*ómine* Deu devemps lauder. (Str. 1, St-L.)
Sa gr*átia* per tot ovist. (Str. 15, id.)
D*ómine* Deu il cio laissat. (Str. 22, id.)
D*ómine* Deus in ciel flaiel. (Str. 30, id.)

On pouvait continuer d'appliquer cette règle aux mots latins, même quand ils avaient pris la forme populaire.

De pûr*pure* donc lo vestirent. (Str. 62, Chr.)
L'ân*geles* Deu de cel dessend. (Str. 99, id.)
A foc, a flamma vai ardant
Et a glâ*dies* percutan. (Str. 13, St-L.)
Qui tal exêr*cite* vidist. (Ibid.)

Cette règle ainsi constatée nous permet même de rétablir, chemin faisant, un vers faux de la str. 101, *Chr.* :

A las femnes si parlet.

Il faut lire :

A las fé*mines* si parlet.

3° Quand les mots latins ainsi accentués finissaient le vers, et que l'on comptait toutes les syllabes, on déplaçait l'accent :

Crucifige! Crucifigé[1]*!*.. (Str. 57, Chr.)
Te posche rendre *grâciâ*,
Devant to paire *glôriâ*,
Sans spiritum posche laudar
Et nunc per tot in *sêculâ*. (Str. 129, id.)

On déplaçait même l'accent de la pénultième :

Jhesum querem *Nazarénum*... (Str. 34, id.)

La langue populaire aurait fait de ce mot *nazaren*, en supprimant la finale non féminine et inaccentuée *um*, ou *nazarène*, en y substituant l'*e* muet (Cf. « Père omnipoten*te*,... Deci qu'en Orien*te* » des Chansons de geste), mais elle n'aurait jamais déplacé l'accent. Cette anamolie, contraire aussi aux règles ordinaires de la prosodie latine liturgique, est due cependant à la tradition savante, qui, fidèle à ses principes tant qu'elle s'exerçait sur un texte entièrement latin, ne craignait pas de les violer parfois dans les textes mélangés, pour s'accommoder aux besoins de la prosodie populaire. De là viennent ces déplacements d'accent, opérés surtout pour faire rimer les finales latines avec les finales masculines françaises. Tant que

[1] Le premier accent aigu indique la vraie place de la tonique.

l'accent prosodique se portait de l'antépénultième à la dernière syllabe, comme dans ce vers, « Te posche rendre *gracià* », il n'y avait au fond aucune irrégularité, puisque c'est ainsi que se terminaient les octosyllabes latins, d'où était né l'octosyllabe français [1]. Mais ce qui était vraiment anormal, c'était d'enlever l'accent à la pénultième pour le mettre sur la finale, comme dans le vers déjà cité, « Jesum querem *Nazarenúm* ».

Il ne faudrait pas conclure de là que les auteurs de ces poésies ignoraient l'accentuation latine ou ne l'observaient plus que par hasard ; au contraire, ils la connaissaient et la pratiquaient bien ; mais une irrégularité de ce genre, tout à fait choquante quand l'accent tombe sur une syllabe muette, comme le sont les syllabes en *e* inaccentué du français, leur paraissait conciliable avec la tonalité latine, qui conservait aux syllabes finales inaccentuées une sonorité diminuée, il est vrai, mais sensible encore. Il ne faut pas oublier non plus que cette licence se produisait le plus souvent dans les vers de huit syllabes, vers d'origine ecclésiastique, et destinés dans le principe à être chantés. Or on sait que l'accent tonique ne garde toute sa valeur que dans la langue de la conversation ou dans le débit oratoire, et que dans le chant il est, et a été de tout temps [2], primé par l'accent musical.

Ce qui vient encore à l'appui de cette observation, c'est que dans le décasyllabe, que l'on peut considérer comme le vers populaire ou laïque par excellence, puisqu'il était plus spécialement consacré à la poésie épique, ce déplacement de l'accent dans les mots latins ne se produisait jamais ou presque jamais.

III

Si maintenant nous relevons toutes les citations latines qui ont été répandues à profusion dans le poëme franco-véni-

[1] Cf. Diez, *Zwei alt. romanische Gedichte*, p. 6.

[2] Voir pour le grec la déclaration formelle de Denys d'Halicarnasse, dans son traité *de Composit. verborum*.

tien, et que nous leur appliquions les procédés que nous venons d'énumérer et d'expliquer, nous ne serons plus embarrassés que par l'abondance des solutions possibles. Dans certains cas, on en trouve jusqu'à trois pour le même hémistiche. Il serait fastidieux d'en donner une liste complète ; quelques exemples suffiront. Le lecteur, mis au courant de la question par ce qui précède et par ce que je vais dire, pourra, s'il le veut, poursuivre l'expérience jusqu'au bout, et vérifier le plus ou moins de justesse de mes explications.

Ces exemples se partagent en cinq groupes :

1° Les exemples où l'accent est à sa place,
2° Ceux où l'accent est déplacé,
3° Ceux où l'élision est pratiquée,
4° Ceux où elle ne l'est pas,
5° Ceux qui présentent plusieurs solutions.

Premier groupe. — Quand la pénultième est accentuée, la finale est assimilée aux syllabes françaises en *e* muet, et soumise aux mêmes règles :

Ministri méi. aul trençant de ses espé.
Tecum certárent. che à toi non fus livré...
Ergo rex és tu. se je ai bien noté...[1]
Quid habemús nos. fors la gran baronie...
Potaverùnt me. quan moi veerunt transir...

Tantôt elle compte pour un pied, et tantôt ne compte pas

[1] Je scande *rex és tu*, en traitant *tu* comme une enclitique ; je fais de même pour *nos* après *habemus*, et pour *me* après *potaverunt*. Dans ce cas, l'accent se déplace régulièrement de *be* sur *mus*, et de *ver* sur *unt*, par suite de l'attraction exercée par l'enclitique. Il suffirait aussi, pour les deux derniers vers, de déplacer *nos* et *me* :

Quid nos habémus...
Me potavérunt...

du tout, même quand il n'y a pas prétexte à élision, c'est-à-dire devant un mot commençant par une consonne :

Et si Johánem dimittis. li juif dit li a...
Johánes le vit. de l'oil si li cigna ...
Cestor toi dige. se jə dixi rens de boisi...

Si l'accent est maintenu sur l'antépénultième, les deux syllabes qui suivent ne comptent aussi que comme une syllabe française :

Non es amicus Cæsaris. ne jamès non sera....
Sûrgite feit-il. molt per estes çaitis...
Crucifige crucifie. et non tardar tu ça...
Quis glâdio fêrit. glâdio perit enfin....

Mais même alors, même quand elles ne représentent plus qu'une seule syllabe, elles ne peuvent disparaître que par l'effet d'une élision régulière, c'est-à-dire devant un mot commençant par une voyelle :

Pater si possibile est. aufer cestui calis...

Deuxième groupe. — L'accent se déplace, soit pour terminer le premier hémistiche :

Quid quæritis. por choi estes venus...
Petre Petré. torne el brand en vagin...

soit pour terminer le vers :

Ec vos venir. çilla chi ert l'ancillâ...
Distrent cellor. Jhesum Nazarenús...
Et dist sic respondés — tu ribaut principi...
Enqueri lui, non respondis michi.
Jesus respond cum sermons humilt....
Múlier dist il. ecce filius tuús...

Ce déplacement, facultatif dans le premier cas, comme le prouvent les exemples plus nombreux encore d'hémistiches où l'accent garde sa place, était obligatoire dans le second, car jamais le mot latin qui termine le vers n'est accentué ailleurs que sur la finale.

Troisième groupe. — Cas où l'élision est pratiquée :

Consummatum est. dit Jhesus senç respit...
Ecce ego sum. n'i alleç qirant il plus...
Tu de illis es. mester ni auuras...

Quatrième groupe. — Cas où l'élision n'est pas pratiquée.

Se[1] ad modum terrains. avoie mon regné...
Quid me interrogas. demande pur ç'illi...
Nullam invenio. qu'il seit à mort çuçé..

Cinquième groupe. — Ce groupe se compose d'exemples où, suivant qu'on déplace ou non l'accent, suivant qu'on pratique ou non l'élision, on trouve des vers réguliers de dix ou de douze syllabes. Le nombre en est grand, comme on peut le penser, avec une telle tolérance dans l'emploi des ressources prosodiques.

1° Double solution obtenue par le déplacement ou le maintien de l'accent :

Et vestem cândidam. el vestirunt çel fie. *Décasyllabe.*
Et vestem candidâm..... *Alexandrin.*

2° Double solution obtenue par l'élision ou par la non-élision :

Caro infirma est. e pront li espiris. *Alexandrin.*
Car infirm'est..... *Décasyllabe.*

3° Double solution obtenue par le déplacement ou le maintien de l'accent combinés avec l'élision ou la non-élision :

Horæ appropinquánt. che çelor sont proçaine. *Alexandrin.*
Hor' appropinquant..... *Décasyllabe.*
Ne in temptatione. caschuns de vos soit mis.. *Alexandrin.*

[1] *Se* p. *si.*

N' in temptatiône [1]..... *Alexandrin.*
Usque ad mórtem. ánima méa [2] est tristis. *Décasyllabe.*
Usqu' ad mortém..... *Id.*

4° Double solution obtenue par la suppression ou la non-suppression de la finale inaccentuée :

Non secundum vellé meum. mès cum tu vis... *Alexandrin.*
Non secundun véll' méum..... *Décasyllabe.*

commençant par un hémistiche de six syllabes.

Ici *vélle* apocopé est l'équivalent du vieux françois *veuil.*

5° Dans certains cas, il est permis de supposer jusqu'à trois solutions. Ainsi, le vers

Dimitte sanguinem ejus super nos et nostre uxor

peut se scander de trois manières :

Dimitte sanguin'éjus. sup'r (lisez *sur*) nos et nostr'uxor. *Alexandrin.*
Dimitte sangu'n'ejús..... *Id.*
Dimitt' sangu'n'éjus..... *Décasyllabe.*

On le voit, il est difficile d'imaginer quelque chose de plus compliqué et de moins homogène ; c'est un système de tolérance, mais de tolérance excessive, qui déroute à chaque instant le lecteur par les changements de rhythme et de procédés métriques ; si bien qu'on se demande, même après toutes ces explications, que j'ai tâché de faire aussi claires et aussi complètes que possible, si l'auteur, tout le premier, se rendait bien compte des moyens qu'il employait.

Tel est ce poëme de la *Passion,* assemblage bizarre des éléments les plus contraires et des formes les plus diverses,

[1] Peut-être même, si l'on voulait pousser la supposition jusqu'au bout, pourrait-on faire de ce vers un décasyllabe, en faisant une syllabe de *tio :* n'intempta*tio*ne...

[2] L'*a* de *mea* s'élide.

véritable monstre philologique, utile à étudier cependant, parce qu'il nous permet de constater jusqu'à quel point, et de quelle manière, notre littérature était alors connue, et notre versification pratiquée, de l'autre côté des Alpes.

L'unique copie qui nous en soit parvenue offre une particularité intéressante, que j'ai scrupuleusement reproduite dans mon édition : la fin de chaque vers et de chaque hémistiche est marquée par un point. Il paraît que c'est une exception ; du moins M. G. Valentinelli [1], le très-savant et très-obligeant conservateur de la Biblioth. de St-Marc, à qui je l'ai signalée, la considère comme telle. Il a observé, en effet, que dans les autres poëmes français de cette bibliothèque, y compris le *Roman d'Aspremont,* écrit par le même copiste et dans le même manuscrit, on a bien marqué presque toujours la fin du vers, mais presque jamais celle de l'hémistiche.

J'ai cru devoir traduire ce poëme aussi littéralement que possible, pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la vieille langue française, et à plus forte raison avec ce vieux français si singulièrement défiguré par l'orthographe et la prononciation italiennes.

Le même sujet a été traité, mais en vers de douze syllabes, par un poëte italien qui s'est servi du même dialecte, par Nicolas de Vérone. Ce poëme est inédit. Le manuscrit, probablement unique, qui nous l'a conservé, appartient à M. Rouard [2], bibliothécaire d'Aix.

Le hasard a voulu que ces renseignements ne me soient parvenus qu'à la dernière heure, presque au moment de remettre mon travail à l'imprimeur. Je le regrette, car, si j'avais pu me les procurer plus tôt, je me serais empressé de me mettre en relations avec M. Rouard, et je l'aurais prié de

[1] C'est à Mme veuve Astruc que je dois d'avoir été mis en relations avec l'abbé G. Valentinelli. Je la prie de vouloir bien agréer mes respectueux remerciements.

[2] Gazzera, *Trattato della dignità di Torquato Tasso*, p. 44.

vouloir bien joindre ses efforts aux miens pour compléter cette étude.

A. BOUCHERIE.

Montpellier, 1er *janvier* 1870.

P. S. — J'ai écrit en italique, et sans les traduire, les mots latins du texte original.

LA PASSION DU CHRIST

EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

— Apres la Passe[1]. quand Yhesus dure paine.
Doul e travaille. sol por la jens humaine.
Por nos garir. da li diables maine.
Li voir. Jhesus. ses disciples amaine.
De denç uns ort. dont la flor fu saine.
Che bien savoit. et chonuit por certaine.
Che ensir i covint. de ceste vie terraine.
A ses disciples. en dist li rois sopraine.
Hore apropinquant[2] che çelor[3] sont proçaine.
Chi moi traira. *Petrus* parle autaine.
Nen toi doter. tan nen ai foible vaine.
Si omnes te relinquent. por durer mors estraine.
Non te relinquam. Ay Jhesus naçaraine.
— Jhesus respond. e tint li çev en bais.
Quand il oi. de *Petrus* le bubais.
Come celui. chi soit de cuer verais.
Tout ce che doit. avenir e fu mais.
Present li sont. nel mescreeç vos pais.
Respont a *Petrus*. nel tenir tu a agais[4].
Par choi des autres. plus urgoillos te fais.
Tout li primer. toi di che tu serrais.
Devant Jugif. par trois fois jurerais.
Che en tot ta vie. tu moi nen conostrais.
Petrus respont. ja çe ne moi dirais.
Si me oportuerit mori tecum veerais.

[1] Chaque fois que la finale *Pasque* est suivie d'un mot commençant par *qu*, le copiste la supprime.

[2] Ms. *Appropinquat.*

LA PASSION DU CHRIST

EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

Aux approches de Pâques, quand Jésus endure peine,
Qu'il souffre et se fatigue uniquement pour la race humaine,
Pour nous préserver de la compagnie du diable,
Le vrai Jésus, ses disciples amène
Dans un jardin dont les fleurs exhalaient un parfum salutaire,
Car il savait bien et connut d'une manière certaine
Qu'il lui fallait sortir de cette vie terrestre.
A ses disciples dit le Roi suprême :
« *Horæ appropinquant :* Que ces instants sont proches !
Qui me trahira ? « *Petrus* parle d'une voix assurée :
« Ne crains rien : je n'ai pas le cœur si faible.
Si omnes te relinquant, pour endurer mort extrême,
Non te relinquam, ah ! Jésus de Nazareth. »
— Jésus répond, et tint la tête en bas,
Quand il ouït de *Petrus* la fanfaronnade,
Comme celui qui sut de cœur vrai
Tout ce qui dut avenir et fut déjà —
(Présentes lui sont toutes ces choses) (?) n'en doutez pas —
Répond à *Petrus :* « Ne le tiens pas à plaisanterie,
Puisque tu te montres plus orgueilleux que les autres,
Tout le premier te dis que tu seras
Devant les Juifs, par trois fois jureras
Que dans toute ta vie tu ne m'as pas connu.
Petrus répond : Jà, ce ne dirai-je,
Si me oportuerit mori, tecum tu me verras.

[3] Litt[t] : que celles-ci (*horæ*) sont proches
[4] Je lis : Nel tenir tu à *gab*.

Apareille sui ot toi. a bien et a mexais.
Tormant e paine. *tecum* durer en pais [1].
Respont Jhesus. ja point çe non farais.
Ante quam gallus cantet. tu ter moi renoierais.

— Quant a çe dit. le sanct Jhesu crucifis.
Trois de çes diciples. de denç un ort floris.
Ot soi les moine. les autres i sont remis.
Tot par deors. leç *unus* oliver foillis.
Orate vos. çe li dit Jhesu Cris.
Ne in temptatione. caschuns de vos soit mis.
Caro infirma est. e pront li espiris.
A peçe fere. volunter e non envis.
Quand a çe dit. a genoil s'est flatis.
Sa oraisons. chomençe e si dis.
Pater si possibile est. auffer cestui calis.
Ut non bibam illum biaus sirre se a toi pleis.
Non secundum velle meum. mes cum tu *vis.*
Quand a çe dit. fu si fort exbais.
Che d'un sanglent suor. fu tot entrepris.
Tam tost soi leve e par deors s'en is.
Tot ses disciples. atrova il endormis.
Trestout li exveille. quant [2] il geta un cris.
Surgite feit il molt per estes çaitis.
Pur solet un hora ne un mumens de dis [3].
Vigilare mecum. dond vos nen estes depis.
Horate dico. puis en l'ort fu revertis.
Jesus adore de parfont cors pensis.
Un sermons dit. che tres bien fu ois.
Usque ad mortem. anima mea est tristis
De l'ort s'en ist. ses disciples coisis.
Anchor dormant. caschuns ex oil clois.

[1] ***En pas*** synonyme de *aussitôt. sur-le-champ : **En pas*** qu'el vidren les custodes. (*Passion du Christ.*)

[2] On peut traduire « Quand il jeta un cri. » Cependant je serais plus

Tout prêt suis avec toi, à bien et à mésaise,
Tourment et peine *tecum* endurer sur-le-champ.
Répond Jésus : « Jà ne le feras nullement.
Antequam gallus cantet, tu ter me renieras. »

— Quand a ce dit, le saint Jésus crucifié
Trois de ses disciples dans un jardin fleuri
Avec soi les mène, les autres là sont restés
Tout par dehors près d'*unus* olivier feuillu.
« *Orate vos,* dit alors Jésus-Christ,
Ne in temptatione quelqu'un de vous soit mis.
Caro infirma est, et prompt l'esprit
A péché faire volontiers, et non malgré lui. »
Quand a ce dit, à genoux s'est mis,
Son oraison commence, et ainsi s'exprime :
« *Pater si possibile est, aufer* ce calice.
Ut non bibam illum, beau sire, s'il te plaît.
Non secundum velle meum, mais comme *tu vis.* »
Quand a ce dit, fut si fort ému,
Que d'une sueur sanglante fut tout couvert.
Bien vite se lève, et par dehors s'en va.
Tous ses disciples trouva-t-il endormis.
Tous alors les éveille, tel fut le cri qu'il jeta !
« *Surgite !* fit-il. Vous êtes bien chétifs !
Pour une heure seulement et un moment vous refusez
Vigilare mecum ! N'êtes-vous pas méprisables !
Orate, dico. » Puis au jardin s'en fut retourné.
Jésus se met en prière de profond cœur pensif,
Une parole dit, qui très-bien fut ouïe.
« *Usque ad mortem, anima mea est tristis.* »
Du jardin sort, ses disciples aperçut
Encore dormant, chacun aux yeux fermés. »

porté à voir dans *quant* l'exacte reproduction du latin *quantus*.

[3] Je lis *desdites*, de *se dédire*

Surgite feit il. ci sont *nostri*[1] nemis.
Cellor se leven. jongirent li Juys.
Fustibus et gladiis. caschuns. bien manuis[2].
Mes Judas Scariotes. qi da Deus malleis[3].
Tan tost cum vit Jhesus. si dit *ave* rabis.
Par mostrer le cellor li[4] baisse boçe e vis.

Al baisser. che fist li malestrus.
Tout li Juyf. l'en ont bien coneus.
Mes Jhesu Cris. si lor oit respondus.
Quid queritis. por choi estes venus.
Jugif distrent. *naçarenum Jesus.*
Ecce ego sum. ni alleç qirant il plus.
Cum li Juyf. le mot ont entendus.
Che sol venoit. da divine virtus.
Par tel mainere. fu caschuns experdus.
Che illi en perdirent. cors frons e lus[5]
Cum fussent mort. chairent estendus.
Li voir Jhesus ancor li oit amentaus.
Quid queritis. quand il sont revenus,
Cellor distrent. *Jesum naçarenus.*
Ecce ego sum. primer vos ai disus.
Se moi voleç de çes pas soit[6] prendus.
Chi sont ot moi. ne lor forfaceç nus[7].
A vos voloir. sol soie retenus[8].

— Or estoit il *pris.* por li lignaç Chain.
Le bon profete. Jesus naçarin.
Come lairons. le lierent ensin.
Batant il vont. a batons de sapin.

[1] Romv. *notri.*

[2] Je ne sais à quelle forme régulière attacher ce mot; tout au plus y soupçonne-t-on la racine *main.*

[3] Je lis *Dam Deus maleisse.*

[4] Ms. *si.*

« *Surgite!* fit-il. Ici sont *nostri* ennemis. »
Ceux-ci se lèvent. Les Juifs les rejoignirent,
Fustibus et gladiis, chacun bien armé.
Mais Judas Iscariote, que le Seigneur Dieu maudisse,
Aussitôt comme il vit Jésus, ainsi dit : « *Ave,* Rabbi. »
Pour le montrer à ceux-ci lui baise bouche et visage.

— Au baiser que fit le malheureux
Tous les Juifs l'en ont bien reconnu.
Mais Jésus-Christ ainsi leur eut répondu :
« *Quid quæritis?* Pourquoi êtes venus ? »
Juifs dirent : « *Nazarenum Jesum.* »
« *Ecce ego sum,* n'allez plus le cherchant. »
Quand les Juifs le mot ont entendu,
Qui ne venait que de divine vertu,
Par telle manière fut chascun éperdu,
Qu'ils en perdirent cœur, assurance et la vue :
Comme s'ils fussent morts tombèrent étendus.
Le vrai Jésus leur dit encore là :
« *Quid quæritis ?* Quand ils sont revenus à eux,
Ceux-ci dirent : « *Jesum Nazarenum.* »
« *Ecce ego sum,* vous ai-je dit tout d'abord.
Si me voulez, de ce pas sois-je pris.
De ceux qui sont avec moi, à aucun ne faites mal.
A votre vouloir seul sois-je retenu. »

— Or était-il pris pour le lignage de Caïn,
Le bon prophète Jésus de Nazareth.
Comme larron le lièrent ainsi,
Battant le vont à batons de sapin,

[5] *Lus* p. *lux*, mot emprunté au latin, avec le sens de *vue, regard.*
[6] *Soit* pour *soie.*
[7] Le mot-à-mot est : « Ne faites de tort à *nul de ceux* »; *lor*, lat. *illorum.*
[8] Là s'arrête la citation du *Romvart.*

E *eum* coreges. i font gran disiplin.
Nen fu mene. si vilmant home terrin.
Com conduirent li Juyf li rois divin.
Quand ce vit *Petrus*. si n prist tiel ain.
Nen soi tenist. por un moi d'or fin.
Ch'il non disist. fil a putan masrin.
Char mon mastre. meneç a tiel train.
Ne vos vandra. arme un terrin [1].
Che non senteç. de ces cultel açarin.
Il trait le cultel. senç plus termin.
Malchus feri por merveillos ustin.
Ch'il le detrançe le caveus e le crin.
Con tot l'oreille. chairent al camin.
Jhesu lui exerie. che dit son latin.
Petre Petre. torne el brand en vagin.
Quis gladio ferit. gladio perit en fin.
Or bien toi di che tu es de cors frain.
Char tu non crois. en moi de domin [2].
Se ensir volist. des mains de ces tapin.
Che eje el poust fere [3]. mes toi di e destin.
Se pur setas [4]. un cri al *pater* divin.
Che plus auroie. de cent mil cherubin.
Chi trencerent li Juyf miserin.
Mes suffrir voil. le tormant e l'ustin.
Par vos n'estre. del leu miserin.

(*A continuer.*)

[1] Je ne comprends pas.

[2] Latin, *de dominio*; litt., *concernant ma puissance.*

[3] J'ai reproduit autant que possible le texte avec toute la violence de ses inversions et l'étrangeté de ses ellipses. La phrase complète serait: « Car

Et avec courroies là lui infligent rude discipline.
Ne fut mené si vilement homme ici-bas,
Comme les Juifs conduisirent le roi divin.
Quand ce vit *Petrus,* ainsi en prit telle haine,
Que, pour un muid d'or fin, il ne put s'empêcher
De dire : « Fils à p....., mâtins !
Car mon maître menez avec tel tumulte !
Ne vous vaudra aucune arme...
Que ne sentiez de ce coup d'acier. »
Il tire le couteau sans plus de délai,
Frappe Malchus par merveilleux choc,
Tellement qu'il lui détranche les cheveux
Et l'oreille avec, — tombèrent dans le chemin.
Jésus lui crie (il lui parle en latin) :
« *Petre ! Petre !* tourne le bran en son fourreau,
Qui gladio ferit, gladio perit à la fin.
Or, te le dis bien, que tu es de mauvais cœur,
Car tu ne crois pas en moi, en ma puissance ;
[3] Si sortir voulusse des mains de ces misérables,
Que je le pusse faire. Mais je te le dis et te le prédis,
Si je jetais un cri au *Pater* divin,
Que j'aurais plus de cent mille chérubins
Qui trancheraient les Juifs malheureux.
Mais souffrir veux le tourment et la violence,
Pour que vous ne soyez du lieu de misères. »

(*A continuer.*)

tu ne crois pas en moi (tu ne crois pas quê) ; si je voulais sortir des mains de ces misérables, cela me serait possible. » Remarquez la tournure toute latine de ce passage : « Exire si *vellem*...*possem*. »

[3] Je lis : « Se pur ce jetasse ».

DIALECTES MODERNES

DE L'ORTHOGRAPHE

La Société se proposant de publier de nombreux documents en langue d'oc moderne, il est nécessaire de déterminer l'orthographe à suivre.

Si l'on écarte d'abord les excentricités, où la fantaisie a plus de part que le bon sens, et en vertu desquelles chacun écrit comme il veut et prononce comme il lui plaît, il est facile de voir qu'il n'y a en présence, et prétendant au choix, que deux systèmes acceptables: le système vocal, qui se conforme à la prononciation, et le système étymologique, qui remonte aux origines. — Malheureusement tous deux ont des inconvénients graves mêlés à des avantages réels, l'un acceptant toutes les corruptions du patois, l'autre toutes les extravagances du pédantisme.

Si nous avions une littérature à créer, il est clair que le premier serait préférable, puisqu'il est le seul qui s'appuie sur une donnée philosophique, l'accord constant du son et du signe qui le représente. Mais il n'en est rien. Nos ancêtres nous ont légué une littérature célèbre et une orthographe reçue, toutes deux classiques en quelque sorte, et qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de respecter.

Mais comme, depuis le moyen âge, la langue a subi des modifications importantes, et que, d'ailleurs, les dialectes existants veulent aller de pair, il est juste et convenable d'apporter à cette orthographe antique le sage tempérament qui consiste à tenir compte et des changements survenus et des formes

dialectales régulièrement admises. Du reste, ce motif n'existerait pas que la philologie nous en ferait une obligation impérieuse, l'étude de ces particularités lui étant indispensable.

Il résulte de ce qui précède que l'orthographe à adopter doit être mixte et satisfaire à la fois la tradition et l'usage, par une égale mesure. C'est assez dire qu'elle doit laisser aux mots leur contexture d'autrefois, soit en représentant les mêmes sons par les mêmes lettres, soit en reconnaissant les mêmes filiations, et en second lieu s'écarter de l'étymologie dès qu'elle est en désaccord avec les règles actuelles de la langue ; ou, si l'on veut, pour résumer en un seul principe ces deux formules, respecter la tradition, tout en donnant aux différences de temps et de dialecte la liberté de se produire.

Ainsi se trouve décidé, sans que le caprice individuel y ait part, ce qui concerne les diphthongues, l'accentuation, les désinences euphoniques, les lettres facultatives, la syntaxe, etc. Quant aux différences de détail, l'orthographe des troubadours étant décisive, la Société a résolu de publier, dans peu, sous une forme élémentaire, une Grammaire et un Lexique de la langue d'oc.

Il est bon de dire, avant de terminer, que ce système mixte est celui qu'ont adopté, depuis leur renaissance littéraire, les Provençaux et les Catalans, qui acceptent en effet la tradition et ne s'en écartent que pour les exigences particulières de leurs dialectes. En l'admettant, la Société affirme la communauté d'efforts et de travaux qu'elle veut établir dans tout le Midi par une première unité, tout extérieure, qui est celle de l'écriture.

Achille MONTEL.

NOTE SUR LE DIALECTE PROVENÇAL

ET SES SOUS-DIALECTES

Les deux pièces inédites [1], signées de noms illustres, que la *Revue des langues romanes* a la bonne fortune de pouvoir offrir à ses lecteurs dès son premier numéro, sont écrites dans le sous-dialecte provençal des bords du Rhône.

On appelle quelquefois langue provençale la langue d'oc prise dans son ensemble. C'est un legs de l'époque des troubadours, un souvenir des temps où le nom de Provence s'étendait à toute la France méridionale ; mais la tradition a été si longtemps interrompue, et les noms de Provence et de provençal sont aujourd'hui si bien localisés dans une partie de la Provence de nos vieux poëtes, qu'il nous paraît préférable, pour éviter toute confusion, de donner à ces mots leur signification moderne. Nous appellerons donc *langue d'oc* la langue populaire de la France du Midi, par opposition à la *langue d'oil,* qui est celle de la France septentrionale. Ces deux expressions ont l'avantage d'être usitées depuis longtemps dans le sens que nous leur donnons, de ne point supposer résolues des questions d'origine encore pendantes, et de ne permettre aucun malentendu.

Nous réserverons le nom de Provence au pays situé entre les Alpes, la Méditerranée, le Rhône et le Dauphiné, et celui de provençal à la langue parlée dans cette région. Au point de vue du langage et des mœurs, comme sous le rapport géographique, le Comtat Venaissin et le comté de Nice doivent être compris dans la Provence.

[1] Les vers de M. Aubanel, *A l'amigo que n'ai jamai visto,* imprimés ici pour la première fois, ont été lus par l'auteur dans la séance littéraire qui eut lieu à Saint-Remy en septembre 1868, à l'occasion des fêtes données aux poëtes catalans par les poëtes provençaux.

Le provençal, considéré comme un des grands dialectes de la langue d'oc, se subdivise en sous-dialectes dont les trois principaux sont, pour employer une expression du pays, le *parler* du Rhône, le *parler* marseillais et le *parler* de Nice.

Si l'on imagine la Provence divisée en deux parties d'inégale étendue par une ligne qui, de la limite inférieure du département de la Drôme, descende perpendiculairement sur la Méditerranée, en passant entre Aix et Carpentras, à peu près à égale distance de chacune de ces deux villes, on aura, à la gauche de cette ligne, les pays où se parle le sous-dialecte des bords du Rhône, c'est-à-dire une partie du département de Vaucluse et la portion de celui des Bouches-du-Rhône qui correspond à l'arrondissement d'Arles. A la droite, se trouveront les pays de *parler* marseillais, c'est-à-dire les départements du Var, des Basses-Alpes, une partie de ceux des Alpes-Maritimes et de Vaucluse, et les Bouches-du-Rhône, moins un arrondissement. L'ancien comté de Nice a, comme nous l'avons dit, un sous-dialecte particulier, appelé le *niçard*.

Il est inutile de dire que les limites des sous-dialectes, comme celles des dialectes, comme celles de toutes les langues en général, sont très-difficiles à déterminer avec précision, le langage d'un pays se modifiant de proche en proche jusqu'au point où il se fond en quelque sorte dans le langage du pays voisin. C'est ainsi que la rive languedocienne du Rhône parle à peu près le même sous-dialecte que la rive provençale, et que le *parler* marseillais pénètre dans la Drôme et dans les Hautes-Alpes.

Le caractère général des sous-dialectes provençaux [1] est l'absence de l'*s* final du pluriel. L'article seul sert à distinguer les nombres. Lorsque le pluriel est suivi d'un mot commençant par une voyelle, on écrit et on prononce l'*s* par euphonie.

[1] Nous voulons parler des trois principaux sous-dialectes mentionnés plus haut. L'*s* du pluriel se prononce, paraît-il, dans quelques cantons de la Provence.

L'article singulier est à peu près le même dans les trois sous-dialectes désignés ci-dessus.

	MASCULIN	FÉMININ
Nominatif et accusatif:	lou	la
Génitif:	dóu *ou* dau	de la
Datif:	au	à la

L'article pluriel est, sur les bords du Rhône, *li, di, i,* pour les deux genres; dans les pays marseillais, *lei, dei, ei,* aussi pour les deux genres; et à Nice, *lu, dai, ai,* pour le masculin, et *li, de li, à li,* pour le féminin.

On considère quelquefois le niçard comme la transition du provençal à l'italien. Il est difficile cependant de ne pas reconnaître dans ce sous-dialecte les principaux caractères de la langue d'oc [1]. L'influence italienne s'y fait néanmoins sentir

[1] On en jugera par le fragment qui suit d'un poëme héroï-comique qui a joui d'une certaine réputation. Nous donnons l'argument et le début du premier chant: « CANT PREMIÈ. — *Argumen:* — Introdussion au poëma. Idea dai prinsipal poëta epico. Envocassion de la Musa. Lou Pegase dau poëta. Omage au proutetour de l'ouvrage. Pintura dau siel de Nissa. Amour de Lubin e Courina. Reveil de l'Envidia; sieù portret; sieù lamenta: suona tres furia au sieù secours: la Discordia, la Calonnia e l'Ipocrisia; li fa un discours; ciangion de figura e sen van. Eloge d'un aë.

Ben de gen mi diran: che sota vanità!
Emb'ai sieù cant, acheú si cres de n'encantà?
Perche n'ha faç toui rire en assemblan doui rima,
Pensa de l'Elicon estre soubre la sima,
E ch'un poëma enfin naïsse com'un boulet.
Sieú fouol, acò si poù, ma non sieú lou soulet.
Laugié sera e matin s'ougne li papigliota;
Fieuferre nueç e giou vieste de mariota;
Boufet fa de prouget, e Marta a sincant'an
Cres, emb'un pou d'afart, de pareisse un enfan.
Se soufrés tantu sot, soufrés la mieù manìa;
Lu mieù vers a la fin son contra l'insomnia:
Lou suget es picion, e non vou blessa en rem,
E per la tersa fes, vouòli parlà de Nem. »

(*La Nemaida, o sia lou Trionf dai sacrestan,* poëma nissart de Joseph-Rosalinde Rancher. Nissa, 1823.)

Il faut remarquer qu'un certain nombre de points de ressemblance

dans quelques-unes de ses flexions et surtout dans sa phonétique, par exemple dans la diphthongaison fréquente en *ouo* de l'*o* accentué : *mouort, bouon, pouorta*, pour *mort, bon, porta*. Il faut remarquer aussi que le niçard a la finale féminine en *a*.

Dans le parler marseillais, on retrouve la diphthongaison de l'*o* accentué, non plus en *ouo* mais en *oue : fouent, bouen, vouestre*[1]. Le son *ou* y a une certaine tendance à se transformer en *e*, surtout devant la nasale, *passien* pour *passioun*. Dans ce sous-dialecte, comme dans celui de Nice, on termine en *i* les premières personnes du singulier de certains temps des verbes, qui, sur les bords du Rhône, se terminent en *e : mangi, anavi*, au lieu de *mange, anave*.

A Marseille, comme à Avignon, à Arles, les finales féminines sont en *o*.

J'emprunte à M. Mistral (*Armana prouvençau* de 1856) quelques-unes des indications qui précèdent. Voyez aussi, pour le sous-dialecte marseillais, la préface écrite par le même auteur pour la *Bresco* de Crousillat (Avignon, 1865). Je n'ai point la prétention de donner ici la caractéristique complète des sous-dialectes du provençal, mais seulement quelques renseignements généraux, qu'un travail plus approfondi complétera par la suite.

Pour faciliter, non-seulement la lecture, mais encore l'étude philologique des œuvres écrites dans le sous-dialecte des bords du Rhône, il me reste à donner quelques règles relatives à l'orthographe et à la prononciation. Ces règles me sont fournies par les publications mêmes de l'école des félibres ; les principales ont d'ailleurs été formulées déjà dans une note qui figure en tête de *Mirèio*, et que plusieurs

entre le fragment qui précède et l'italien sont purement orthographiques. Tel est l'emploi du *ch* et du *gl*, qu'on pourrait, sans aucun inconvénient, remplacer par les signes provençaux correspondants.

[1] Pour le cas où se produit cette diphthongaison, voyez l'excellent travail publié par M. Paul Meyer sur la phonétique de l'*o* provençal. (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. I, p. 145-161.)

poëtes provençaux ont empruntée à M. Mistral[1]. Nous distinguerons parmi ces règles celles qui sont applicables à tous les dialectes de la langue d'oc de celles qui sont particulières au sous-dialecte du Rhône et à celui de Marseille.

I. Règles applicables a la langue d'oc dans son ensemble[2]

On prononce toutes les lettres, à l'exception de quelques consonnes finales. Les groupes *qu* et *gu* ont la même valeur qu'en français, c'est-à-dire que l'*u* ne s'y prononce pas dans un grand nombre de cas.

Les deux *ll* n'ont jamais le son mouillé.

E sans accent ou surmonté d'un accent aigu[3] se prononce comme l'*e* fermé français; ainsi les *e* de *teté, devé,* sonnent, à peu de chose près, comme ceux de *été, vérité.*

[1] On trouvera d'excellentes indications orthographiques dans la première édition (1853) de la *Part dóu bon Diéu,* par M. Roumanille.

[2] Nous croyons que le catalan doit être classé, surtout au point de vue de la phonétique, parmi les dialectes de la langue d'oc; nous l'exceptons néanmoins des règles générales que nous donnons ici. Ce dialecte a une tradition orthographique arrêtée et déjà ancienne, qui ne s'éloigne guère du système provençal, mais qu'il nous paraît difficile pour le moment de faire entrer dans le même cadre Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'une théorie de l'orthographe de la langue d'oc, applicable à tous les dialectes de cette langue en ce qu'ils ont de commun, ne peut être que le résultat d'un long travail, dont la *Revue des langues romanes* s'efforcera de réunir les éléments. L'article de M. Achille Montel sur l'*Orthographe de la langue d'oc moderne* a posé le principe général; nous indiquons ici les conséquences que les écrivains, provençaux en ont tirées pour leur dialecte, et nous dironsplus tard, à propos de la *Baga d'or,* de quelle manière nous croyons que ce principe doit être appliqué au dialecte de Montpellier. — Toutes les règles énoncées à partir de ce paragraphe, jusqu'à la la fin de l'article, ont été soumises à une commission spéciale de la *Société pour l'étude des langues romanes,* qui les a approuvées.

[3] L'accent aigu de l'*e* ne sert guère, dans la langue d'oc, qu'à indiquer la place de l'accent tonique, et à distinguer la diphthongue *éu* (prononcez *éou*) du son *eu*, employé quelquefois avec la même valeur qu'en français.

È surmonté d'un accent grave, comme dans *rè, venguè,* se prononce ouvert.

L'*e* et l'*i,* quoique suivis de consonnes, comme dans *sacramen, vin, emperaire,* conservent toujours leur son alphabétique.

L'*u* se prononce comme en français, excepté quand il suit immédiatement une autre voyelle ; dans ce dernier cas, il prend le son *ou.* Cette règle a été constamment suivie par les troubadours classiques.

Le groupe *ou* se prononce comme en français ; mais, quand l'*o* est surmonté d'un accent, on fait sentir le son de chacune des deux voyelles, en donnant à la seconde la valeur de l'*ou* français ; ainsi, *òu* se prononce *òou.*

Toutes les fois que deux ou plusieurs voyelles se suivent immédiatement dans le même mot, elles se prononcent en une seule émission de voix, tout en conservant chacune leur valeur alphabétique. On a, par exemple, des diphthongues dans *mai, rèi, galoi,* et des triphthongues dans *pièi, vuei, iéu.*

Exceptions : 1° Quand les deux premières voyelles sont un *o* non surmonté d'un accent et un *u,* ces deux voyelles ne comptent que pour une seule, ayant le son de la pseudo-diphthongue française *ou : fouet, pouort.*

2° Quand une voyelle est surmontée d'un tréma, on la prononce séparément de celle qui la précède : *païs* a deux syllabes, tandis que *mai* n'en a qu'une.

3° L'*i* entre deux voyelles les sépare en deux syllabes, et se joint à la seconde. *Uiau, caiau* sont dissyllabes (*u-iau, ca-iau*).

4° L'*i* accentué ne forme pas diphthongue avec la voyelle qui le suit : *mìo* (Rhône) est dissyllabe ; *manìa* (Nice) est trissyllabe. *Discordìa* a trois syllabes avec l'accent tonique sur *cor ; ipoucrisìa* en a cinq et l'accent porte sur *sì.*

5° L'*i* non surmonté d'un accent et l'*ou* ne forment pas diphthongue avec la voyelle qui suit, dans quelques mots pour lesquels nous n'avons pu encore formuler une règle ; par exemple : *friand, espiat, coua* (il couve), *coua* (queue), etc.

Dans les triphthongues, la voix doit dominer sur la voyelle

intermédiaire, tout en faisant sentir les autres; dans les diphthongues, elle domine sur la première. Il y a quelques exceptions à cette règle; par exemple, dans les diphthongues *ia, ie, io, ouo, oue,* la voix appuie sur la dernière voyelle.

Accent tonique : 1° Lorsqu'il se trouve dans le corps d'un mot une voyelle surmontée d'un accent, l'accent tonique est ordinairement sur cette voyelle.

2° Il porte sur la dernière syllabe, à moins qu'il ne soit marqué ailleurs, dans les mots terminés par une consonne, une diphthongue ou l'une des voyelles *i* et *u*. — *Exceptions :* Il porte sur la pénultième dans les mots terminés en *es*[1], et dans la troisième personne du pluriel des verbes terminée en *on,* en *oun* ou en *ou,* suivant les dialectes : *que digues,* que tu dises; *sabon,* ils savent.

3° Dans les mots terminés en *e,* l'accent tonique porte sur la pénultième.

II. Règles particulières au provençal (sous-dialectes du Rhône et de Marseille).

Le *g* devant un *e* ou un *i* et le *j* se prononcent *dz* sur les bords du Rhône : ainsi, *gemi, gibous, image, jalous,* doivent se prononcer *dzemi, dzibous, imadze, dzalous*[2].

Ch se prononce *ts :* ainsi, *charra, machoto, chima,* se prononcent *tsarra, matsoto, tsima.*

Dans le dialecte marseillais, la prononciation du *g* devant

[1] Et, hors de la Provence, dans les pluriels terminés en *as* ou en *os*, suivant les dialectes. Les mots qui forment leur pluriel par l'addition d'un *s* conservent l'accent tonique sur la même syllabe qu'au singulier.

[2] Le son du *g* devant l'*e* et l'*i* et du *j* varient, suivant les dialectes, du son *dz* le plus doux au son *tch* le plus rude. Le *ch*, qui n'est qu'un *j* plus dur, subit des variations analogues.

e, i, du *j* et du *ch,* est plus accentuée et varie entre le *z* et le *gi* italien (*zaffiro, giammai*)[1].

L'*m* à la fin d'un mot a le son de l'*n* dans les deux sous-dialectes. *Lum, fum, fam,* se prononcent *lun, fun, fan.*

Accent tonique. — Dans les mots terminés en *a,* l'accent tonique est sur la dernière. Il porte sur la pénultième dans ceux qui se terminent en *o,* à moins qu'il ne soit marqué ailleurs. Tn.

[1] Cette observation nous a été communiquée par M. Mistral.

LA PRINCESSO CLEMÈNÇO

AU JUGE CASTIOUN, DE CADAROUSSO

A passa tèms qu'avian dins la Prouvènço
Un rèi nouma Carle segound lou Goi ;
Car, — siegue di sènso ie metre óufènso, —
En caminant anavo de-guingoi :
L'avien fa coume açò... Mai, noum-de-goi !
Avié ,'no filo, apelado Clemènço,
Bello mai que la mar noun es inmènso.

Èron pichot, li rèi qu'avian à-z-Ais,
Ie sufisié meme lou noum de comte...
Mai pichounet tambèn èro lou fais
De soun gouvèr : regnavon à bon comte,
E tant simplas que vuei sèmblo de conte.
L'ivèr, quand l'auro amourro pin e frais,
Pèr espargna lou bos, de soun palais

Sourtien d'à pèd, soulet, sèns ceremòni,
Prene, davans li bàrri, lou soulèu ;
E devisant emé Pèire, emé Tòni,
De la meissoun, o dóu tèms, o di flèu,
Di mau publi couneissien lou tablèu,
E segound l'èr jouga pèr la fanfòni,
Menavon plan lou coumun patrimòni...

LA PRINCESSE CLÉMENCE

AU JUGE CASTION, DE CADEROUSSE

Au temps jadis, nous avions en Provence — un roi nommé Charles II le Boiteux ; — car, et soit dit sans intention blessante, — en cheminant il allait de guingois : — on l'avait fait ainsi... Mais, sur ma foi, — il avait une fille, appelée Clémence, — plus belle que n'est immense la mer.

Petits étaient nos rois, nos vieux rois d'Aix, — même leur suffisait le nom de comte... — Mais tout petit aussi était le faix — de leur pouvoir : ils régnaient à bon compte, — et si simples que cela tient de la fable. — L'hiver, lorsque le vent plie pins et frênes, — pour épargner le bois, de leur palais

Sortant à pied, seuls, sans cérémonie, — ils allaient prendre le soleil aux remparts ; — et, en causant avec Pierre ou Antoine — de la moisson, du temps ou des fléaux, — ils connaissaient l'état des maux publics, — et selon l'air joué par la musette — ils ménageaient le commun patrimoine...

D'un bout de court, l'estiéu, segui tout just,
E 'ncavalant un grignoun de Camargo,
A Tarascoun, à Manosco, à Frejus,
Fasien lusi la bravado e la targo ;
D'un pau cadun aléujavon la cargo,
Di long proucès adoubavon l'ajust
E mantenien dóu païs li vièis us.

Ato ! pertout i'a pièi sis escaufèstre,
E lou bonur noun se peso à quintau :
En virouiant cadun crèi de miéus èstre,
E d'aquéu tèms coume aro, gènt d'oustau,
Ami leitour, èro gènt d'espitau...
Mai quand l'avé bat libre lou campèstre,
Se vèn lou loup, n'es pas la fauto au mèstre.

Niço, li Baus, Marsiho, Fourcauquié,
I'avié de jour que se plagnien de graisso ;
E boulegant un centenau d'arquié :
« Foro, tiran ! cridavon, plus de faisso ! »
— « Ah ! se ie vau, fasié lou comte, laisso ! »
E coume un pastre, abile nourriguié,
Em'un caiau li tournavo au pasquié.

Mai nòsti rèi, emai siguèsson paure
(E goi, de-fes), avien de filho, vès,
Meravihouso ! e jamai, pèr enclaure,
Fado an vira tant de cor à l'envès...
Basto, Clemènço, aquelo que savès,
Èro, vous dise, un rai d'or fin e saure :
D'un rai parié quauque jour Diéu me daure !

D'un brin de cour, l'été, suivis à peine, — montant quelque étalon de la Camargue, — à Tarascon, à Manosque, à Fréjus, — ils faisaient luire la bravade et la joute ; — ils allégeaient le fardeau d'un chacun, — accommodaient du mieux les longs procès — et du pays maintenaient les vieux us.

Dame ! partout il y a, puis, ses troubles, — et le bonheur ne se pèse à quintal ; — en se retournant, chacun croit être mieux.... — Alors, comme à présent, gens de famille, — ami lecteur, étaient gens d'hôpital. — Mais dans la lande quand le troupeau va libre, — si le loup vient, la faute n'est au maître.

Nice, les Baux, Marseille, Forcalquier, — à certains jours se plaignaient de leur graisse ; — et, agitant une centaine d'arcs, — criaient : « A bas le tyran ! plus de lien ! » — « Ah ! si j'y vais, faisait le comte, attends !... » — Et comme un pâtre, habile nourricier, — à l'herbe les ramenait sa houlette.

Mais, bien que pauvres (et boiteux quelquefois), — nos rois avaient des filles, voyez-vous, — merveilleuses ! et jamais, par sortilége, — fées n'ont tourné tant de cœurs à l'envers... — Clémence, bref, celle que vous savez, — était, vous dis-je, un blond rayon d'or fin : — d'un rayon tel puisse Dieu me dorer !

Or l'eiretié dóu reiaume di Franc,
Ausènt parla de la bello princesso,
De soun amour aguè 'nvejo subran,
E pèr l'avé n'aguè trèvo ni cesso.
Mai lou palot moustrè bèn que bassesso
Niso de-fes dins lou cor di plus grand,
Coume veirés, aquest conte durant..

Part de Paris uno proumto embassado,
Pèr la Prouvènço uno embassado part.
Après festin, e la questioun pausado,
Acourdamen e grand gau di dos part,
Li deputa demandon à despart
Uno entre-visto à la jouino fiançado,
E lou plus viéi esclargis sa pensado :

— « Bello Clemènço, astre clar dóu Miejour,
Ansin lou viéi ie vèn de-cauto-cauto,
Dins li rousié sort d'espino toujour,
E sian tengu de vous dire sèns fauto
Uno resoun que sus vòsti dos gauto
Fara segur espandi la roujour...
Basto qu'acò noun vous mete en frejour !

» Es pas que noun sachés que voste paire
Es un pau goi, — parlant sènso respèt... —
Ah ! gros malur ! car, se noun es troumpaire
Ço que se dis, de l'espalo o dóu pèd
A si parènt un enfant es souspèt,
— Diguen lou mot, princesso, — de retraire,
E de laid chat noun vèn bèl emperaire.

Or l'héritier du royaume des Francs, — oyant parler de la belle princesse, — eut tout à coup envie de son amour, — et pour l'avoir n'eut cesse ni repos. — Mais le balourd montra bien que bassesse — niche parfois dans le cœur des plus grands, — ainsi que vous verrez durant ce conte.

De Paris part une prompte ambassade, — pour la Provence une ambassade part. — Après festin, et la question posée, — accord et grande liesse des deux parts, — les députés demandent en secret — une entrevue à la jeune fiancée, — et le plus vieux se fait leur interprète :

— « Belle Clémence, astre clair du Midi, — le cauteleux vieillard ainsi commence, — dans les rosiers toujours naissent épines, — et nous devons vous dire sans manquer — une parole qui fera sur vos joues, — certainement, éclore la rougeur... — Puisse en froideur cela ne point vous mettre !

» Vous n'êtes pas sans savoir que votre père, — sauf le respect, est boiteux quelque peu... — Ah ! grand malheur ! car, s'il est véridique — le vieux dicton, par l'épaule ou le pied — à ses parents un enfant est suspect — de ressembler, princesse ; et vilain gars — ne deviendra jamais bel empereur.

» Maladicioun ! que dirien lis Anglés,
Se lis enfant de la rèino de Françe
Èron manchet, panard, gibous, o bles ?
Dounc, pèr avé la fermo assegurançe
Que sias sèns deco e richo d'esperançe,
Noste segnour lou prince de Valés
A nòstis iue vòu que vous desvelés. »

— « Oh ! l'insoulènt ! diguè la Prouvençalo,
D'un Franchimand m'estouno pas... Mai noun,
Sara pas di, Prouvènçe en res vassalo,
Que ti princesso, umblamen, de-clinoun,
D'èstre endecado an subi lou renoum...
Esperas-me, vau tourna dins la salo...
E tu, Pudour, cuerbe-me de tis alo ! »

Elo, acò di, s'envai coume l'uiau ;
Se descourdello, estrassant li courduro ;
De cisclatoun e de broucat reiau
Lèu à si pèd toumbo sa vestiduro ;
E gardo just la simplo atrencaduro
D'uno bèuta que mounto au lie nouviau
Entre li bras de l'espous vermeiau.

O la sublimo e gènto vierginello !
Vela que vèn, souto un telage fin
De papalino e téuno e clarinello,
Que de si gràci e de soun cors divin
Permet de vèire acoumençanço e fin.
Di mandadou lis ardènti prunello
Devourissien la nòvio blanquinello.

» Malédiction ! que diraient les Anglais, — si les enfants de la reine de France — étaient manchots, boiteux, bossus ou bègues ? — Donc, pour avoir le garant que vous êtes — sans nul défaut et riche d'espérance, — notre seigneur le prince de Valois — veut qu'à nos yeux vous vous montriez sans voiles. »

— « Oh ! l'insolent ! dit lors la Provençale, — d'un Franchimand point ne m'étonne... Mais — il ne sera pas dit, Provence reine, — que tes princesses, humbles, le front baissé, — d'être mal faites ont subi le renom... — Attendez-moi, je reviens dans la salle... — Et toi, Pudeur, couvre-moi de tes ailes ! »

Elle, à ces mots, s'en va comme l'éclair, — et se délace, en rompant les coutures ; — de siglaton et de brocard royal — son vêtement tombe vite à ses pieds ; — elle ne garde que la simple toilette — d'une beauté qui, au lit nuptial, — vient dans les bras de son époux vermeil.

O la sublime et gente jouvencelle ! — Elle s'avance, sous un fin tissu — de popeline déliée, transparente, — qui de ses grâces et de son divin corps — permet de voir commencement et fin. — Des envoyés les ardentes prunelles — dévorent la jeune et blanche fiancée.

— « Se fau juja la frucho pèr li gréu,
Vierge, à l'amour proumetes grand culido,
De l'embassado aqui faguè lou préu.
Moussèu de rèi, ta persouno poulido
De cap à pèd es en tout acoumplido ;
Pèr noste prince es un tresor, pèr éu
E pèr la Françe entiero... Mai peréu

» Degno acoumpli ço que nous recoumando
E ie leva dóu su tout cascavèu...
Laisso briha l'estello puro e cando
A nòstis iue, sènso nivo ni vèu...
Car dóu countrat es acò lou clavèu,
E pènso bèn qu'au bout de sa demando
Uno courouno es lou doun que te mando. »

Alor, se dis qu' em'un biais soubeiran,
Sèns bataia soulamen uno briso,
D'un mouvemen, ardido, revirant
Darrié soun còu soun péu que se desfriso
A long trachèu : — « Que pèr uno camiso
Ague perdu la courouno di Franc,
Oh ! s'escridè, certo, noun lou diran ! »

E pereila la teleto d'aragno
Volo, e Venus Arlatenco aparèi
Coume lou jour au trecòu di mountagno.
Esbarluga de la glòri que vèi,
Aurié vougu, cadun, èstre lou rèi ;
Mai en amour, un perd e l'autre gagno ;
Pièi, la bèuta, pecaire ! es uno eigagno.

— « S'il faut juger les fruits par les bourgeons, — vierge, à l'amour tu promets grand'cueillette, — lui fait soudain le chef de l'ambassade. — Morceau de roi, ta personne jolie — est accomplie en tout de pied en cap ; — pour notre roi c'est un trésor, pour lui — et pour la France entière... Mais aussi

» Daigne accomplir ce qu'il nous recommande — et lui ôter tout martel de la tête... — Laisse briller l'étoile pure et claire, — à nos regards, sans nuage ni voile... — Car du contrat c'est là la clause expresse, — et pense bien qu'au bout de sa demande — une couronne est le don qu'il t'envoie. »

Alors, avec un charme souverain, — sans hésiter, dit-on, le moins du monde, — et hardiment rejetant derrière elle — sa longue chevelure qui déroule — ses écheveaux : — « Que pour une chemise — m'ait défailli la couronne des Francs, — — non ! s'écria-t-elle, on ne le dira pas ! »

Et dans l'espace la toile d'araignée — vole, et Vénus Arlésienne apparaît, — comme le jour au sommet des montagnes. — De cette gloire éclatante ébloui, — chacun aurait voulu être le roi ; — mais en amour l'un perd où l'autre gagne ; — puis la beauté, las ! est une rosée.

Nostradamus, lou bon istourian,
Ajusto que tout lou mounde en Prouvènço
Aplaudiguè, coume encaro farian,
A l'erouïco e superbo Clemènço.
Quau noun fai mau, en efèt, noun mau pènso.
E di Valés lou sagatun brihant
Prenguè racino en aquéu souleiant.

Frederi MISTRAL.

Malano (Bouco-dóu-Rose).

Nostradamus, le bon historien, — ajoute que tout le monde en Provence — battit des mains, comme encore nous ferions, — à l'héroïque et superbe Clémence ; — car point ne pense à mal qui ne fait mal. — Or des Valois la brillante cépée — à ce soleil de beauté prit racine.

Frédéric MISTRAL.

Maillane (Bouches-du-Rhône).

A L'AMIGO QUE N'AI JAMAI VISTO

Escusas-me, Madamisello,
Mai leissas-me vous demanda
La coulour de vòsti trenello.
Despièi que m'avès enfada,
Proun fes moun esprit ie pantaio,
Car di chato que lou cor béu
Ço que lou mai me bouto en aio
Noun es pèd prim, man fino, taio
Encantarello, iue que dardaio,
Gràci, tendresso... : es lou long péu.

Lou péu ! lou péu ! aquelo glòri
Gisclado di man dóu bon Diéu ;
Lou péu ! aquéu cap-d'obro flòri,
Aquéli rai paupable, viéu !
De li mira 'n touto jouvènto
M'enchusclo emai me fai fresi.
Voudriéu èstre l'auro que vènto
E me perdre i como mouvènto,
O la pienche au couifa savènto,
E dins lou drut mordre à plesi !

Avès-ti la treno castagno
Di chato que van, lou matin,
Mena li cabro à la mountagno ?
Si pèd mouret, franc de patin,
An lou prefum di ferigoulo :
Trepon li baus escalabert
Sènso esfraia li reguindoulo,
E, quand sauton i farandoulo,
Soun péu castan arrage coulo
Dins lou boumbet entre-dubert.

A L'AMIE QUE JE N'AI JAMAIS VUE

Pardonnez-moi, Mademoiselle, — mais laissez-moi vous demander — la couleur de vos tresses. — Depuis que vous m'avez ensorcelé, — bien souvent mon esprit y rêve, — car des jeunes filles que le cœur dévore — ce qui le plus m'exalte, — ce n'est pas pied mignon, main fine, taille — enchanteresse, œil qui darde, — grâce, tendresse... : ce sont les longs cheveux.

Les cheveux ! les cheveux ! cette gloire — jaillie des mains du bon Dieu ; — les cheveux ! ce chef-d'œuvre triomphant, — ces rayons vivants, palpables ! — De les contempler en toute jeune fille — cela m'enivre, me fait frissonner. — Je voudrais être la brise qui souffle — et me perdre aux chevelures mouvantes, — ou le peigne à coiffer habile, — et dans le dru mordre à plaisir !

Avez-vous la tresse châtaine — des jeunes filles qui vont, le matin, — conduire les chèvres à la montagne ? — Leurs pieds brunis, francs de chaussures, — ont le parfum du thym : — elles hantent les rocs escarpés — sans effrayer les lézards gris, — et, quand elles sautent aux farandoles, — leurs cheveux châtains, en désordre, coulent — dans le corsage entr'ouvert.

Di bloundo sias-ti sorre ? L'uno,
Fadeto, ai-las ! que mor trop lèu,
Oufelìo à péu plen de luno ;
L'autro, à frisoun plen de soulèu,
Sèmpre mai renadivo, a gaire
Qu'un bais de l'oundo pèr ajust;
Parlo i felibre em'i pescaire,
E li marin que de tout caire
Van à la fiero de Bèu-caire
Toujour te rescontron, Venus !

Soul vièsti de la Madaleno,
O fourèst de si péu de fio,
Quand touto bello, blanco, leno,
Plouro la pecairis, en-lio·
Noun trouvant Diéu qu'en la calaumo, —
Coume uno flamo si trachèu
Sèmblon crema la Santo Baumo.
Despièi, alin, la flour di caumo
De l'encèns de si péu embaumo
L'erbo e l'aubre, l'ome e l'aucèu.

Pourtas-ti la negro courolo
Qu'anelavo lou gai coutet
De Zani, de ma caro drolo,
E qu'an souvènt mescla mi det ?
O bèlli trenello negrasso
Coume la niue e la brumour,
Coume l'alo di tartarasso,
Coume un tron que l'uiau estrasso,
Feroujo, enebrianto de raço,
Que m'avès tant liga d'amour ?

Des blondes êtes-vous sœur ? L'une, — petite fée, hélas ! qui meurt trop tôt, — Ophélia, aux cheveux pleins de lune ; — l'autre, aux boucles pleines de soleil, — sans cesse renaissante, n'a guère—qu'un baiser de l'onde pour parure ; — elle parle aux poëtes et aux pêcheurs, — et les marins qui de tous pays — vont à la foire de Beaucaire — te rencontrent toujours, ô Vénus !

Seul vêtement de la Madeleine, — ô forêt de ses cheveux de feu, — quand douce, blanche, toute belle, — la pécheresse pleure, nulle part— ne trouvant Dieu que dans la quiétude, — sa chevelure, comme une flamme, — semble embraser la Sainte Baume.— Là-haut, depuis lors, la fleur des cimes—de l'encens de ses cheveux embaume — l'herbe et l'arbre, l'homme et l'oiseau.

Portez-vous la noire torsade — qui retombait en boucles sur la nuque charmante — de Zani, de ma bien-aimée, — et qu'ont souvent emmêlée mes doigts ? — O belles tresses noires, noires — comme la brume et comme la nuit, — comme l'aile des oiseaux de proie, — comme le nuage que l'éclair déchire, — farouches et enivrantes de race, — qui m'avez si fort lié d'amour ?

Péu negre de la rèino Jano
E de madamo Marcabrun [1],
Espigo duro d'Italiano,
Toursudo à flo sus lou còu brun,
Coume la serp que s'envertouio
E que s'eirisso e que fai pòu, —
O torco ! urous quau vous embouio
(Car lou caligna desmemouio) !
Quau em'uno chato a garrouio
Pèr un poutoun pres sus soun còu !

Remembras-ti la Desdemouno
Souto lou porge de Sant-Marc,
Quand Otello, poumpous, ie douno
La man e descènd vers la mar?
Lou page, que s'escarrabiho
Emé duquesso e chivalié,
Enterin que jogo e babiho,
Laisso trinassa la raubiho
Qu'à bèu pan, trop grèvo, escoubiho
Lou maubre fièr dis escalié.

De sa caloto cremesino
Que flourisson perlo e rubis,
Sus sa raubo d'or que cracino,
Soun péu en ventau s'espandis.
Lou soulèu, que dins l'erso clugo,
Abro enca mai lis amourous ;
D'aquel encèndi qu'esbarlugo
Ço que lou mai esparpelugo,
Di diamant es pas li belugo,
Mai lou trelus di grand péu rous.

[1] La plus fameuse poëte en nostre langue provensalle (Jean de Nostredame).

Cheveux noirs de la reine Jeanne — et de madame Marcabrun,—épis serrés d'Italienne,—tordus à flots sur le cou brun, — comme le serpent qui enlace — et qui se dresse et qui fait peur ; — ô tresses ! heureux celui qui vous brouille — (car l'amour fait délirer)! — heureux celui qui avec une jeune fille a querelle — pour un baiser pris sur son cou !

Ressemblez-vous à la Desdemona — sous le porche de Saint-Marc, — quand Othello, pompeux, lui donne — la main et qu'elle descend vers la mer? — Le page, qui se fait espiègle — avec duchesses et chevaliers, — cependant qu'il joue et babille, — laisse traîner la robe — qui, à beaux plis, trop lourde, balaye — le marbre fier des escaliers.

De sa calotte cramoisie, — fleurie de rubis et de perles, — sur sa robe d'or qui bruit, — ses cheveux en éventail s'épandent.— Le soleil, qui dans la vague s'éteint, — embrase d'un plus vif éclat les amoureux ; — de cet incendie qui éblouit — ce qui le plus fait baisser la paupière, — des diamants ce ne sont pas les étincelles, — mais le rayonnement des grands cheveux roux.

Ah ! de vosto cabeladuro,
Certo ! noun sabe lou secrèt,
Mai quand toumbo à vosto centuro,
Segur es un delice escrèt...
De-que soun li rai dis estello,
De-qu'es l'esplendour dóu soulèu,
Contro la como qu'enmantello
De soun velout, de sa dentello ?
O papàrri de farfantello,
Ounte li sen fan dous relèu !

Teodor AUBANEL.

Avignoun.

Ah ! de votre chevelure — certes ! j'ignore le secret, — mais quand à votre ceinture elle tombe, — assurément c'est un pur délice...— Que sont les rayons des étoiles, — qu'est la splendeur du soleil, — à côté de la chevelure qui vous enveloppe — de son velours, de sa dentelle ? — O manteau d'éblouissements, — où les seins font deux reliefs !

Théodore AUBANEL.

Avignon.

ÉCRIVAINS CONTEMPORAINS EN LANGUE D'OC

ALBERT ARNAVIELLE

Lous Cants de l'aubo. — Nîmes, 1868

M. Albert Arnavielle, l'auteur des *Cants de l'Aubo,* est l'un des plus jeunes et des plus vaillants disciples de l'école des félibres. A l'âge de vingt-quatre ans, il a déjà remporté de brillants succès dans les concours littéraires du Midi, et c'est lui qui a reçu la seule mission officielle qu'il soit donné de nos jours à un écrivain de la langue d'oc de recevoir et de remplir dans cette langue: il fut chargé de traduire la bulle contenant la définition du dogme de l'Immaculée Conception dans le vieux langage du midi de la France. Singulier retour de l'histoire! la papauté, qui sous Innocent III a tant contribué aux catastrophes politiques qui ont amené la décadence de la langue d'oc, est, de notre temps, la seule institution qui conserve encore officiellement à cette langue son rang parmi toutes les langues que parle l'univers habité.

Le titre du recueil poétique de M. Albert Arnavielle ne saurait être mieux choisi : ce sont bien des *chants d'aurore* que ces chants où résonne, à son premier réveil, une âme ardente et généreuse. L'amour profond de la charmante Teldète, le sentiment puissant de la patrie cévenole, l'affirmation énergique de tous les devoirs de la vie, voilà les trois thèmes que développe la muse d'Arnavielle, avec une fraîcheur d'inspiration et une franchise d'allures qui ne sont pas les moindres de ses charmes.

Les *Cants de l'aubo* sont écrits dans le dialecte *raiol* (royal). Ce dialecte, parlé dans la partie des Cévennes dont le prin-

cipal centre est Alais, est un dialecte intermédiaire entre la langue de la Provence et celle du bas Languedoc. On y trouve l'*s* au pluriel ; l'article féminin pluriel n'est plus *li,* mais *las;* l'*n* manque à la troisième personne du pluriel, pour certains temps des verbes de la première conjugaison. Mais le participe ne prend pas de *t,* et l'*o* domine comme voyelle finale, de même que dans l'idiome provençal.

Le vocabulaire des *Cants de l'aubo* mérite de fixer l'attention du philologue qui s'intéresse aux langues vivantes. La littérature des dialectes du Midi comprend deux courants divers : le premier tend vers un *idiomatisme* caractérisé. Là, on recherche le mot propre au pays, l'expression curieuse et rare, le tour de pensée caractéristique ; le but qu'on se propose, c'est surtout de rendre ce que la physionomie de telle ou telle région a de singulier. Il en résulte un *particularisme* littéraire, s'il est permis d'ainsi parler, qui s'attache à peindre des scènes de genre, qui excelle dans le travestissement de tableaux déjà connus, et qui exploite volontiers la veine railleuse ou épicurienne.

L'autre courant porte les esprits vers de plus hautes ambitions. Là, tout en conservant à la langue sa saveur locale, on cherche à l'élargir, à lui donner plus de richesse, plus d'ampleur, plus d'élan. Devenus des *patois,* réservés presque exclusivement aux classes inférieures de la société, les idiomes ont perdu une grande partie de leurs notes élevées ; ils n'ont pu surtout profiter du progrès historique opéré dans les esprits cultivés et de ce travail du temps qui a amené les langues, instrument de recherches scientifiques, à se créer un fonds nouveau pour rendre des idées nouvelles. Il s'agit de rendre à ces dialectes, étouffés en quelque sorte par l'extension des langues voisines, l'air qui leur manque, et de les élever au niveau de la pensée moderne. A ce point de vue, les auteurs du mouvement provençal ont entrepris un travail aussi considérable que délicat. Cette revivification d'une langue dont le développement s'est fait dans des conditions incomplètes n'a aucun rapport avec les pastiches littéraires auxquels s'est complue

parfois l'ingénieuse curiosité des philologues. C'est une entreprise qui a une base philologique sérieuse, un idéal philologique précis, des règles philologiques susceptibles d'être scientifiquement déterminées. C'est donc plus qu'une œuvre de pure imagination : c'est une œuvre qui intéresse la science autant que l'art, et qui doit appeler le concours des vrais savants, ne fût-ce que pour la contrôler.

C'est ce courant qu'a suivi M. Albert Arnavielle. Son vocabulaire dépasse le vocabulaire ordinaire du dialecte raiol. Tout en lui conservant le cachet qui lui est propre et qui lui vient des habitudes, des mœurs, des occupations locales, il le rend accessible aux idées générales par des emprunts intelligents aux dialectes frères, surtout au provençal, qu'ont si bien enrichi les travaux de la nouvelle école.

C'est encore cette littérature provençale qui a inspiré le caractère poétique de M. Arnavielle. Il est difficile, à vingt-quatre ans, de découvrir une voie entièrement nouvelle. On ne saurait donc s'étonner si l'on trouve aux différents accents que prend le jeune poëte des antécédents littéraires reconnaissables.

Les *Cants de l'Aubo* sont divisés en trois livres. Dans le premier, il est aisé de reconnaître l'inspiration directe de Théodore Aubanel, qui a su imprimer à la poésie amoureuse des troubadours un caractère moderne, tout en restant l'homme de son pays et de sa langue, et qui, tout en faisant résonner une note tendre, plaintive et douloureuse, a su se préserver de cette mélancolie métaphysique dont la poésie contemporaine a tant abusé. Chez Arnavielle, comme chez Aubanel, on sent quels avantages offre à l'expression des sentiments sincères et vrais une langue qui n'a pas été soumise au travail d'abstraction qu'ont supporté des langues plus savantes. Bien plus, une pareille langue s'oppose, d'elle-même, à ces excès de la réflexion qui étouffent la vie et qui remplacent l'expression naïve des délicatesses du cœur par la dissection analytique de la pensée.

M. Arnavielle s'est heureusement inspiré de l'auteur de la

Miougrano, et tel ou tel morceau des *Cants de l'aubo* peuvent supporter la comparaison avec l'œuvre de celui qui passe, à bon droit, pour être un des maîtres de la nouvelle poésie provençale. Peut-être la note est-elle moins intense et moins naïve chez M. Arnavielle, mais cela ne saurait étonner : quelle que soit la puissance avec laquelle sent le poëte, il est difficile que la désespérance ait, à son âge, pénétré dans son cœur aussi profondément qu'il le dit et qu'il le croit.

La seconde partie, consacrée surtout à la poésie lyrique, et la troisième, qui comprend deux poëmes dans le genre moral et descriptif si heureusement exploité par Jasmin, sont à la hauteur de la première. Plusieurs odes, notamment celles *au Languedoc*, celle *du Châtaignier, la Gardounado*, renferment de réelles beautés, qui permettent d'augurer que l'auteur trouvera là sa voie définitive, et dotera, quand son beau talent aura mûri, la littérature méridionale d'un véritable poëte lyrique.

Le nom de *raiol* a, de nos jours, cette mauvaise fortune qu'il n'est pas pris en bonne part dans les riches contrées que baigne la Méditerranée ; on ne pouvait mieux le venger qu'en l'attachant à cette œuvre littéraire, où respire d'un bout à l'autre l'heureux élan d'une âme généreuse et saine.

A. Glaize.

NÉCROLOGIE

CAMBOULIÙ

Le 29 octobre dernier, celui que la *Société pour l'étude des langues romanes* avait placé à sa tête, lors de sa formation, F. Cambouliù, professeur à la Faculté des lettres, président de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, décédait dans cette ville, encore jeune et alors qu'il allait entrer dans une voie large et hardie, où son talent et sa connaissance parfaite de nos idiomes et de nos littératures du Midi lui eussent assuré de brillants et nombreux succès.

Né le 9 août 1820, à Palalda, village du Roussillon, qui se cache parmi les fleurs et les pampres comme un nid d'oiseau, au versant de la montagne, sur la rive du Tech, au milieu des grands chênes et des vignes embaumées, non loin des thermes d'Amélie-les-Bains, charmante et fraîche oasis dont le souvenir fut toujours présent à sa pensée, il grandit, fier et libre, se développant sous la double influence d'un soleil brûlant et d'un sang généreux. — La nature lui prodigua ses soins; elle le traita en favori, soit en déployant à ses yeux ses radieuses merveilles, soit en transformant pour son âme naïve tous ses spectacles en enseignements. Ce fut elle qui en fit un rêveur et un adorateur de la lumière, avide de contemplations et d'émotions, écoutant cette voix intérieure qui supplée à tout et qui livre à l'imagination charmée les magnificences de sa poésie. Diverses causes gênèrent cette vocation enfantine et l'étouffèrent : la nécessité d'abord, l'ignorance de la vie ensuite; l'une résultant de sa position précaire, l'autre de sa solitude forcée. Elles prirent sa riche fantaisie, lui brisèrent les ailes,

et la rejetèrent, ainsi mutilée et impuissante, aux souffles impétueux de tous les vents du ciel.

Ainsi ce que la nature lui accordait si généreusement d'une part, l'existence le lui refusait de l'autre. Cette lutte horrible du rêve et de la réalité, dont les incidents sont marqués par des amertumes continuelles et des aspirations incessantes, explique ce qu'il y a de complexe et d'indécis dans son allure. Il eût été poëte, si les circonstances lui eussent été favorables; il fut professeur par obligation. Sa vie entière a été l'exemple des troubles et des déchirements d'une vocation contrariée. De là, ce caractère étrange, à la fois passionné et contemplatif, allant de ce que l'action a de plus fougueux à ce que la rêverie a de plus tendre et de plus enivrant. Mais, si les difficultés furent grandes, son énergie le fut encore davantage. Elle protesta, elle résista, luttant, méditant, travaillant nuit et jour, et sa belle intelligence, secondée par une volonté de fer, se fit dans le monde, dans l'Université, une place honorable.

Je n'ai pas à le suivre dans ses succès universitaires; ils furent rapides, si l'on tient compte du point de départ et des difficultés de la marche, plutôt que de l'impatience dévorante des natures de cette sorte. Il doit me suffire de signaler succinctement les principales phases de sa carrière militante, pour que l'on sache ce qu'il lui fallut de vigueur et de constance. D'abord l'élève d'un vieux prêtre de campagne, puis l'aide d'un simple instituteur, il est reçu bachelier ès lettres en 1838, maître d'étude au collége de Perpignan en 1841, régent de quatrième au collége de Bédarieux en 1843, licencié ès lettres à la Faculté de Montpellier le 3 août 1844, professeur de troisième au lycée de Pau en 1845, professeur de rhétorique au lycée d'Alger en 1847, agrégé pour les classes supérieures à la même époque, professeur de troisième au lycée de Toulouse en 1850, docteur ès lettres et licencié en droit à la Faculté de cette dernière ville en 1854, professeur de rhétorique au lycée de Montpellier la même année, censeur des études au même lycée en 1858, enfin professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg en 1859, puis

à celle de Montpellier en 1862, prenant ainsi place parmi ceux qui avaient été ses maîtres et ses guides. De plus, les dernières années le virent officier de l'instruction publique dès 1864 et président du jury pour le certificat d'aptitude des langues espagnole et italienne à partir de 1868. Cette longue énumération était utile, afin de montrer qu'aucun de ses moments n'avait été perdu pour la science.

Mais mon devoir est plus particulièrement de faire une critique rapide de ses travaux. Ses premières productions sont de deux sortes : les unes, nécessitées par les exigences de sa position, appartiennent aux études classiques ; les autres, inspirées par son amour de la langue et des traditions de son pays, aux études romanes. Celles-ci furent toujours les favorites ; mais au début, alors qu'il essayait de se poser sur une base sûre, de faire un examen sévère des connaissances acquises, les premières durent inévitablement dominer. C'est en effet ce qui eut lieu. Il faut citer dans ce genre, et par ordre de date : d'abord sa thèse pour le doctorat ès lettres, *les Femmes d'Homère* (Toulouse, Delboy, 1854), où il étudie séparément, avec beaucoup d'esprit et de finesse, les sept principaux types de femme de l'*Iliade* et de l'*Odyssée :* Arété, Hécube, Pénélope, Andromaque, Hélène, Nausicaæ, Euryclée, c'est-à-dire l'aïeule, la mère, l'épouse, la jeune femme, l'amante, la vierge, l'esclave, pour en tirer, par la réunion de leurs traits communs, l'idéal de la femme aux temps héroïques, de la femme d'après Homère, idéal dont la grandeur fait honte à la servilité passive de celui des époques de décadence ; — et la thèse latine, *des Progrès de l'histoire depuis Hérodote jusqu'à Bossuet* (*de Præcipuis historiæ incrementis, ab Herodoto usque ad Bossuetii tempora*. Toulouse, veuve Sens, 1854), qui repose sur une comparaison entre les méthodes de la science ancienne et celles de la science nouvelle, telle qu'elle est sortie des mains de Vico, de Bacon et du grand orateur. — Puis viennent l'*Essai sur la fatalité dans le théâtre grec* (Paris, Aug. Durand, 1855), où il attaque hardiment le préjugé absurde qui suppose les tragiques d'Athènes fatalistes, mais qui cependant ne me paraît pas

avoir établi une distinction suffisante entre l'esprit des légendes mythiques, qui attribue en effet tout au Destin, et l'esprit du poëte, qui, cédant à la civilisation, se sert de la voix du chœur pour protester au nom du libre arbitre ; — enfin l'*Etude sur Vauvenargues* (1857), insérée dans les mémoires de l'Académie des sciences et lettres, analyse très-ingénieuse.

Dès que les devoirs de sa charge le lui permirent, il revint à ses études favorites, celles qui concernent nos études romanes, ainsi que je l'ai dit, comme s'il pressentait que là était sa vocation définitive. Il débuta par un discours *sur la Renaissance de la poésie provençale à Toulouse au* XIVe *siècle* (1851), où, reprenant l'opinion de M. Noulet contre du Mége, il essayait de démontrer par diverses citations que Clémence Isaure, la réorganisatrice et la bienfaitrice des Jeux floraux, cette femme dont le nom indique dans notre histoire toute une renaissance, n'avait jamais existé ; cette opinion me paraît contestable, et mérite qu'on procède à un nouvel examen, avant qu'on ne prononce un jugement définitif.

Peu après, il publia son *Essai sur l'histoire de la littérature catalane,* qui, quoiqu'il ne le présentât que comme une ébauche, est sans contredit son œuvre capitale, autant par l'importance et l'étendue du sujet — sur lequel nous n'avions que quelques monographies incomplètes de trois de ses compatriotes, les Roussillonnais Jaubert de Passa, Tastu et Puiggari, et des aperçus rapides de Fauriel, Sismondi, Bouterweck et Ticknor — que pour les idées d'ensemble, les vues nouvelles qu'il y émettait, se proposant de les reprendre plus tard sur un cadre plus large et plus convenable, en appuyant sur les lignes et les points qu'il n'avait pu que marquer. Ce ne fut d'abord qu'un simple discours, qu'il fit insérer dans les Mémoires de notre Académie (1857), et dont il donna, dès l'année suivante, une édition séparée (Paris, Aug. Durand, 1858), en y ajoutant le texte de la *Comedia d'amor,* de Fra Rocaberti, si curieux pour le philosophe, et des fragments de la traduction de la *Divine Comédie* par André Ferrer. On l'a depuis translaté en catalan, pour le faire paraître dans une revue littéraire de Barcelone, le *Gay Saber* (1869).

La littérature catalane ne mérite certainement pas le dédain que l'on voudrait faire peser sur sa réputation. Elle recèle de véritables trésors pour ceux qui voudront se donner la peine d'en faire l'exploration et d'en formuler la critique. Le jugement qu'en a porté Cambouliù me paraît juste et exact, autant du moins que je puis en juger. « Le bon sens pratique uni à l'esprit d'entreprise, une noble fierté qui ne dégénère jamais en orgueil, tel est le fond du caractère de la nation catalane. Sa langue et sa littérature portent l'empreinte de ses dispositions. Ce n'est point par l'éclat, la pompe, l'abondance, qu'elles se distinguent, mais par la justesse, la netteté, la mesure. Entre l'Italie et la Castille, où l'esprit moderne s'abandonne sans réserve et sans frein à sa fécondité luxuriante, la Catalogne semble avoir conservé quelque chose de la sagesse et de la sobriété de l'esprit antique. Les œuvres qui dominent dans la littérature catalane, ce sont celles qui ont pour objet la vie réelle, et qui sont susceptibles d'aboutir à un résultat pratique : les récits historiques, les tableaux de mœurs, les enseignements de la sagesse. La fiction proprement dite y est rare, et toujours soumise, en tout cas, aux lois de la vraisemblance. Dans les spéculations de l'intelligence, comme dans la pratique de la vie, la raison, chez les Catalans, demeure toujours maîtresse. Ajoutons encore la sincérité et la bonne foi, dont leurs écrits portent l'empreinte, et qui, unies à je ne sais quelle force de style que l'on remarque jusque dans leurs moindres écrivains, présentent une analogie assez frappante avec leur invincible amour de la justice et leur constance à toute épreuve. »

Après avoir reconnu et avoué les difficultés immenses de son entreprise, les documents nécessaires, en général manuscrits ou rares, étant dispersés çà et là et difficiles à se procurer; après avoir parlé de l'influence de nos troubadours sur la Péninsule, dès l'aube du moyen âge, influence dont on peut apprécier l'action à toutes les époques, quoiqu'il ne se soucie guère d'en convenir, il distingue dans cette littérature vigoureuse et austère trois périodes principales, à physionomies

tranchées : l'une qui va du XIIIe au XIVe siècle, se développant sous l'impulsion successive de notre compatriote, l'héroïque Jacques Ier d'Aragon, des chroniqueurs Muntaner, d'Esclot et Pierre le Cérémonieux, et des polygraphes Arnaud de Villeneuve et Raymond Lulle, le docteur illuminé ; l'autre du XIVe au milieu du XVe, qui accepte les idées rénovatrices des mainteneurs de Toulouse, reçoit avec respect les rhétoriques de P. Vidal de Bezaudun et G. Molinier, et institue des Jeux floraux, à l'instar de ceux de la cité palladienne ; enfin, la troisième, à partir de cette dernière date, qui acquiert une place immortelle avec Ausias March, le prince des poëtes catalans, et ses vaillants émules, Jaume Roig, Fenollar, Gazull, le romancier Martorell, et ce bouffon recteur de Vallfagona, qui fut pour la Catalogne ce que l'archiprêtre de Hita a été pour l'Espagne, le prieur de Celleneuve pour le Languedoc et le curé de Meudon pour la France. Il va sans dire qu'à cette heure il faudrait en ajouter une quatrième, celle qui reconnaît pour chefs Victor Balaguer et ses amis.

Cependant, ainsi que je l'ai remarqué, dans son intention cet essai, pour si consciencieux qu'il fût, n'était et ne pouvait être qu'une ébauche, dont il voulait par la suite préciser, compléter et développer les grandes lignes. Il avait en effet le projet de le refaire d'après un nouveau plan, dans lequel toute individualité marquante eût été étudiée séparément, chaque période analysée, chaque école déterminée, de façon que ce modeste travail serait ainsi devenu peu à peu une histoire littéraire complète de la Catalogne.

Cette intention était née en lui le jour même où il en achevait la dernière page, puisqu'il s'y exprime en ces termes : « Ce n'est pas sans nous faire quelque violence que nous nous sommes borné à signaler en courant des œuvres que nous avons lues avec le plus vif intérêt. Peut-être reprendrons-nous quelque jour en entier notre sujet, pour le traiter avec tous les développements qu'il comporte. Nous serons heureux de rendre ce pieux hommage à la patrie de nos ancêtres, à la langue de notre enfance. »

Après cet aveu, exprimé avec tant de franchise, la critique aurait mauvaise grâce à être sévère. Néanmoins, parmi les opinions qu'il y soutient, il en est une sur laquelle je crois devoir insister, parce qu'elle me paraît douteuse et qu'il la répète avec une sorte de persistance. Si l'on en croyait certains philologues, des plus célèbres, la langue des troubadours était factice, purement artificielle, et qui plus est sans attaches dans le peuple ; Cambouliù était de cet avis, qui a longtemps prévalu dans la république des lettres, et il en poussait l'aggravation à ce point de prétendre que le catalan formait une langue particulière. Cette opinion, des plus excessives, n'a d'autre fondement qu'un amour-propre national mal entendu, qui craint que l'originalité native, le caractère propre de son idiome, ne soit nié et contesté, si l'on ne reconnaît plus en lui qu'un simple dialecte.

En réalité, et il suffit d'attester les documents de l'époque, il y avait alors comme aujourd'hui sept dialectes distincts, à caractères précis, dont le catalan faisait partie, et dont le plus illustre, favorisé par des circonstances exceptionnelles, que je n'ai pas à déterminer à cette heure, était devenu littéraire, classique même pour toute l'Europe latine, sans cesser d'être employé là où il avait pris son origine, et d'être entendu dans toutes les provinces du Midi, malgré les différences dialectales, ces différences étant encore moins tranchées que de nos jours.

Quelque temps après, Cambouliù fut nommé à la chaire de littérature ancienne de Strasbourg. Cette nomination, qui eût autrefois comblé tous ses vœux, ne le satisfit point, pour ce motif qu'elle avait deux désavantages considérables : d'abord, elle arrivait trop tard, quoi qu'en disent les usages actuels de l'Université ; en second lieu, cet enseignement était contraire à ses goûts. Son énergie s'était épuisée dans des grades inférieurs, et il craignait avec raison qu'elle ne lui fît défaut au moment où il lui serait si nécessaire de la manifester dans toute sa puissance.

D'un autre côté, sa gracieuse fantaisie, son imagination vive, son esprit indépendant, s'accommodaient avec peine des règles

inflexibles, quoique infiniment larges, de l'esthétique des anciens ; il lui préférait, de cœur et d'âme, ces splendides littératures, aux formes libres comme la vie et souples comme la passion, nées d'un rayon de soleil et d'un sourire d'amour, que la liberté fit croître et s'épanouir dans nos riantes contrées, à la chute de la pesante servitude des Césars. Il accomplissait son devoir avec abnégation, sans se plaindre ; mais malgré lui sa pensée s'écartait volontiers d'Homère et de Virgile pour en revenir à nos gais chanteurs, et, au lieu de parler du poëte de Téos ou de celui de Tibur, de Bathylle ou de Lydie, c'était de littérature romane qu'il entretenait ses auditeurs. Dès son discours d'ouverture (Strasbourg, S. Huder, 11 juin 1859), on le voit céder à cette tendance, qui devint de plus en plus prononcée par la suite, comparant avec exactitude les origines du moyen âge à celles de l'antiquité, les chansons de geste aux poëmes classiques et les jongleurs aux rhapsodes.

Le ministère de l'instruction publique aurait dû, ce me semble, profiter de cette prédisposition si nettement et si fortement accusée en créant pour Cambouliù une chaire de littérature romane, cette chaire que notre Midi demande avec tant d'instance depuis un demi-siècle, comme un témoignage permanent de sa splendeur passée.

On comprend, d'après cela, que les exigences du professorat ne ralentirent en rien ses recherches historiques. On le voit publier successivement, dans diverses revues ou recueils périodiques, plusieurs études, qui dans sa pensée devaient trouver place dans cette œuvre importante qu'il rêvait, et dont il voulait auparavant approfondir les moindres détails. Il suffit de mentionner : *L'Espagne et les Mores durant le moyen âge* (*Magasin de librairie* du 10 février 1860, liv. 31, tome VIII), curieuse par le contraste qu'elle établit entre l'idée que s'en faisait le peuple et celle que s'en faisaient les nobles ; *la Poésie à Cuba et le poëte Placido* (*id.* du 25 mai 1860, liv. 28, tom. X.), qui révèle tout un ordre d'idées étrange, et émeut par le récit touchant de la vie et du supplice d'un pauvre mulâtre, qui fut le martyr de l'indépendance de son pays ; *le Cid de l'histoire et*

parfois l'ingénieuse curiosité des philologues. C'est une entreprise qui a une base philologique sérieuse, un idéal philologique précis, des règles philologiques susceptibles d'être scientifiquement déterminées. C'est donc plus qu'une œuvre de pure imagination : c'est une œuvre qui intéresse la science autant que l'art, et qui doit appeler le concours des vrais savants, ne fût-ce que pour la contrôler.

C'est ce courant qu'a suivi M. Albert Arnavielle. Son vocabulaire dépasse le vocabulaire ordinaire du dialecte raiol. Tout en lui conservant le cachet qui lui est propre et qui lui vient des habitudes, des mœurs, des occupations locales, il le rend accessible aux idées générales par des emprunts intelligents aux dialectes frères, surtout au provençal, qu'ont si bien enrichi les travaux de la nouvelle école.

C'est encore cette littérature provençale qui a inspiré le caractère poétique de M. Arnavielle. Il est difficile, à vingt-quatre ans, de découvrir une voie entièrement nouvelle. On ne saurait donc s'étonner si l'on trouve aux différents accents que prend le jeune poëte des antécédents littéraires reconnaissables.

Les *Cants de l'Aubo* sont divisés en trois livres. Dans le premier, il est aisé de reconnaître l'inspiration directe de Théodore Aubanel, qui a su imprimer à la poésie amoureuse des troubadours un caractère moderne, tout en restant l'homme de son pays et de sa langue, et qui, tout en faisant résonner une note tendre, plaintive et douloureuse, a su se préserver de cette mélancolie métaphysique dont la poésie contemporaine a tant abusé. Chez Arnavielle, comme chez Aubanel, on sent quels avantages offre à l'expression des sentiments sincères et vrais une langue qui n'a pas été soumise au travail d'abstraction qu'ont supporté des langues plus savantes. Bien plus, une pareille langue s'oppose, d'elle-même, à ces excès de la réflexion qui étouffent la vie et qui remplacent l'expression naïve des délicatesses du cœur par la dissection analytique de la pensée.

M. Arnavielle s'est heureusement inspiré de l'auteur de la

Miougrano, et tel ou tel morceau des *Cants de l'aubo* peuvent supporter la comparaison avec l'œuvre de celui qui passe, à bon droit, pour être un des maîtres de la nouvelle poésie provençale. Peut-être la note est-elle moins intense et moins naïve chez M. Arnavielle, mais cela ne saurait étonner : quelle que soit la puissance avec laquelle sent le poëte, il est difficile que la désespérance ait, à son âge, pénétré dans son cœur aussi profondément qu'il le dit et qu'il le croit.

La seconde partie, consacrée surtout à la poésie lyrique, et la troisième, qui comprend deux poëmes dans le genre moral et descriptif si heureusement exploité par Jasmin, sont à la hauteur de la première. Plusieurs odes, notamment celles *au Languedoc,* celle *du Châtaignier, la Gardounado,* renferment de réelles beautés, qui permettent d'augurer que l'auteur trouvera là sa voie définitive, et dotera, quand son beau talent aura mûri, la littérature méridionale d'un véritable poëte lyrique.

Le nom de *raiol* a, de nos jours, cette mauvaise fortune qu'il n'est pas pris en bonne part dans les riches contrées que baigne la Méditerranée ; on ne pouvait mieux le venger qu'en l'attachant à cette œuvre littéraire, où respire d'un bout à l'autre l'heureux élan d'une âme généreuse et saine.

A. Glaize.

parfois l'ingénieuse curiosité des philologues. C'est une entreprise qui a une base philologique sérieuse, un idéal philologique précis, des règles philologiques susceptibles d'être scientifiquement déterminées. C'est donc plus qu'une œuvre de pure imagination : c'est une œuvre qui intéresse la science autant que l'art, et qui doit appeler le concours des vrais savants, ne fût-ce que pour la contrôler.

C'est ce courant qu'a suivi M. Albert Arnavielle. Son vocabulaire dépasse le vocabulaire ordinaire du dialecte raiol. Tout en lui conservant le cachet qui lui est propre et qui lui vient des habitudes, des mœurs, des occupations locales, il le rend accessible aux idées générales par des emprunts intelligents aux dialectes frères, surtout au provençal, qu'ont si bien enrichi les travaux de la nouvelle école.

C'est encore cette littérature provençale qui a inspiré le caractère poétique de M. Arnavielle. Il est difficile, à vingt-quatre ans, de découvrir une voie entièrement nouvelle. On ne saurait donc s'étonner si l'on trouve aux différents accents que prend le jeune poëte des antécédents littéraires reconnaissables.

Les *Cants de l'Aubo* sont divisés en trois livres. Dans le premier, il est aisé de reconnaître l'inspiration directe de Théodore Aubanel, qui a su imprimer à la poésie amoureuse des troubadours un caractère moderne, tout en restant l'homme de son pays et de sa langue, et qui, tout en faisant résonner une note tendre, plaintive et douloureuse, a su se préserver de cette mélancolie métaphysique dont la poésie contemporaine a tant abusé. Chez Arnavielle, comme chez Aubanel, on sent quels avantages offre à l'expression des sentiments sincères et vrais une langue qui n'a pas été soumise au travail d'abstraction qu'ont supporté des langues plus savantes. Bien plus, une pareille langue s'oppose, d'elle-même, à ces excès de la réflexion qui étouffent la vie et qui remplacent l'expression naïve des délicatesses du cœur par la dissection analytique de la pensée.

M. Arnavielle s'est heureusement inspiré de l'auteur de la

Miougrano, et tel ou tel morceau des *Cants de l'aubo* peuvent supporter la comparaison avec l'œuvre de celui qui passe, à bon droit, pour être un des maîtres de la nouvelle poésie provençale. Peut-être la note est-elle moins intense et moins naïve chez M. Arnavielle, mais cela ne saurait étonner : quelle que soit la puissance avec laquelle sent le poëte, il est difficile que la désespérance ait, à son âge, pénétré dans son cœur aussi profondément qu'il le dit et qu'il le croit.

La seconde partie, consacrée surtout à la poésie lyrique, et la troisième, qui comprend deux poëmes dans le genre moral et descriptif si heureusement exploité par Jasmin, sont à la hauteur de la première. Plusieurs odes, notamment celles *au Languedoc,* celle *du Châtaignier, la Gardounado,* renferment de réelles beautés, qui permettent d'augurer que l'auteur trouvera là sa voie définitive, et dotera, quand son beau talent aura mûri, la littérature méridionale d'un véritable poëte lyrique.

Le nom de *raiol* a, de nos jours, cette mauvaise fortune qu'il n'est pas pris en bonne part dans les riches contrées que baigne la Méditerranée ; on ne pouvait mieux le venger qu'en l'attachant à cette œuvre littéraire, où respire d'un bout à l'autre l'heureux élan d'une âme généreuse et saine.

A. Glaize.

BIBLIOGRAPHIE

L'ARMANA PROUVENÇAU

Publié par les Félibres. (Avignon, Roumanille, 1870.)

La renaissance de la littérature romane en Provence a triomphé parce que, sortie du peuple, elle s'est toujours adressée à lui, même dans ses plus hautes aspirations. Elle est populaire par son succès, comme elle l'a été par son origine. Presque tous les félibres ont vécu de cette existence rustique et forte, faite d'émotions poignantes et de passions viriles, qui est la sienne, et auprès de laquelle la nôtre, gâtée par le convenu, ne peut que paraître fade et ennuyeuse. Comme Antée, leur poésie reprend des forces dès qu'elle touche la terre et qu'elle s'unit, dans un divin délire, à ce que sa nature a de splendeurs, de merveilles et d'harmonies.

C'est surtout parce que leurs magnifiques poëmes sont l'expression des sentiments plébéiens, qu'ils enseignent à vivre, à croire, à prier, à chanter, à aimer, alors que de malheureux sophistes essayent d'éteindre ce que notre intelligence a de flamme, qu'ils ont mérité l'estime des penseurs, les applaudissements de ceux qui espèrent et ne veulent pas s'endormir dans la nostalgie panthéistique de l'éternel anéantissement, et qu'enfin leur tentative s'est transformée en un éclatant triomphe. Et, sans parler ici des grandes œuvres, dont l'un de nous, esprit fin et délicat, publiera des critiques détaillées, n'est-ce pas un fait remarquable, digne d'admiration et sans précédent dans l'histoire littéraire, que le succès de cette mignonne Revue, si modestement nommée *Armana Prouvençau,* qui, ne s'adressant qu'à la foule, a été acceptée par elle avec un si vif empressement, si bien qu'il s'en édite, pour toutes les provinces du Midi, *sept mille* exemplaires, apportant par-

et la rejetèrent, ainsi mutilée et impuissante, aux souffles impétueux de tous les vents du ciel.

Ainsi ce que la nature lui accordait si généreusement d'une part, l'existence le lui refusait de l'autre. Cette lutte horrible du rêve et de la réalité, dont les incidents sont marqués par des amertumes continuelles et des aspirations incessantes, explique ce qu'il y a de complexe et d'indécis dans son allure. Il eût été poëte, si les circonstances lui eussent été favorables; il fut professeur par obligation. Sa vie entière a été l'exemple des troubles et des déchirements d'une vocation contrariée. De là, ce caractère étrange, à la fois passionné et contemplatif, allant de ce que l'action a de plus fougueux à ce que la rêverie a de plus tendre et de plus enivrant. Mais, si les difficultés furent grandes, son énergie le fut encore davantage. Elle protesta, elle résista, luttant, méditant, travaillant nuit et jour, et sa belle intelligence, secondée par une volonté de fer, se fit dans le monde, dans l'Université, une place honorable.

Je n'ai pas à le suivre dans ses succès universitaires; ils furent rapides, si l'on tient compte du point de départ et des difficultés de la marche, plutôt que de l'impatience dévorante des natures de cette sorte. Il doit me suffire de signaler succinctement les principales phases de sa carrière militante, pour que l'on sache ce qu'il lui fallut de vigueur et de constance. D'abord l'élève d'un vieux prêtre de campagne, puis l'aide d'un simple instituteur, il est reçu bachelier ès lettres en 1838, maître d'étude au collége de Perpignan en 1841, régent de quatrième au collége de Bédarieux en 1843, licencié ès lettres à la Faculté de Montpellier le 3 août 1844, professeur de troisième au lycée de Pau en 1845, professeur de rhétorique au lycée d'Alger en 1847, agrégé pour les classes supérieures à la même époque, professeur de troisième au lycée de Toulouse en 1850, docteur ès lettres et licencié en droit à la Faculté de cette dernière ville en 1854, professeur de rhétorique au lycée de Montpellier la même année, censeur des études au même lycée en 1858, enfin professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg en 1859, puis

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA LANGUE D'OC

PENDANT L'ANNÉE 1869

—

En attendant qu'il nous soit possible de donner une bibliographie générale des langues romanes, nous recueillons ici, dans l'ordre de leur publication, toutes les productions nouvelles et les réimpressions relatives aux divers dialectes de la langue d'oc. Nous serons reconnaissants aux personnes qui voudront bien nous signaler les ouvrages qui auraient pu nous échapper et nous aider à compléter ou à rectifier nos indications.

En outre, nous les prions de nous faire connaître les articles de revue et de journal qui pourraient intéresser nos études communes.

Brakelmann (J.). La Pastourelle dans la poésie du nord et du sud de la France. (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*; Annales de littérature romane et anglaise, 1868, t. IX, 3e cahier.) *Leipzig, Brockhaus.*

Arnaud (J.) Lou Supoun de taverno. Saynetto bouffo, créée au Casino de Marseille le 18 juillet 1857. In-8, 8 p. *Marseille.*

Idem. Aquéou oh! qué parlo vo leïs douis soufflomous! Saynetto bouffo, musique de J.-B. de Croze, représentée au Casino de Marseille le 24 octobre 1857. In-8, 8 p., *Marseille.*

Idem. Marietto et Paulet. Saynetto bouffo, musique de J.-B. de Croze, représentée au Casino de Marseille le 20 mars 1858. In-8, 4 p. *Marseille.*

Idem. Leis Doués Bazaruttos. Saynetto bouffo, musique de L. de Croze, représentée au Casino de Marseille le 3 avril 1858. In-8, 4 p. *Marseille.*

Daudet (E.). Les Poëtes de Provence. (*Le Moniteur universel*, 30, 31 décembre 1868; 3, 4 janvier 1869.)

Verdié (Meste), poëte gascon. Œuvres complètes : Abanture comique de meste Bernat, ou Guillaoumet de retour déns sous fou-

avoir établi une distinction suffisante entre l'esprit des légendes mythiques, qui attribue en effet tout au Destin, et l'esprit du poëte, qui, cédant à la civilisation, se sert de la voix du chœur pour protester au nom du libre arbitre ; — enfin l'*Etude sur Vauvenargues* (1857), insérée dans les mémoires de l'Académie des sciences et lettres, analyse très-ingénieuse.

Dès que les devoirs de sa charge le lui permirent, il revint à ses études favorites, celles qui concernent nos études romanes, ainsi que je l'ai dit, comme s'il pressentait que là était sa vocation définitive. Il débuta par un discours *sur la Renaissance de la poésie provençale à Toulouse au* XIVe *siècle* (1851), où, reprenant l'opinion de M. Noulet contre du Mége, il essayait de démontrer par diverses citations que Clémence Isaure, la réorganisatrice et la bienfaitrice des Jeux floraux, cette femme dont le nom indique dans notre histoire toute une renaissance, n'avait jamais existé ; cette opinion me paraît contestable, et mérite qu'on procède à un nouvel examen, avant qu'on ne prononce un jugement définitif.

Peu après, il publia son *Essai sur l'histoire de la littérature catalane,* qui, quoiqu'il ne le présentât que comme une ébauche, est sans contredit son œuvre capitale, autant par l'importance et l'étendue du sujet — sur lequel nous n'avions que quelques monographies incomplètes de trois de ses compatriotes, les Roussillonnais Jaubert de Passa, Tastu et Puiggari, et des aperçus rapides de Fauriel, Sismondi, Bouterweck et Ticknor — que pour les idées d'ensemble, les vues nouvelles qu'il y émettait, se proposant de les reprendre plus tard sur un cadre plus large et plus convenable, en appuyant sur les lignes et les points qu'il n'avait pu que marquer. Ce ne fut d'abord qu'un simple discours, qu'il fit insérer dans les Mémoires de notre Académie (1857), et dont il donna, dès l'année suivante, une édition séparée (Paris, Aug. Durand, 1858), en y ajoutant le texte de la *Comedia d'amor,* de Fra Rocaberti, si curieux pour le philosophe, et des fragments de la traduction de la *Divine Comédie* par André Ferrer. On l'a depuis translaté en catalan, pour le faire paraître dans une revue littéraire de Barcelone, le *Gay Saber* (1869).

Gargin (E.). Croisade du provençal contre le français. In-8, 31 p. *Paris, Poupart-Davyl.*

Extrait de la Revue moderne.

Meyer (P.) Phonétique provençale O. In-8, 17 p. *Paris, Lainé.*

Extrait des Mémoires de la Société de linguistique de Paris.

Favre (J.-B.), priéu de Cello-novo. Lou Siège de Cadaroussa, pouèmo eroui-coumique, em'un avans-prepaus de J. Roumanille; edicioun nouvello, revisto coume se deu. In-18, 107 p. *Avignon, Roumanille.*

Sancta Agnes. Provenzalisches geistliches Schauspiel, herausgegeben von Karl Bartsch. Pet. in-8, xxxij-76 p. *Berlin, Weber.*

Voir, sur ce mystère provençal du XIVe siècle, l'article publié par M. P. Meyer dans la Revue critique d'histoire et de littérature, 1869, t. VIII, p. 183-190.

La Tour-Magno (J. de). Lou Carré de Nîmes, pouemo prouvençau. In-8, 8 p. *Nîmes, Clavel-Ballivet.*

Hippeau. Discours prononcé à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne sur le concours de 1868. (Composition d'un Glossaire d'un des patois de la France.) — (*Revue des Sociétés savantes*, 1869. 4e série, t. IX.)

Pèlerinage de la paroisse de Verquières (Bouches-du-Rhône) à l'ermitage de Saint-Gens, dans la paroisse de Beaucet (Vaucluse), le 29 avril 1868, et Nouveaux Cantiques provençaux en l'honneur de saint Gens. In-8, 31 p. *Avignon, Aubanel.*

Bœhmer (E.). Sur la Phonologie des langues romanes. (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur.* 1869, t. X, 2e cahier.)

Thouron (V.-Q.). Un soldat du premier empire devenu berger, et Un soldat sous Napoléon III revenu du Mexique. Pastorale en vers provençaux, avec la traduction en regard. In-8, 25 p. *Toulon, Aurel.*

Richier (A.). Cantiquo a san Maourici, martyr; suivi de: Estatuo de la Bouano-Méro plaçado sus la roquo dé San-Maourici (vers). In-8, 7 p. *Brignoles, Vian.*

La Tour-Magno (J. de). Lou Viel e li Très Jouine Garçoun (vers), en dialecte nîmois. In-8, 7 p. *Nîmes, Clavel-Ballivet.*

Meyer (P.). Rapport présenté à la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, au nom de la Commission du concours de 1868 (Dictionnaire d'un patois.)— (*Revue des Sociétés savantes*, 1869, 4e série, t. IX.)

ROUSTAN (J.). Lou Tour de vilo. Pèço publiado pèr la 1re fés à Nîmes en 1826, reculido et rapugado per J. L. (vers en patois nîmois). In-8, 4 p. *Nîmes, Chautard.*

POÉSIES gasconnes, recueillies et publiées par F. T. Nouv. édit., revue sur les mss. les plus authentiques et les plus anciennes impressions (XVIIe siècle. J.-G. d'Astros, d'Arquier, chants religieux, mazarinades et autres poésies satiriques de la Lomagne). In-8, t. II, 343 p. *Paris, Tross.*

Le t. Ier a paru en 1867, in-8, XII-310 p.

CÉNAC-MONCAUT. Lettres à MM. Gaston Paris et Barry sur les Celtes et les Germains, les chants historiques basques et les inscriptions vasconnes des Convenæ, à propos de l'histoire du caractère et de l'esprit français et de l'histoire des peuples pyrénéens. In-8, 60 p. *Paris, Aubry.*

LIOTARD (C.). Du Nouveau Poëme de F. Mistral, intitulé : Calendau. In-8, 8 p. *Nîmes, Clavel-Ballivet.*

Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard.

JACOUTYN. Lou Béritable Programme dé l'assemblade dé la Souys, dictat per lou famus Jacoutyn (vers en patois). In-8, 7 p. *Bordeaux, Péchade.*

FABRE (L.). La Rue de l'Ange, de la ville de Perpignan ; suivi du cantique catalan et sa traduction en vers français, sur l'apparition publique de l'Ange dans la très-fidèle ville de Perpignan, etc. In-8, 20 p. *Perpignan, Latrobe.*

Extrait du 16e Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

MOUN vouyaché à Vichy (vers en patois), par E. Vianés. In-8, 21 p. *Montpellier, Cristin.*

COURTAIS père. Flors de Canigo, premi dels jochs florals de Béziers en 1868. Poesias catalanas. In-8, 35 p. *Perpignan, Julia; Port-Vendres, l'auteur.*

BLANC (T.). La Médaille é soun rebert; Lamentatiouns d'un orphéouniste malhérus (vers). In-8, 11 p. *Bordeaux, Gounouilhou.*

CÉNAC-MONCAUT. De l'Orthographe des dialectes romans, à l'occasion de la grammaire béarnaise de M. Lespy. (*Revue de Toulouse*, mai, juin 1869.)

HAAG (F.) Vergleichung des Prakrit mit den romanischen Sprachen. (*Le Prakrit comparé aux langues romanes*). Gr. in-8, 68 p. *Berlin, Calvary.*

Guisol (F.) Lou Poèta nissart renonsan a la sieu musa e la repiglian. Pessa lirica. In-8, 12 p. *Nice, Caisson et Mignon.*

Blanc (T.) Quaouques Brigailles : Mous quarante ans ; Part, soumbre hibert ; les Bendéougnes ; Martine (vers). In-8, 10 p. *Bordeaux, Gounouilhou.*

Extrait de l'*Armanac bourdelés* pour 1869.

Raynaoud (H.). Vido doou rei Réné, comté d'Anjou et de Prouvenço (vers). In-8, 11 p. *Marseille, Samat.*

Clerc (E.). Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, avec les plans des champs de bataille de Château-Châlon et de Pontarlier. In-8, 80 p., et 4 pl. *Paris, Aubry ; Besançon, Marion.*

Oulivié (H.) Lous Vièls de la viello. Dialoguo en un ato è en vers ; suivi de : Accourdas-vous è fares plooure. In-12, 24 p. *Alais, Martin.*

Vissiero (J.), mécanicien. Pouesios patouesos. In-8, 16 p. *Toulouse, Savy.*

Scholle (F.). Ueber den Begriff Tochtersprache. Ein Beitrag zur gerechten Beurtheilung des Roman, namentlich des Franzõs. (*Les Langues dérivées. Essai d'appréciation des langues romanes, spécialement du français*). Gr. In-8, 85 p. *Berlin, Weber.*

Gigord (L.), cafetier à Nîmes. Poésies patoises. In-8, 16 p., *Nîmes, Soustelle.*

Laincel (L. de). Voyage humouristique dans le Midi. Études historiques et littéraires. In-18, 502 p., et 2 grav. *Paris, Lemerre ; Valence, Combier.*

Madeloun. Responso ou manovro amoros. Mariage de Madeloun et dou manovro Jan (dialogo). Vers en patois par J. L. In-8, 7 p. *Nimes, Lafare et Altenoux.*

Dreyer (J.). La haüt sur las mountombres, chant national béarnais. *Paris, Heugel.*

Musique pour piano.

Meyer (P.). Les Derniers Troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibl. imp. par M. Ch. Giraud. (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, t. V, 2e 3e, 4e et 5e livr.)

Younet, de Mountech. Lou Poueto ignouren e l'Ibrougno repentit (vers). In-8, 8 p. *Montauban, Forestié.*

Courbin (Meste J.), forgeroun à Pourtets. Poésies. In-8, 31 p. *Bordeaux, Lefraise.*

MARTIN (M.-C.), ancien juge de paix du canton d'Agde. Diverses poésies patoises, recueillies par les soins de ses deux enfants. In-8, 48 p. *Montpellier, Cristin.*

VESTREPAIN (L.). Las Abanturos d'un campagnard à Toulouso (vers). 5e édit. In-8, 16 p. *Toulouse, l'auteur.*

ESPLOI (lis) de Souré, par M... (chanson en patois). In-32, 16 p. *Avignon, Gros.*

NOUVÈ (li) de Micoulau Saboly e di felibre d'Astros, Aubert, Bonaparte-Wyse, Castil-Blaze, Canonge, Crousillat, Lambert, Mistral, Roumanille, Sabatier, Aubanel, etc.; em'uno charradisso pèr F. Mistral. In-12, XVI-184 p. *Avignon, Aubanel.*

PÉLABON (L.), de Toulon. La Madeleine, ou Pèlerinage à la Sainte-Baume. Poëme légendaire; suivi des cantiques populaires de la Provence en l'honneur de cette sainte. In-8, 48 p. *Toulon.*

MARTELLY (F.). L'Olivier. Poésie provençale. In-8, 8 p. *Aix, Remondet-Aubin.*

COMBES (A.). Proverbes agricoles du sud-ouest de la France; 2e édit. In-8, 167 p. *Castres, Hue.*

CLÉDAT (J.). Chansous nouvelas: Lous Mèis de may, en la traducciou francèso. In-8, 12 p. *L'auteur, à Montignac (Dordogne).*

ALENGRY (E.), secrétaire de la mairie de Bessan. Houmaché à Mousseu Costa-Flouret, depeutat de la 4e circouscriptiou de l'Héraou (vers). In-8, 4 p. *Béziers, Fuzier.*

CONTES dau villagé. Legendos, récits, eme d'autreis peços en rimos prouvençalos, parlar dau terradou de Marsilho, suivi d'un gloous-sari; per un bastidan J. F. R. D. M. In-8, 316 p. *Marseille, Boy et fils.*

AUBANEL (T). La Sauro. A Madamo la Coumtesso Mario de Semenow, musico de Gourileff.

Musique pour piano.

BERNARD (T.), de Casseneuil (Lot-et-Garonne). Dus tsours passats al castel dé Biron (poëme en vers patois, au bénéfice d'une famille nécessiteuse); prumiè début d'un poèto gascou. In-8, 35 p. et portr. *Périgueux, Dupont.*

MONTEL (A.). La Littérature romane. (*Le Messager du Midi*, 21 février 1869.)

TOURTOULON (C. de). Renaissance de la littérature catalane et de la littérature provençale. Les Fêtes littéraires internationales de 1868. In-8, 50 p. *Toulouse, Bonnal et Gibrac.*

Extrait de la Revue de Toulouse.

Marcelin (R.). Long dóu camin ; poésies provençales, avec la traduction française en regard. In-8, xj-436 p. *Avignon, Roumanille.*

Montel (A.). Victor Balaguer. (*Le Messager du Midi*, 22 mars 1859.)

Germain (A.). Discours prononcé aux funérailles de M. Cambouliù, le 30 octobre 1869. In-8, 10 p. *Montpellier, Martel.*

Autié (F.). M. Cambouliù. (*Journal des Pyrénées-Orientales*, 2-5 novembre 1869.)

Montel (A.). La Civilisation gauloise. (*Études sur la civilisation cellique*, n° 1.) In-12, 22 p. *Montpellier, Gras.*

Extrait du Messager du Midi.

Jeux floraux de la ville d'Anduze (Gard). Concours poétique de 1869, 1re année. In-8, 127 p. *Alais, Martin.*

S. Léotard.

CHRONIQUE

Nous devons remercier tout d'abord les nombreux journaux et recueils périodiques qui ont salué notre entreprise par des paroles de bienveillance et de bon augure.

*
* *

Parmi les publications nouvelles, nous indiquerons l'élégant volume de Rémy Marcelin, de Carpentras, *Long dóu camin*, où Mistral assure que brillent la rosée et le soleil de l'amour, avec quelques légères teintes de tristesse ; —*Betelen*, de l'abbé Lambert, d'Avignon, poëme formé d'une multitude de noëls ; — *Mei veiado*, d'un Provençal presque Parisien, Lucien Geoffroy, dont la nostalgie de la Provence a été l'inspiratrice, comme elle le fut des premiers trouvères à partir de Thibaut de Champagne ; — les *Flors de Canigo*, de P. Courtais, de Port-Vendres, qui s'est efforcé avec goût et avec succès de faire revivre le vieil idiome catalan de Roussillon ; — les *Mouments Perdus*, de Rigal, compatriote de Jasmin ; — les *Chants pyrénéens*, réunis et publiés par Lamazou, de Pau ;—*lou Ramelet di Sant Genaire*, par l'abbé Bresson, d'Avignon ; enfin une fantaisie d'un poëte périgourdin, Telismard Bernard, de Chasseneuil, *Dous jours al castel de Biron*, qui promet au dialecte gascon un brillant interprète.

*
* *

Il a paru également chez Aubanel frères, à Avignon, en éditions populaires à bon marché, les deux volumes des noëls de Peyrol, de Cassan, de Saboly et des félibres, sur lesquels nous reviendrons plus tard.

*
* *

Le journal *lo Gay saber*, de Barcelone, a publié (nos 34 à 39) une traduction en catalan de l'*Essai sur l'histoire de la littérature catalane*, par M. F.-R. Cambouliù, président-fondateur de la *Société pour l'étude des langues romanes*.

*
* *

M. E. Littré a publié dans le *Journal des savants* de juin 1869 un article remarquable sur l'ouvrage de M. Chabaneau, *Histoire et théorie de la conjugaison française*.

*
* *

Les félibres ont eu la bonne pensée d'élever un monument au célèbre auteur de *Noëls*, Saboly. Ceux de nos amis qui désireraient participer à la souscription sont priés d'adresser leur offrande, pour si modeste qu'elle soit, au secrétaire de la Commission, M. J. Roumanille, à Avignon, rue Saint-Agricol, 19, ou bien au secrétaire de la *Société pour l'étude des langues romanes*, M. Achille Montel, rue Dessales-Possel, à Montpellier.

*
* *

L'Allemagne a plusieurs chaires de littérature romane méridionale; la France, dont elle fut la gloire durant plusieurs siècles, n'en a pas une. Pour réparer autant que possible cet oubli fâcheux, M. Charles Révillout, professeur de littérature française à notre Faculté des lettres, a choisi pour sujet de son cours de cette année *la Littérature française au moyen âge et ses rapports avec le romantisme*. — Dans son discours d'ouverture, que notre Revue publiera dans sa prochaine livraison, il a applaudi à nos efforts et loué publiquement notre tentative, qui lui paraît juste et convenable de tout point. Qu'il nous permette de le remercier de ses bonnes paroles et de le féliciter de sa brillante initiative.

*
* *

Il se prépare chez Roumanille des éditions des œuvres complètes de A. Boudin (*li Set Garbeto*), A. Tavan (*lis Obro*), A. Michel (*lou Flasquet de méste Michéu*), V.-Q. Thouron (*les Pastorales*) et F. Gras; chez Alexandre Gueidon (Marseille, rue Saint-Théodore, 1), de Marius Bourrely (les *Fables* de la Fontaine traduites).

*
* *

Un philologue dont le nom n'a pas besoin de recommandation, M. H. Gaidoz, prépare la publication d'un organe scientifique international, la *Revue celtique*, dont le titre dit assez la spécialité. Si quelque chose peut étonner dans cette création, c'est qu'une pareille revue soit encore à fonder, et qu'on ait laissé subsister si longtemps une lacune regrettable pour la réputation scientifique de la France. Nous souhaitons à la *Revue celtique* tout le succès que le talent de ses principaux rédacteurs est en droit d'espérer.

*
* *

Par décret du 30 mars 1869, il a été institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de mille francs, pour l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'histoire, d'archéologie ou de science. Cette année, ce prix a été décerné à l'histoire politique ou littéraire. Les lauréats sont : à Aix, prix : Bardinet (*Études sur les Juifs*) ; mentions : Gimon (*Chronique salonaise*), Gaffarel (*la Fronde en Provence*) ; — Bordeaux, prix : M. de Bascle de Lagrèze (*Histoire du droit dans le comté de Bigorre*) ; — à Montpellier, prix : M. Ch. de Tourtoulon, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, président de la Société pour l'étude des langues romanes (*Jacme Ier le Conquérant*) ; mentions : André (*Monastère et prieuré de Sainte-Énimie, le Consulat de la Garde-Guérin*), Soucaille (*le Collége de Béziers*), Clamens (*l'Évêché d'Arisitum*).

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à la prochaine Chronique le récit des Jeux floraux d'Aix, de Béziers, d'Anduze, de Barcelone, et quelques mots sur diverses publications méridionales.

Le gérant, ERNEST HAMELIN.

Montpellier, imprimerie Gras.

DIALECTES ANCIENS

PROCLAMATIONS

FAITES A ASSAS, PRÈS MONTPELLIER, PAR ORDRE DES SEIGNEURS DU LIEU, EN 1483

I

Les amis de notre langue romane, si intéressante et néanmoins naguère encore si abandonnée, nous sauront gré de leur présenter, au début de nos publications, une pièce authentique, où ils pourront étudier le dialecte en usage, à la fin du XVe siècle, dans le pays que nous habitons. Nous avons cru qu'elle ferait plaisir non-seulement sous le rapport de la linguistique, mais encore à cause des détails de mœurs qu'elle nous révèle, et qu'il sera curieux pour plusieurs de comparer avec les règlements de notre police contemporaine.

Nous avons tiré ce document des archives du château de Jonquières, qui sont les archives particulières les plus riches que nous connaissions dans la contrée. Outre celles de la maison de Vissec-Latude, dont était issu Jean de Vissec, évêque de Maguelone, on y trouve encore celles de la famille de Bonnal, qui a fourni un autre évêque du même siége et qui s'est éteinte dans la personne de Marguerite de Bonnal, femme de Louis de Pluviès, qui, ayant eu vingt-trois enfants [1], laissa pour unique héritière Françoise de Pluviès. Cette noble dame avait eu six frères [2], tués pour le service du roi Henri IV,

[1] Neuf garçons et quatorze filles.

[2] Dont quatre commandants en chef.

et était sœur du gentilhomme qui arrêta Ravaillac, et lui arracha le couteau ensanglanté dans la rue de la Ferronnerie. Elle avait épousé Arnaud de Vissec de Jonquières, frère de Jean de Vissec de Fontès, tige des Vissec de Ganges. Nous avons retrouvé, l'an dernier, la pierre tombale qui couvrait les cendres d'Arnaud de Vissec et de Françoise de Pluviès; elle a été maintenue dans l'église de Jonquières, mais non sans combat. Pourquoi, en effet, exhumer ce que 93 avait enseveli?

Le bisaïeul de Marguerite, André de Bonnal, était de Ganges; il eut trois fils: André, qui demeura à Ganges; Jean, qui fut l'évêque de Maguelone dont on voit encore le tombeau dans l'ancienne cathédrale, et Guillaume, seigneur de Salezon et d'Assas, par qui ont été conservées les proclamations que nous voulons faire connaître.

Guillaume avait acquis du commandeur de l'hôpital des SS.-Simon-et-Jude, près le pont de Salezon, certaines terres à Salezon même, et dans les territoires de Mauguio et de Castries. La bulle de Pie II, donnée en confirmation de cette vente la première année de son pontificat (1459), le désigne par le nom de *Guillermi Bonnalli, laïci mercatoris terræ Montispessulani.* Cette bulle, dont l'original est conservé aux archives de Jonquières, est un monument de calligraphie duquel pend intact le sceau en plomb portant, d'un côté, les têtes de saint Pierre et saint Paul, et de l'autre, les mots : PIVS . PAPA . II, en trois lignes, avec un point devant chaque mot et une petite croix pattée en tête.

En 1486, Guillaume Bonnal ou de Bonnal (le nom est au génitif en latin) acheta de Rostang d'Assas, fils d'Hugues, la moitié de la seigneurie d'Assas, qui, dès 1155, avait été divisée en deux portions par le propriétaire, entre ses deux fils, Rostang et Guillaume. Dans la part vendue à Guillaume Bonnal, outre un château, la juridiction et les fonds ou propriétés, se trouvaient encore une ancienne tour assise au lieu d'Assas, dite *tour de Conques,* un collier de justice, des piliers de justice pour les condamnés à mort, et un vieux *mas,* situé en

ladite terre, dit *mas Lazert*. Le possesseur de cette part faisait seul le service du roi pour toute la place. Assas et le château de Figaret, situé sur le terroir de Guzargues, limitrophe d'Assas, étaient tenus, en 1485, à un brigantinier pour le service de Sa Majesté.

Le successeur de Guillaume Bonnal à Assas fut Guillaume II, le plus jeune de ses enfants. Les deux aînés étaient morts sans postérité, et Secondin, le troisième, fut chanoine de Maguelone et prieur de Saint-Jacques de Prades. Guillaume II n'ayant pas laissé de successeur mâle, la terre d'Assas vint par substitution à un professeur de médecine nommé Jacques de Salamon, fils de Marie de Bonnal et de Jean de Salamon [1]. Ce professeur, ayant joui d'Assas une vingtaine d'années, ne laissa qu'une fille nommée Tiphaine, qui épousa le sieur de la Coste. La substitution fut alors invoquée par Marguerite de Bonnal, fille de Guillaume II, en faveur de son fils aîné, comme plus proche héritier mâle, et, après de longs procès aux parlements de Toulouse et de Guienne et aux chambres de l'édit de Castres et d'Agen, Jacques de Pluviès, fils de Marguerite, fut vainqueur et prit possession d'Assas. Il ne le garda pas longtemps: s'étant marié à Marie de Bagnols, dame de Saint-Michel et de la Roque, il vendit Assas, en 1592, au trésorier de France Timothée de Montchal.

Les amis de notre langue locale doivent être aussi les amis de l'histoire de notre pays, et ils nous pardonneront ces détails, qui, pour quelques-uns, ne seront pas sans intérêt. Revenons à nos proclamations, après avoir remercié M. le comte de Lansade, qui a bien voulu nous communiquer les papiers des antiques familles de ses ancêtres, documents précieux qui ne pouvaient tomber en meilleures mains.

II

Notre manuscrit est sur papier très-fort, d'une écriture fort nette et très-lisible, sans aucune trace de ponctuation et avec

[1] Nous trouvons ce nom écrit parfois *Salomon*.

fort peu d'abréviations [1]; il renferme trente-six articles, marqués à la marge en chiffres romains cursifs. Les deux premiers sont contre les blasphémateurs du nom de Dieu et des saints, et contre ceux qui, contrevenant aux lois somptuaires, portaient des vêtements prohibés. Viennent ensuite des règlements sur la dépaissance des bestiaux gros et menus, la propreté des fontaines publiques, la police des rues, la chasse, la pêche, les poids et mesures, les jeux d'argent, les femmes suspectes, le port d'armes, les chemins, les danses publiques, la police des chiens au temps où les fruits sont pendants dans les vignes, la défense de mettre le feu au chaume qui reste dans les champs (*restouls*) ou d'y mener paître les bestiaux avant la fête de sainte Magdelaine, défense probablement faite en faveur des pauvres gens qui y allaient glaner, etc...

Chaque article porte une pénalité applicable au délinquant. Excepté celle du premier article, qui consiste à avoir la langue coupée; celle de l'article IV, qui est de L livres, et celles des articles XII et XV, qui est de X livres, les autres pénalités édictées sont toutes pécunaires et varient entre LX sous et V sous. Il y a aussi des confiscations et l'emprisonnement au château.

Ces publications furent faites le 30 juin 1483, jour de saint Martial [2], fête patronale d'Assas, sur la place publique du lieu, par Etienne Lauzieras, lieutenant du baile et en présence du baile lui-même; aussitôt se présentèrent les trois syndics ou consuls d'Assas [3], qui, en cette qualité, protestèrent contre cette publication, surtout quant à la défense faite de détourner, dans les propriétés des habitants, les eaux des fontaines, sans la permission des seigneurs, si ce n'est depuis le coucher du soleil le samedi, jusqu'à son lever le dimanche. Le

[1] Les *i* sont indifféremment marqués d'un accent ou d'un point; souvent ils ne portent ni l'un ni l'autre de ces signes.

[2] Saint Martial est le 30 juin au martyrologe romain; nous le célébrons aujourd'hui le 3 juillet.

[3] Ils s'appelaient Bertrand Rezen, Valentin Rosselli et Jean Gruelli. Le nom du baile est Blaise Ferrussieras.

baile leur offrit de leur donner copie de ces proclamations et les assigna au lundi suivant, à l'heure de tierce, pour alléguer leurs raisons.

Au jour et à l'heure fixés, les consuls comparurent, renouvelant leur opposition et prétendant qu'ils avaient coutume de prendre les eaux des fontaines, sans permission, toutes les fois qu'ils en avaient besoin. Alors intervint le procureur des seigneurs, exhibant un instrument reçu par Me Radulphe, notaire à Montpellier, en 1241, où étaient énumérés les droits seigneuriaux consacrés par l'antique usage. Cette pièce, insérée au procès-verbal, vise un arrêt rendu en la cour ordinaire de dame Béatrix, comtesse de Mauguio, sous l'année 1167, confirmant les principaux articles de notre proclamation et notamment, de la manière la plus formelle, celui auquel les consuls prétendaient s'opposer. Le baile demande aux consuls s'ils reconnaissent l'authenticité de cet acte et s'ils en réclament copie ; ceux-ci répondent qu'après la lecture qui vient d'être faite, ils retirent leur opposition et consentent aux prohibitions et défenses publiées ; sur cette déclaration, le baile prononce que les proclamations faites sortiront leur entier effet, selon leur forme et teneur.

Nous venons d'analyser, aussi sommairement qu'il nous a été possible, deux procès-verbaux écrits en latin à la suite du texte roman qui fait l'objet de cette note. Ils sont de la même main et de la même écriture, qui est celle d'Antoine *Salamonis,* notaire public et royal de Montpellier. Il instrumente sur la place commune d'Assas, en présence du prieur de Sainte-Croix-de-Quintillargues ; de Jean Roq, prêtre du même lieu ; de Jean Natalis, de Vendargues, et autres témoins étrangers à Assas. De Vendargues se dit *de Vendranicis,* et de Quintillargues, *de Quintillanicis :* le nom actuel en *argues* de ces localités ne vient donc pas d'*ager*. Ces publications furent renouvelées en 1507, 1521, 1523, 1534 et 1535, comme l'attestent des certificats notariés mis à la suite de l'original de 1483, qui servait probablement au baile et aux officiers du seigneur pour faire ces *criées.*

III

On pourrait faire plusieurs observations philologiques sur le texte que nous allons donner avec la plus scrupuleuse exactitude; bornons-nous aux suivantes :

La lettre finale du singulier féminin, qui est en roman languedocien *a* ou *o* (*la porta* ou *la porto*), se rapprochait déjà de l'*e*, au temps de Louis XI, à Assas et à Montpellier; ainsi nous remarquons dans notre texte : *lengue, Vierges Marye, segnorie, esquille, ribieyre, une escudelade, cinquante, license, persone, diffamade,* etc.

Cette forme finale en *e* est employée concurremment avec la forme en *a*, et nous trouvons aussi : *persona, licensa, hora, terra, pena, fema,* etc.

Nous pensons que cet *a* devait être adouci dans la prononciation et se rapprocher de l'*e*.

Remarquons encore : *Dieu, condecieu, jurisdictieu, possessieu, lieuras,* et non *Diou, condeciou...* C'est que certainement l'*u* final ne se liait pas avec l'*e* pour faire une diphthongue; il se prononçait *ou,* et l'*e* intercalé après l'*i* se faisait à peine sentir dans la prononciation. On écrit encore aujourd'hui en provençal *Diéu*.

Aux environs de Lunel, on conserve encore l'*n* dans *vin* et *chins,* tels que nous les trouvons ici.

Nous lisons encore *bens* (biens) et *fen* (foin, de *fenum*); Montpellier aujourd'hui garde l'*n* dans le premier de ces mots et le supprime dans le second.

Notons enfin les doubles formes : *nuech* et *nioch, jour* et *jourt, cort* et *court, loc* et *lioc, dengun* et *nengun*.

Nous ne pensons pas qu'il soit besoin de mettre une traduction en regard du texte, que l'intelligence et la sagacité de nos lecteurs interprétera facilement. Nous nous bornerons à mettre au bas des pages quelques explications, qui même seront inutiles pour le plus grand nombre.

L'abbé Léon VINAS,
Membre de la Société pour l'étude des langues romanes.

SEQUNTUR PROCLAMATIONES LOCI DE ARSACIO, FACTE ANNO INCARNATIONIS DOMINI MILLESIMO QUADRINGENTESIMO OCTUAGESIMO TERTIO ET DIE LUNE INTITULATA ULTIMA MENSIS JUNII, QUO AD REQUESTAM PRECEPTO ET MANDATO DOMINORUM DICTI LOCI DE ARSACIO, CONSTANTE RELATIONE INFRASCRIPTA.

I. *Et permieirament,* manda la cort delsditz[1] messignors (sic) d'Arsas que non li aia denguna persona, de qualque calitat et condecieu que sia, que non ause jurar ne renegar malversament lo nom de Dieu, ne de la Vierges Marye, ne dels sants, ne de las santas de paradis, soubs la pena de la ley, so es de aver trencheda la lengue et d'estar al castel.

II. *Item* manda mais ladita court que non ly aia denguna persona que ause portar dengun arneys[2] devedat[3], soubs la pena de lx. solz et de perdre l'arneys.

III. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause metre ne far paisse als deveses[4] delsditz segnors, ny en lurs possessious (sic), ne autres deveses de la terra et segnorye d'Arsas, sans licensa d'aquels que losditz deveses son, soubs la pena de lx. solz t.[5].

IV. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause metre ne tener ne far paisse nengun bestial estrangier en la terra et jurisdictieu d'Arsas, sans license delsditz segnors, soubs la pena de cinquante lieuras t.[6] et de perdre lo bestial.

V. *Item* que non ly aia nenguna persona, de qualque estat et condecieu que sia, que ause tener en la jurisdictieu d'Arsas alcuns byous sans une esquille ou esquillas, soubs la pena de cinq solz t. per jourt et cinq solz la nuech.

[1] *Losditz, lasditas, lodit, ladita,* sont toujours abrégés dans le texte, excepté dans l'article XI (*deldits*) et une fois dans l'article XII (*delditz*).

[2] Harnachement, habillement.

[3] Défendu, prohibé, de *veto*.

[4] Devois, pâturages.

[5] Abréviation de *torneses*, tournois.

[6] *Tornesas*.

VI. *Item* que si las esquillas se trobavon clausas [1] de nuech ou de jour, que aquels delsquals saran los bious pagaran detz solz t.

VII. *Item* que non ly aia nenguna persona, de qualque estat ou condecieu que sia, que ause lavar dengunas tripas de la font souteyrane en sus, soubs la pena de cinq solz t.

VIII. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause lavar nengunas bugadas ny dengunas orduras en las fonts ne las fontanellas d'Arsas, soubs la pena de cinq solz t.

IX. *Item* que non ly aia nenguna persona, de qualque estat et condecieu que sia, que ause cassar en la juridicieu (sic) d'Arsas counylz [2], perdrises, lebres, ny tendre tezuras [3], soubz la pena de lx. solz t. et de perdre lasditas tezuras.

X. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause pescar en la ribieyre del Salazou tant que s'estent la juridicieu d'Arsas, ny autres vallatz de las fontz, soubs la pena de l. solz t. et d'estar al castel.

XI. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause vendre vin en lo loc de Arsas, sinon en las mesuras antiquas et segnadas [4] dals segnors, et que non sie crydat per la cryda de la cort acostumada en licensa de la cort, soubs la pena de perdre lo vin et d'estar a la merce deldits (sic) segnors.

XII. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause tener autras per mesurar lo blat que aquelos (sic) que son del loc et juridicieu delditz segnors, assaber une escudelade mens que aquela de la val [5] soubre quasque eminal, et segnadas de la marca delsditz segnors, soubs la pena de x. lieuras t., et d'estar al castel a la merce delsditz segnors, et de perdre las mesuras.

XIII. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause tener

[1] Closes, fermées.

[2] Lapin, de *cuniculus*. En espagnol, *conejo* ; en italien, *coniglio*.

[3] Piéges, de *tendere*, tendre.

[4] Marquées, poinçonnées.

[5] Je crois qu'il est ici question de la contrée appelée la vallée de Montferrand, au bord de laquelle est situé Assas.

nenguna fema diffamade en la juridicieu deldit Arsas, soubs la pena de perdre la rauba [1] et la rauba de la fema, et d'estar al castel a la merce dels segnors.

XIV. *Item* que non ly aia nenguna persona, de qualque estat et condecieu que sia, que ause metre bestial gros ne menut en loc on ly aia abrictz d'abelhas prop de cinquanta passes, soubs la pena de XXV. sols t.

XV. *Item* que non ly aia nenguna persona, de qualque estat et condecieu que sia, que ause tirar ne congitar de la cort d'Arsas dengun autre en autra cort, sans licensa delsditz segnors, soubs la pena de X. lieuras t. et d'estar al castel.

XVI. *Item* que persone (sic) non ause far nenguns camys nouvels et assoular [2] lous viels, soubs la pena de lx. solx (sic) t.

XVII. *Item* que nenguna persona non ause portar foc en Arsas sinon en una oula [3], soubs la pena de cinq solx.

XVIII. *Item* que nenguna persona non ause anar de nioch hora suspechosa en armas, soubs la pena d'estar a la merce delz segnors et de perdre las armas.

XIX. *Item* que nenguna persona non ause jogar a datz [4] ne a dengun autre joc a l'argent, soubs la pena d'estar a la merce dels segnors de XXV. sols et de perdre l'argent.

XX. *Item* que nenguna persona non ause injuriar la un l'autre, ne offendre en la persona ne los bens en nenguna manyeira, soubz la pena de lx. solz et d'estar a la merce dels segnors.

XXI. *Item* que nenguna persona non ause vendre, ne pesar, ne mesurar dengunas deneyradas [5], sinon que las mesuras sien

[1] Vêtements, hardes. En italien, *roba*; en espagnol, *ropa*.

[2] *Assoular* paraît avoir ici le sens de défricher, cultiver. Raynouard (*Lexique* V, 248) traduit *assolar* par unir, consolider. En languedocien moderne, *assoulà* signifie jeter par terre. Dans ces différentes significations, la racine est toujours le mot latin *solum*, sol.

[3] Marmite, pot. *Olla*, en latin.

[4] Dés à jouer.

[5] Denrées Basse latinité, *deneyrata*. (Ducange.)

ben adrechuradas [1] et segnadas per la court, soubs la pena d'estar al castel et a la merce dels segnors, et de perdre la deneyrada.

XXII. *Item* que nenguna persona non ause prene dengunas legnas [2] ne ramas de clausuras dels horts, bosses, vignas, ne d'autras possessious, sans licensa daquels de qui elas son, soubs la pena de x. sols t.

XXIII. *Item* que nenguna persona non ause metre foc en la possessieu la ung de l'autre, soubs la pena d'estar a la merce dels segnors, et de pagar la tala [3] et domage que lodit foc aura donat.

XXIV. *Item* que nenguna persona non ause prene en aucunas possessieus de frucha en la possessieu de l'autre, sans licensa daquels de qui elas son, soubs la pena de x solz t. et del ban acostumat que es XVI deniers, et d'estar a la merce delz segnors.

XXV. *Item* que cascuna persona aia a adobar [4] los passages de las ayguas que son costa [5] lurs possessieus, soubs la pena de cinq solx.

XXVI. *Item* manda mais ladita court delsditz messegnors d'Arsas que non ly aia nenguna persona, de qualque estat et condecieu que sia, que ause metre ne far paysse, en la jurisdictieu d'Arsas en las terras que ly aia dengunas fruchas, dengunas cabras, soubs la pena de lx. sols t.

XXVII. *Item* que aucuna persona, de qualque qualitat et condecieu que sia, nọn ause retenir ne aucunament virar las ayguas de las fontz et fontanelas d'Arsas en lurs possessieus, sinon lo dissate tiran al dimergue, soubs la pena de lx. solz.

XXVIII. *Item* que nenguna persona non ause tener duguns (sic) porcs sans bona garda suffisenta, soubz pena del ban acostumat.

[1] Equilibrées, mises en droit.
[2] Bois à brûler, de *lignum*.
[3] Dégât, ravage. Même sens en catalan et en espagnol.
[4] Arranger, approprier.
[5] A côté, contre, joignant.

XXIX. *Item* que nenguna persona ause metre en los prats nengun bestial ny anar an los rastels tant quant las garbas [1] del fen et garbieyras ly saran, soubs la pena de cinq sols t. et del ban acostumat.

XXX. *Item* que nenguna persona, de qualque estat et condecieu que sia, non aja ny ause escobar [2] en las carrieyras del lioc d'Arsas, sinon cascun en son endret [3], soubz la pena de cinq solz t.

XXXI. *Item* que non ly aia nenguna persona, en temps que las fruchas son en las vignas, que ause tener nenguns chins come que sye, en pargue ou autramen, sans una esquilla ou sonalha, soubs la pena de cinq solz t. et de far tuar losditz chins ont se trobaran.

XXXII. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause metre foc en los restols [4] davant la festa de la Madalena, soubs la pena de l. solz t.

XXXIII. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause far fayre dansas publicas sans licensa, soubz la pena de lx. solz t., et de perdre los exturments dels menestries [5] et d'estar al castel.

XXXIV. *Item* que non ly aia nenguna persona que ause metre nengun joc d'escrima sans licensa, soubs la pena d'estre mes al castel, et lx. sols d'emenda, et perdre los arneys.

XXXV. *Item* que nengun ause desplegar mersarye [6] audit loc, soubs la pena de confiscacieu de la dita mersarye.

XXXVI. *Item* que non ly aia nengun habitant que ause metre nengun bestial menut als restouls de las planes de Peret ny de Buzarens [7] davant la festa de la Madalena, soubs la pena de l. sols t. d'emenda et d'estar al castel.

[1] Gerbes, bottes de foin
[2] Balayer.
[3] Vis-à-vis sa maison.
[4] Champs où est encore le chaume qui *reste* quand on a coupé le blé.
[5] Joueurs d'instruments, ménétriers.
[6] Mercerie.
[7] Peret et Busarens, deux métairies du territoire d'Assas.

LA PASSION DU CHRIST

EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

(*Suite*)

— Puis che Jhesus le comandament fist.
Simonis Petro. che li glavi meist.
En sa vaïne çelu tost le remist.
Mes li Juyf che Jesus maleist.
Crient a vox. e caschuns d'euls si dist.
Che ses disciples apres Jhesu prendist.
Mes li disciples quand oirent la voist.
De estre porpris caschuns de eus s'en fuist.
N'il i a un sol. chi conpagne li tenist.
Al voir Jhesus. son mastre e minist.
Afors un sol jouen home chi l'seguist.
A petit pas. derer [1] lui il son [2] mist.
Malchus apelle. li verai Jesu Crist.
Veant Juyf. dit che a lui en venist.
La oreille prant. che *Petrus* li colpist.
Aul cev ausi saine. e bien se prist.
Ch'il non a mire aul segle. chi mielç garist.
Ne *cum* aguille. ja rens mielç il coisist.

— A la maisons. Anna li faus Judas.
Menerent Jhesus. li profete veras.
Batant le vont. ausi cum çaitiv e las.
Tot ses disciples. sunt si exbai e cas.
Che ja un tot seul. avec lui non remas.
Afors un sol. chi l'seit a petit pas.
Mes un Juyf. che le cors ot mauvas.
Vit le valet. si li excrie ou vas.

[1] Ms.: *de ren*.

LA PASSION DU CHRIST

EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

(Suite)

— Après que Jésus eut fait le commandement
Simonis Petro qu'il mît le glaive
En son fourreau, celui-ci tôt le remit.
Mais les Juifs, que Jésus maudisse !
Crient à haute voix, et chacun d'eux ainsi dit
Qu'il fallait prendre ses disciples en même temps que Jésus.
Mais les disciples, quand ils ouïrent la voix,
De peur d'être arrêté chacun d'eux s'enfuit,
Et il n'y a un seul qui compagnie lui tînt,
Au vrai Jésus, son maître et serviteur,
Excepté seulement un jeune homme qui le suivit
A petits pas, derrière lui se mit.
Malchus appelle le vrai Jésus-Christ :
Le voyant les Juifs, dit que vers lui vint.
L'oreille prend, que *Petrus* lui coupa ;
Au chef aussi saine et bien se prit,
Qu'il n'y a médecin au siècle qui mieux guérisse,
Et avec aiguille là rien mieux couse.

— A la maison d'Anne les faux Juifs
Menèrent Jésus, le prophète véritable,
Battant le vont aussi comme chétif et las.
Tous ses disciples sont si émus et abattus,
Que jà avec lui un tout seul ne demeure,
Excepté un seulement qui le suit à petits pas.
Mais un Juif, qui le cœur eut mauvais,
Vit le valet, ainsi lui crie : « Où vas ?

[2] Je lis *oi*.

Tu de illis es mester n'i auuras.
Le renoier. non te vaudra ja pas.
Avec ton mestre la paine portaras.
Tan tost le prant. darere por ses dras.
Fuant s'en vont [1]. ausi come rabas [2].
A la maisons. doul socre Chayfas.
Illi en unt condut Jhesu Juyf Sathanas.

— En tel hostel. Jhesus poi demora.
A la maisons. de Chaifas lui mena.
Li faus Juyf. iluec le liga.
A une colone. formant batuç l'i a [3].
Mes un vallet. che mout Jhesus ama.
Ja por pavor. por ce nen laissa.
Ch'il non seguisse. et en la maixon entra.
Char *cum* li prince. *sacerdotum* ch'il i a.
Grand amiste. ensemblemant si a.
Cum fu la soire. e *Petrus* li ariva.
Entrer voloit. li porter le vea.
Johens le vit. de l'oil si li cigna.
Tant fist le ber. che la gracie li trova.
Petrus li intra. apres li feu soi aseta [4].
Le froit fu grant. por ce caschuns se cauffa.
Ec vos venir. çilla chi ert l'*ancilla*.
Petrus conuit. char bien le revisa.
En aut oit dit. che caschuns la ascouta.
Des disciples es. de cestui profeta.
Ne l' vit james. dit *Petrus* e jura.
Tot ausi tost. cum *Petrus* le noya.

[1] Je lis *s'en va* ou *s'en vait*. Dans ce texte, les nombres sont souvent confondus et quelquefois, comme ici, sans nécessité.

[2] Je lis *robas*, p. *robarres*, p. *roberres*, voleur.

[3] Les verbes sont mis au singulier pour le besoin de la rime.

[4] On emploie encore le verbe *s'assiéter*, s'asseoir, dans le patois de l'Angoumois et de la Saintonge, dérivé, ainsi que *assiette*, du supin primitif de *assideo, asseditum*, d'où le supin classique *assessum*. Burguy dérive au contraire *assiette* de *adsecta* (*ad-secare*) : étymologie très-soutenable

Tu de illis es, besoin n'y auras
Le renier, ne te vaudra ja pas.
Avec ton maître la peine porteras. »
Aussitôt le prend derrière par ses vêtements.
Fuyant s'en va, aussi comme voleur.
A la maison du beau-père de Caïphe
Alors ont emmené Jésus les Juifs fils de Sathan.

— En telle demeure Jésus peu séjourna;
A la maison de Caïphe l'emmenèrent
Les faux Juifs : là le lièrent
A une colonne, l'y ont fortement battu.
Mais un valet, que Jésus aima beaucoup [5],
Jà pour peur ne laissa pas
De le suivre, et en la maison entra;
Car *cum* le prince *sacerdotum* qui se trouve là
Grande amitié ainsi a-t-il.
Quand fut le soir, et *Petrus* là arriva
Entrer voulait; le portier l'en empêcha
Jean le vit, de l'œil ainsi lui fit signe,
Tant fit le ber [6] qu'il obtint pour lui la permission.
Petrus là entra, près du feu s'assit.
Le froid fut grand, pour ce chacun se chauffa.
Voyez-vous venir celle qui est l'*ancilla!*
Petrus connut, car bien le dévisagea;
A haute voix eut dit, de sorte que chacun l'écouta :
« Des disciples es de ce prophète? » —
« Ne le vis jamais », dit *Petrus* et jura.
Tout aussitôt comme *Petrus* le nia,

au point de vue de la phonétique, mais inadmissible si l'on considère la filiation des idées.

[5] On pourrait traduire aussi : « qui aima beaucoup Jésus. » Dans ce texte, on trouve quelquefois *che* mis pour *chi*.

[6] J'ai conservé ce mot, dont le sens littéral est *baron*, mais qui a souvent, comme c'est ici le cas, le sens plus général de *galant homme, homme d'honneur*, à peu près comme le latin *vir*.

Le papellons. une fois çanta.
Petrus l'oi. mantinant soi rementa.
De cil che Deus. li dist e deraisna.
Tantost soi leve. et fors s'en alla.
Devant la porte. si tendremant plora.
De la dolor. a poine ch'il non pasma.
Jesus bien soit. le duel ch'il demena.
Prist lui piete. por çe li pardona.

— A la maisons tantost. cum çons la maitine.
Doul ber Pillat. celle gent miserine.
Menerent Jesu. la persone divine.
Devant la porte. chi ert de pere marbrine.
Qirent Pillat. e cil i vint senç termine.
Che aveç vos. chi meneç tiel lastrine [1].
Cil li respondent. cestui a mort destine.
Chi ert pis d'un lere. chi sol viv de rapine.
Pillat respont. cum cere palle et incline.
Che a ces feit. dites moi la couvine.
Se il nen oit mors. deservi por aïne.
Nel voil çuçer. peis seroe de meschine.
Cil li respondent. en lingue jouine.
Çuçer le dois. nos raisons le destine.
Por choi il oit. d'une fause doctrine.
Contamine mant homes. de nostre orine.
Feissant miracles. por vertuç enfernine.
Et anchor plus dist. ch'el mond il domine.
E rois el ert. mes corone sera il de spine.
Ainç ch'il se parte. de la salle perine.
Aura il bien. de spines fort marine.

— Quand cil sermons. Pillat avoit oi.
Jesus a feit. venir devant lui.
E puis li oit dit. oiant tout li Juy.

[1] Je lis *tielle astine*, « inimitié, querelle. » (Burgny.)

Le coq une fois chanta.
Petrus l'ouït : sur-le-champ lui ressouvint
De ce que Dieu lui dit et expliqua :
Aussitôt se lève, et dehors s'en alla.
Devant la porte si tendrement pleura
De douleur, qu'il faillit s'évanouir.
Jésus bien sut le chagrin qu'il éprouva :
Pitié le prit, pour ce lui pardonna.

— A la maison — aussitôt que sonnent matines —
Du ber Pilate cette race malheureuse
Menèrent Jésus, la personne divine,
Devant la porte, qui est de pierre de marbre,
Requirent Pilate, et celui-ci y vint sans délai :
« Qu'avez-vous, vous qui montrez telle haine ? »
Ils lui répondent : « Prends celui-ci pour le mettre à mort,
Cet homme pire qu'un larron qui ne vit que de rapine. »
Pilate répond avec figure pâle et penchée :
« Qu'a fait cet homme ? Dites-moi les motifs de votre accord
S'il n'a mort mérité, par haine [contre lui.]
Ne le veux juger : je serais pire qu'une prostituée. »
Ils lui répondent en langue juive :
« Juger le dois, — nous en avons des preuves convaincantes
Parce qu'il eut d'une fausse doctrine
Souillé maint homme de notre race,
Faisant miracles par puissance infernale.
Et encore plus, dit que dans le monde il domine,
Et qu'il est roi. Mais couronné sera-t-il d'épines.
Avant qu'il ne s'éloigne de la salle de marbre
Aura-t-il bien une couronne d'épines marines. »

— Quand ces paroles Pilate avait ouïes.
Jésus a fait venir devant lui,
Et puis lui eut dit, — l'entendant tous les Juifs : —

Quan si toi accuse[1]. mes tu de ço ch'en di.
Jesus se taist. che a ço non respondi.
D'une gran pieço. mes Pillat un aute fi.
Enqueri lui. non respondis *michi*.
Jesus respond *cum* sermons *humili*.
Quid me interogas. demande pur çilli.
Che devant les places. ma doctrine apandi.
Char *omnia pallam dixi*. et non secri.
Cestor toi dige. se je *dixi*. rens de boisi.
Quan a ce dit. adonc tuit s'i taissi.
Mes un serjant. des Jugif mallei.
Leve sa man et a çel point le ferri.
Sor la maxelle. *cum* reprocer e cri.
E dist *sic respondes tu*. ribaut *principi*.
Jesus l'intend passablement sufri.
E puis respond. *cum* un visaire pi.
Si male locutus sum menda tu ami.
Si autem bene. por qoi m'ai tu feri.
E puis se taist. che plus non respondi.

— Pillat parolle. quan Jhesus ot ascoute.
En tant[2] di moi. de cest te demande.
Jugif toi enchuse. che tu es rois corone.
Es tu donche rois. garde nen seit celle.
Jesus respond. *cum* grand humilite.
Dicis a temetipso o autrui l'ont conte.
Ces paroles. che or m'ais anoncie.
Bien voil che saços. dou tot la verite.
Regnum meum non est ibi. ne non sui pas case.
De hoc mundo. or intant s'il t'agre.

[1] Je suppose qu'il faut lire *quand cist toi accusent*. On trouve dans ce texte des exemples de *c* pour *s*, et réciproquement. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que la distinction des nombres n'était pas toujours observée.

[2] Calqué sur le latin *in tantum*. On pourrait cependant lire *entant*,

« Quand ceux-ci t'accusent, mais toi, de cela qu'en dis-tu ? »
Jésus se tait, tellement qu'à cela il ne répondit
D'un bon moment. Mais Pilate une autre fois
Lui a demandé : « Tu ne répondis *mihi?* »
Jésus répond *cum* parole *humili :*
« *Quid me interrogas ?* Interrogez-les là-dessus,
Puisque par les places ma doctrine répandis,
Car *omnia palam dixi,* et non en secret.
Que ceux-ci te disent si je *dixi* rien de mal. »
Quand a ce dit, adonc tous se sont tus.
Mais un serviteur des Juifs maudits
Lève la main, et en cet instant le frappa.
Sur la joue, *cum* reproche et cri,
Et dit : « *Sic respondes tu,* ribaut, *principi?* »
Jésus l'entend, passablement souffrit,
Et puis répond avec un visage affectueux :
« *Si male locutus sum, menda tu,* ami ;
Si autem bene, pourquoi m'as-tu frappé? »
Et puis se tait, qu'il ne répondit plus.

— Pilate parle, quand Jésus il eut écouté :
« Dis-moi seulement — c'est là ce que je te demande —
Juifs t'accusent que tu es roi couronné ;
Es-tu donc roi ? Garde-toi de me rien céler. »
Jésus répond par grande humilité :
« *Dicis a temetipso,* — ou autrui l'ont conté[3], —
Ces paroles que tu viens de m'adresser ?
Bien veux que tu saches du tout la vérité.
Regnum meum non est ibi, et ne suis pas seigneur
De hoc mundo. Or écoute, s'il te plaît :

« entends, écoute-moi. »

[3] C'est à dessein que j'ai laissé subsister dans ma traduction certains solécismes qui n'en étaient pas alors, tels que *autrui... l'ont conté, Celle race... le menèrent,* etc.

Se ad modum terrains. avoie mon regne.
Ministri mei. aul trençant de ses espe.
Tecum certarent. che a toi non fus livre.
Pillat respont. *cum* la teste abasse.
Ergo rex es tu. se je ai bien note.
Jesus respond. passiblemant et atenpre.
Tu dixisti. e puis senç demore.
Pillat s'en ist. a Juyf il oit crie.
Nullam invenio. por qoi il seit a mort çuçe.
In eo causam e li Juyf ont crie.
Omnino mori. por verite prove.
Secundum legem. quam nobis fu done.
Debet iste. ni oit mester tarde.
Se regem fecit. contra la devee.
Dou grand Cesaire. e Pillat fu retorne.
A Jesu Crist. anchor l'oit encerche.
Mes nulle culpe de mort. en lui oit trove.
Por çe che Jhesu. en fust plus beffe.
Et da la jens. escherni e gabe.
L'en oit Pillat. tramis et envoie.
A cil Herodes. chi ert plens de crualte.
Ch'il le çuçast. a tot sa volunte.
E si nen avoit. Pillat amor porte.
A cil Herodes. plus de dos ans passe.
Cum enemis mortal. s'en sont este.
Mes por la mort doul sanct home flagelle.
Amb. dos furent. a cil point acorde.
A cil point. fu la proficie avere.
Doul sanct profete. chi aveit profete.
Sol *propter tercium facta est* la amiste.

(*A continuer.*)

ERRATA

Pag. 22, ligne 5, *et que toute*; lisez : *et qui.*
Pag. 28, dernière ligne, lisez : *temptatióne.*

Si je disposais de mon royaume *ad modum* des puissants d'ici-
Ministri mei au tranchant de leurs épées [bas,]
Tecum certarent, pour que je ne te fusse pas livré. »
Pilate répond, en baissant la tête :
« *Ergo rex es tu?* si j'ai bien entendu. »
Jésus répond paisiblement et avec calme :
« *Tu dixisti.* » Et puis sans délai
Pilate s'en va : aux Juifs il eut crié :
« *Nullam invenio* pour qu'il soit à mort condamné,
In eo causam, » Et les Juifs ont crié :
« *Omnino mori* pour vérité prouvée,
Secundum legem quæ nobis fut donnée,
Debet iste, et pas n'est besoin de tarder.
Se regem fecit contra la défense
Du grand César. » Et Pilate fut retourné,
A Jésus-Christ, encore l'a questionné ;
Mais nulle faute digne de mort en lui n'eut trouvée.
Pour que Jésus en fût plus moqué,
Et de la foule insulté et raillé,
L'en eut Pilate livré et envoyé
A cet Hérode qui était plein de cruauté,
Pour qu'il le jugeât comme il l'entendrait.
Et certes n'avait Pilate amour porté
A cet Hérode : plus de deux ans passés,
Comme ennemis mortels entre eux ont été.
Mais pour la mort du saint homme flagellé,
Tous deux se furent en cette circonstance accordés.
En cette circonstance fut la prophétie réalisée
Du saint prophète, qui avait prophétisé :
« Seulement *propter tertium facta est* l'amitié. »

(*A continuer.*)

Pag. 29, première ligne, lisez : *temptationé.*
Pag. 39, ligne 5, *coup d'acier,* lisez : *couteau.*

CERTIFICAT EN LANGUE D'OC

(GÉVAUDAN. — XVIe SIÈCLE) [1]

Ce document est écrit sur une feuille de papier dont la partie supérieure a été froissée et déchirée ; il y manque plusieurs mots que nous avons remplacés par des points. Les lettres et les syllabes écrites dans l'original sous forme d'abréviation sont imprimées ici en italiques. Nous nous proposons de publier, dans un prochain numéro, quelques observations sur le dialecte de cette pièce, comparé au dialecte actuel du pays où elle a été rédigée.

TN.

Certiffique J... subsignat... pres ung instrume*n* de venda l'an mil cinq cens trenta naou, et lo XIXme del mes de noue*m*bre, Fran*ces*, p*er* la gra*cia* de Dieu, rey de Fran*sa* etc Perso*nal-ment con*stituitz Joha*n* Cere coma p*rocur-aire* de Ysabels Roumia, relayssada de Aldebert Roumieu [2] coma de lad*ita* p*ro*cura *con*sta, instrume*n* pres p*er* me l'an et jorn susd*its* ; e aus*si* Johanna molher deld*it* Cere fasen lad*ita* Joh*anna* las causas dejost script*as* de licens*a* et auctoritat de sond*it* marit p*resen*t, etc. Los quals totz ensemble de lor bon grat etc an vendut, etc a satge home Guille*m* de la Vinha merchan del Nonestie (sic) de lad*ita* Diocesa p*resen*t etc. so es assaber ung lor ort situat en las p*er*tenen*cias* del Monestie, confron*tan* an l'ort deld*it* [3] dels hereties de Bertran Clavel, et an l'ort deld*it* crompado, et an lo prat de Anth*oni* Bodet, et an l'ort de Alixeus Roffiaga [4] devers lo cap, et an lo camy p*er* lo qual l'on vay deld*it* Monestie vers la co.. s del prat de Mo*nsenhor* del Monestie, et an sas autras *con*fron*tacios* etc. Lo pres de naou lieu*ras tor-nesas,* loqual pres a *con*fessat aver agut et ralame*nt* recebut en ung scut del solhel et unse testos et la resta en moneda, amsi que plus a*mplament con*sta instrume*n* pres p*er* me del loc de Mo*n*jusieu p*er*roquia de Salmo*n*, del Evescat de Me*n*de etc.

Deturño not.

[1] Archives de la *Société pour l'étude des langues romanes*, A, 20.

[2] Il y a ici une rature de trois mots ; les deux premiers sont *et Joh*an.

[3] Ce mot a été évidemment écrit par erreur.

[4] Un mot raturé.

DIALECTES MODERNES

NOTE SUR LE SOUS-DIALECTE DE MONTPELLIER

I

M. Octavien Bringuier est, croyons-nous, le premier poëte qui ait osé élever jusqu'à l'ode le langage populaire de Montpellier ; mais, afin de se maintenir à la hauteur du genre et du sujet qu'il a choisis, il a dû ne point accepter le patois de cette ville tel qu'on le parle de nos jours. Il faisait une œuvre littéraire, c'est dans une langue et non dans un patois qu'il devait écrire. De plus, le vocabulaire actuel du peuple de Montpellier est tout à fait insuffisant pour rendre les idées et les sentiments qui tiennent la première place dans une composition de cet ordre. Il fallait donc corriger les vices du langage, suppléer à son indigence, et cependant ne point altérer les caractères distinctifs du sous-dialecte. De là trois sortes d'opérations :

1° Épurer le patois, en remplaçant les formes françaises qui s'y introduisent depuis quelques années (par exemple, *glouèra, istouèra, mèra, frèra, sur,* etc.), par les vraies formes de la langue d'oc (*glòria, istòria, maire, fraire, sorre,* etc.);

2° Créer, pour l'expression d'un certain nombre d'idées abstraites, des termes qui n'existent point dans le langage populaire, et, pour cela, prendre soit dans la langue des troubadours, soit dans un autre dialecte, ou même dans une autre langue romane[1], des radicaux qu'il a fallu modifier logiquement

[1] Les emprunts de ce genre ne peuvent avoir pour résultat de corrompre un dialecte, comme quelques personnes semblent le croire. A l'exception

d'après les lois qui ont présidé à la formation du sous-dialecte de Montpellier ;

3° Choisir, entre deux synonymes ou deux tournures également correctes, le mot ou la tournure qui conserve le mieux à la langue méridionale son relief et sa couleur, tout en évitant de tomber dans la singularité ou l'archaïsme.

C'est, on le voit, un vrai travail philologique qui s'impose à l'écrivain désireux d'entreprendre, dans un dialecte quelconque de la langue d'oc, une œuvre réellement littéraire. A Jasmin, à MM. Roumanille et Mistral, revient l'honneur d'avoir les premiers compris la nécessité et la possibilité d'un pareil travail. L'auteur de *Mirèio* et de *Calendau* l'a accompli pour son dialecte d'une manière admirable, grâce à la science qui, chez lui, seconde si merveilleusement le génie poétique. M. Mistral n'a pas seulement épuré et enrichi le *parler* du Rhône, sans lui rien faire perdre de sa physionomie ; il a encore facilité singulièrement la même tâche pour tous les autres dialectes de la langue d'oc. Tel est, croyons-nous, le modèle que M. Bringuier s'est proposé d'imiter [1].

d'un nombre assez restreint de mots, qui se rapportent presque tous à des productions de la nature, à des usages ou à des métiers particuliers à une région, les radicaux romans constituent un fonds commun à tous les dialectes et ont dû être jadis employés dans chacun d'eux ; seulement, tandis qu'une expression tombait en désuétude dans une province, elle vivait dans une autre et s'y modifiait avec le temps, suivant certaines lois. Que serait devenu ce même radical dans tel ou tel pays si, au lieu d'y périr, il s'y était conservé? Tel est le problème philologique qu'un écrivain doit résoudre lorsqu'il veut rendre à un dialecte ce que le temps lui a enlevé. Les caractères dialectaux portent sur la prononciation, sur les désinences, sur les flexions, et presque jamais sur le radical, qui doit seulement satisfaire à cette condition : être d'origine romane. En dehors de ce procédé parfaitement légitime, l'auteur n'a à choisir qu'entre deux partis, lorsque le vocabulaire en usage ne lui fournit pas de mot propre à rendre son idée : se servir de mots français à désinence patoise, ce qui est l'habitude actuelle du peuple, ou renoncer à exprimer sa pensée.

[1] Un fragment de la pièce qui suit avait été envoyé par M. Bringuier aux jeux floraux d'Apt, en 1862. Bien que le concours fût clos au moment où le manuscrit parvint aux membres du jury, ceux-ci crurent devoir

II

Le *languedocien*[1] est un des grands dialectes de la langue d'oc, qui règne le long des côtes de la Méditerranée, à l'ouest du provençal. A Montpellier et dans les environs, on parle un sous-dialecte particulier, dont nous allons essayer d'indiquer les principaux caractères. Nous prendrons pour terme de comparaison le provençal, et surtout le sous-dialecte du Rhône.

§ 1er. Phonétique. — Les voyelles latines y sont conservées plus purement que dans aucun des dialectes congénères.

L'*a* est non-seulement la finale caractéristique du féminin, mais il y termine aussi, comme en latin, certains substantifs masculins. *Rosa*, *porta*, *terra*, *gloria*, *bona*, s'écrivent comme en latin et se prononcent à peu près de même. *Poeta*, *collega*, sont devenus *pouèta*, *coulèga*[2].

récompenser cette œuvre par une mention spéciale, qui fut ajoutée aux récompenses dont le nombre avait été fixé par le règlement. Les juges du concours étaient MM. Th. Aubanel, A. Crousillat, J.-B. Gaut, Ludovic Legré, Anselme Mathieu, Fréd. Mistral et J. Roumanille. A la cérémonie de la distribution solennelle des prix, M. Mistral, ayant à faire un rapport sur le mérite des divers ouvrages présentés, s'exprima en ces termes au sujet du travail de M. Bringuier : « Nous es vengu de Mountpelié, malurousamen après lou quicho-clau, uno pèço emé l'epigrafo :

O Prouvènço, ma maire,
Tant de chato e de flour,
Tant de joio e d'amour,
Soun que dins toun terraire !

(Th. Aubanel)

L'autour n'a pas agu lou tèms de l'acaba. Mai pau enchau · fau pas que se maucore ! car, coume dison di jacènt, a lou bon mau ; e soun obro, finido, sarié 'n resplendènt tablèu de nosto istòri. Li tardiè, coume se dis, n'an pas li joio ; e pamens, sarian pas juste se noun i'acourdavian, à tout lou mens, uno *mencioun soubrenco.* » (Voy. *Armana prouvençau* de 1863, p. 22.)

[1] Toutes les règles d'orthographe et de prononciation qui suivent ont été discutées et approuvées par une Commission de la *Société pour l'étude des langues romanes.*

[2] Dans quelques localités des environs de Montpellier à l'est de cette ville,

L'*e* est fermé dans bien des cas où le provençal le prononce ouvert, et particulièrement dans les terminaisons en *ença*, (*ènço* en prov.; *incia* et *encia* en lat.) : *Prouvença, jouvença, prensa* (en prov. : *Prouvènço, jouvènço,* etc.). Au contraire, l'*e* fermé des Provençaux devient ouvert : 1° dans les substantifs terminés en *iè* correspondant à la terminaison française *ier : ouvriè, mestiè, Mountpeliè ;* 2° dans quelques personnes des verbes, par exemple *saviè, veniè* (3e pers. sing. imparf. de l'ind.), *siès* (2e pers. sing. prés. de l'ind.). L'*e* remplace souvent l'*a* provençal : *peïs, sièn, serà* (en prov. : *païs, sian, sara*).

L'*i* final est beaucoup plus rare qu'en Provence. Je ne connais ni substantifs féminins, ni adjectifs du même genre terminés en *i*.

J'ai déjà dit que l'*o* est remplacé par l'*a* comme finale féminine. Il ne s'affaiblit jamais en *uo* ni en *ue*, mais quelquefois il se change en *io : fioc, lioc, nioch, ioch*[1]. Il se transforme en *ou* à peu près dans les mêmes cas qu'en provençal. Seulement, ce dernier dialecte termine en *on* sourd les troisièmes personnes du pluriel des verbes (*èron, anavon*), tandis qu'à Montpellier le son *ou* est très-net et l'*n* final ne se fait presque pas sentir : *èroun, anavoun, manjavoun,* se prononcent généralement *èrou, anavou, manjavou*.

Le son *iue* n'existe pas à Montpellier.

A Montpellier, le *ch* (*chi, couchant*), le *g* devant l'*e* et l'*i* (*general, gimblà*), le *j* (*jour, jalous*) se prononcent à peu près comme *tch* adouci. Dans quelques villages des environs, le *j* se prononcent plus doux que le *ch*. Il en est de même du *g* devant l'*e* et l'*i*.

Le sous-dialecte de Montpellier, et généralement le dialecte

et notamment à Lunel, l'*a* final se prononce très-fermé et prend à peu près le son de l'*e*. Voy., à ce sujet, l'article publié plus haut (pag. 100, 101) par M. l'abbé L. Vinas.

[1] Voy. Paul Meyer, *Phonétique provençale. O. Mémoires de la Société de linguistique.* Le son *ue* se trouve dans l'ancienne langue. M. l'abbé Vinas signale, dans l'intéressant document qu'il publie ci-dessus (pag. 102), la double forme *nuech* et *nioch*.

languedocien, emploient volontiers la lettre *l* à la fin des mots où le provençal met la voyelle *u*, faisant diphthongne avec la voyelle qui précède : *sourel* pour *soulèu, aiçaval* pour *eiçavau, fol* pour *fòu.* (Voy. l'article de M. Mistral sur les dialectes de la langue d'oc, dans *l'Armana prouvençau* de 1856, p. 27.)

Le son *l* mouillé se représente par *li* devant un *e*[1] et par *lh* devant les autres voyelles ; mais, à la prononciation, le son de l'*l* disparaît presque tout à fait. Les mots *filha, fiolha, escalië,* se prononcent, à peu de chose près, comme s'ils étaient écrits *fi-ia, fioi-ia, escai-iè.*

Comme en provençal, l'*m* à la fin d'un mot a le son de l'*n*.

L'*n* final de certains mots ne se fait pas sentir à Montpellier[2].

L'*r* final disparaît aussi le plus souvent, même dans l'orthographe : *ounou, pudou,* au lieu de *ounour, pudour.*

Dans certaines localités, et particulièrement dans la ville de Montpellier, l'*r* entre deux voyelles a presque le son du *d*. Quelques poëtes contemporains écrivent même *paduda, misèda, tidà,* pour *parura, misèra, tirà.*

Généralement l'*r* ne se prononce pas au conditionnel : on dit *auièi, seiè, aimaièn,* pour *aurièi, seriè, aimarièn.*

Le *v* a la même valeur qu'en français dans la partie orientale des pays où se parle le sous-dialecte de Montpellier. Dans cette dernière ville, le *v* participe du son du *b,* et ces deux consonnes se confondent assez souvent dans la prononciation. A mesure qu'on s'avance vers l'ouest, le son du *b* domine de plus en plus.

Lorsqu'un mot se termine par deux consonnes, on n'en prononce le plus souvent qu'une seule. La tendance du sous-dialecte de Montpellier est, dans ce cas, de préférer la liquide et la sifflante à la nasale et à la labiale, la nasale et la labiale à la gutturale et à la dentale. La consonne qui ne se prononce pas ne se fait même pas sentir lorsqu'elle précède immédiatement un mot

[1] Excepté dans les verbes. L'*lh* de l'infinitif persiste dans les temps qui ont la voyelle *e* pour caractéristique. Ex. : *badalhà,* bâiller ; *badalhe,* je bâille ; *badalhen,* bâillons.

[2] Voyez le travail déjà cité de M. l'abbé L. Vinas.

commençant par une voyelle. Exemples : *tantost* se prononce *tantos,* et, lorsque le mot suivant commence par une voyelle, la liaison se fait avec l'*s* : *vent, sang, lasèrt,* se prononcent *ven, san, lasèr,* et la liaison se fait avec l'*n* et l'*r*. *Agantats, vestits,* se prononce *agantàs, vestis*[1]. Lorsqu'un mot se termine par une liquide et une sifflante, ou par une nasale et une sifflante, on les fait sentir toutes les deux (*agnèls, èrs, mans*).

§ 2. Flexions. — L'article est, pour le masculin : *lou, dau, au,* au singulier ; *lous, das, as,* au pluriel ; pour le féminin : *la, pe la, à la,* au singulier ; *las, de las, à las,* au pluriel.

Dans tous les sous-dialectes du languedocien, et particulièrement dans celui de Montpellier, l'on écrit et l'on prononce l'*s* du pluriel.

Les deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison se terminent en *àven* et *àves,* et non en *avian, avias,* comme en provençal ; les mêmes personnes de l'imparfait du subjonctif, pour toutes les conjugaisons, se terminent en *èssen, èsses,* au lieu de *essian, essias.*

Le parfait des deux premières conjugaisons se forme par l'addition de la désinence *ère* au radical, tandis qu'en provençal le même temps de la deuxième conjugaison se forme par l'addition de la désinence *eguère* (Montp. *rendère,* Prov. *rendeguère*).

Pour les verbes de la troisième conjugaison, le sous-dialecte de Montpellier emploie presque exclusivement la forme mixte (*partisses, partissoun*), tandis que le provençal préfère la forme pure (*partes, partoun*).

La première personne du singulier de certains temps, et notamment du conditionnel présent, se termine en *ièi,* tandis qu'elle est en *iéu* en provençal : *avièi, farièi, dirièi,* au lieu de *aviéu, fariéu, diriéu.*

[1] Dans quelques sous-dialectes et même, croyons-nous, dans une variété du sous-dialecte de Montpellier, la dentale et la sifflante, réunies à la fin d'un mot, se prononcent à peu près *tch*. On dit, par exemple, *agantatch, vestitch*.

§ III. Accent tonique. — De ce qui précède il résulte que les règles de l'accent tonique particulières aux sous-dialectes provençaux du Rhône et de Marseille (voy. 1re livraison, p. 49) doivent se modifier ainsi pour le sous-dialecte de Montpellier :

1° Dans les mots terminés en *o*, l'accent tonique est sur la dernière (*aiço, bataco*) ; il porte sur la pénultième dans ceux qui se terminent en *a* (*aima*, aime), à moins qu'il ne soit marqué sur la dernière (*aimà*, aimer).

2° Les mots terminés en *as* ont l'accent tonique sur la pénultième (*rosas, portas*), à moins qu'il ne soit marqué sur la dernière (*pagaràs*). Généralement, les mots qui forment leur pluriel par l'addition d'un *s* conservent l'accent tonique sur la même syllabe qu'au singulier (*rosa, rosas ; porta, portas*).

Je crois devoir faire remarquer, en terminant, que l'objet de cette note, et detoutes celles du même genre que nous publierons, est seulement de donner quelques indications générales sur les sous-dialectes dont on trouvera des échantillons dans la *Revue des langues romanes*. Notre tâche consiste, pour le moment, à recueillir des matériaux qui seront mis en œuvre lorsque l'étude comparative des sous-dialectes de la langue d'oc sera plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Jusque-là, on peut seulement exiger que nous soyons exacts ; on ne peut nous demander d'être complets.

C. de Tourtoulon.

PROUVENÇA[1]

AU PAIRE DE LA RENAISSENÇA PROUVENÇALA

A JOUSÈ ROUMANILHA

A la Prouvença. — Aguèt soun parlà, sa poüësia, sa coustuma, sa naciounalitat, sa gloria. La Prouvença toumbèt à la França couma un presènt de Dieu. Ela qu'èra demourada pèr lous anciens l'Ouccident de la bèutat, pèr nautres devenguèt lou prumiè port ounté trova nostra idèia l'Italia, la Grèça, l'Asia, toutes lous endrechs qu'enclausissoun la souvenença e toutes lous noums qu'embraigoun lou cor.

(LACORDAIRE, *Santa Maria-Madelèna.*)

I

LOUS DEVANCIÈS

Au sonet dau tantost, la jouve d'un segaire
S'espandis lassa au coustat d'el;
Antau fai la Prouvença embé soun calignaire,
Soun calignaire lou sourel.
Venès çai, Francimands, ie pourtàs pas vergougna...
La bella diva dau Miejour
Pausa sous penous d'or en plena Catalougna,
Soun front de nèu sus lou Ventour.
Sa vida? un bèl renoum cent cops l'a troumpetada;
Pèr de ben, segu, vous n'a fach...
Serias mai aganits se l'avias pas tetada;
Tout vostre sang es que soun lach.
Sans res pèr vous aussà, res de ce que brounzina,
Lous pus mendres de l'univèrs,

[1] Batejan antau d'escasseta un traval que passa de resquiladas sus las nautous de nostra istòria. Prenèn pèr Prouvença aquela espandida de terraire francés e catalan ount nostra vielha lengua a trelusit e demora à nostre ounou.

PROVENCE [1]

AU PÈRE DE LA RENAISSANCE PROVENÇALE

A JOSEPH ROUMANILLE

A la Provence. — Elle eut sa langue, sa poésie, ses mœurs, sa nationalité, sa gloire. La Provence échut à la France comme un présent de Dieu, et, après avoir été pour les anciens l'occident de la beauté, elle devint pour nous le premier port où notre imagination rencontre l'Italie, la Grèce, l'Asie, tous les lieux qui enchantent la mémoire et tous les noms qui émeuvent le cœur.
(LACORDAIRE, *Sainte Marie-Madeleine.*)

I

LES DEVANCIERS

Pendant le petit somme de l'après-midi, la jeune femme du moissonneur — s'étend, lasse, auprès de lui; — ainsi fait la Provence avec son amoureux, — son amoureux le soleil. — Approchez-vous, Français, vous ne la rendez pas craintive... — La belle déesse du Midi — pose ses petits pieds d'or en pleine Catalogne, — son front de neige sur le (mont) Ventoux. — Sa vie? une belle renommée l'a cent fois publiée. — Pour du bien, certes, elle vous en a fait. — Vous seriez plus chétifs si vous n'aviez sucé ses mamelles; — tout votre sang n'est que son lait. — N'ayant rien pour vous rehausser, rien de ce qui retentit, — les plus humbles de l'univers, — vous étiez dans la misère et dans l'obscurité, — sans souffle, élan ni direction, — que de tout la Provence était grasse et repue; — et, lors-

[1] Nous donnons ce titre vague à un travail qui ne fait qu'effleurer les points culminants de notre histoire. Par Provence, nous entendons cette vaste étendue de territoire de France et de Catalogne où notre vieille langue a resplendi et demeure en honneur.

Ères dins la paurieira e dins l'oscuresina,
Ges d'alé, ni ban, ni gouvèr,
Que de tout la Prouvença èra grassa, sadoula ;
E, quand vous devistèt pèr sòu,
Ela que rousigàs de l'os à la mesoula,
S'esclamèt : Anen, quau ne vòu ?
E lou mèu de soun saupre aribèt vostra bouca,
E sa grandou vous a vestits,
E, couma de rasins agantats à la souca,
Brandoulaves à sous titis.

O maire ! dins toun brès quinta estranja natura !...
Tant bella de simplicitat !
De Venus Arlatenca aviès que la centura :
Pas mai ... lou Rose à toun coustat.
Adounc de-tras la mar, d'omes couma de pivous,
Tant èroun fiers, tant èroun bèls ;
Pioi d'encara pus nauts, la tèsta dins lous nivous
Çai davalèroun pèr troupèls.
Pourtavoun toutes els de-long de toun rivage
Soun paraulis, sous arts, sas lèis ;
E toun sang grumejèt, e toun ventre sauvage
Se couflèt d'un pople de rèis.
Pople-rèi ! se toun noum me brounzina à l'aurelha,
Crese d'ausi lou magistrau
Quand enravala tout ; dins moun cor derevelha
Lou vièl orgul dau Prouvençau !
Aquel pople famous, que Cesar coumandava,
Glorious e tant triounfant
Qu'au sebroun de soun pas la terra demandava
S'èra soun mèstre ou soun enfant ;
Eh bé ! pèr tus, Prouvença, el, qu'aviè cièl ni maire,
En-lai traguèt soun bassarèl,
Pioi, couma un agnelet sus tus se venguèt jaire,
Laiat, amourous, coucarèl.

qu'elle vous découvrit sur le sol, — elle, que vous rongez de l'os jusqu'à la moëlle, — elle s'écria : allons ! qui en veut ? — Et le miel de son savoir emplit votre bouche, — et sa munificence vous a revêtus ; — et, semblables à des raisins attachés à la souche, — vous étiez brandillants à son sein.

— O mère ! à ton berceau quelle étrange nature !... — (Tu étais) si belle de simplicité ! — De la Vénus d'Arles tu n'avais que la ceinture... — pas plus... le Rhône à tes côtés. — Alors d'au delà des mers, des hommes pareils à des peupliers, — tant ils étaient fiers, tant ils étaient élevés ; — puis, de plus hauts encore, la tête dans les nues, — descendirent ici par troupeaux. — Ils portaient tous, le long de ton rivage, — leur langage, leurs arts, leurs lois ; — et ton sang écuma, et ton ventre sauvage — se gonfla d'un peuple de rois. — Peuple-roi ! lorsque ton nom retentit à mon oreille, — il me semble entendre le mistral — lorsqu'il entraîne tout ; dans mon cœur il réveille — le vieil orgueil du Provençal. — Ce peuple fameux que César commandait, glorieux et si triomphant — qu'au retentissement de son pas la terre demandait — s'il était son maître ou son fils ; — eh bien ! pour toi, Provence, lui qui n'avait ni ciel ni mère, — au loin jeta sa massue ; — puis, comme un agnelet, sur toi il vint se coucher, — inquiet, amoureux, caressant.

Jout toun cièl embrandat, maire, que nous sourelha
Canta, se nous vos enclausi,
Ce tant bèl que se dis d'Arles, Beziès, Marselha;
Cugarai pèr milhou t'ausi.
Tè ! las deviste alai : pas pus greva que l'esca,
Vese la rèina de las mars ;
Nada en cacalassent ; l'aiga que la refresca
Sesselega sas bellas cars.
Escala à sa trirèma [1] en mie de sous ramaires,
Sus un pont tout trelusent d'or.
Tout-ara amagarà couma un moulou de fraires
Toutes lous poples dins soun port [2];
Tout-ara la veirés : sembla'na Pytounissa
Dins sous grands bosses [3], e, se vòu,
Agatha, Citharista, Antipolis e Niça [4]
Van tout-ara espeli dau sòu.
Arles dins tout soun bon aviè l'esclat de Rouma...
S'en èroun tant acoucaris,
Counstantin, Teodòsi ! Ela enmeçava couma
Nostra manjouina Paris.
Beziès la rabinada a tant d'ounous qu'Arlata [5]
En i'agandiguent lous Roumans
S'avisèroun d'aquela en mantou d'escarlata,
Un grand coutelàs dins las mans.

[1] Papon parla d'un Marselhés que s'èra tirat d'esclau, fach majourau pèr Livìa d'un bastimen qu'aviè tres rengas de ramas.

[2] D'entre las causas qu'ajudèroun Marselha à prousperà, lous escrivans ne disoun ce prumiè l'avenença dau mounde de l'endrech.

[3] Lous Roumans se fasièn d'idèias crentousas dau bos founzut qu'atapava tout lou pioch de Nostra-Dama de la Garda.

[4] La coulounìa grèca de Marselha bastiguèt Nicia (Niça), Antipolis (Antiba), Citharista (la Ciotat), Agatha (Ate) et tant d'autras vilas qu'existoun pas pus (Papon, *Istòria de Prouvença.*)

[5] Beziès, pèr soun ounou, l'an tant de cops brulada qu'es pèr ie faire oumage que ne parlan antau.

— Sous ton ciel embrasé, mère, qui nous inonde de soleil, — chante, si tu veux nous ravir, — ces choses si belles qui se disent d'Arles, de Béziers, de Marseille ; — je clignerai les yeux pour mieux t'entendre. — Tiens ! je les aperçois là-bas : pas plus lourde que l'écorce du hêtre, — je vois la reine des mers; — elle nage en riant aux éclats ; l'eau qui la rafraîchit — chatouille ses belles chairs. — Elle monte à sa trirème[1], au milieu de ses rameurs, — sur un pont tout reluisant d'or. — Tout à l'heure, elle accueillera comme une multitude de frères — tous les peuples dans son port[2] ; — tout à l'heure, vous la verrez : elle ressemble à une Pythonisse — dans ses grands bois[3], et, si elle le veut, — Agathe, Cithariste, Antipolis et Nice — vont tout à l'heure éclore du sol[4]. — Arles, dans son beau temps, avait l'éclat de Rome.... — Ils s'en étaient si fort épris, — Constantin, Théodose ! Elle dépensait comme — notre dévorant Paris. — Béziers la brûlée[5] obtient autant d'honneurs qu'Arles. — En y arrivant, les Romains — aperçurent celle-là en manteau d'écarlate, — un grand coutelas dans les mains.

[1] Papon parle d'un affranchi marseillais qui fut élevé par Livie au commandement d'une galère à trois rangs de rames.

[2] Parmi les causes qui contribuèrent à la prospérité de Marseille, les écrivains mettent en première ligne l'urbanité de ses habitants.

[3] Une épaisse forêt, objet de terreur pour les soldats romains, s'étendait sur la montagne de Notre-Dame de la Garde.

[4] La colonie grecque de Marseille fonda Nicia (Nice), Antipolis (Antibes), Cithariste (la Ciotat), Agatha (Agde), et tant d'autres villes qui n'existent plus. (Papon, *Histoire de Provence.*)

[5] Béziers a été si souvent et si honorablement brûlée, que nous croyons lui rendre hommage en la qualifiant ainsi.

Savès que lous Cesars nistavoun pas d'avausses,
Avalissièn pas sas legiouns.
Lous Grècs i'avièn countat qu'à las tourras de Causses[1]
L'Orb abéurava de liouns.
De-fèt tastèroun pas, sas èglas, d'aquela aiga
Ounte un cadèl lipa en passant,
Qu'en paguent as enfants de nostra terra embraiga
Pèr degout un pichèt de sang... —

....

O vilas dau Miejour ! friandas e coussudas,
Beluguejaves pèr moulous,
Tant que sus lou mati, de l'aigage embegudas,
Mirgaiejoun las bellas flous...
Mès lou vielhun desoundra e noun passa pèr malha
Tabé dau Verdoun à l'Adour,
De Vau-clusa au Lignoun, sèga una granda dalha,
La dalha que dalha toujour...
Pamens, lou tal se bèrca e lou Tèms repoutega..
Las Arenas, lou pont dau Gard
Soun d'aco tant goustous que n'a mai petelega
Qu'un courpatas d'un floc de car.
Es tout bèfi, grumeja au pourtalàs d'Aurenja;
A la Tour-Magna, aquel sourel
Qu'à l'encontra dau Tèms soulet a sa revenja.
Es pus vielha e vieura[2] mai qu'el.

[1] Poudèn ne parlà d'aisida, pioi-que degus noun sap quau bastiguèt aquelas tourras.

[2] Nous avons adopté, pour représenter le son *iou*, la forme *ieu*, qui a été consacrée par les écrivains du moyen âge, et s'est maintenue jusqu'au moment où l'on a essayé de donner aux caractères alphabétiques de la langue d'oc la valeur des caractères français (Voyez *Proclamations faites à Assas*, publiées par M. l'abbé Vinas, ci-dessus). Cette forme est encore en usage pour les noms propres: *Anterieu, Rabieu,* se prononcent *Anteriou, Rabiou*.

— Vous savez que les Césars ne furetaient pas en terres arides; — ils n'égaraient pas leurs légions. — Les Grecs leur avaient raconté qu'aux tours de Causses[1] — l'Orb abreuvait des lions. — En effet, elles ne goûtèrent, leurs aigles, de cette eau, — où lape, en passant, un jeune chien, — qu'en payant aux enfants de cette terre enivrée — chaque goutte un pichet de sang... — O villes du Midi! resplendissantes et riches, — vous étinceliez en foule, — comme, vers le matin, pénétrées par la rosée, — se diaprent les belles fleurs... — Mais la vieillesse défigure, et ne passe pas (sur nous sans laisser de traces, comme) par les mailles (d'un filet[2]).—Aussi, du Verdon à l'Adour, — de Vaucluse au Lignon, moissonne une grande faux, — la faux qui fauche toujours... — Pourtant, le tranchant s'ébrèche et le Temps gronde.... — Les Arènes, le pont du Gard — sont de ces choses d'un si haut goût qu'il les convoite plus — qu'un corbeau un morceau de chair. — Il est blême, écumant, devant la grande porte d'Orange, — à la Tour-Magne, ce soleil — qui seul prend sa revanche sur le Temps. — Elle est plus vieille et vivra plus que lui.

[1] Toute hypothèse nous est permise en présence du mystère qui enveloppe l'origine de ces tours.

[2] Cette locution *passà pèr malha* peut se traduire aussi par « passer pour une maille » (ancienne monnaie).

II

SANTA

I'aviè'n ome coussut, un cop, que semenava,
Pèr n'acampà mena, à pougnats,
De cruvelats d'escuts, qu'en grand bruch remenava,
D'escuts ni lises ni raugnats.
N'en traguèt que d'argent la terra èra emblancada,
Boutàs, de mandrèns [1] n'i'aguèt lèu,
Tant, que l'ome, veguent sa mouneda acipada,
En d'eles s'agantèt au pèu.
Pioi, sarcit e raubat, soulet tenguèt l'espèra.
D'entre-mièja èra davalat
D'un oustalet minable e coustiè de sa terra
Tout-escasseta un pau de blat,
Qu'un foulet entrauquèt en miè de las penadas...
Aquel pessuguet dau bon Dieu
Traguèt de palhas d'or, d'espiguetas granadas,
Couflas à n'espetà l'estieu;
E tournà s'espoussèt la tant bona semença
Que s'entarèt couma un tresor.
Despioi, lou vent escampa e lou sòu recoumença
A granà sas espigas d'or.

Aquel ome malhat es Cesar. El semena
De rouiaumes e se crei Dieu.
Lous pilhards soun lous ans, es la mort, qu'enremena
L'obra e l'ouvriè per un fieu.
L'oustalet qu'a bailat lou pessuguet de grana
Es lou d'un fustiè Galilèn;

[1] Au pus court *mandre*, au pus long *mandrenaia*, tirat dau mot *mandra* (reinard), que se dis pas pus.

II

SAINTE

Il y avait, une fois, un homme riche qui semait — à poignées, afin d'en récolter, — de pleins cribles d'écus, qu'à grand bruit il remuait; — des écus ni usés, ni rognés. — Il en répandit tant que l'argent avait blanchi la terre; — bientôt, allez, il y en eut des larrons, — tant, que l'homme, voyant sa monnaie enlevée, — se prit aux cheveux avec eux... — Puis, maltraité, volé, il demeura seul dans l'attente. — Sur ces entrefaites, il était descendu, — d'une misérable petite maison avoisinant sa propriété, — un tout petit peu de blé, — qu'un souffle du vent enfouit dans l'empreinte des pas... — Cette petite pincée du bon Dieu — jeta des pailles d'or, de petits épis pleins, — gonflés à en crever, l'été venu. — Puis encor fut répandue l'excellente semence, — qui s'enfouit comme un trésor... — Depuis, le vent répand et le sol recommence — à donner[1] ses épis d'or.

— Cet homme riche, c'est César. Il sème — des royaumes et se croit Dieu. — Les pillards sont les ans, c'est la mort, qui traîne — l'œuvre et l'ouvrier par un fil. — La maisonnette qui a fourni la petite pincée de grains, — c'est celle d'un charpentier galiléen; — les grains sont tombés de la sainte gre-

[1] Littéralement : « à *grainer* ses épis d'or. »

Lous granous soun toumbats de la santa mieugrana
Entre-douverta à Betelèn.

.....

Seguèren avan ges, nautres gènts de Prouvença,
Couvidats, en grandas ounous,
A frarià'n d'aquel pan d'amour, d'independença
Pastat sus un levat sannous.
Tastèren ce pus bon, la flou de la tousella,
En man prumièira, bona part,
Car dau grand Mestieirau venguèt la lèi nouvella
Embé las Santas de la Mar.
Filha de Magdalà[1], sublima pecadouna,
Tus, que mesclères as perfums
Qu'as boujat sus aquel que t'aima e te perdouna
Tout lou regrèt de tous baujuns;

Gimblada jout la crous, devariada, lassa,
Tus que cridères as bourrèls:
— « Moussigas-me lou cor!... perirai à sa plaça!
Aqui mas mans e de clavèls!... »
Tus, ta sorre e las dos de la doulenta Maire,
Embé Marcella, embé Sarà,
Embé Cleoun, Lazare e lous autres, pecaire!
Quinte dol vous deviè sarrà
Sus lou barcot crevat[2], amigas benurousas!
La mort as pèds, lous iols au cièl,
Aduguères aici de reliquas sannousas,

[1] Marla, la disièn Madelèna pèr amor de la vilota de Magdalà, ribeirenca dau lac de Galilée, siègue que n'en seguèsse ou que de longa i'aguèsse demourat. (Lacordaire.)

[1] Es adoun que la santa doumaisella pecadouna, Marta, sa sorre, e Maximin, embé l'avugle-na Cleoun, venguèroun ateri à Marselha, espausas per lous Ebrouses dins un michant e triste bastimen tout vièl amai coupat à la voulountat de la mar e das vents.

(*C. de Nostradamus*, p. 27)

nade — entr'ouverte à Bethléem.....
.....—
Nous fûmes, avant tous autres, nous, gens de Provence, — conviés avec les plus grands honneurs, — à fraterniser en ce pain d'amour, d'indépendance, — pétri d'un levain sanglant. — Nous goutâmes le meilleur, la fleur du froment, — de première main, large part; — car la loi nouvelle du grand Artisan nous arriva — avec les Saintes de la Mer. — Fille de Magdala[1], sublime pécheresse,— toi qui mêlas aux parfums— que tu répandis sur celui qui t'aime et te pardonne — tout le regret de tes folies ;

— Pliée sous la croix, lasse, éperdue, — en pleurs, toi qui disais aux bourreaux : —« De vos dents déchirez-moi le cœur !.. je veux mourir à sa place ; — voilà mes mains et des clous !... » — toi, ta sœur et les deux sœurs de la dolente Mère, — avec Marcelle, avec Sarah, — avec Cléon, Lazare et les autres, hélas ! — Quelle douleur devait vous étreindre — sur le bateau crevé[2], bienheureuses amies ! — La mort sous les pieds, les yeux au ciel, — vous amenâtes ici des reliques sanglantes :

[1] Marie s'appelait Madeleine, du bourg de Magdala, sur les bords du lac de Galilée, soit qu'elle en fut originaire, soit qu'elle y eût résidé longtemps (Lacordaire.)

[2] C'est adonc que la saincte damoiselle pecheresse, Marthe, sa sœur, et Maximin, avec l'aveugle-né Chelidonius, vinrent aborder à *Marseille*, abandonnez par Hebreux dans un meschant e triste vaisseau tout viel et cassé, a la merci de la mer et des vents. (*C. de Nostradamus*, p. 27.)

Lou cor d'Anna, de pan d'agnèl....[1]
L'avesque[2] counsacrat pèr Simoun lou pescaire
En vous devistent dau la mar,
Aubourèt una crous : aqui lou grand araire
Qu'a laurat lous dieus de Cesar...
En Arles lou prouconse èra dins las Arenas[3];
Trounflava, quand veguèt intrà
Tres fennas qu'as esclaus levèroun las cadenas
Pèr las traire au col de Mitrà[4].

III

RÈIS E TROUBADOURS

Navigàs, Francimands, la Prouvenç' a lou timoun ;
Sous enfants, ni muts ni garèls,
Trovoun lou biais de tout, à ben faire s'escrimoun ;
Vautres, tenès de suçarèls.
Nous sèn pas ravalats pariès la cagaraula ;
Tenian pas court dins un poucieu :
Avian l'ounestetat e pas qu'una paraula,
L'avisamen, lou crèire à Dieu.

[1] Galineta, monta au cièl
Acampà lou pan d'agnèl (*Refrin populàri*)

[2] L'apotre S. Pau. .... passèt pèr la Prouvença, ounte visitent S. Trufèmi, que i'èra dejà mandat avesque pèr S. Pèire despioi l'an 48..... etc...
(Boucha, *Ist. de Prouvença*, tom. Ier, p. 480).

[3] En retraguent dins quatre cops la legenda de las Santas, avèn cresegut poure ie jougne ce darnié. Nou'n serian ben gardats à l'endrech d'un moucèl tirat de l'istòria.

[4] D'aquelas antiquitats de touta mena, brisun dau cirque rouman (d'Arles), la pus counsequenta es segu la cara de Mitrà, dount la tèsta, à flocs pèr lous crestians, noun s'es jamai pouguda retrouvà.
(Estrangin, *Estudias arqueologiquas d'Arles*, p 111).

— le cœur d'Anne, du pain d'agneau[1].... — L'évêque[2] consacré par Simon le pêcheur, — en vous apercevant du côté de la mer, — arbora une croix : c'est là cette grande charrue — qui a labouré les dieux de César. — A Arles, le proconsul se trouvait aux arènes[3] ; — il était triomphant, lorsqu'il vit entrer — trois femmes, qui enlevèrent les chaînes aux esclaves — pour les jeter au cou de Mithra[4].

III

ROIS ET TROUBADOURS

Naviguez, Français, la Provence tient le gouvernail. — Ses fils, ni muets ni boîteux, — trouvent le biais de tout; à bien faire ils s'escriment ; — vous autres, tenez des hochets. — Nous ne nous sommes pas traînés semblables au limaçon ; — nous ne tenions pas cour dans une étable à pourceaux : — nous avions la probité et une seule parole, — la prudence et la croyance en Dieu. — Nous n'étions pas cette chose ru-

[1] Coccinelle, monte au ciel
Recueillir le pain d'agneau (*Refrain populaire*).

[2] « L'apôtre saint Paul..... passa par la Provence, où, visitant saint Trophime à Arles, déjà y envoyé évêque par saint Pierre depuis l'an 48..... » (Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 480).

[3] En esquissant rapidement la légende des Saintes de la Mer, nous avons cru pouvoir y ajouter ce dernier trait. Nous aurions agi avec plus de circonspection à l'égard d'un fait historique incontesté.

[4] De ces diverses antiquités, débris du cirque romain (d'Arles), la plus importante est certainement le torse de Mithra, dont la tête, brisée par les chrétiens, n'a pu jamais être retrouvée. (Estrangin, *Etudes archéologiques d'Arles*, p. 111).

Èren pa'iço ruscous qu'es besoun que se lime,
D'aco qu'a vòmi de ligi,
Tout arpas e tout iols, que, fauta d'un pau d'ime,
S'acoussa e clava couma un chi.
Èren lous sagatous de la vièlha Prouvença,
Filha das Grècs e das Roumans,
Ounte l'obra de tout passa quand acoumença
Pèr s'acabà dins nostras mans.
Tabé coumtan de rèis à quau tout s'afilla,
Tout ce pus grand, tout ce pus fort ;
Tènoun tout l'Ouccident, Alemagna, Italia,
Soun sacrats, an la boula d'or.
Lou glàsi dins las mans, cargoun mantou, courouna ;
Quand se dis : van tène la lèi,
S'assètoun au cagnard, lou pople s'amoulouna,
E conta sous plagnuns au rèi,

Rothbold, Bouzoun, Guilhaume e sas gènts d'assistança.
Aqueste, en grand rabaladis,
Afiança à Roubert la poulida Coustança
Que serà rèina de Paris.
Douceta de Gibert, la grand de Margarida,
S'embaura pas, pren un Ramoun :
Seren en paradis, pioi-que lou Cièl marida
La Prouvença embé l'Aragoun.
Bella flou de crestian, nostre amour t'acoumpagne ;
Siès de l'aubre tant avengut
Que mesclava sa rama à la de Charlemagne,
Savèn la frucha qu'a tengut....
Es aqueles qu'an vist l'estella matinieira,
L'aubeta e tout lou bon dau jour
Ounte couma un sourel se levèt la banieira
De la pouesia e de l'amour.
An vist, lous qu'emb' orgul disèn nostres bons paires,
Lous grands mèstres dau gai savé

gueuse qu'il est besoin de limer, — cette chose qui a mal au cœur en lisant, — qui, tout griffes et tout yeux, faute d'un peu de jugement, — s'excite et mord[1] comme un chien. — Nous étions la suite bruyante de la vieille Provence,— fille des Grecs et des Romains, — chez qui toute œuvre commencée doit passer — pour s'achever dans nos mains. — Aussi comptons-nous des rois auxquels tout s'affilie, — tout ce qu'il y a de plus grand, tout ce qu'ily a de plus fort. — Ils possèdent tout l'Occident, l'Allemagne, l'Italie ; — ils sont sacrés, ils ont la boule d'or. — Le glaive dans les mains, ils revêtent manteau, couronne. — Lorsque l'on dit : ils vont interpréter[2] la loi, — ils s'asseoient au soleil, le peuple se rassemble — et raconte ses peines au roi,

Rothbold, Bozon, Guillaume[3] et les gens de leur suite. — Celui-ci, avec grand fracas, — fiance à Robert la jolie Constance[4], — qui sera reine de Paris. — Douce fille de Gilbert, grand'-mère de Marguerite, — ne perd pas la tête ; elle épouse un Raymond : — nous serons en paradis, puisque le Ciel marie la Provence avec l'Aragon. — Belle fleur de chrétien, que notre amour t'accompagne ; — tu appartiens à l'arbre si robuste — qui mêlait ses rameaux à ceux (de la lignée) de Charlemagne : — nous connaissons les fruits qu'ils ont donnés. — Ce sont eux qui ont vu l'étoile matinale, — l'aube et le meilleur du jour, — où, semblable à un soleil, se leva la bannière — de la poésie et de l'amour.—Ils ont vu, ceux qu'avec orgueil nous appelons nos bons pères, — les grands maîtres

[1] Littéralement : cloue (de ses dents).

[2] Litt. : Ils vont tenir la loi.

[3] Rothbold ou Rothbald Ier, Bozon Ier, Bozon II, Guillaume Ier, etc., comtes et rois de Provence.

[4] Constance d'Arles, surnommée Blanche, mariée, dit-on, en premières noces à Louis V le Fainéant, et, en secondes noces, à Robert, roi de France.

Menà dins soun draiau poples, rèis, counquistaires
E dire à toutes soun devé.
Ardits, la pluma en l'èr, quilhats sus sas cavalas,
Vestits de seda, de velous,
En miech d'un fres bouquet de bellas Prouvençalas
S'envenièn cantà sas cansous.

Savièn tout ce que sap una tèsta nistousa
Qu'a passat la terra, las mars,
E ce milhou disièn dins sa lenga amistousa
Que fasiè galinà la cars.
Au vèspre, dau castèl la cansou davalava,
Lou paure mounde aviè soun tour;
Aco n'èra un regal! Tabé noun ie parlava
Qu'ounestetat, patrla, amour.
E dins lous mieugraniès, qu'au sòu beluguejavoun,
Jout la nèu das acacias,
De tout ce qu'ausissièn entre eles lenguejavoun
Lous aucelets devariats.
Couma quand dins la nioch un roussignòu sauvage
Regreia un pastre que l'ausis,
Cantèt nostre peïs, e soun poulit ramage
Tenguèt lous autres enclausits.
Mages de l'univers, tabé vous anèt quère,
Qu'entre dents fasiàs: « Dieu, jalous
Das ramèus de Virgile e das lauriès d'Homère,
Tira un subre-parlà das dous. »
E lous caps-de-jouvent de la banda galoia,
Aco's Pèire, rèi d'Aragoun,
Es Anfos, Frederic, Beatrix de Savoia,
Soun ome Berenguiè-Ramoun;

Richard Cor-de-Lioun, amourous de sa dama,
Retracha pèr lou Ventadour,
E tout l'escach emprés que trasiè fioc e flama

du gai savoir, — guider dans leur sentier peuples, rois, conquérants — et dire à tous leur devoir. — Hardis, la plume au vent, perchés sur leurs cavales, — vêtus de soie et de velours, — au milieu d'un frais bouquet de belles Provençales, — ils venaient chanter leurs chansons.

Ils savaient tout ce que sait une tête curieuse, — qui a traversé la terre et les mers, — et les meilleures choses, ils les disaient dans leur langue affectueuse, — qui faisait frissonner de plaisir [1].— A la vesprée, la chanson descendait du château ; — les pauvres gens avaient leur tour; — c'en était un régal! Aussi ne leur parlait-elle que probité, patrie, amour. — Et dans les grenadiers qui sur le sol étincelaient, — sous la neige des acacias, — de tout ce qu'ils entendaient, entre eux devisaient — les petits oiseaux émerveillés. — Ainsi que dans la nuit, un rossignol sauvage — réjouit le pâtre qui l'écoute, — chanta notre pays, et son joli ramage — tint les peuples charmés. — Vous aussi, Mages de l'univers, elle alla vous chercher, — tandis qu'entre vos dents vous murmuriez : « Dieu, jaloux — des rameaux de Virgile et des lauriers d'Homère, — a fait de deux langues une langue plus belle. » — Et les chefs [2] de la troupe joyeuse, — c'est Pierre, roi d'Aragon, — c'est Alphonse, Frédéric [3], Béatrix de Savoie, — son mari Berenguier-Raymond [4];

Richard Cœur-de-Lion, amoureux de sa dame, — décrite par le Ventadour [5], — et tous les autres embrasés qui lançaient feu

[1] *Faire galinà las cars* signifie littéralement donner chair de poule.

[2] Le *cap-de-jouvent* est, dans les fêtes populaires du Midi, le chef de la jeunesse.

[3] On connaît les vers attribués à l'empereur Frédéric II :

Platz mi cavalier frances, etc.

[4] Raymond-Berenguier III, comte de Catalogne, devenu comte de Provence par son mariage avec Doulce, fille de Gilbert de Millau et de Gerberge de Provence.

[5] « Bernard de Ventadour...., sachant fort proprement rithmer et chan-

Au grand lum de las courts d'amour.
Vai, brave paraulis, que la terra te cante,
Tus qué parlava Arnaud Danièl [1],
Aquel pouèta famous qu'embalausissiè Dante,
Un Dante qu'aviè vist lou Cièl;
Tus qu'a musiquejat la bouqueta d'Isaura,
En traguent de vers e de flous,
Qu'aviès pèr aprendis lou fringaire de Laura,
Un dieu d'una estella amourous ;
Tus qu'a fach brounzinà d'un galoi saupre-faire,
Entre tant que soun pas bastards,
Nostre bon rèi Reiniè, Reiniè lou galejaire,
Prince de la lira e das arts.
Vai dire as estrangès, qu'aici, sus tant d'estellas,
De flous, de filhas que noun sai,
Belèu quaucun un jour nous dirà las pus bellas,
Mès de tous caps-d'obra jamai.
A lous que voudran saupre ounte n'es la patrìa,
Entorna naut dins ta fiertat :
« Alai, serva en respèt l'amour de la pouesìa,
Dau devé, de la libertat ! »

O. Bringuier

(*Serà countinuat.*)

[1] Aici la traducioun das vers que, dins lou *Purgatòri*, Dante fai dire à Arnaud Danièl, dins lou vièl parlà das troubadours :

« M'agrada tant vostra demanda ounèsta
Que noun me pode ni me vole rescondre de vous.
Iéu soui Arnaud que ploure e vau cantan,
Vése laiat mas fouliès passadas,
E espie en gaietat de cor la joia aveni qu'espère.
Ara vous pregue, pèr aquela valou
Que vous mena au pus naut, sans frech et sans calou,
Que vous souvengués d'ateuni ma doulou. »

et flammes — à la grande lumière des cœurs d'amour. — Va, gentil parler, que la terre te chante, — toi que parla Arnaud Daniel, — ce poëte fameux qui troublait Dante, — Dante qui avait vu le Ciel[1]; — toi qu'a chanté harmonieusement la petite bouche d'Isaure, — en lançant des vers et des fleurs; — qui avais pour apprenti l'amant de Laure, — un dieu amoureux d'une étoile; — toi qu'a fait vibrer avec une joyeuse habileté, — parmi tant d'autres qui ne sont pas (tes fils) bâtards— notre bon roi René, René le galant, — prince de la lyre et des arts.—Va dire aux étrangers qu'ici, parmi tant d'étoiles,— de fleurs, de filles, dont je ne sais le nombre, — peut-être quelqu'un, un jour, nous dira quelles sont les plus belles, — mais jamais quels sont les plus beaux de tes chefs-d'œuvre. — A ceux qui voudront savoir où en est la patrie, — réponds haut dans ta fierté : — « Là-bas se conserve avec respect l'amour de la poésie, — du devoir, de la liberté. »

Octavien BRINGUIER.

(*A continuer.*)

ter....., se retira vers la duchesse de Normandie, dame de haut prix et de rare savoir, qui, recevant fort humainement ce poëte, luy fit donner un estat honnorable à sa maison. Là, guères n'eut séjourné Bernard que la duchesse, esprise de son bel entendement, réputa à grande gloire d'estre honnorée et immortalisée par ses beaux vers. Aussi porta une si louable ambition son nom et son bruit si loin, que Richard, roy d'Angleterre, aimant cette excellente dame, au seul pourtrait des rithmes de Bernard, l'espousa, l'osta de Normandie et la mena en Angleterre..... » (*C. de Nostradamus*, page 175.) — On sait que Richard Cœur-de-Lion a composé des vers provençaux.

[1] Voici les vers que, dans le *Purgatoire*, Dante fait prononcer à Arnaud Daniel, dans la vieille langue des troubadours :

« Tan m'abelis vostre cortes deman,
Que ieu no m puesc ni m vueil a vos cobrire.
Ieu sui Arnaut, que plor e vau cantan :
Consiros vei la passada folor,
E vei jauzen lo joi, qu'esper, denan.
Ara vos prec per aquella valor,
Que us guida al som sens freich e sens calina,
Sovegna vos atemprar ma dolor. »

LA BAGA D'OR

ROMANCE POPULAIRE

I

La romance que nous publions aujourd'hui est évidemment fort ancienne quant au fond et quant au procédé de composition poétique ; mais la forme a suivi les transformations successives du langage.

Nous croyons que ce chant est répandu dans tout le midi de la France, avec les modifications que comportent les différences de dialecte. Nous désirerions en publier toutes les versions connues, de manière à les faire servir de moyen de comparaison entre les dialectes et les sous-dialectes de la langue d'oc moderne. On sait que, dans une pensée analogue, la parabole de l'Enfant prodigue fut traduite, au commencement de ce siècle, en un grand nombre de patois de la France. Mais ce travail a été fait avec trop peu d'unité et de critique pour qu'il ait pu donner autre chose que des indications approximatives ; nous espérons davantage de la publication de la *Baga d'or,* si les personnes qui en connaissent de nouvelles versions veulent bien nous les communiquer, *sous leur responsabilité,* avec les renseignements les plus détaillés relativement au lieu d'origine.

Les différences que nous pourrons avoir à signaler entre les divers textes seront de trois sortes :

1° Différences dans la forme des mots, provenant de la diversité des dialectes ;

2° Modifications dans le sens littéral imposées par le dialecte, afin de conserver le rhythme ;

3° Changements de sens tout à fait arbitraires et au milieu desquels il est impossible de reconstituer le sens primitif.

Toutes ces distinctions doivent être faites avec soin. Celles de la première catégorie ressortent du seul rapprochement des textes ; les autres seront relevées en note, de manière à permettre la comparaison la plus exacte des différentes versions.

Pour être aussi précis que possible, nous devons ajouter que ce n'est pas à Montpellier même qu'a été recueilli le texte qui suit ; il a été écrit sous la dictée de deux habitants de Lunel-Viel [1], bourg de 1000 âmes environ, situé dans le département de l'Hérault, à 20 kilomètres E. de Montpellier et à 4 kilomètres O. de Lunel. Le dialecte de Lunel-Viel est à peu près identique à celui de Montpellier. Dans toute cette romance, nous n'aurons à signaler que deux nuances de prononciation. Le dialecte de Lunel, au contraire, diffère sensiblement de celui de Montpellier quant à la phonétique : l'*a* final féminin, par exemple, y est fermé au point de prendre le son de l'*e*.

II

Chaque fois que nous aurons à publier une version de la *Baga d'or* dans un nouveau dialecte, nous l'accompagnerons de quelques explications sur la prononciation et l'orthographe de ce dialecte. Nous devons d'abord présenter quelques observations applicables à l'ensemble des dialectes qui pourront nous fournir de nouvelles versions de notre romance. Nous ne faisons d'ailleurs ici, comme dans la note sur le provençal publiée dans la dernière livraison de la *Revue,* que déduire les conséquences pratiques des principes posés par notre collaborateur et ami M. Achille Montel, dans son article sur l'*Orthographe de la langue d'oc moderne.*

Les différences dialectales de village à village, qui fournissent aux adversaires de la langue d'oc un de leurs plus sérieux arguments, sont très-souvent de simples nuances de prononciation, dont le français lui-même nous offre de nombreux exemples. La même phrase dite par un Parisien, un Picard, un Normand, un Tourangeau, un Saintongeais, un Lyonnais, révèle autant de prononciations différentes, qui ne

[1] Ces deux personnes sont deux jeunes hommes d'une vingtaine d'années, ce qui prouve que, à Lunel-Viel tout au moins, la romance de la *Baga d'or* n'est pas tombée, comme la plupart de nos chants populaires, au nombre des vieilleries dédaignées par la jeunesse.

sont pas circonscrites dans des limites géographiques bien nettement déterminées, et qui subissent par conséquent de proche en proche d'innombrables modifications. Ce qui rend ces différences moins sensibles, c'est que le français a, outre une orthographe arrêtée, une prononciation en quelque sorte officielle, que les illettrés seuls ignorent et que les autres ont toujours présente à l'esprit, alors même qu'ils s'en écartent dans la pratique. Mais, si les écrivains de chaque province s'étaient ingéniés à figurer la prononciation indigène au moyen d'une orthographe prétendue phonétique, on aurait aujourd'hui pour la langue du Nord une confusion analogue à celle qui règne pour la langue du Midi. Cette dernière aussi a eu son orthographe officielle, indépendante des divers dialectes. Il est impossible que les différences de prononciation que l'on remarque entre nos provinces soient nées depuis la décadence de la littérature méridionale. Quelques-unes même semblent résulter de la conformation des organes de la voix chez les habitants de certaines contrées ; aussi peut-on affirmer que, lorsque les lettrés du XIIIe siècle écrivaient, dans tout le Midi, *arma* et *jorn,* on prononçait, suivant les pays : *arma, arme, armo, ormo ; dzour, dzourn, tsour, djour, tchour,* etc.[1].

L'orthographe classique étant tombée dans l'oubli, les écrivains de langue méridionale crurent se faire lire plus aisément des hommes du Nord en figurant la prononciation au moyen des lettres de l'alphabet français.

Cette orthographe, dite phonétique, présente les inconvénients suivants :

1° Elle laisse supposer que les caractères alphabétiques ont une valeur absolue, indépendante de la langue dans laquelle on les emploie ; tandis qu'au contraire un grand nombre de lettres ou groupes de lettres de l'aphabet latin ont une valeur différente dans chacune des langues néo-latines et dans chacun des dialectes de ces langues. L'*u,* l'*o,* le *j,* le *c,* le *ch,*

[1] L'*o* de *jorn* était évidemment fermé (*estreit*) et se prononçait à peu près *ou*. (Voy. Paul Meyer, *Phonétique provençale. O. Mém. de la Société de linguistique.*)

l'*x*, etc., ne représentent pas le même son en France qu'en Italie, en Italie qu'en Espagne, et diffèrent même de province à province. La langue d'oc avait donné, elle aussi, aux caractères de l'alphabet latin une valeur particulière, qui s'accommodait à son génie, et rien n'est plus absurde que d'appliquer à cette langue l'alphabet du français, c'est-à-dire de la langue néo-latine dont la phonétique s'éloigne le plus de celle de la langue d'oc.

2° C'est une erreur que de croire pouvoir figurer exactement la prononciation par des combinaisons de lettres. A peine arrive-t-on à des indications approximatives, qu'il faut compléter par des explications. Que devient, dès lors, le seul avantage que les partisans de l'orthographe phonétique reconnaissent à leur système?

3° En supposant que l'on parvînt à figurer la prononciation réelle de chaque mot, serait-il bon de sacrifier la clarté du texte à l'exactitude de la prononciation? L'œil, dérouté par des accouplements bizarres de consonnes et de voyelles, met à chaque instant l'intelligence en défaut. Comment reconnaître le mot *jour*, identique pour le sens au mot français qui s'écrit de la même façon, sous les formes *dzour*, *tsour* et *tchourn*, qui diffèrent beaucoup plus à la vue qu'à l'oreille? Une simple nuance de prononciation entre deux dialectes transforme parfois l'orthographe d'un mot au point de le rendre méconnaissable, si bien que le lecteur peu familiarisé avec la langue d'oc est obligé de recommencer pour chaque dialecte l'étude du vocabulaire.

Le système que nous condamnons a été suivi, plus ou moins rigoureusement, par à peu près tous les écrivains méridionaux des derniers siècles [1]. Les auteurs qui ont voulu de nos jours restituer à la langue d'oc son orthographe rationnelle n'ont pu, sous peine de dérouter entièrement le lecteur, revenir à la tradition du moyen âge, et ont dû tenir compte, ainsi que

[1] La science philologique tire parti de ce défaut même, car elle retrouve dans les ouvrages publiés avec cette orthographe d'utiles indications sur la phonétique des divers dialectes.

l'a dit M. Montel dans l'article déjà cité, des changements qui se sont opérés dans la prononciation. Les philologues doivent, il est vrai, mettre le plus grand soin à relever, même dans le plus imperceptible détail, tout ce qui a rapport à la phonétique ; mais il est inutile pour cela de porter la confusion dans l'orthographe. Voici donc comment on peut formuler les règles pratiques que nous aurons constamment devant les yeux en publiant nos différentes versions de la *Baga d'or*[1] :

1° Les consonnes du radical, et généralement celles qui donnent au mot écrit sa physionomie et en constituent en quelque sorte le squelette, doivent être conservées intactes ; il suffit d'indiquer leur prononciation pour chaque dialecte ou sous-dialecte.

2° Les consonnes des terminaisons, lorsqu'elles ne se prononcent pas ou n'ont pas une fonction grammaticale déterminée, peuvent être quelquefois supprimées.

3° Les voyelles, ayant chacune un son type bien caractérisé, sont employées pour leur valeur habituelle ; mais les nuances de prononciation qui les affectent, et qui varient dans des limites très-larges, sont indiquées par des accents ou font l'objet d'explications particulières pour chaque dialecte. On sait que chaque voyelle, suivant qu'elle est prononcée très-ouverte ou très-fermée, peut se confondre avec deux autres voyelles ; ainsi, l'*a*, outre le son caractéristique qui lui est propre, a le son de l'*o* s'il est prononcé très-ouvert, et celui de l'*e* s'il est prononcé très-fermé. Dans quel cas faut-il substituer une voyelle à une autre ? Ce n'est évidemment que lorsqu'il ne peut y avoir le moindre doute sur la nature du son, et que la prononciation est constante pour tout un sous-dialecte. Hors de là, on doit toujours préférer la voyelle étymologique, en ayant soin d'expliquer avec quelques détails sa prononciation exacte.

Enfin, comme dans toute orthographe il faut faire la part de l'usage, nous devrons — bien que très-exceptionnellement — accepter certaines formes qui ne se justifieraient peut-être pas

[1] A partir de ce point, tout ce qui suit, jusqu'à la fin du § II, a été soumis à une commission de la *Société pour l'étude des langues romanes*, et approuvé après discussion.

tout-à-fait par les règles qui précèdent, mais qui ont pour elles une tradition constante et l'autorité des auteurs considérés comme les plus corrects.

Nous croyons qu'en suivant les règles que nous venons d'exposer, on pourra assurer à la langue d'oc un système orthographique des plus logiques et des mieux faits pour concilier, dans une juste mesure, les exigences de l'étymologie avèc celles de la phonétique. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'écriture est un moyen trop imparfait de figurer les sons pour que l'on puisse se dispenser d'explications détaillées sur la prononciation de chaque sous-dialecte.

III

Voici l'air sur lequel nous avons entendu chanter la romance de la *Baga d'or :*

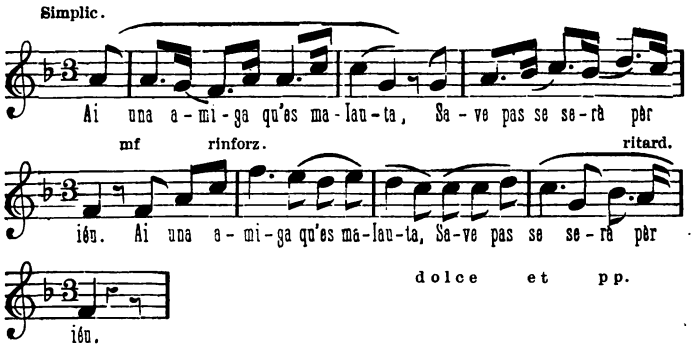

M. Edmond Servel, professeur et compositeur de musique, qui a bien voulu noter cet air pour nous, ne croit pas que, sous cette forme du moins, il soit antérieur au XVIIIe siècle; mais le thème pourrait être beaucoup plus ancien et avoir subi avec le temps des modifications successives. Ainsi, de nos jours, quelques personnes ont commencé à le moderniser en faisant finir la première partie sur une demi-cadence.

Nous accepterons avec reconnaisance et nous publierons les différents airs ou les variantes d'air sur lesquelles se chantent les paroles de la *Baga d'or,* pourvu que ce ne soient pas des corruptions modernes évidentes d'un thème que nous aurions déjà donné. TN.

LA BAGA D'OR

(DIALECTE LANGUEDOCIEN ; SOUS-DIALECTE DE MONTPELLIER)

Ai una amiga qu'es malauta,
Save [1] pas se serà pèr iéu.
Ai una amiga qu'es malauta,
Save pas se serà pèr iéu.

Iéu ie demandère à soun paire [2],
Ie demandère couma vai.
Iéu ie demandère à soun paire,
Ie demandère couma vai.

Soun paire me respond : « Ma filha
Es garida de tout soun mau. »
Soun paire me respond : « Ma filha
Es garida de tout soun mau.

» Es entarrada à la grand glèisa,
Aval dejouta l'escaliè [3].
Es entarrada à la grand glèisa,
Aval dejouta l'escaliè.

» Metras un pèd dessus sa toumba
E l'autre dessus l'escaliè.
Metras un pèd dessus sa toumba
E l'autre dessus l'escaliè. »

[1] A Lunel-Viel et dans les villages environnants, le son du *v* est bien net et absolument pareil à celui du *v* français ; à Montpellier, le *v* participe du son du *b*.

[2] Au lieu de *paire*, qui est le vrai mot roman, on dit plus fréquemment depuis quelques années, surtout dans les villes, *pèra*, mot patois formé du français *père*. Il en est de même des autres noms de parenté : *maire, fraire, sorre*, qui sont devenus *mèra, frèra, sur*.

[3] L'*l* ne se fait presque pas sentir. On prononce à peu près, à Montpellier du moins, et à l'est de cette ville jusqu'en Provence inclusivement, *escaiè*.

LA BAGUE D'OR

J'ai une amie qui est malade,
Je ne sais pas si ce serait[1] pour moi.
J'ai une amie qui est malade,
Je ne sais pas si ce serait pour moi.

Je demandai à son père[2],
Je demandai comment elle va.
Je demandai à son père,
Je demandai comment elle va.

Son père me répond : — « Ma fille
Est guérie de tout son mal. »
Son père me répond : — « Ma fille
Est guérie de tout son mal.

» Elle est enterrée à la grande église,
Là-bas sous l'escalier.
Elle est enterrée à la grande église,
Là-bas sous l'escalier.

» Tu mettras un pied sur sa tombe
Et l'autre sur l'escalier.
Tu mettras un piéd sur sa tombe
Et l'autre sur l'escalier. »

[1] Le futur *serà* est employé pour le conditionnel *serié* (dans certaines localités, on ne fait presque pas sentir l'*r* ; dans d'autres, on le prononce presque comme un *d*). On pourrait encore traduire ainsi ce vers : « Je ne sais pas si elle sera pour moi. » Nous n'hésitons pas à préférer le premier sens.

[2] Littéralement : « Moi, je lui demandai, à son père. » Cette tournure est assez fréquente dans la langue d'oc moderne.

— « Quau es aco dessus ma toumba,
Que pren tant de pena pèr iéu ?
Quau es aco dessus ma toumba,
Que pren tant de pena pèr iéu ? »

— « Aco's toun bon ami, la bella,
Que desirava te parlà.
Aco's toun bon ami, la bella,
Que desirava te parlà. »

— « Couma voulès que iéu vous parle ?
Ai sèt pans de terra sus iéu !
Couma voulès que iéu vous parle ?
Ai sèt pans de terra sus iéu ! »

— « La baga d'or que m'as dounada,
Iéu l'ai encara au pichot det.
La baga d'or que m'as dounada,
Iéu l'ai encara au pichot det. »

— « La dounaràs à moun ainada,
Que l'aimaràs tant couma iéu.
La dounaràs à moun ainada,
Que l'aimaràs tant couma iéu. »

— « Pèr ie la dounà, ie la done ;
Mès pèr l'aimà, l'aimarai pas.
Pèr ie la dounà, ie la done ;
Mès pèr l'aimà, l'aimarai pas.

» Farai basti un ermitage [1],
Aqui ie finirai mous jours ;
Farai basti un ermitage,
Aqui ie finirai mous jours ;

[1] On dit aussi *armitage* dans les villages des environs de Montpellier. C'est évidemment un barbarisme, mais il est utile de le noter comme exemple des transformations que le peuple fait subir à sa langue.

— « Qui est-ce sur ma tombe,
Qui a [1] tant de peine pour moi?
Qui est-ce sur ma tombe,
Qui a tant de peine pour moi? »

— « C'est ton bon ami, la belle,
Qui désirait te parler.
C'est ton bon ami, la belle,
Qui désirait te parler. »

— « Comment voulez-vous que je vous parle?
J'ai sept pans de terre sur moi!
Comment voulez-vous que je vous parle?
J'ai sept pans de terre sur moi! »

— « La bague d'or que tu m'as donnée,
Moi, je l'ai encore au petit doigt.
La bague d'or que tu m'as donnée,
Moi, je l'ai encore au petit doigt. »

— « Tu la donneras à mon aînée,
Et tu l'aimeras autant que moi [2].
Tu la donneras à mon aînée,
Et tu l'aimeras autant que moi. »

— « Pour la lui donner, je la lui donne;
Mais pour l'aimer, je ne l'aimerai pas.
Pour la lui donner, je la lui donne;
Mais pour l'aimer, je ne l'aimerai pas. »

» Je ferai bâtir un ermitage,
Là, je finirai mes jours [3].
Je ferai bâtir un ermitage,
» Là, je finirai mes jours;

[1] Littéralement : « Qui prend. »

[2] Littéralement : « Que tu l'aimeras autant comme moi. »

[3] Litt. : « Là, j'y finirai mes jours. »

» Ie farai faire dos fenèstras,
Una au levant, l'autra au couchant[1];
Ie farai faire dos fenèstras,
Una au levant, l'autra au couchant;

» Una pèr regardà ma miga,
L'autra pèr veire lou sourel;
Una pèr regardà ma miga,
L'autra pèr veire lou sourel.

» E moun manjà serà d'erbage,
E moun béure serà mous plours.
E moun manjà serà d'erbage,
E moun béure serà mous plours. »

[1] A Lunel-Viel et dans les environs, le *ch* a un son bien différent de celui du *j*. Tandis que cette dernière consonne et le *g* devant l'*e* et l'*i* ont le son *dj* assez doux, semblable au *g* italien devant l'*e* et l'*i*, le *ch* se prononce à peu près comme le *c* italien devant les mêmes voyelles.

J'y ferai faire deux fenêtres,
Une au levant, l'autre au couchant;
J'y ferai faire deux fenêtres,
Une au levant, l'autre au couchant;

» Une pour regarder ma mie,
L'autre, pour voir le soleil;
Une pour regarder ma mie,
L'autre, pour voir le soleil.

» Et mon manger sera de l'herbe,
Et mon boire sera mes pleurs.
Et mon manger sera de l'herbe,
Et mon boire sera mes pleurs. »

L. ROUMIEUX

I. *La Rampelado* (Avignon, Roumanille, 1868.) — II. *Quau vòu prendre dos lèbre à la fes, n'en pren ges.* (Id., 1862.)

Si Louis Roumieux, l'un des derniers venus dans le chœur des poëtes provençaux, nous est sympathique, il le doit à son heureux caractère tout aussi bien qu'à son beau talent. Sa bonne humeur, ses saillies, son entrain gaulois, égayent l'esprit et donnent au rire deux ailes sonores. C'est une nature éminemment attractive, qui ne sait qu'aimer et se dévouer, et dont la muse rieuse a toujours à la bouche quelque folle chanson. Lui aussi est un enfant du peuple ; il a participé à ses tristesses et à ses joies. Il lui appartient non-seulement par sa naissance, le sang qui coule dans ses veines, le langage qui enchante ses lèvres, mais encore par cette amabilité exquise dont la libre allure a tant de patience, d'affection et de gaîté, ces trois vertus plébéiennes par excellence. Il y a dans ses vers, soit qu'ils s'exaltent, soit qu'ils se plaignent, ce ton de franchise persuasive qu'on aime à retrouver en lui, comme l'odeur du thym et de la lavande sur la montagne.

Né à Nîmes, la cité romaine, dans cette médiocrité dorée si favorable à la poésie, mais qu'Horace n'eût pas chantée s'il eût été femme ; il a grandi sous les ombrages de la Fontaine, non loin du temple de Diane et des Arènes, empruntant à ces ruines quelque chose de leur sérénité. Aussi sa pensée ne va-t-elle pas plus loin que leur ombre et s'inspire-t-elle volontiers de ces mille incidents de la vie domestique qui sont des fêtes pour le cœur, et qui ravissent l'imagination de ceux qui en pénètrent le sens. Le Rhône, le pont du Gard, le Vistre, la mer, forment les quatre points cardinaux de son horizon ; mais que de choses enfermées dans cet étroit espace ! que de souvenirs ! que de rêves ! que de pensées !

Semblable au rouge-gorge, ce chanteur de l'arrière-saison,

que n'effrayent ni la froidure, ni l'infortune, il est l'ami du toit hospitalier ; il fait entendre sa voix joyeuse quand les autres se taisent ; il demeure fidèle au pays natal, alors que tous se hâtent de fuir : de là son surnom, *lou felibre de la Tour Magno,* et sa devise *Chasque aucèu trovo soun nis bèu.*

Dans le mouvement auquel il a prit part, Roumieux a mêlé sa verve juvénile, pleine d'entraînements et de précipitations, aux mâles et sévères œuvres des maîtres. Au début, sa fantaisie, quelque peu imprévoyante, dispersa ses rimes çà et là, au gré de ses caprices ; il a fallu, selon une expression curieuse qui explique le titre du volume, battre le rappel (*la rampelado*) pour rassembler ces vagabondes aux yeux éveillés et aux lèvres souriantes. En véritable père d'enfants prodigues, il les a tous acceptés, bossus, droits, déguenillés, bien mis, grands, petits, de braise ou de glace. On y trouve donc un peu de tout, ainsi qu'il le dit lui-même : des contes, des élégies, des fables, des sonnets, de vieilles chansons et des chansons du jeune temps. Il y a, comme l'a fort bien dit Roumanille, dans cette prose élégante dont il a le secret, de toutes les herbes de la Saint-Jean, mais pas une seule qui soit vénéneuse. Je citerai tout un frais bouquet de xénies et d'épigrammes, sous le titre original de *Poutoun et grafignado,* Caresses et Coups de griffe ; puis toute une guirlande de romances : *Me pougnes pas, Aimas-vous ben, la Baga d'or,* dont le fond est une légende. Je citerai, en outre, les noëls, dont l'un, *lou Dissate* (le Samedi), repose sur une pieuse tradition, la légende du Soleil, connue de tous les Méridionaux ; enfin sa correspondance avec Antoinette de Beaucaire, cette jeune fille, fée par la grâce et muse par l'esprit, dont la perte a été un deuil pour le Midi.

Ce qui domine dans Roumieux, c'est la gaîté, non pas cette gaîté de l'homme du Nord, moqueuse et quelquefois maligne, qui pose son doigt sur la plaie de façon à faire crier ; mais cette gaîté bénévole du Méridional, qui trouve le soleil beau, les femmes adorables, la nature splendide, la vie charmante, et qui l'exprime de son mieux. C'est assez dire qu'il a un rare

talent de conteur et que sa gaîté est communicative. *L'Anglès de Nîmes, Jarjaio en paradis,* etc., sont de véritables éclats de rire. Il a écrit également force *galejado* (farces), scènes dialoguées, dont quelques-unes ont été représentées au théâtre de Nîmes. Mais ce n'était pas assez pour son ambition. En effet, tandis que l'un des premiers félibres préparait des drames, si l'on en croit une précieuse indiscrétion, Roumieux composait des comédies. Une seule a paru : *Quau vôu prendre dos lebre a la fes n'en pren ges,* proverbe en trois actes et en vers, qui obtint le prix (*joio*) aux Jeux floraux d'Apt, le 14 septembre 1862, et qui serait certainement mieux nommée *lou Retra d'Agueto,* ainsi que l'auteur me paraît en avoir le désir. Un dialogue animé, une intrigue simple et rapide, des situations amusantes, telles sont les qualités qui la distinguent. En ce moment il en termine quatre autres: *le Passerat, Entre cousin et cousino, Tres Testo dins un bounet,* et *Rissoulet,* d'un genre analogue.

Louis Roumieux est surtout le poëte de la famille, de ses sentiments et de ses tendresses intimes, de ses peines et de ses joies ; il en a le calme et la douceur. Il faut peu de chose à son âme pour le satisfaire, et ce peu, elle a su se le donner. Pour les âmes pures, qui n'ont pas cédé aux préjugés ridicules de ce monde et qui ne s'épouvantent pas de ce que les liens du cœur ont de trop exigeant, la poésie est au foyer domestique. Il est la source de la vie sociale ; or, plus l'on approche de la source d'un fleuve, plus l'onde est limpide et fraîche.

Achille MONTEL.

ÉCRIVAINS CONTEMPORAINS EN LANGUE D'OC

REMY MARCELIN

Long dou camin. - Avignon. Roumanille, éditeur ; 1866.

La publication la plus récente qui se rattache à l'École des félibres, *Long dóu camin,* de M. Remy Marcelin, est écrite dans le dialecte provençal de Carpentras, qui est le même que celui d'Avignon, celui qu'ont employé Roumanille et Aubanel.

M. Remy Marcelin possède à fond toutes les ressources de la langue dont il se sert. Pour la pureté, pour l'élégance, il a le droit d'être mis aux premiers rangs, et ces qualités sont d'autant plus remarquables chez lui que, s'il s'est adonné à la littérature romane, ce n'a pas été sans quelque hésitation. Après avoir, comme tous les enfants du peuple, reçu la première instruction à l'école des Frères, Marcelin fut envoyé par ses parents chez le curé d'un petit village suspendu aux flancs du Ventour. C'est là, sur les crêtes escarpées de Gigondas, embaumées par les senteurs du thym, que l'enfant grandit, qu'il étudia sous la direction de son vénérable précepteur les littératures de l'antiquité, et qu'à la vue des nobles exemples d'indépendance, de liberté, d'élévation morale, dont cet enseignement était rempli, il sentit s'allumer en lui l'enthousiasme que suscite le spectacle des grandes choses. Mais son âme jeune et inexpérimentée ne savait pas où elle devait chercher un aliment pour cette flamme intérieure. Lorsqu'il dut quitter Gigondas pour entrer à Carpentras dans une maison de commerce, Marcelin se demandait encore quel but il donnerait à ses généreuses aspirations. Les lettres l'attiraient, mais à quelle littérature devait-il confier l'impression des pen-

sées qui l'agitaient ? Le goût de la langue de ses premiers ans faiblissait en lui :

..... Liuen di presto-man,
Ai estudia long-tems lou bèu parla rouman,
Que de gènt senso goust boutèron en douguiho,
E, coume n'aviéu pas lou biais d'un Roumaniho,
Un jour, desespera, virave au franchiman [1].

Mais ses premiers essais en langue provençale trouvèrent de justes appréciateurs dans l'école des félibres, et Mistral, en lui envoyant de sincères félicitations, fixa définitivement ses aspirations et décida de sa vocation littéraire :

..... Quand m'aguères dich en de ligno amistouso :
« Vosti vers soun poulit, vosto lengo es courouso,
Vosto pensado a pres lou gàubi prouvençau »,
Ah ! sentiguère alor, pèr bound e pèr ressaut,
La joio gansouia dintre moun jouine pitre,
E iéu, qu'enveje pas ni fourtuno ni titre,
Siguère urous, ami, d'aquéu pessu de sau.

A partir de ce jour, sa voie lui apparut toute tracée, et il embrassa avec ardeur la cause que défendaient les félibres et qu'ils cherchaient vaillamment à faire triompher avec toutes ses justes conséquences. Ni les préoccupations du commerce, ni les distractions et les obstacles que sa profession de commis-voyageur apportait à ses études, ne purent lui faire oublier un seul moment le langage que sa jeunesse avait appris à balbutier, et qui était devenu pour son âge mûr l'objet d'un véritable culte littéraire. D'ailleurs, si les voyages le jetèrent souvent dans un milieu peu favorable au développement de ses idées, ils offraient en échange à sa pensée dominante un aliment toujours renouvelé. Marcelin eut à parcourir plusieurs fois la Provence, le bas Languedoc, et jusqu'à la Catalogne : il put visiter ainsi tous les lieux célèbres dans l'histoire de la Provence, tous les centres où s'était manifesté le mouvement de la Renaissance littéraire. De plus en plus attaché à ce

[1] P. 146,

mouvement qui venait d'enfanter des chef-d'œuvres tels que *Miréio* ou la *Miòugrano,* il traduisait, en parcourant le Midi, toutes ses émotions, toutes ses aspirations, tous ses regrets, comme tous ses souvenirs, dans la langue d'oc renouvelée et rajeunie ; et, lorsqu'un jour ses amis voulurent connaître ce que le voyageur avait ainsi cueilli d'étape en étape dans ses pérégrinations, ils furent surpris et charmés de voir qu'il avait amassé, non pas une simple gerbe, mais toute une moisson. Ils insistèrent pour que cette œuvre, enfermée jusque-là dans le cercle étroit de l'intimité, fût enfin livrée au public ; et, après quelques hésitations, l'auteur se décida, enfin, à faire paraître son recueil, sous ce titre, qui en dit si bien l'origine : *Long dou camin.*

Long dou camin comprend trois livres : *A l'eigagno, Au souléu, A l'aurige, A l'eigagno* (Dans la rosée), ce sont les pensées tendres, les notes voilées, l'aube des doux espoirs. La pensée est plus pleine, plus mûre, mieux éclairée dans la seconde partie, *Au souléu* (Au soleil). Enfin, dans le troisième livre, *A l'aurige* (Pendant l'orage), les chants vibrent plus tristement ; là sont rangés les espoirs déçus, les plaintes et les anathèmes.

Dans chacun de ces trois livres, dans les genres si divers qu'il aborde, Marcelin déploie, avec une langue colorée, une inspiration abondante et facile. On sent qu'il est poëte par nature, et qu'il se laisse aller au charme d'entendre couler de son propre fonds cette musique sonore et harmonieuse. Lui-même l'a fort bien dit :

Quand sian nascu pouèto, e qu'uno voues amigo,
Risènto e piéutejant, de longo nous coutigo,
Avèn bèl à vira, bèl à countourneja,
Contro tout pensamen ansin nous eigreja,
Arribo un jour, pecaire ! ounte la jouino fiho
Dintre noste cervèu en foulejan s'esquiho...
Alor, alor sian pres, e fau cansouneja.
Se voulèn au papié counfisa nòsti peno,
Lou vers desboundo alor de nosto amo trop pleno :

Pensado, souveni, clarun et nivoulas !
Afouga mai-que-mai, oublidan que sian las ;
E, quand avèn escri de lòngui plagnitudo,
Enfeta d'ai et d'oui l'ecò di soulitudo,
Disèn desalena : Bèu bon Diéu, quet soulas !

Tan fa, tan va : zou mai ! fau i'escranca la plumo !
Tè, dou fio que i'anan nosto alenado fumo ;
Pèr atrouva'n sujèt tafaran de pertout ;
Sus un vers mal-eisa susan à gros degout ;
Pièi, quand l'avèn ajoun, quand la pèço es coumplido,
Qu'en la relegissènt nous parèis proun poulido,
Nous escoundèn renous... avèn fa rèn de tout !

Rèn de tout! Personne ne le dira avec l'auteur ; mais peut-être a-t-il senti, quand il a poussé ce cri exagéré, qu'il manquait, au fond, quelque chose à son œuvre, et que sa pensée, pour si mélodieusement et si élégamment qu'elle soit exprimée, n'a pas atteint la plénitude de l'expression. Marcelin, en effet, a les défauts de ses qualités. Sa facilité même l'empêche de chercher, par un effort plus laborieux, le fond intime de ces sujets à la surface desquels il se joue, en y répandant à profusion la lumière et la couleur. Aussi, bien que possédant pleinement l'instrument du langage, il est loin d'atteindre à ce degré d'originalité où sont parvenus les maîtres de la Renaissance provençale.

Il ne suffit pas, en effet, d'employer une langue originale pour faire une œuvre poëtique originale ; cette faculté, si peu connue et si considérable dans le jeu de la pensée humaine, qu'on appelle l'association des idées, a des puissances mystérieuses sur lesquelles l'écrivain ne saurait trop réfléchir : elle unit par un lien secret, non-seulement la pensée à la pensée, mais encore la pensée au signe qui l'a exprimée naguère ou qui va l'exprimer tout à l'heure ; elle produit ce phénomène visible pour tous ceux qui scrutent la nature même du langage, que la langue qu'on parle détermine souvent la pensée qu'on pense, sans doute parce que la manière d'être particulière de la pensée a fait beaucoup pour la constitution particulière de

la langue. Et, en poussant plus loin dans cet ordre d'idées, il est juste de dire qu'il est telles choses qu'on ne pense instinctivement, naïvement, naturellement, que dans telle langue, et qu'à chaque langue correspond une originalité spéciale dans la pensée. C'est cette originalité qui nous semble faire parfois défaut chez Marcelin. Il aborde les sujets par des points de vue trop généraux, par des surfaces trop larges, pour qu'il puisse faire ressortir les nuances, les perspectives, les détails, où l'originalité de la pensée languedocienne se manifeste. Son inspiration, qui trouve trop facilement une expression abondante, faute d'être resserrée, condensée, maîtrisée, laisse souvent à désirer sous le rapport de la composition et de la gradation dans les développements. Qu'on lise par exemple la pièce intitulée *Aro e passa-tèms :* la première partie est charmante ; il s'agit des doux souvenirs qu'a gardés l'auteur de ses jeux d'autrefois avec une jeune fille, compagne de son enfance :

Quand, passa-tèms, fautoulejave
Mé ta titèi.
E que, souvènt, la niue sounjave
De ti bebèi.....
.....

E quand, pièi, pèr manca l'escolo
Erian malaut,
Patouiavian dins la rigolo
A pèd descaus ;
Sèmpre gaiard, l'amo fouleto,
De-rescoundoun,
N'en fasian de cambareleto
Sus lou pradoun !....

O, m'ensouvèn qu'ères bèn messo
Ivèr-estiéu,
E pèr te vèire à la grand-messo,
Coume courriéu !
Me partejaves tis estreno
Dou jour de l'an ;
Te li rendiéu pièi en agreno
E bouquet blanc.

Vèngue Bèu-caire emé sa fiero :
L'iue beluguet,
Te veirai plus urouso et fiero
De ti jouguet.....

Sian plus l'enfant que mangigouto
De brassadèu ;
Dins moun got se quicon degouto,
N'es plus de mèu.
Aro per iéu la luno es palo,
Rèn me fai gau ;
Aro ai aqui sus moun espalo
Coume un quintau.

Cela est plein d'une simplicité, d'une naïveté touchante. Mais ces souvenirs pleins de détails si naturels, si vrais, où rien ne sent la recherche et l'affectation, sont interrompus, chaque huit vers, par une plainte, destinée à leur opposer le contraste de l'amertume des temps présents :

E vuei, pecaire ! ma vidasso
Amarejo dins lou mourbin ;
E trop souvènt moun pèd s'estrasso
I vièi roumese dou camin.

Certes, voilà qui est dit en termes choisis ; on ne peut pas dire d'une façon plus élégante : « Aujourd'hui, je suis malheureux. » Mais on le dit ou trop ou pas assez longuement : trop longuement pour que le cœur éprouve un de ces coups subits qui le pénètrent sans qu'il ait le temps de réagir ; pas assez longuement pour que l'émotion naisse de l'analyse de la douleur qu'on veut peindre pour la faire ressentir. La pensée se perd dans une généralité trop vague, et avec elle se perd le mérite d'une expression heureuse qui, appliquée à la peinture de telles ou telles particularités de la souffrance, eût pu employer d'une manière vraiment originale sa richesse et ses couleurs.

Or, que les écrivains contemporains en langue d'oc ne l'oublient pas : si leur langue peut reconquérir la place à laquelle elle a droit, c'est à la condition de sauvegarder avant

tout cette originalité intime qui vient plus encore du fonds de la pensée que de la variété du vocabulaire. Avant de chercher à traiter les sujets les plus généraux par les côtés accessibles à tous, avant de considérer le monde par les points de vue qui appartiennent à tous les peuples et à toutes les races, la langue d'oc doit, longtemps encore, pour faire reconnaître ses titres de noblesse, s'attacher à découvrir dans nos campagnes magnifiques, dans le cœur ardent et généreux des fils du Midi, des mines encore inexploitées, qu'elle seule peut ouvrir au soleil et à la lumière. C'est ainsi qu'elle prouvera qu'elle n'est pas seulement une superfluité agréable, mais bien un membre légitime de la grande famille des langues modernes.

Est-ce à dire qu'elle devrait s'interdire d'aborder les sujets plus spécialement contemporains, les questions d'une actualité brûlante qui naissent d'elles-mêmes ou que l'esprit de notre siècle se plaît à susciter? — Ce serait bien mal comprendre notre pensée que la pousser à cet excès : autant vaudrait condamner les efforts que fait la langue d'oc pour reconquérir son rang parmi les langues vivantes : ce qui vit doit vivre avec ce qui l'entoure et respirer dans la même atmosphère. Mais que les écrivains qui parleront en langue d'oc de ces questions, écloses dans un milieu où cette langue est comme une nouvelle venue, n'oublient jamais son caractère et sa nature : qu'ils évitent soigneusement ces mots abstraits, ces généralisations chères aux langages modernes; qu'ils se rappellent qu'ils parlent une langue concrète, faite pour montrer les hommes et les choses en mouvement, et non pour jouer avec les formules extraites du milieu social par une savante et longue réflexion. Dans cet ordre d'idées, le recueil de M. Marcelin nous offre quelques heureux exemples. Un certain nombre de pièces, *I Catau, lou Mes de mai de* 1867, *lis Despatria, Après la bataio, D'aut! d'aut!* sont inspirées par un souffle où respire l'âme troublée, mais généreuse de nos temps incertains; et si l'auteur est quelquefois, à notre avis, sorti de la voie que nous indiquions plus haut aux poëtes méridionaux, il l'a générale-

ment suivie, guidé par un sentiment profond des véritables beautés et des conditions naturelles du langage qu'il manie si bien.

En résumé, *Long dou camin* est une œuvre qu'on lira avec plaisir et où l'on trouvera une langue toujours élégante et riche, beaucoup de grâce, une pensée parfois originale, et partout un amour profond de l'art et de la Provence. Faire un choix parmi les pièces du recueil serait s'exposer à présumer du goût de tout le monde d'après les préférences dues à telles ou telles dispositions personnelles. Toutefois nous croyons pouvoir recommander au lecteur, outre les pièces dont nous avons parlé, celles qui sont intitulées : *Se poudiéu, lou Flasquet de mèste Miquèu, Vivo la fiolo, Moun ai, Font-Segugno, A Mistral, A travès camp; Dorme, moun enfantoun; la Vido, la Mort,* etc., etc.

A. Glaize.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES

LA LITTÉRATURE DU MOYEN AGE
ET LE ROMANTISME

Leçon d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (année 1869-70)

MESSIEURS,

En terminant, l'année dernière, nos études sur le XVIIIe siècle, nous avons vu paraître pour la première fois, en France, l'expression de *littérature romantique*. Mme de Staël, qui naturalisait parmi nous cette façon nouvelle d'entendre un mot d'origine française, appelait ainsi, d'après les Allemands [1], la littérature née du christianisme et de la chevalerie, du moyen âge et du développement naturel des sociétés modernes. L'épithète fit fortune, et les écrivains qui voulurent, pendant la Restauration, renouveler l'art nationalet l'émanciper de la mythologie et des conventions classiques, adoptèrent hardiment ce nom de guerre.

Il eût été fort intéressant, Messieurs, d'examiner avec vous les théories de l'école nouvelle, de vous raconter les violents débats qu'elles ont soulevés dans le monde des lettres, et d'arriver, en constatant leurs changements et leurs atténuations, à la littérature même de notre temps. Mais les exigences du

(1) Le mot *roman* désignait, chez tous les peuples de souche latine, la langue vulgaire, la langue moderne. L'adjectif romantique exprime donc asssez bien, au moins pour les nations néo-latines, la différence entre les littératures classiques, imitées de l'antiquité, et celles qui prétendent puiser uniquement leurs inspirations dans les traditions et les mœurs des sociétés modernes.

règlement nous ramènent en arrière et me forcent de choisir, cette année, mon sujet dans l'histoire littéraire du moyen âge et de la Renaissance.

Nous étudierons, en conséquence, le commencement des lettres françaises, depuis les chansons de geste jusqu'à Villon, en donnant principalement notre attention au XIIe et au XIIIe siècles, c'est-à-dire à la période la plus florissante et la plus originale du moyen âge. Mais cette nécessité même de revenir sur nos pas nous permet de ne point perdre complétement de vue nos études de l'année dernière : puisque le romantisme croit sortir du moyen âge et de la chevalerie, nous aurons souvent l'occasion de vérifier par des comparaisons fécondes l'exactitude de cette assertion, et le rapprochement des deux époques nous permettra de les mieux comprendre l'une et l'autre.

Ces comparaisons ne nous feront toutefois pas oublier l'objet principal, et nous étudierons, avant tout, le moyen âge pour lui-même. Il en vaut la peine, je vous assure, et tient dignement sa place, une place trop longtemps méconnue par les délicats des âges classiques, dans la gloire littéraire de notre pays.

Seulement, Messieurs, avant de l'aborder, gardons-nous bien d'un écueil où viennent souvent échouer, sans s'en apercevoir, ceux qui veulent s'occuper de cette époque: ne la faisons pas d'avance trop belle et trop poétique. Quand on la regarde de loin, des images enchanteresses présentent un séduisant mirage aux yeux éblouis. Les harnais des paladins brillent au soleil, les palefrois hennissent, les blanches haquenées piaffent dans les cours, en attendant les belles châtelaines; le son retentissant des cors se mêle aux aboiements des limiers; les herses des ponts-levis s'abattent ou se soulèvent avec fracas; la lumière rayonne sur les heaumes d'or et les bonnes lames de Tolède: tout remue, tout brille, tout chatoie.

Faut-il vous dire, Messieurs, que tout ce mouvement, toute cette couleur, toute cette lumière, l'imagination seule en fait les frais, et que rien de semblable ne se rencontre ordinaire-

ment dans la littérature du moyen âge? Vous y trouverez, je n'en saurais disconvenir, des hommes d'arme et des dames, des chiens et des chevaux, des châteaux et des tours, du fer et même de l'or; mais les couleurs poétiques qui pourraient animer tout cet ensemble y manquent presque toujours. Tout est gris, terne, monotone, on pourrait même dire trivial, et, sauf de rares exceptions qu'on signale et qu'on peut compter, cet âge si pittoresque n'a laissé de lui-même qu'une image où les nuances les plus éclatantes s'effacent et se décolorent[1].

C'est pourtant dans cette image qu'il faut la considérer, car toutes les autres sont infidèles et mensongères; et qui les consulte peut admirer la riche et poétique imagination d'un moderne, il ne connaît pas certainement la vraie littérature du moyen âge.

Le réalisme est donc ici nécessaire, non-seulement parce qu'il est la science et que, seule, elle a le droit de se faire entendre, mais aussi parce que ces ornements d'emprunt, ainsi jetés par notre goût contemporain sur la rouille de ces vieux âges, en cachent aux yeux la naïve et véritable beauté.

Et le réalisme est aujourd'hui facile, car la mode et la science ont travaillé de concert à mettre au jour les monuments de cette littérature, enfoncés trop longtemps dans un dédaigneux oubli. La France a commencé, comme presque toujours; puis elle s'est arrêtée. Après du Cange, notre du Cange, que ne devrait point faire oublier, ainsi qu'il arrive souvent au delà du Rhin, le nom de son dernier et savant éditeur, Henschell; après l'abbé Lebœuf, La Curne de Sainte-Palaye, Raynouard et Fauriel, les Allemands se sont mis à l'œuvre, l'illustre et vénérable Diez à leur tête, et se sont

(1) Voir M. Alfred Michiels, *Histoire des idées littéraires en France*, tom. Ier, p. 59. Nous avons fait plusieurs emprunts à ce livre, comme aussi à l'*Histoire littéraire de France* (tom. XXII, XXIII et XXIV principalement) et aux *Épopées françaises* de M. Léon Gautier. Pour ne pas charger cette leçon de notes et de citations, nous indiquons en une seule fois les auteurs qui nous ont particulièrement aidé.

comme emparés de ce riche *placer*. Et, maintenant, tous y accourent : les œuvres de nos troubadours et de nos trouvères sont avidement recherchées jusqu'en Finlande, et l'on commence à s'en occuper, même en France, en dehors de l'École des chartes.

Et dans notre ville de Montpellier, que le moyen âge avait faite si célèbre, si libre et si riche aussi, voyez-en la preuve dans les livres de l'infatigable historien que vous a donné notre Faculté des lettres ; dans notre ville de Montpellier, voici que d'intrépides chercheurs unissent leurs efforts pour populariser parmi nous l'étude des langues romanes. Je suis heureux de saluer leurs espérances de cette même place où professait, il y a vingt ans, M. Jubinal, à qui notre vieux français doit de si nombreuses et si précieuses publications ; où s'asseyait naguères le cher collègue dont la fondation de cette *Société des langues romanes* fut le dernier effort et le dernier succès.

Travaillez, Messieurs, travaillez sans relâche, car la mine est inépuisable, et tous les filons n'en sont pas encore découverts. Mais, dès à présent, les fouilles sont trop avancées pour que l'on ait encore besoin de demander à l'imagination et à l'enthousiasme la véritable physionomie du moyen âge littéraire. Déjà, du moins en ce qui concerne le nord de la France, les monuments sont, en grand nombre, revenus au jour, et, comme ils ont tous un air de famille, ils laissent deviner le caractère de ceux qui sont encore ensevelis dans les bibliothèques et dans les archives.

Eh bien ! quand on examine ces vieux monuments du génie de nos pères, ce qui frappe encore, au premier coup d'œil, c'est leur incontestable originalité. Qu'on l'admire ou qu'on la dénigre, cette littérature appartient bien au moyen âge. Ignorant et grossier, son ignorance même le préserve d'une imitation servile. Comment imiter ce qu'on ne connaît pas ? Les trouvères qui, dans leurs chansons de geste, chantaient d'Olivier, de Roland ou de Guillaume, en s'accompagnant de la rote ou de la viole, ne savaient pas assurément qu'ils faisaient quelque

chose d'analogue à l'Iliade, et qu'un jour leur œuvre, religieusement étudiée par toute l'Europe savante, s'appellerait l'épopée française. Avaient-ils même entendu parler d'Homère ou de Virgile, eux qui ne connaissaient la guerre de Troie que par les récits mensongers du faux Dictys de Crète ou du non moins faux Darès le Phrygien? Aussi voyez à l'œuvre Hugues de Rotelande ou Benoît de Sainte-More: comme ils arrangent et comme ils affublent les héros grecs ou troyens!

Ce sont tout simplement, de nom et de costume, des barons féodaux, moult preux et moult courtois, qui ne manquent pas dans leurs voyages, d'aller rendre visite au roi Arthur, savent les anciens lais et montrent, en courant le monde, de tendres faiblesses pour de faciles châtelaines. On dirait des paladins de Charlemagne ou des chevaliers de la Table ronde. Et telle est, Messieurs, la puissance de l'imagination et de la poésie : cette métamorphose qu'Ovide avait oublié de chanter fut acceptée dans la patrie d'Homère, et l'on traduisit dans la langue défigurée du vieil aède les souvenirs non moins altérés de l'Iliade.

L'originalité, cette qualité si rare, même aujourd'hui que tout le monde se vante d'en avoir, n'est pas le seul mérite de ces nouveaux rapsodes.

Trouvères et troubadours, se partageant en quelque sorte le domaine de l'art, ont à l'infini multiplié les formes de la poésie. La chanson de geste, avec ses deux branches principales, celle de France et celle de Bretagne, les poëmes d'aventure, le roman de Renart, les lais, les sottes chansons, les Bibles, les doctrinaux, les fabliaux, les allégories, les mystères et tant d'autres genres encore qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, mais sur lesquels nous reviendrons en détail, prouvent assez l'inépuisable fécondité des trouvères. Et si, dans le Midi, les œuvres épiques paraissent assez rares et jusqu'ici faciles à compter -- Girard de Roussillon, Fierabras, Lancelot du Lac, Jaufre et Brunisende — en compensation la poésie lyrique et la poésie satirique s'épanouissaient à l'aise, et sous des formes aussi variées qu'originales, à votre ardent soleil. Les aubades et les

sérénades avec leurs joyeux refrains, les ballades aux symétries si compliquées, témoignent encore de la gaieté folle et de l'esprit ingénieux de vos pères. Que dire de ces discorts qui permettaient tant de variété dans les couplets, la mesure et les rimes, de ces tensons animés par la vivacité méridionale, de ces sirventes énergiques et si souvent cruels, de ces pastourelles naïves et gracieuses où vos bergers et vos bergères soupiraient dans un langage que ne leur avaient point appris Théocrite et Virgile ? Et la fécondité de nos anciens rimeurs ne se bornait point à trouver des genres poétiques ! Leur vigueur d'invention se manifestait encore plus dans la variété merveilleuse des idées ou des récits dont ils remplissaient ces cadres nouveaux. Que de héros, longtemps populaires, sont sortis, on ne sait comment, de quelque obscure chronique, vivifiée par l'imagination d'un trouvère ou d'un troubadour ! Amadis, le beau Ténébreux; le charmant Galaor; Tristan, si fatalement déloyal envers son oncle le roi Marc; la belle et fragile Yseult, la reine Geneviève et tant d'autres personnages dont les exploits, les amours et les enchantements, ont si longtemps amusé nos pères. Et les héros de l'histoire, quelle existence nouvelle et merveilleuse n'ont-ils pas reçue de ces ignorants continuateurs d'Homère ! Quatre mots d'Eginhart, voilà tout ce que disent les annales des temps carlovingiens sur le fameux Roland, « préfet des marches de Bretagne, qui périt avec beaucoup d'autres » à Roncevaux. Que les trouvères se taisent, et Roland sera, comme tant de guerriers égaux en vaillance, enseveli dans une nuit profonde, sans éveiller ni regrets ni souvenirs.

> . . .*Omnes illacrymabiles*
> *Urgentur, ignotique longa*
> *Nocte.*
>
> (HORAT, Od. IV, 9.)

Laissez chanter Théroulde, ou le poëte ignoré dont les rimes héroïques ont inspiré M. Mermet, le nom du comte d'Anjou remplira le monde, s'attachera aux rochers des Alpes, aux pics des Pyrénées, et restera dans la mémoire des peuples avec des traits plus vivants que celui de Charlemagne. Et

votre saint Guilhem, qu'a-t-il donc fait de plus que ses compagnons d'armes pour tant de renommée? Il a combattu les Sarrasins et fondé l'abbaye de Gellone au désert. Un guerrier qui se fait ermite et devient un saint dans sa solitude, c'était au IXe siècle une aventure ordinaire, qui donnait droit à une ligne dans un nécrologe, parmi le commun des martyrs. Mais la poésie s'empare du héros au court nez, embellit à plaisir ses propres aventures, lui prête celles d'une foule d'autres Guillaume inconnus, allie son lignage à celui des plus vaillants paladins, et, ne le laissant pas même achever en paix sa turbulente existence dans la solitude qu'il s'est choisie, le rend encore, par son appétit dévorant, sa voix tonnante et ses furieuses colères, aussi formidable aux reclus, ses compagnons, qu'il l'était autrefois aux Sarrasins. Et les bons moines de Gellone, prenant pour de l'histoire ces inventions des trouvères, en consignent une partie dans la véridique légende de leur saint fondateur.

Néanmoins, cette poésie héroïque, tout abondante qu'elle est d'abord, toute prolixe qu'elle devient dans la suite, ne suffit point à épuiser le génie inventif de nos aïeux. Ils aiment les prouesses et les vaillances, mais ils aiment aussi les gaberies, les bons tours, les malices de tout genre. Ils chantent la fable du Renard avec autant de complaisance et de facilité que les exploits de Guillaume et de Roland, et, quand ils ont à conter quelque joyeuse aventure, leur verve est intarissable, leur licence effrontée ne respecte rien. Toutes les conditions y passent: prélats et simples clercs, moines et religieuses, chevaliers et nobles dames, bourgeois et manants: tout est matière à leurs devis audacieux, depuis le paradis jusqu'à l'enfer. Ils ne craignent pas de faire descendre du Ciel la Mère de Dieu pour prendre dans un couvent la place de quelque nonne fugitive ou pour représenter dans un tournoi le pieux chevalier qui s'attarde à entendre des messes; ils suivent dans l'autre monde l'âme du pauvre vilain, et, après l'avoir bafoué sur la terre, le font exclure du paradis pour ses vices, de l'enfer pour ses habitudes sales et infectes, et ne lui laissent enfin de refuge que dans l'étrange royaume de Turgibus.

Que le conte d'ailleurs vienne de leur propre fond ou qu'ils l'empruntent à l'Inde ou à l'Arabie, ils lui donnent toujours une physionomie originale, et, comme l'ont dit si bien les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, ils rimeraient tous les contes de l'Orient, qu'ils seraient encore des conteurs français.

Cependant cette poésie si nationale rayonne au dehors : elle éclaire et réchauffe toute l'Europe. A la fin du dernier siècle, Rivarol, dans un discours célèbre, vantait l'universalité de la langue française ; et c'était justice, puisque les écrits de nos philosophes remuaient le monde. Mais, quelle qu'ait été la popularité de Voltaire et de Rousseau dans l'Europe civilisée, elle n'a certainement pas dépassé la popularité anonyme de nos trouvères et de nos troubadours dans l'Europe du moyen âge. Leurs récits, colportés par les jongleurs, ont fait le tour de l'Occident, et dans toutes les nations réveillé l'imagination poétique. En Angleterre, Chaucer, Gower et Lygdate les traduisent et les imitent : ils deviennent les pères de la poésie anglaise ; Shakespeare lui-même recueille encore les traditions françaises et les féconde par son génie. Les minnesingers de Germanie les mettent en rimes allemandes et ne craignent pas de prendre aux Welches maints récits de guerre et d'amour. La Suède, la Norwége, le Danemark, l'Islande elle-même, répètent au fond du Nord les vieux récits de nos trouvères, et les Grecs du Bas-Empire, si dédaigneux pour les Francs, veulent bien descendre jusqu'à s'approprier les fictions populaires de ces Barbares ignorants, qui n'ont jamais ouvert un livre grec. Enfin, si l'Espagne et l'Italie se refusent, par vanité nationale, à convenir de leurs emprunts, elles se voient contraintes par la critique étrangère à restituer les heureux larcins que les fondateurs de leur langue ont faits à la vieille France.

Une popularité si durable et si universelle n'a rien, Messieurs, qui doive vous étonner, car cette littérature était la naïve expression de la société chrétienne. D'un bout de l'Europe à l'autre, toutes les conditions se reconnaissaient dans les chants des jongleurs et des ménestrels. Les grands coups d'épée des paladins, leurs violentes colères, le sans-gêne brutal

et l'indépendance avec lesquels ils servaient les rois, rappelaient parfaitement leur propre histoire aux barons altiers et farouches. Puis, quand la poésie s'adoucit avec les mœurs, la galanterie chevaleresque des romans bretons et les débats des Cours d'amour allèrent chatouiller, dans ces cœurs féodaux, des passions plus douces et des sentiments plus délicats. Nos rimeurs eurent même des chants pour les rêveurs, si tant est qu'il s'en trouvât beaucoup parmi ces hommes que le besoin d'action tourmentait sans cesse ; et ceux que la vie positive ennuie, que le monde idéal seul peut satisfaire, trouvèrent un aliment dans les féeries et les poëmes d'aventure.

Et qu'on n'aille pas croire que, dans ces temps trop légèrement traités de grossiers et de barbares, la poésie demeurât sans action et sans influence sur les esprits et sur les mœurs. Il y a dans le roman d'Aspremont une scène domestique pleine de simplicité et de grandeur. Girard de Fraite ou de Roussillon, l'ennemi personnel de Charlemagne, ne veut rien tenir de ce prince ; il s'estime homme de plus haut lignage que le roi de France, et vient de refuser de le suivre à la guerre contre les Sarrasins. Emmeline, sa femme, arrive ; elle rappelle le fier et implacable baron au sentiment de ses devoirs envers Dieu, *Damedeu,* comme on disait au XIIIe siècle :

A mon pooir Damedeu vengeroie,
Et par saint Pierre de Rome revenroie,
De mes pechiés très-tot confesseroie
Car tu es viels, et la char t'afebloie.

Et le farouche pécheur s'incline humblement devant ce conseil d'Emmeline :

Girars l'entend, li cuers liatenroie
Molt docement li afie et otroie,
Qu'après Karlon s'en ira droite voie.

Pensez-vous, Messieurs, qu'en entendant le jongleur réciter cette belle scène, l'épouse féodale ne sentît pas mieux sa dignité de femme et sa puissance sur ces fiers courages ? Et, dans un autre ordre idées, quelle indomptable énergie les

prouesses de ces vaillants guerriers ne devaient-elles pas entretenir dans les âmes? Combien la mort héroïque de Roland n'a-t-elle pas fait de braves? Mais combien aussi les exemples d'Yseult ou de Galaor n'ont-ils pas perdu de faibles cœurs?

C'est en entendant Taillefer « qui molt bien cantoit, s'en aller devant eux cantant de Callemaine et de Rolland », que les compagnons de Guillaume le Bâtard marchèrent au combat d'Hastings contre les Anglo-Saxons.

C'est en lisant Lancelot du Lac que Francesca et Paolo oublièrent la foi conjugale. « Ce livre et celui qui l'écrivit urent pour nous un autre Galléhaut, et ce jour-là nous ne lûmes pas davantage. » Et Dante lui-même, après avoir mis ces paroles dans la bouche de la faible épouse de Lanciotto, s'évanouit de compassion et tombe comme mort à cet émouvant souvenir.

Io veni meno come s'io morisse
Et caddi come corpo morto cade.

Ces romans qui racontaient les aventures des seigneurs ne charmaient pas seulement les barons et les clercs mondains; ils faisaient également battre les cœurs des bourgeois, des vilains et des serfs; car en tout temps l'homme du peuple et le paysan, pour qui la guerre est cependant si cruelle, ont subi le prestige de la grandeur et de la force, et les vers du poëte,

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps,

s'appliquent à toutes les époques et conviennent aussi bien aux héros du roman qu'à ceux de l'histoire.

Les trouvères avaient d'ailleurs des rimes pour tout le monde et chantaient les roturiers comme les nobles. A vrai dire pourtant, ces poëtes mercenaires, qui vivaient aux gages des seigneurs, se faisaient trop souvent les injurieux interprètes des mépris et des haines féodales pour les bourgeois et pour les vilains. Le bourgeois, disaient-ils, est avare; il est crédule, il trompe et vole sans cesse; il est digne de tous les bons tours. Le vilain est rusé, menteur, brutal, sale et infect.

Et vous savez, Messieurs, l'aventure de cet ânier de Montpellier, qui chaque matin recueillait avec ses deux ânes les immondices de la ville : il passe par hasard dans la rue des Épiciers ; l'odeur des herbes aromatiques le suffoque, et, pour lui faire reprendre connaissance, il faut le frotter de fumier :

Quand cil sent du fiens la flairor
Et perdi des herbes l'odor,
Les oels ouvre, s'est suz saillis
Et dist que il est toz garis.

Mais, malgré ces injures, le trouvère est de la race des vilains ; il s'en souvient dans l'occasion, et les venge alors de leur longue et cruelle oppression par la malice effrontée de ses fabliaux et la vigueur de ses satires.

Voilà pourquoi les récits et les chansons des jongleurs avaient partout tant de vogue ; ils s'adressaient à toutes les classes et pour toutes avaient des amusements ou des émotions. Ne serait-ce pas folie à nous autres Français, sortis du même sang que ces poëtes qui remuaient si bien les cœurs et savaient si bien se faire écouter dans toute l'Europe, de mépriser ou même de négliger leur héritage ? Néanmoins, il ne faut pas le dissimuler, tant de vogue et tant de gloire n'ont point garanti leurs œuvres de l'oubli. Pourquoi donc ? On pourrait en donner bien des causes ; mais il en est une que je ne dois pas omettre ici et qu'a parfaitement exposée M. Leclerc, dans son *Discours sur l'État des lettres au XIVe siècle.*

Comme ces poëtes si populaires ne joignaient pas à leur génie d'invention les soins et l'art délicats qui peuvent seuls assurer aux œuvres de l'esprit une immortelle durée, leurs conceptions les plus neuves vieillissaient rapidement par le style et passaient en d'autres mains. Voyez, au contraire, leur disciple et leur heureux imitateur Pétrarque. Il travaille avec soin ses vers, les remanie sans cesse, et, se faisant comme un devoir de conscience de les rendre meilleurs, consacre principalement le vendredi, son jour de jeûne et de pénitence, à la fatigue des corrections. Et que gagne-t-il à ces religieux efforts ?

Il devient un des créateurs de la langue italienne, tandis que nos anciens rimeurs, qui ne corrigeaient guère — même le vendredi — n'ont pas mérité que leur langue ne mourût pas et fît durer avec elle leurs contes et leurs épopées.

Aussi, Messieurs, rien n'est-il plus vulgaire et plus terne que le style de ces improvisateurs faciles. Ils ont des idées et des intentions ; ils rencontrent quelquefois des mots heureux, même des expressions sublimes ; ils offrent çà et là des détails charmants de grâce et de naïveté ; mais ce ne sont pas des écrivains, et dans les meilleurs, dans la Chanson de Roland par exemple, l'énergie des sentiments, la grandeur dramatique des scènes, l'héroïsme sauvage des caractères, ne suffisent pas pour faire oublier l'absence presque complète du style et la vulgaire monotonie de l'expression. Tels sont, Messieurs, les caractères principaux de la poésie du moyen âge : une évidente originalité dans les genres ; une grande vigueur d'invention dans les sujets; la peinture naïve et fidèle des idées, des sentiments et des mœurs; beaucoup de facilité, de naturel, d'enjouement, de vivacité d'esprit, de clarté même — car en France la clarté est une qualité de race, elle y précède souvent même le travail ; — mais en même temps une prolixité sans mesure, une excessive négligence et, par suite, un style trop plat, trop vulgaire et trop monotone, pour ne point périr.

Et maintenant il nous est facile de répondre à la question que nous nous sommes posée au commencement de cette leçon et de comparer cette littérature avec l'école qui prétend en être issue.

Assurément, si nous nous arrêtons à la forme, rien ne se ressemble moins que le romantisme et la littérature du moyen âge. Le romantisme, loin de négliger le style, l'aime au contraire avec excès : il fouille, il ciselle l'expression ; il voudrait lui donner la trempe de l'acier, la solidité du marbre, le feu du diamant. Et si parfois un mot trivial, un terme populaire, tranche au milieu de cette richesse éblouissante, la trivialité n'est qu'un artifice et la négligence une recherche de plus. Si donc on entend par naturel la naïve simplicité des vieux âges, rien

de moins naturel que le romantisme, rien qui soit moins conforme à la facile improvisation des trouvères.

Mais, nous l'avons vu, les vers de ces rimeurs prolixes étaient la fidèle image des mœurs de la vieille France, et jamais poésie ne fut plus nationale. Serait-ce donc par ce côté que le romantisme ressemblerait au moyen âge? Certainement, Messieurs, à ne consulter que son origine, on pourrait le contester. Le romantisme est entré chez nous, comme d'excellentes choses du reste, à la suite des étrangers : sa naissance est contemporaine de nos désastres.

Au bruit de lugubres fanfares
Hélas ! vos yeux se sont ouverts.
C'était le clairon des Barbares
Qui vous annonçait nos revers.

C'était, en effet, l'Europe qui se vengeait par ses écrivains de la longue domination de notre littérature, en même temps que ses soldats secouaient le joug de nos armes; et Schlegel, en essayant d'ébranler Molière, obéissait au même sentiment de gallophagie qui poussait Blücher contre la colonne Vendôme et le pont d'Iéna. Et pourtant, malgré Béranger, qui chantait devant un aide de camp de l'empereur Alexandre :

Si l'on est Prussien en Prusse,
En France, soyons Français,

l'on allait chercher des règles de goût en Germanie, et le mot célèbre, « nos bons amis les ennemis », était également à l'ordre du jour en littérature.

Par conséquent, Messieurs, si l'on voulait appliquer rigoureusement au romantisme l'arrêt prononcé par sa marraine, Mme de Staël : « L'imitation des étrangers, sous quelque rapport que ce soit, est un défaut de patriotisme », on pourrait l'accuser de n'être pas national.

Mais ne soyons pas si sévères, car nous sortirions de la justice et de la vérité. Non, les jeunes écrivains qui fondèrent la nouvelle école ne manquaient pas de patriotisme; ils aimaient au contraire ardemment leur pays, et le témoignaient même

d'une manière toute française : d'autant plus fidèles à l'esprit national qu'ils s'évertuaient davantage à dénigrer notre littérature. « C'est là, disait Huet, notre génie français, de négliger ce que nous possédons pour courir après ce qui vient de loin. »

Heureux défaut, Messieurs, et peut-être une des causes les plus certaines de notre grandeur et de notre influence dans le monde ; car on peut appliquer à notre pays ce que Saint-Simon disait de Louis XIV : « Il est capable d'emprunter d'autrui, sans imitation et sans gêne .» J'aurais donc mauvaise grâce à blâmer les romantiques d'avoir demandé des modèles aux étrangers. Puisque l'art de Corneille et de Racine était vieilli, qu'il se mourait de langueur et d'ennui, c'était bien d'essayer de le rajeunir et de le transformer à l'aide de Schiller, de Calderon et de Shakespeare. Puisque les règles classiques étaient trop étroites pour les temps nouveaux, qu'elles étouffaient le talent déjà même sous l'ancien régime, c'était bien de s'en affranchir et d'opposer à notre servitude la franchise et l'indépendance de la poésie étrangère.

Emprunter des exemples et des inspirations à l'Europe tout entière, c'était d'ailleurs, en quelque sorte, reprendre notre bien, ramener en France les côtés perdus de l'art national et les traditions françaises, émigrées depuis la Renaissance. C'est en ce sens qu'on peut dire que nos romantiques, en se tournant vers les étrangers, se rapprochaient de la France et revenaient au moyen âge.

Mais, cette ressemblance à part, ne sont-ils pas tombés dans une étrange illusion lorsque, à leur début, ils se sont présentés pour ses héritiers et ses continuateurs ?

Le moyen âge et le romantisme, ou, pour appeler d'un nom plus juste notre littérature affranchie, l'art du XIXe siècle; mais ce sont les pôles opposés du monde intellectuel.

Sans doute, le moyen âge a produit d'admirables choses. Bien mieux que nos époques de nivellement et d'égalité, dans lesquelles les caractères s'effacent et l'individu perd une partie de sa force au profit du nombre, il permettait à l'homme

de déployer toute sa valeur ; il a prouvé, dans des siècles d'anarchie politique et de violence matérielle, ce que pouvaient pour le bien le sentiment religieux et l'accord des volontés et des cœurs. Sous le rapport de l'art, il a créé tant de merveilles que la civilisation moderne est obligée de confesser, par la bouche d'un de ses défenseurs les plus convaincus, son irréparable infériorité[1]. Enfin, malgré tous nos progrès et ces constitutions savamment équilibrées, dont nous faisons depuis quatre-vingts ans une si prodigieuse consommation, il pourrait encore nous donner des leçons de liberté avec les barons d'Angleterre ou les communiers de Flandre, si ardents à conquérir et si énergiques à défendre leurs priviléges et leurs franchises.

Cependant, le monde a marché depuis le XIVe siècle, et ce qui suffisait alors à l'esprit humain ne saurait aujourd'hui le satisfaire. L'architecture gothique est vraiment une manifestation grandiose du génie de l'homme, mais l'imprimerie vaut mieux encore. La foi du moyen âge enfantait des prodiges de dévouement et de charité : elle nous a donné saint Louis, « cis sainz hom» qui, suivant les naïves expressions de Joinville, « ama Dieu de tout son cuer et ensuivi ses œuvres ; et y apparut. » Mais cette foi dans la pratique était trop souvent puérile, superstitieuse et intolérante ; elle étouffait l'esprit sous la lettre, ne se défendait pas de parole, « ne mais de l'espée », et, dans sa frayeur du changement, traitait de méchants et de fils des hommes les inventeurs de nouveautés. Cette foi naïve et crédule, si violemment exclusive, est-elle encore la foi du XIXe siècle, et peut-on dire qu'elle ait inspiré ses poëtes ?

Et les libertés mêmes des barons ou des bourgeois, devons-nous les désirer pour nous-mêmes et pour nos enfants ? Ces libertés-là, c'était trop souvent, avec l'indépendance des individus ou des corporations, le pouvoir d'opprimer les faibles, les

[1] M. Renan, *Disc. sur l'état des beaux-arts en France au XIVe siècle.* (*Hist. litt. de France*, tome XXIV, p. 757.)

voisins; c'était l'exclusion, le droit toujours armé, l'état de guerre en permanence, c'est-à-dire ces luttes horribles de tous les jours, dont un chroniqueur contemporain disait: « On y commet, de part et d'autre, tant de violences et tant d'incendies, que ces atrocités rendent muets ceux qui voudraient les raconter[1].» Est-ce donc là l'esprit moderne? Il veut au contraire la concorde et la paix, la justice et la liberté pour les nations comme pour les individus, et l'unité du monde par le progrès et par l'amour.

Vous voyez bien, Messieurs, que la littérature du moyen âge et la littérature moderne ne sauraient suivre la même voie, et qu'une illusion poétique a pu seule faire croire aux romantiques qu'ils devaient renouveler un âge à jamais disparu.

Quand leur illustre chef, M. Victor Hugo, ce grand poëte dont l'âme de cristal a reflété, en les colorant, tous les sentiments et toutes les idées de notre siècle mobile, écrivait ces beaux vers :

Aujourd'hui, parmi les cascades,
Sous les dômes des bois touffus,
Les piliers, les sveltes arcades
Hélas! penchent leurs fronts confus;
Les forteresses écroulées,
Par la chèvre errante foulées,
Courbent leur tête de granit:
Restes qu'on aime et qu'on vénère!
L'aigle à leurs tours suspend son aire,
L'hirondelle y cache son nid[2].

Il venait de lire la *Gaule poétique* de Marchangy, et se croyait le chantre du passé, tandis que l'émotion et la poésie lui venaient du présent, de l'effet des révolutions; les tours féodales, que le serf du XIIe siècle ne regardait qu'avec horreur et menace, étaient devenues vénérables, depuis qu'elles étaient par

[1] Guibert de Nogent, dans les *Historiens de France*, tome XII, p. 242.

[2] *Odes et Ballades*, II, 3, *la Bande noire*.

terre. La poésie des ruines, cette sympathie instinctive qui s'attache à ce qui n'est plus et veut lui rendre la vie, voilà, Messieurs, le grand secret de la vogue extraordinaire du moyen âge dans la première partie de notre siècle.

Mais, au rebours de l'Allemagne, dont le peuple rêveur, tendre et poétique, ne peut se détacher des traditions et se perd amoureusement dans ses légendes et dans ses souvenirs, la France ne saurait longtemps se plaire à l'évocation du passé et revenir en arrière autrement que par un caprice de la mode et par un engouement passager. Et la littérature qui voudrait, malgré cette impérieuse tendance de l'esprit national, l'arrêter longtemps dans sa marche en avant, ne serait plus l'expression de la société française.

Le moyen âge est une civilisation morte, morte comme celle de l'Égypte ou de la Grèce; mais c'est la civilisation de nos pères, le berceau vénérable des sociétés modernes. Étudions-le donc avec un religieux respect, avec une affectueuse sympathie. Mais nous aurons l'occasion de voir, dans le cours de cette étude, si les écrivains romantiques avaient droit, comme ils l'ont fait d'abord, de s'en proclamer les continuateurs, et si la littérature contemporaine n'est pas, comme toutes celles qui la précèdent, une manifestation originale, une évolution toute nouvelle de cet esprit français, qui n'a jamais su ni s'endormir longtemps dans les mêmes idées, ni se fixer dans les mêmes formes littéraires.

CH. REVILLOUT.

ANECDOTE PHILOLOGIQUE
SUR LE CARDINAL MEZZOFANTI

Dans une des dernières séances de la Société, M. le docteur Espagne, membre résident, a fait la communication suivante :

« J'ai dans mon cabinet une petite gravure de piété représentant une Vierge au Sacré-Cœur. Cette gravure n'a pas de valeur artistique ni archéologique, mais elle emprunte un prix réel à deux vers français, écrits et signés par leur auteur, qui en décorent la marge inférieure. L'auteur de ce distique est le cardinal Mezzofanti, mort il y a vingt-un ans à peine, et dont la singulière aptitude à parler un si grand nombre de langues et de dialectes semble approcher du prodige. Le célèbre linguiste parlait aussi notre langue d'oc et la tenait en haute considération. Il la parla dans une conversation avec la personne dont je tiens l'image. Je suis donc autorisé à vous dire par suite de quelles circonstances cette image est arrivée entre mes mains.

» M. l'abbé G.., prêtre de Montpellier, qui depuis m'a fait l'honneur de me confier le soin de sa santé, se trouvant à Rome en 1847, fut admis le 10 juillet à l'audience de ce célèbre personnage. Une dame de la Russie Blanche, déjà introduite, tenait conversation en six langues différentes avec le cardinal, qui lui répondait sans le moindre embarras. Notre concitoyen étonné attendait que l'Éminence lui adressât la parole. A la fin le cardinal, se tournant vers lui : « Et vous, monsieur l'abbé, lui dit-il, d'où êtes-vous? — Du Languedoc, Éminence. — Counouissès Goudouli ? » lui demanda Mezzofanti. Le prêtre, stupéfait, ne put trouver que ces mots : « Quoi ! Éminence, le patois aussi ! — C'est une langue très-énergique et très-expressive », répondit le cardinal.

» Ainsi Mezzofanti ne connaissait pas seulement les diverses langues qu'il parlait par suite d'une prédisposition aussi heureuse que rare ; il connaissait aussi les auteurs qui font autorité dans ces langues et qui en ont fixé les formes. Goudouli, poëte languedocien, contemporain de Malherbe, a illustré le

patois toulousain, dont il a fait un dialecte particulier, on pourrait presque dire une langue, à laquelle il a mérité de laisser son nom. C'est dans ce dialecte qu'a été écrite la traduction romane d'Albucasis, que M. Ch. de Tourtoulon fait paraître dans notre *Revue*.

» Au moment où l'abbé languedocien se retirait, Mezzofanti lui dit : « Il ne faut pas se quitter comme ça, je veux que vous ayez un souvenir de moi » ; et il lui donna l'image dont j'ai déjà parlé, après y avoir écrit lui-même les deux vers suivants :

« Ô mère de bonté! je vous donne mon cœur,
« Conservez-le fidèle à son Divin Sauveur
« J. MEZZOFANTI »

» Ces deux vers, auxquels la prosodie n'a rien à reprocher, se font remarquer par une connaissance complète des usages français de l'accentuation et de la ponctuation. L'orthographe, cela va sans dire, y est parfaite. Le qualificatif *divin,* avant-dernier mot du second vers, est écrit, il est vrai, avec une majuscule ; mais la nature particulière de ce qualificatif, qui spécialise et qui précède le nom suprême de *Sauveur,* permet, dans la bouche d'un chrétien fervent, cette dérogation à la grammaire, à moins que Mezzofanti n'ait considéré *Divin Sauveur* comme un mot composé, tel que Altesse Sérénissime, Altesse Royale, Altesse Impériale, dont les composants s'écrivent avec une majuscule, quoique l'usage n'ait pas adopté le trait d'union. Le prénom italien de Mezzofanti était Giuseppe (Joseph). N'oubliant pas qu'il écrivait en français, notre auteur a mis l'initiale J. et non l'initiale G. Enfin l'*i,* très-nettement pointé, qui termine son nom, montre que c'est bien Mezzofant*i* qu'il s'appelait, et non Mezzofan*te,* ainsi qu'il est imprimé dans un dictionnaire biographique très-répandu.

» Le bon prêtre dont je suis le médecin a voulu honorer mes soins par le don de cette image. N'a-t-elle pas plus de valeur pour moi qu'une rémunération pécuniaire ? »

Tous les membres présents ont examiné avec une vive curiosité le précieux autographe dont M. Espagne est possesseur, et qu'il avait apporté à la séance.

BIBLIOGRAPHIE

MAGUELONE SOUS SES ÉVÊQUES ET SES CHANOINES

Etude historique d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites ; par A. GERMAIN, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut. — Montpellier, 1869, in-4°. (Extrait des publications de la *Société archéologique de Montpellier.*)

Il y a trente-sept ans que M. Germain est dans le Midi ; depuis le moment où il débutait à Nîmes au sortir de l'École normale, jusqu'à ce jour, on peut dire qu'il ne s'est pas reposé un seul instant et qu'il a consacré à l'histoire méridionale absolument tous les loisirs que lui laissaient son enseignement et ses fonctions universitaires. Son dernier livre complète les travaux qu'il a entrepris sur Montpellier et sur les villes aujourd'hui disparues dont Montpellier tire son origine, Maguelone et Substantion. Rien de curieux comme cette étude sur une communauté riche et turbulente, isolée, même de son évêque, dans une île de la Méditerranée. Ces luttes intestines au milieu desquelles les Papes ont été souvent obligés d'intervenir comme arbitres souverains, ces alternatives de relâchement et de réforme attestées par de nombreux règlements, sont clairement et méthodiquement racontées, avec une sûreté d'information qui défie toute critique. M. Germain ne s'avance qu'armé de pièces justificatives complètes, inédites pour la plupart. Ces pièces étaient dispersées partout; c'est dire qu'elles ont été longtemps cherchées et n'ont été rassemblées qu'au prix de laborieux efforts.

Une de ces pièces, la plus étendue et, sans contredit, la plus importante, est le règlement fait au mois de novembre 1331, par l'évêque Jean de Vissec. Ceux qui veulent avoir une idée exacte d'une grande communauté religieuse doivent étudier ce texte. A la lumière du savant et ingénieux commentaire dont M. Germain l'a fait précéder, ils y verront un tableau vivant de Maguelone au XIVme siècle. Il n'y manque aucun de

ces détails qu'aiment les archéologues et les historiens. Mais le philologue y trouve aussi sa part, et cette part n'est pas sans importance. Le statut de Jean de Vissec a recours, pour régler le régime intérieur des chanoines, à toute une série de noms, grossièrement latinisés, que n'ont pas connus Ducange et ses continuateurs. Et par exemple, comme le fait remarquer M. Germain, le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* aurait notablement profité des mots de cuisine languedocienne et cléricale qui fourmillent dans ce document. Comment la philologie romane, dont les progrès sont liés d'une manière si intime à la connaissance de la basse latinité, négligerait-elle cette source de renseignements étymologiques ?

Choix d'anciennes coutumes inédites ou rarissimes, par Eugène de Rozière, inspecteur général des Archives. — *Ancienne coutume de Thegra*. — Paris, Ernest Thorin, 1870. 14 pages in-8°.

Thegra, petite localité de l'ancien pays de Quercy, forme aujourd'hui une commune du département du Lot (canton de Gramat, arrondissement de Gourdon). Les seigneurs de cette bourgade lui donnèrent, en 1266, une charte dont l'original existe encore en la possession de M. de Gasc de Mialet, descendant de ces anciens seigneurs. M. de Rozière a publié cette coutume du XIIIme siècle d'après un *fac-simile* que M. de Gasc a permis de lithographier pour l'usage de l'École des chartes.

La coutume de Thegra, dit le savant éditeur, « est faite pour » une population à peine sortie du servage, qui est parvenue » à s'assurer la jouissance des droits civils, mais qui n'aspire » encore ni à la liberté politique, ni même à l'indépendance » administrative. » C'est dire que ce document est avant tout publié pour les historiens et les jurisconsultes. Mais il n'est pas sans utilité pour les littérateurs et les philologues ; car il est écrit dans un dialecte roman du Midi, et intéresse à ce titre la *Société pour l'étude des langues romanes*. A l'intérêt général qui s'attache à tout texte ancien vient ici s'en joindre

un autre: la petite ville à laquelle cette charte fut octroyée au XIIIe siècle, ayant, à la fin du XIIe, donné naissance au troubadour Hugues de Saint-Cyr[1], ne serait-il pas curieux de rapprocher la langue du poëte de celle de la charte, et la comparaison de leurs formes ne fournirait-elle pas une donnée de plus pour la solution de la grande question qui divise les romanistes : Existait-il une langue générale, différente des dialectes populaires, à l'usage des troubadours? Nous n'avons pas la prétention d'essayer un pareil rapprochement, qui pourra tenter de plus habiles; mais nous voulons remercier M. de Rozière de cette publication, faite avec le soin que l'éditeur consciencieux du *Recueil général des Formules usitées dans l'Empire des Francs* et du *Liber diurnus* apporte à tous ses travaux.

M. de Rozière a fait précéder le texte roman d'une analyse en français, à la fois brève et claire, « dans l'intérêt des jurisconsultes, peu familiers, pour la plupart, avec la langue romane et ses nombreux dialectes. » Cette analyse substantielle ne sera pas moins utile aux philologues, qui, de leur côté, sont, pour la plupart aussi, peu familiers avec la langue et l'histoire du droit.

Ch. Rt.

CHRONIQUE

Il est nécessaire de rappeler, parmi les événements de l'année dernière, ceux qui intéressent notre cause, les Jeux Floraux d'Aix, de Béziers et d'Anduze.

La fête d'Aix a eu lieu le 23 avril, à l'occasion du Concours régional d'agriculture; elle était présidée par le maire de la ville, M. de Philip, assisté de Roumanille et de Mistral, et avait pour juges MM. de Seranon, J.-B. Gaut, N. Bonafous, le chanoine Emery, F. Hermitte, Carbonnel et André Constant.

De ses trois prix, le premier, dont le sujet était *la Poésie provençale sous Raymond Bérenger IV et Béatrix*, fut remporté par Jean Monné, de Marseille, avec des mentions d'honneur pour MM. Félix Gras, de Malemort: Daproty, d'Eyguières, et dom J.-B. Garnier, bénédictin de l'abbaye de Solesmes.— Le second, ayant pour sujet *l'Olivier*, échut à Fortuné Martelly, de Vertus, avec deux deuxièmes

[1] *Hist. litt. de France*, XIX, 470 et suiv.

prix pour MM. Al. Michel, de Mourmoiron, et Francis, d'Apt, et des mentions honorables pour Autheman, de l'Isle, et Georges Saint-René Taillandier, de Paris. — Enfin le dernier, destiné à une *galejado*, bouffonnerie, fut donné *ex æquo* à Autheman, de l'Isle, et Peire, de Toulon, avec une mention à Daproty. — Le rapport du Concours avait été fait par M. Norbert Bonafous, doyen de la Faculté des lettres, avec cette bonne grâce et cette amabilité spirituelle que tout le monde connaît.

La fête se termina par une soirée toute provençale, donnée par M. André Constant, et une cavalcade historique représentant l'entrée du roi René à Aix, en 1443.

*
* *

Les Jeux Floraux de Béziers ont tenu leur séance, comme d'habitude, le 6 mai, jour de l'Ascension. Voilà déjà près d'un demi-siècle que la vaillante *Société archéologique* de cette ville, l'une des plus laborieuses de la province, défend notre vieille littérature contre les préjugés du vulgaire, soit par des concours annuels, soit par des publications considérables, le *Breviari d'amor* et les *Troubadours de Béziers*, par exemple, et poursuit son œuvre, secondée par le zèle de son savant président, M. Carou, et de son secrétaire, M. Gabriel Azaïs, l'un des meilleurs romanisants actuels.

Cette année, la fête avait réuni une assistance nombreuse et choisie, dans laquelle l'on remarquait le maire de Béziers, M. Maurice Lagarrigue, et plusieurs notabilités. Après un éloquent discours du président, sur la vie et les œuvres de Viennet, le rapport fut présenté par M. Devés. Nous n'en signalerons que la partie qui nous concerne.

Le rameau traditionnel a été accordé au félibre Alphonse Michel, pour sa belle méditation sur l'*Immortalité de l'âme*, avec des mentions à MM. Ch. Gleizes, d'Arles; V. Bourrely, de Rousset; Jean Laurès, de Villeneuve; Leyris, d'Alais; Fargues, de Montréal; Paul Felix, d'Alais; Hippolyte Ollivier, d'Anduze; Etienne, de Nice, Prache et Gadrat, de Carcassonne.

*
* *

Ceux d'Anduze, de création récente, ont été organisés et présidés par le maire, M. Albin de Montvaillant, membre de notre Société le 13 septembre.

Deux discours remarquables y furent prononcés : l'un par le fondateur, sur l'utilité et le charme des lettres ; l'autre par M. Léonce Destremx, de Saint-Christol, président de la *Société scientifique et littéraire* d'Alais ; puis vinrent le rapport du concours par M. Gaujoux, professeur de littérature française au collége, et une ode *A Anduze*, en languedocien, par M. Albert Arnavielle. — Bien que les poëtes français seuls eussent été conviés, la ville se proposant une autre année de faire appel aux poëtes romans, la Commission d'examen exprima le désir qu'un prix fût accordé à M. Victor Bourrely, pour son *Éloge de Florian*.

*
* *

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le gouvernement espagnol vient d'accorder la croix de chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique à M. Achille Montel, secrétaire de la

Société pour l'étude des langues romanes. Cette distinction est la juste récompense des travaux de notre collaborateur sur les littératures méridionales, et en particulier sur la littérature catalane.

*
* *

M. Frédéric Mistral vient d'être nommé commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

*
* *

Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, quelques-uns des lauréats du concours académique de 1869. Nous complétons la liste des prix pour les ressorts académiques dans lesquels sont compris des départements de langue méridionale: Chambéry, *Histoire de la chartreuse de Saint-Huger de Savoie*, par M. Eugène Burnier; Clermont, *Chroniques d'Etienne de Médicis, bourgeois du Brig*, par M. Aug. Chassaing; Grenoble, série de documents historiques, mémoires, etc., publiés par M. l'abbé Chevalier, de Romans (Drôme); Lyon, *Histoire de l'abbaye de Cluny, depuis sa fondation jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*, par M. Henri Pignot; Poitiers, *Histoire de Chenonceaux*, par M. l'abbé Chevalier; Toulouse, la *Chambre souveraine de Languedoc*, par M. Cambon de la Valette. Le Comité des travaux historiques a décerné le grand prix de 3,000 fr. à l'*Histoire de l'abbaye de Cluny*, par M. Pignot. Il résulte du rapport (*Journal officiel* du 24 août) que l'*Histoire de Jacme Ier*, par M. de Tourtoulon, est l'ouvrage qui a le plus approché du travail couronné. M. de Tourtoulon a été nommé officier d'académie.

*
* *

Au concours des Jeux Floraux de Toulouse, M. Henri Delpech, membre de la *Société pour l'étude des langues ramanes*, vient d'obtenir une violette pour son discours: *de l'Influence de la presse sur la littérature contemporaine.* C'est la troisième fleur décernée à notre compatriote, qui devient ainsi, en vertu des usages, *maître ès Jeux floraux*.

*
* *

La première édition des *Poésies* d'Alph. Tavan va enfin paraître. Nous la recommandons particulièrement à nos amis. On souscrit chez J. Roumanille, à Avignon.

*
* *

Nous leur recommandons de même le *Recueil de Chansons provençales*, d'Alphonse Michel; les *Fables de la Fontaine*, traduites par Marius Bourrely (Avignon, chez Roumanille; à Marseille, chez Alex. Gueidon, libraire), et l'excellent *Dictionnaire languedocien* de M. M. d'Hombres (à Alais, chez Veyrun).

*
* *

M. J. Azaïs vient de publier la deuxième édition des *Troubadours de Béziers*. Nous en rendrons compte prochainement.

Le gérant, Ernest HAMELIN.

Montpellier, imprimerie Gras.

DIALECTES ANCIENS

CRIDES DE LA COURT DE MONSIEUR DE LAUZIÈRE
AU DIOCÈSE DE LODÈVE, EN 1610

On peut se livrer à l'étude d'une langue dans deux buts différents : le premier aurait pour objet de comprendre cette langue et de la parler correctement; le second tendrait à en connaître l'histoire, les origines, le génie et le mécanisme, ainsi que ses variations dans le cours des temps et les divers dialectes des contrées où elle est ou a été en vigueur. Ce second but est, à notre avis, celui que doit principalement se proposer la *Société pour l'étude des langues romanes,* et selon nous la meilleure manière de l'atteindre est de publier et d'étudier des pièces et des documents authentiques écrits en cette langue.

Dans le dernier numéro de cette Revue nous avons publié un document de la fin du xve siècle, comme spécimen du langage parlé à cette époque aux environs de Montpellier ; nous allons publier aujourd'hui un autre document du même genre, qui nous fera connaître le langage parlé aux environs de Lodève à la fin du xvie siècle. Aux Publications d'Assas vont faire suite les Criées faites à Lauzières, chef-lieu d'une juridiction seigneuriale importante, qui s'étendait sur toute la commune actuelle d'Octon (*Aloutou, Aroutou*[1]) et sur ses annexes; commençons par quelques notes préliminaires.

[1] On l'appelle ainsi dans le pays, comme on appelle Olmet, village voisin, *Araumet* ou *Alaumet*. Dans ces noms, les liquides *l* et *r* s'emploient l'une pour l'autre indifféremment.

I. Lauzières, Lozières, Léozières — cette dernière forme est la meilleure quoique la moins commune, parce que *l'o* se prononce *ou* — Lauzières, pour parler selon la forme qui a prévalu, est situé au milieu d'un triangle à peu près équilatéral, formé par trois lignes qu'on tirerait de Lodève à Clermont, de Clermont à Bédarieux et de Bédarieux à Lodève. Cette contrée, aujourd'hui peu habitée, peu connue et relativement peu fertile dans notre riche département, aurait eu néanmoins son illustration et sa gloire dans les temps anciens; témoin les redoutables forteresses de Dio, de Malevielle, de Mourèze, de Cabrières et de Lauzières, dont il reste encore d'imposantes et de pittoresques ruines, uniquement visitées par l'aigle et le milan et habitées par les seuls hiboux. Appeler ces vieux donjons, perchés sur des crêtes presque inaccessibles, des nids d'aigle et de vautour, n'est pas une idée moderne; nous connaissons dans le voisinage un de ces asiles que les chartes du moyen âge désignent sous le nom de *roca vulturaria,* la roche des vautours.

L'*Histoire du Languedoc* nous représente la contrée que nous cherchons à faire connaître comme le théâtre des exploits de Théodebert, fils du mérovingien Thierry, roi de Metz ou d'Autrasie. En 533, après avoir enlevé Lodève aux Wisigoths, le vainqueur alla, passant probablement aux environs de Lauzières, attaquer la forteresse de Dio, et, après cette nouvelle conquête, il dut encore traverser la même contrée pour aller faire le siége du château de Cabrières, que lui remit, en l'absence de son mari réfugié à Béziers, la Gallo-Romaine Deutérie, héroïne tristement fameuse qu'on a prétendu avoir été la femme de Tonance Ferréol, fils du préfet des Gaules du même nom, mais sans aucune vraisemblance, ajoute l'*Histoire du Languedoc.*

Nous connaissons au village de Mourèze, incrusté sur la porte d'une écurie et provenant des ruines de l'ancien château, un remarquable fragment de marbre blanc qui nous paraît remonter à ces époques reculées. Au milieu, dans une couronne de laurier, se trouve le monogramme du Christ,

formé par le X et le P (A☧ω), accompagnés des deux sigles A et ω, alpha et oméga, traduction manifeste de ces paroles de l'Apocalypse : *Ego sum alpha et omega, principium et finis; Je suis l'alpha et l'oméga.* Du côté gauche du spectateur, cinq colombes, séparées par autant de palmiers, se dirigent l'une derrière l'autre vers le symbole du Sauveur ; du côté opposé, il ne demeure que deux colombes également tournées vers le chrisme. On voit que le marbre a été cassé, mais il n'est point du tout fruste ; il devait y en avoir six de chaque côté, figurant les douze apôtres. C'est un sujet connu dans les anciennes églises de Rome, mais très-curieux à signaler dans notre contrée déserte et isolée. Comment se trouve-t-il là ? Est ce un débris d'un antique sarcophage ou d'un autel primitif ?

Les traditions locales sont unanimes à proclamer l'importance de Lauzières dans les temps reculés ; les habitants du pays affirment que tout près se trouve le berceau de saint Fulcran ; ils racontent que Lauzières a été autrefois une ville et soutiennent que là se tenait le marché le plus considérable de la contrée, lequel a été plus tard, à leur préjudice, transféré à Clermont-de-Lodève. Ne les troublons pas dans ces croyances inoffensives, et disons quelques mots de la famille de Lauzières et des seigneurs au nom de qui se faisaient les proclamations que nous allons éditer.

II. Après la famille des de Guilhem de Clermont, qui prétend remonter à saint Guilhem de Gellone, la plus ancienne famille connue du Lodévois est sans contredit celle des de Lauzières, qui, comme celle de Clermont, revendique pour un de ses membres saint Fulcran, l'illustre thaumaturge de Lodève, dont le nom de famille est demeuré inconnu, quoiqu'on sache que son père appartenait à une des premières familles du pays. L'histoire chronologique des comtes de Clermont-Lodève nomme un Othon de Lauzières à qui Guillaume de Guilhem de Clermont donna à hommage la troisième partie du château de Mourèze, en 890 [1]. Nous possédons une généalogie impri-

[1] Archives du château de Jonquières.

mée qui remonte sans interruption à Frotard de Lauzières, en 1170.

Plantavit de la Pause, qui se glorifie de sa parenté avec cette famille, écrit constamment en latin *de Elzeria*. On dit aussi en latin *de Euseria*[1]. Dans le langage local ou en roman, on dit *Ieuzieiras*[2]; ce nom vient évidemment d'*ieuse,* chêne vert ou yeuse, *ilex* en latin: *una ieusieira,* un lieu planté de chênes verts. Cet arbre indigène est de ceux qui, avec des variantes, entre le plus souvent dans la composition des noms propres d'homme; on trouve partout des Deleuze, Delieuze, Delzeuze, Delzieuses, Desieuses. Les armes parlantes des de Lauzières confirment cette étymologie. Cette noble famille portait: *d'argent à un chêne vert de sinople, agité par le vent,* avec cette devise italienne :

Per crollar le fronde, non e mosso il piede,

Quoique les feuilles tremblent, le tronc est immobile. Il ne sera pas oiseux de remarquer, dans une publication sur les langues romanes, que le mot *crotle* signifie tremblement de terre dans la Chronique romane du Petit Thalamus de Montpellier, page 332.

La piété et la munificence de la famille de Lauzières se sont manifestées à Clermont par deux précieuses fondations qui s'y sont perpétuées jusqu'à la Révolution.

La première de ces fondations est celle du couvent et de l'église des Dominicains en 1321. Plantavit de la Pause observe que les clefs de la voûte de l'église de ces religieux portaient les armes du seigneur de Lauzières, qui avait ainsi signé son œuvre.

[1] Nous avons un testament en latin de 1504. Il commence ainsi : *In nomine dn̄i... anno... nob. vir Deodatus de Euseria scutifer dn̄us locorum de Ceyracio et de Euseria dioc. Lodov. Baro baroniæ S. Petro de Lineyraco,* etc.

[2] Pour la prononciation de la première syllabe de ce mot, voir notre observation sur le mot *dieu,* — aux *Public. d'Assas,* dans le n° précédent, — le pronom je, *ieu.*

La seconde est la fondation de la célèbre abbaye des Bénédictines dites de Gorjan, faite dans l'église rurale de Saint-Étienne de Gorjan, hors et près les murs de la ville, en 1250, par Anglesian de Lauzières, frère de Pons, chanoine de Lodève, mort en odeur de sainteté. Le couvent et l'église ayant été ruinés lors des troubles religieux de 1561, les bénédictines bâtirent dans la ville un nouveau couvent, avec une église qui existe encore. En 1611, l'ancien couvent *ruiné et son église à moitié découverte* furent cédés aux récollets par l'abbesse de Gorjan, Françoise de Lauzières-Thémines. Déjà, en 1288, Bérenger, évêque de Lodève, y avait établi une collégiale. C'est aujourd'hui l'église de l'hôpital construit sur la maison des récollets.

Anglésian de Lauzières employa pour la fondation six mille florins d'or, et établit une dotation suffisante pour l'entretien de huit religieuses et de deux converses, se réservant à perpétuité, pour lui et ses héritiers, le droit de nomination de l'abbesse. Quand le couvent fut bâti, il présenta à l'évêque Elizabeth de Mourèze, qui reçut des mains du prélat la bénédiction abbatiale, en présence d'Arnaud de Guilhem de Clermont, alors abbé de Saint-André du Puy-d'Andaon, près Villeneuve-lez-Avignon, et d'un de ses moines, Bérenger de Mourèze, prieur de Notre-Dame-de-Rochefort, près Villeneuve, et parent de l'abbesse élue; l'année suivante, cet Arnaud de Guilhem devint évêque d'Albi.

La famille de Lauzières ajoutait à son nom celui de Thémines en Quercy, qui lui venait de Raymond de Penne, frère de Catherine de Penne, dame de Cardailhac et de Ceyras, fille de Ratier de Penne et d'Hélène de Cardailhac-Thémines. Cette Catherine avait épousé, en 1398, Rostang de Lauzières, seigneur de Lauzières et en partie de Gignac et de Montagnac[1]. Le frère de cette Catherine, Raymond de Penne, n'ayant pas de postérité, par son testament de 1451 institua son héritier universel Déodat de Lauzières, petit-fils de sa sœur, à la condition

[1] *Doc. hist. et généal. sur le Rouergue.* De Barrau, tom. III.

qu'il prendrait le nom et les armes de Thémines. On voit encore par là comment Ceyras était entré dans cette famille[1]. Outre ces seigneuries, les de Lauzières possédaient encore celles de Saint-Guiraud, de Saint-Jean de la Coste, de Saint-Pierre de Léneyrac, au diocèse de Lodève, et de Saint-Baulize de l'Hirondel, du Bosc et de Bernas en Rouergue. Ils comptaient dans leurs alliances les noms les plus illustres : les Clermont de Lodève, les Lodève-Montbrun, les Roquefeuil, les Rosset de Fleury, les Gorguilleray, les d'Arpajon, les Castellane, les de Pluviès, etc. Louise de Pluviès, sœur de Françoise et du chevalier qui arrêta Ravaillac, avait épousé en 1604 Charles de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud, qui fut tué dans une attaque contre les religionnaires en 1621. Cette même année un autre Lauzières, fils de Jean, seigneur de Ceyras et de Lauzières, gouverneur de Béziers, et d'Anne de Puimisson, Pons, maréchal de France depuis 1616, commandait l'armée au siége de Montauban. Nous ne pouvons énumérer les longs et glorieux services qu'il rendit aux rois de France Henri III et Henri IV. Il mourut gouverneur de la Bretagne, en 1627, âgé de soixante-quatorze ans. Ses deux fils, Antoine-Charles et Antoine, furent tués au siége de Montauban; un de ses petits-fils périt au siége de Mardick en 1646, et deux de ses petites-filles furent mariées, l'une au duc de Ventadour et l'autre au duc d'Estrées. C'est au nom de Pons, maréchal de Lauzières-Thémines, que furent faites nos publications.

Quand la Révolution éclata, à la fin du siècle dernier, la branche aînée des Lauzières-Thémines était représentée par Henri-Hippolyte, évêque de Blois, sur la tête de qui fut vendu

[1] Ceyras, que saint Guilhem donne à son monastère de Gellone dans la charte de sa fondation, appartenait au roi saint Louis au milieu du XIIIe siècle. Le Bréviaire de Lodève nous apprend que le saint roi, avant de partir pour la Croisade, força Berenger de Clermont à rendre hommage à l'évêque de Lodève, et que, pour donner l'exemple, il lui rendit lui-même humblement cet hommage pour le bourg de Ceyras, appartenant au roi.

révolutionnairement le château de Thémines [1], et par son frère, le marquis de Thémines, colonel du régiment de Navarre ; la branche cadette, par deux chevaliers qui passèrent à l'armée des princes sur le bord du Rhin : au retour de l'émigration ils se retirèrent à Soulagets, arrondissement de Lodève, où ils cultivèrent de leurs mains un modeste domaine de leurs ancêtres et où ils se sont éteints entourés de vénération et de respect.

Qu'on nous pardonne ces détails ; nous nous hâtons de revenir à nos criées, que nous allions oublier.

III. On sait que les seigneurs locaux avaient coutume d'affirmer leur autorité en faisant publier des règlements de police sous la forme de prohibition, avec pénalité pour les délinquants. Ces *criées,* comme on les appelait, étaient faites aux jours de grande réunion, comme les fêtes patronales ou autres solennités [2]. Lauzières, le chef-lieu de la juridiction, n'étant habité que par une petite fraction des vassaux qui relevaient de son seigneur, et tous ces vassaux s'y réunissant le jour de Saint-Martin pour la création de leurs consuls, ce jour avait été choisi pour affirmer, en la présence de tous, les droits de la justice seigneuriale.

Le manuscrit qui servait à cette publication a été recueilli dans un hameau voisin, parmi de vieux papiers, par notre ami M. Lugagne, de Lodève, qui a bien voulu nous le communiquer. Il est écrit avec beaucoup de soin, en caractères qu'on a tâché de rendre très-lisibles, sur trois feuillets de papier oblong, qui n'a que 9 centimètres de large sur 26 de long. Chaque ligne commence par une lettre majuscule, comme nous le faisons encore pour les pièces de poésie. Nous le croyons de la fin du XVIe siècle ; toujours est-il certain qu'il est antérieur à 1610, puisqu'il porte une note du 11 novembre de cette année, attestant que, « les cries ont été publiées

[1] De Barrau, *ubi supra.*

[2] Nous avons le texte des proclamations faites le jour de N.-D. d'août, à la Garrigue, près Montpeyroux, au nom de dame Claude de Pellet, seigneuresse de la Vérune, Montpeyroux, Parlages, les Deux-Vierges, etc., en 1608. Elles sont en français.

suivant les coustumes, le procureur juridictionnel en a fait les réquisitions en tel quas requises. » Cette note est suivie du rôle des consuls nouveaux et d'autres officiers de la commune élus ce jour-là. On lit ensuite, toujours de la même main, qui est loin d'être celle qui a écrit les publications : « A été arrete de commun accord, atendu que la feste Saint Martin a esté retranchée et n'est chaumable, que lesd. consuls et cries se feront la feste des Armes qu'est le lendemain de la feste de Tousantz. » Au-dessous une autre main a écrit : « Mémoire que le second novembre 1620 ne sommes allez a Lauzieres fère les consuls à cause de la pluye. »

Voilà l'état matériel de notre manuscrit. Quant aux règlements qu'il renferme, ils sont du même genre que ceux des Publications d'Assas, quoique moins complets. On y remarquera le denier d'abondance qui se joint toujours aux soixante sous d'amende, comme nous avons aujourd'hui le décime joint au principal de l'amende.

Signalons encore la formule initiale *Aujas,* Écoutez, Entendez, qui est fort ancienne : nous la trouvons en tête du serment d'Assalit de Brissac à l'abbé de Saint-Guilhem, en 1121 [1], et dans diverses publications du xve siècle, conservées aux archives de Gignac.

Le dialecte se rapproche beaucoup de celui qu'on parle aujourd'hui à Montpellier et dans les environs, mais qu'on ne parle plus à Lodève et dans sa contrée.

Les mots en *on* s'écrivent comme en français : *jurisdiction, condiction, confiscation.* Certainement *o* se prononçait *ou: jurisdictioun, coundictioun, counfiscatioun;* donc ces mots se prononçaient à Lodève et à Lauzières comme ils se prononcent aujourd'hui à Montpellier, tandis qu'on dit aujourd'hui à Lodève et à Lauzières *counditiou, counfiscatiou.*

Notons encore *fay* et *apartendra* comme à Montpellier, tandis qu'on dit à Lodève et à Octon *fo* et *apartendro.*

Les finales des mots féminins sont constamment en *e* au

[1] Cartulaire de Gellone.

lieu d'être en *a* ou en *o*. Nous ne doutons pas que cet *e* n'eût le son d'un *a* qu'on adoucirait, comme nous l'avons observé dans les Publications d'Assas : *persone, peyne, carrieires, legictime, excuse, armes, cartes, terre, inmondecies*. Pas un seul exemple d'une terminaison féminine en *a;* c'est cependant l'*a* qui règne dans la contrée, et même plus accusé qu'à Montpellier, où il se rapproche de l'*e*.

L'article, soit masculin soit féminin, au singulier comme au pluriel, est le même qu'aujourd'hui : *lou, la, lous, las*. Quand il est composé, on dit *del, delz, alz,* et non *dai, dais, ais,* qui y règnent aujourd'hui.

Remarqúons *ai* dans *domaige, aige, que non y aige :* nous serions porté à penser qu'on prononçait *a, doumage,* comme on prononce Michel Montagne, quoiqu'on écrive Montaigne. Nous trouvons deux fois le mot écrit *age, que non y age,* indice que l'on prononçait par *a* comme aujourd'hui.

La manière d'écrire *vinhes* et *lenhes,* où l'on évite le *gn* du français *vignes* et du latin *lignum,* constate la parenté de notre dialecte avec le catalan, l'espagnol, qui a la *ñ* pour produire ce son, et même le portugais ; témoin le nom du vieux maréchal qui vient de faire une révolution dans ce royaume, Saldanha. Cette valeur qu'a chez nous l'*h* de mouiller fortement la lettre *l* ou *n* qui le précède peut bien faire rire le comédien Molière citant Gignac et Montagnac, mais les rieurs ne sont pas de son côté quand, arrivés à la station qui relie la ligne de Montpellier à celle de Lodève, les employés du chemin de fer saluent cette localité en criant de leur plus belle voix : « Polan! Paulan! » comme s'ils voulaient rappeler à tout le monde cette première leçon du maître de lecture qui enseigne, touchant l'*h,* que cette lettre n'a point de nom ou ne se prononce pas.

Comme pour les Publications d'Assas, nous nous contenterons de quelques notes au bas des pages, et elles suffiront.

L'abbé L. VINAS,
curé de Jonquières, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Hérault.

CRIDES DE LA COVRT [1] — De Monsieur de Lauziere que — Ce font audict lieu a la — Place publicque chescun an — Et au moys de nouembre — Et le unziesme iour et — Feste Sainct Martin.

I. Auias [2] Que l'om fay assaber — De par la court de Mosieur — De Lauziere que non y aige — Degune personne, de qual — Estat ny condiction que sie, — Que auze iurar ny blasfamar — Le nom de Dieu, ny de la — Vierges Marie, ny delz — Sainctz et Sainctes de paradis, — Sus la peyne de soixante — Soulz vng denier et de — Estar à la mercy deldict — Seignur.

Ij. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze iniuriar la vng — L'autre de fach ny de — Dich, sus la peyne de — Soixante soulz vng denier — Et toute autre peyne de — Drech.

IIj. Item Que non y aige — Degune personne que auze — Apportar degun fuoc, de — Nioch ny de iour, per las — Carrieires, per non portar — Domaige a personne, sus — La peyne de soixante — Soulz vng denier et de — Toute autre peyne de — Drech.

IIIj. Item Que non y aige — Degune personne que — Aige à gitar la vng — L'autre de for la present — Court ordinaire, sans — Aver legictime excuze, — Sus la peyne de soixante — Soulz vng denier — Et de toute autre peyne de drech.

V. Item que non y aige — Degune personne que — Auze metre bestial gros — Ny menut en las vinhes — De la vng

[1] Nous avons indiqué par un trait le commencement de chaque ligne du manuscrit.

[2] *Aujas*, écoutez, entendez.

de l'autre en — Degun temps de l'an, juste[1] — Lou edict de Monsieur — Le Seneschal de Carca^ne^[2], — Sus la peyne de cinq soulz ; — Et en las vinhes del dict — Seignur de soixante soulz — Vng denier.

vj. Item Que non y aige degune — Personne que auze metre — Degun bestial gros ny — Menut en degun temps — De l'an en lous pratz, sus — La peyne de soixante — Soulz vng denier.

vij. Item Que non y aige — Degune personne de metre (*sic*) — Degun bestial gros ny — Menut en lous bosses — De la ung de l'autre en — Temps prohibit et fruictz — Pendentz sans liscence — De aquelz que apartiendra — Sus la peyne de cinq soulz.

viij. Item Que non y aige — Degune personne que auze — Metre deguns portz en — Lous bosses tascarens[3] que — Se tenon del seignur, sans — Lissence de aquelz que ny — Auran mezes, et que ou — Venguon rebalar et paguar, — Sus la peyne de confiscation — Desdictz portz.

ix. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze metre degun bestial — Gros ny menut en lous — Devezes del dict seignur, — Coume en lou bosc de la — Coste[4], sus la peyne de — Soixante soulz vng denier.

x. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze ompre degunes — Leinhes verdes ny seiches — En lous

[1] *Juste*, du latin *juxta*, selon.

[2] Carcassonne.

[3] *Bosses tascarens*, bois soumis à une redevance agraire appelée *la tasca*. Il y a dans la commune d'Octon un terroir appelé encore *la Tasca*.

[4] *La Coste* est un bois d'yeuses voisin d'Octon, situé entre le mas de Lhebrard et Ricazouls.

deuezes deldict — Seignur, sus la peyne de — Soixante soulz vng denier.

xj. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze metre ny far — Depaisse degun bestial — Gros ny menut, en degun — Temps de l'an, en la prade — Et deues des molins del — Dict seignur, ce confronte — En lou camy anan à — Bouriairent,[1] en la Marete[2] — En lou en lou (*sic*) bezal[3] dessus — Molis, en lou dict vallat — De Valuedeze[4] et autres — Confronts, et ce sur la peyne — De cinq soulz.

xij. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze guardar degun — Bestial gros ny menut au — Pres lou bezal delz moulins — Deldict seignur, per portar — Domaige ni far tumbar — Peires dins lou dict bezal, — Ny aion à laborar de cinq — Passes de ioust ny dèssus, — Sus la peyne de soixante — Soulx et vng denier.

xiij. Item Que non y age degune — Personne que auze portar — Degunes cartz mortes de — Fores la terre et jurisdiction — Deldict seignur, affin de las — Vendre en la dicte terre et — Juridiction de Lauziere, — Sus la peyne de soixante — Et vng denier et confiscation — De la dicte car.

xiiij. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze anar en locz en — Pedemiatz[5] affin de non — Pourtar do-

[1] *Bourjairen*, terroir voisin de Lauzières, mais situé de l'autre côté de la rivière.

[2] *La Marete*, petite rivière affluent du Salagou. On appelle la rivière qui descend de Saint-Gervais à Villemagne *la Mare*.

[3] *Bezal*; on dit *beal* dans le pays: c'est, en français, le biez d'un moulin.

[4] *Valvedeze*, ruisseau qui vient du hameau de Basses et que la carte du département, par MM. les agents voyers, désigne par *R. de Leverre*. Dans cette carte, le moulin du seigneur de Lauzières, sur la Marette, est désigné par *moulin de Goubin*. — Ce que notre ms. appelle Valvedeze se dit aujourd'hui *Vallat Nevede*.

[5] Lire *enpedemiatz* en un seul mot, lieux atteints de l'épidémie.

maige alz — Habitans, ne aussi ne aion — A reculir degune personne — Que vengue del loc — Infaict, en toute la terre— Et juridiction de Lauziere, — Sus la dicte peine et d'estre — Gitat de tout lou loc et — Juridiction de Lauziere — Per ung mes.

xv. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze metre degunes — Inmondecies ny lavar — Draps en las fons de— Ladite iuridiction, sus — La peyne de soixante — Soulx vng denier.

xvj. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze à jouguar à cartes, — Datz ny aultres jocz — Prohibitz, tant que lou — Divinal offici se dira, sus — La peyne de soixante soulz — Vng denier.

xvij. Item Que non y age — Degune personne que — Auze metre degun — Bestial gros ny menut — Per far depaisse dins — La terre et juridiction — De Lauziere, sans lissance — Deldict seignur et ly — Paguar so que ly appartiendra, — Sus la peine de soixante (*sic*) — Et ung denier.

xviij. Item Que non y aige — Degune personne que — Auze à desturbar las dences[1] — Ny portar armes, fors[2] — Pagelle [3],

[1] *Dences* pour danses, source fréquente de rixes dans les villages.

[2] *Fors*, excepté.

[3] *Pagelle*, c'est, dans le pays, une mesure pour le vin ; d'après Ducange, à Toulouse, *pajellare* signifie mesurer du bois. Dans notre texte, c'est une arme. Nous avons une traduction française de nos Criées, qui remonte à la même époque ; elle traduit *fors pagelle* par *excepté le flos*. D'après M. Revillout, *flos*, en vieux français, désigne une arme en forme de fléau à battre le grain ; par erreur de copiste, *pagelle* serait ici pour *flagelle*, de *flagellum*, fouet, fléau à battre le grain, *flagel* aujourd'hui. Nous sommes de l'avis du savant professeur. Peut-être même, chez nos pères, *plagelle* et *pagelle*, pour *flagelle*, était le mot admis par l'usage, etc.

Quem penes arbitrium est jus et norma loquendi.

sus la peyne de — Soixante soulz vng denier — Et confiscation des armes.

xix. Item Que non y aige — Degune personne que — Aige à tenir vne famme — Publicque de vne nioch — En là, sus la peyne de — Soixante ung denier — Et confiscation de liech.

Les susdictes cries — Ce font avant fere la — Creation novelle de — Consulz que ce faict — Annuellement le vnziesme — De novembre feste Sainct — Martin au lieu de — Lauziere et place publicque.

(D'une autre écriture plus courante.)

Le x novembre 1610 ont été publiées suivant les coutumes ; le procureur juridict. en a fait les requisitions en tel quas requises.

Consuls esleus la presente année 1610, esleus par Blaze de Sallasc, Nadal Tournal et Jean Rouaud fils d'autre, consuls de la precedente.

Consul premier : Guilhen Rouaud dit Lausart.

Segond : Jehan Baumes.

Tiers : Gregoire Aussatiere en a preste le serment.

Actories : Raymond Reynes, Pierre Asimeyres.

Estymaires : Pierre Rouaud d'Octon, Guilhen Guiraudon de Tocou.

Carrieyries : Anthoyne Lheraud de la place, Guiraud Delpon.

A été arete de commun accord, atendu que la feste Saint Martin a esté retranchée et n'est chaumable, que lesd. con-

suls et cries se feront la feste des Armes qu'est le lendemain de la feste de Tousantz.

(Tout est de la même main, mais n'est pas signé.)

(D'une autre main.)

Memoire que le second novembre 1620 ne sommes alés à Lauzieres fere les consuls à cause de la pluye.

LA PASSION DU CHRIST

EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

(*Fin.*)

— Erodes fu. sor la sable voultie.
Par le degreç. li Juyf sunt montie.
Jesus presente. devant sa[1] signorie.
De part Pillat. che lui el mande et envie.
Che a son voloir. cum a lui tallent et agrie.
Jesus il çuçast. e dit[2] celle ambaxarie.
Erodes quert. li Juyf celle fie.
Quid fecit iste. por qoi oit il mort servie.
Distrent Juyf. ja point nen ert mentie.
Char se bien note. e si met *in* oie.
Cestui ert profete. plains de felonie.
Par notre terre. a feit sa predicharie.
Feisant entendre. atot gran glotonie.
Che il estoit roi. sor Juyf a baillie
*Set nullu*m regne. n'i a mester nos te l'die.
Quod habemus nos. afors la gran baronie.
Doul grant Cessaire. che cist a desmetie[3].
Por çe volons. che tu le crucifie.
Erodes[4] enquier Jhesu. en celle fie.
Ert donc ce voir. ne moi mentir tu mie.
Jesu se taist. che tien boçe serie.
Tant non demande. ch'il responde ne die.
Ja rens doul monde. a çe ch'il l'a enquerie.
Li fous Horodes. nen puit fere non rie.
Dit a Juyf cestui ert plains de stultie.

[1] Ms. *ian.*
[2] Je lis *distrent*, sujet « Juifs. »
[3] Je lis *desmentie.*

LA PASSION DU CHRIST

EN DIALECTE FRANCO-VÉNITIEN DU XIVe SIÈCLE

(*Fin.*)

— Hérode fut sur la maison voûtée [5],
Par les degrés les Juifs sont montés,
Jésus présentent devant sa seigneurie,
De la part de Pilate, qui le lui mande et envoie,
Pour qu'à son vouloir, comme il lui plaît et agrée,
Jésus il jugeât : et c'est ainsi qu'ils s'acquittèrent de leur am-
Hérode demanda aux Juifs cette fois : [bassade.]
« *Quid fecit iste* pour avoir la mort méritée ? »
Dirent Juifs : « Jà point ne sera mensonge,
Car note bien ceci, et ainsi le mets en ton ouïe ;
Celui-ci est prophète plein de félonie,
Par notre terre a fait ses prédications,
Faisant entendre, non sans grande infamie,
Qu'il était roi sur Juifs en toute souveraineté.
Sed nullum regnum est (?), pas n'est besoin nous te le dire,
Quod habeamus (?) *nos,* excepté la grande seigneurie
Du grand César, que celui-ci a rejetée.
Pour ce voulons que tu le crucifies. »
Hérode interroge Jésus à cette fois :
« Est-ce donc vrai ? ne me dis pas de mensonge. »
Jésus se tait, et tient sa bouche fermée,
Tellement il est éloigné de demander qu'on lui permette de ré-
[pondre ou de dire
Quoi que ce soit qui ait rapport aux questions qu'il lui a faites.
Hérode l'insensé ne peut s'empêcher de rire,
Et dit aux Juifs : « Cet homme est plein de folie. »

[4] Ms. *Croces.*

[5] C'est-à-dire « sur sa terrasse. »

Une çamise. come nois sorgellie.
Tout aussi blançe. li oit au dos vestie.
A ce ch'il fust. la profecie conplie.
Doul sanct profete. ch'il avoit profetie.
Et vestem candidam el vestirunt[1] çel fie.
Puis a Pillat. l'en oit ensi envogie.
Quand lor Herodes. en fist sa comandie.

— Por le comant Herodes. cilli en mena.
Devant Pillat. Jesus e excria.
Crucifige. crucifie. et non tardar tu ça.
Cestui ert lairon. char nostre fois gasta.
Pillat le prence. a Jhesus tost s'en va.
Aseç l'inquer. a lui et a demanda.
Por nulle rens. ja chaison ne i trova.
Et a cil tens. Juyf se slonia.
Le jorn de Passe[2]. che un usançe observa.
Tot li lairons. et anchoi si se fa.
Che se lairons. doit morir il mora.
En cel jor meesme. e scamper non pora.
Mes se le pople. exlir un en voldra.
Cil chi ert signor. tantost lor le donra.
E tout les autres. en crois si li apendra.
En celui point. uns *malefactor* li y a.
Che anc en sa vie. nul bien fere usa.
Fors che rober. et homes ch'il tua.
Pillat ensi Juyf. e si parla [3].
La usançe ert cil che a vos plaira.
Schamper de mort. et laisser s'estovra.
Jesus fu iluec. caschuns l'esgarda.
Aul pople. dit Pillat et sermona.
Quem vultis vos Johanem[4] *vel Baraba.*

[1] La finale *unt* est muette, comme dans *porrunt* (potuerunt) de l'*Épitre farcie pour le jour de la Saint-Étienne*, str. 5, v. 1, éditée par M. G. Pâris.

[2] Nous avons déjà vu la finale de *Pasque* disparaître devant *qu*.

Une chemise, comme neige surgelée
Tout aussi blanche lui fait endosser,
Afin qu'elle fût accomplie la prophétie
Du saint prophète, qu'il avait prophétisée :
Et vestem candidam le vêtirent cette fois.
Puis à Pilate l'en eut ainsi renvoyé.
Quant à eux, Hérode en fit son commandement.

— Par l'ordre d'Hérode ceux-ci emmenèrent
Devant Pilate Jésus, et s'écrièrent :
« *Crucifige,* crucifie, et ne tarde pas à faire cela.
Celui-ci est larron, car à notre foi fit tort. »
Pilate le prince à Jésus tôt s'en va,
Beaucoup le questionne, et l'interrogea.
Pour aucune chose en faute ne le trouva ;
Et en ce moment Juifs s'éloignèrent,
Car le jour de Pâque un usage observèrent,
Tous les larrons — et encore ainsi se fait —
Que si larron doit mourir, il mourra
En ce jour même, et échapper ne pourra.
Mais si le peuple en choisir un voudra [5],
Celui qui est seigneur aussitôt le leur donnera,
Et tous les autres en croix ainsi lors appendra.
En cette circonstance un *malefactor* il y a [bitude,]
Qui jusque-là dans le cours de sa vie de bien faire n'eut l'ha-
Si ce n'est dérober, et des hommes qu'il tua.
Pilate s'en alla vers les Juifs, et ainsi parla :
« L'usage est, celui qu'il vous plaira
Sauver de mort et laisser, ainsi sera. »
Jésus fut là, chacun le regarda.
Au peuple dit Pilate, et l'entretint :
« *Quem vultis vos, Johannem vel Barrabam,*

[3] Je lis *Pillat ensi* (p. *issit*) *a Juyf e si parla.*

[4] Il faudrait *Jesum.*

[5] Latinisme que j'ai conservé. On trouve des exemples analogues, mais en petit nombre, dans nos vieux textes.

Vobis dimittam. e Juyf si cria.
Barabam Barabam e Pillat se merveilla.
Et si Johannem dimittis li Juyf dit li a
Non es amicus Cesaris. ne james non sera.

— Pillat s'en torne. quand il oi la clamor.
Dist a Jhesu. che a feit a cestor.
Quan si desire. ta mors et ta dolor.
Jesus se taist. e non respondi allor.
Pillat lui dist. tu tu tien [1] pur afollor.
Quan toi demand. de cest si feit labor.
Or parle a moi. non sais che sui pastor [2].
De le romans Cesaire emperaor.
Del condempner. e del laser sui signor.
Jesus respond. sur moi nen auris valor.
Se la puisançe non recoilis desor.
Pillat l'oi. adonch insi defor.
E dit a Juyf. tot estes peccaor.
Quand a cestui. desireç tel langor.
Che ja nen est. de la mors persenior [3].
Char mielç ameç. scamper un robeor.
Che tot sa vie. ne fist bien un sol jor.
Ainç vos place. a estre redemptor.
De cest chi mal. a grand ni a menor.
Non fist james. ainç ert plain de dolçor.
Puis che voleç metre son cors a desenor.
A mort çuçer. nen sui contraditor.
Mes bien vos di. soieç de voir certeor.
Nel voil çuçer. por nul terrain temor [4].
De le sang juste. non serai *exparsor.*

[1] Je suppose qu'il faut lire *tu m'tien*.

[2] *Pastor* n'a pas de sens ici.

[3] Italianisme pour *parsonnier*, qui a part à.

[4] Pour le genre des noms en *or*, l'auteur suit tantôt la tradition française,

Vobis dimittam? » Et Juifs s'écrièrent :
« *Barabam! Barabam!* » Et Pilate s'émerveilla.
— « *Et si Johannem dimittis,* les Juifs dit lui ont,
Non es amicus Cesaris, et jamais ne le seras. »

— Pilate s'en retourne, quand il ouït la clameur.
Dit à Jésus : « Qu'as fait à ces gens,
Quand ainsi désirent ta mort et ta douleur? »
Jésus se tait, et ne répondit alors.
Pilate lui dit : « Me prends-tu pour un ennemi,
Quand je t'interroge sur ce grand malheur?
Or parle-moi. Ne sais-tu pas que je suis préteur
De César le romain empereur?
Du condamner et du relâcher je suis maître. »
Jésus répond : « Sur moi tu ne l'emporterais,
Si ta puissance tu ne tenais d'en haut. »
Pilate l'ouït : adonc alla dehors,
Et dit aux Juifs : « Tous êtes pécheurs,
Quand à celui-ci désirez tel chagrin,
Qu'il n'est pas déjà mis à mort.
Car mieux aimez faire échapper un voleur
Qui dans toute sa vie ne fit pas bien un seul jour.
Mais vous plaît cela, plutôt que d'être rédempteurs
De celui qui mal à grand ni à plus petit
Ne fit jamais, et qui au contraire est plein de douceur.
Puisque voulez son corps mettre à déshonneur,
A mort condamner, je ne m'y oppose pas,
Mais bien vous dis, soyez-en tout à fait certains,
Ne le veux juger. Pour nulle crainte terrestre
Du sang juste ne serai *exspersor,*

qui exigeait le féminin (*ta clamor..., ta dolor*), tantôt la tradition italienne, qui a conservé le masculin (*por nul terrain temor..., che d'un sanglent suor*). Cf. une observation analogue faite par M. Littré sur *li Livres dou Tresor*, ouvrage français composé par un Italien, Brunetto Latini (*Journal des sav.*, janv. 1865, p. 7.)

Ne de son cors. nen voil estre *occisor*.
Tolite eum tantost e senç demor.
Secundum legem de tans ancienor.
Quam vos omnes sis. *judicate* son cor.
Jugif distrent. nos nen avons pavor.
Come tu ais. bien le poons veoir.
De cestui juger. chi ert felon traitor.
Dimitte sanguinis ejus super nos et nostre uxor.
Et super filios nostros. chi viguirent ancor.

— An tiel maniere. et ensi faite guise.
En ot Jhesus Pillat. en man tramisse.
De li Juyf. chi li font gran mesprise.
Ch'a son voloir. en facent la justixe.
L'eve demande. dos servians senç faitise [1].
La ont portee. e Pillat sur mans l'a prixe.
Veant le pople. che Jhesu Crist desprixe.
Lava ses mans. disant *cum* foi e certise.
Sicut manus meas. mundo de la sordixe.
Ausi innocens sui. de cest jugixe.
Char rens avoir. nen voil de çes malifixe.
Che a cestui font. ne non *cum* droitixe.
Une crois ont. çes plains de crualtixe.
Devant Pillat. aportee chi la scrixe.
Sor une table. chi en son fu asixe.
La letre dit. entendeç la divixe.
Jesus naçarenus. dont Jugif funt mesprixe [2].
Rex Judeorum. pues sur la spalla mixe.
Fu a Jhesus. ch'a poine sur pes remixe.
Tan parfu foible. la vie li feit manchixe.
Del endurer. paine e gabarixe.
Che il farent Juyf. avant sa oncise.

[1] Je lis *faintise*.

Et de son corps ne veux être *occisor*.
Tollite eum bien vite, et sans délai.
Secundum legem du temps des anciens,
Quam vos omnes scitis, judicate son corps. »
Juifs dirent : « Nous n'avons pas peur,
Comme tu as — bien le pouvons voir —
De condamner celui-ci, qui est traître félon.
Dimitte sanguinem ejus super nos et nos femmes,
Et super filios nostros qui vécurent jusqu'ici. »

— En telle manière, et ayant agi de la sorte,
En eut Pilate remis Jésus aux mains
Des Juifs, qui lui font grande vilenie,
Pour qu'à leur vouloir en fassent le jugement.
L'eau demande : deux serviteurs sans retard
L'ont apportée, et Pilate sur ses mains l'a prise ;
A la vue du peuple, qui Jésus-Christ insulte,
Lava ses mains, disant avec sincérité et certitude :
« *Sicut manus meas mundo* de la souillure,
Aussi innocent suis de ce jugement,
Car rien avoir ne veux de cette mauvaise action,
Dont celui-ci est victime, et non *cum* droiture. »
Une croix ont ces hommes pleins de cruauté
Devant Pilate apportée, pour qu'il écrive,
Sur une tablette qui au bout [de la croix] fut fixée.
La lettre dit, écoutez la devise :
Jesus Nazarenus (dont Juifs font mépris)
Rex Judæorum. Puis sur l'épaule mise
Fut à Jésus, qu'à peine en pieds se tient,
Tant il fut faible. La vie l'abandonne,
Par suite des mauvais traitements et des insultes
Que lui firent subir les Juifs avant sa mort.

[3] Ms. *sum esprixe*.

— Juif ont irre. sol por la scriptura.
Che fist Pillat. desur la table dure.
Distrent a lui. criant a desmesure.
Le scrit biaul sir. non est en sa droiture.
Non regem Judeorum. distrent la gent tan fure [1].
Set qui se fecit. doit estre la faiture.
Pillat respont. *cum* une cere schure.
Quod scripsi scripsi. Char ja por criature.
Non remorai [2]. des letres la figure.
Alleç v'en tost. jent de male nature.
Laseç moi ester. fait m'aveç mult laidure.
Cellor s'en vont. plus tost che l'ambleure.
Meurent Jhesu. la sancte persone pure.
Batant e ferant. *cum* coreges e centure.
Si l' font aller. a plus vilaine portaure.
Che d'un lairon. chi estoit pris quand il fure.
E de la crois. tiel fu la chargeure.
Ch'il porte a dos. çe nos dist la lecture.
Che a mout gran poine. reman en sa stateure.
Jusche en Chalvarie. o belle ert la planure.
L'en ont mene. ad englotir mort dure.

— Desur le mont. chi ert saint e beneiç.
Furent monté. maint des felon Juyç.
Pristrent la crois. e le fust unt confiç.
Chi nen fu pais. de ligne [3] bien poliç.
Sur li ministrent. li noble crucifiç.
Encorone estoit. de spins mariç.
A trois clavais. chi nen sunt mie pontiç.
Por çe che Jhesus. plus dolor en sentiç.
L'ont clavelle. li fellons antecriç.

[1] *Tan fure* est peut-être une mauvaise transcription du mot *tafur*, si usité dans les poëmes postérieurs aux croisades.

[2] *Remorai* pour *remuerai*, de *re-mutare*.

[3] Latinisme, *de ligne* p. *de ligno*.

— Juifs sont irrités, seulement pour l'inscription
Que fit Pilate sur la tablette dure;
Dirent à lui, criant outre mesure :
« L'écrit, beau sire, n'est pas en sa droiture.
Non regem Judæorum, a dit cette race si criminelle,
Sed qui se fecit, doit être le texte. »
Pilate répond avec un visage sombre :
« *Quod scripsi, scripsi*. Car jà pour créature
Ne changerai des lettres la figure.
Allez-vous-en vite, hommes de mauvaise nature.
Laissez-moi, fait m'avez mainte offense. »
Ceux-ci s'en vont plus vite qu'au pas ordinaire,
Assassinent Jésus, la sainte personne pure,
[Le] battant et frappant *cum* courroies et ceinture.
Ainsi le font aller, en le traitant plus ignominieusement
Qu'un larron qu'on aurait pris sur le fait.
Et de la croix telle fut la pesanteur
Qu'il porte sur son dos, ce nous dit la Bible,
Qu'à bien grand'peine reste debout.
Jusqu'au Calvaire, où s'étend un large plateau,
L'ont emmené pour engloutir mort dure.

— Sur le mont, qui est saint et béni,
Furent montés plusieurs parmi les Juifs félons.
Prirent la croix, et le bois façonnèrent
Qui n'était pas bien poli.
Sur lui le mirent, le noble crucifié !
Encouronné[1] était d'épines marines.
Avec trois clous, qui ne sont pas pointus,
Pour que Jésus plus de douleur en ressentît,
L'ont cloué, les félons antechrists !

[1] Remarquez encore la confusion des nombres. Ce sont de vraies fautes, très-probablement imputables aux copistes, et que je me crois obligé de signaler, mais non de reproduire.

Por ce ch'il fust. son cors plus en despiç.
Apres lui. dos leres li ont miç.
Le vestiment. chi nen furent [1] pas coisiç.
Che li fist sa mere. la vergine *genetriç.*
Le unt tollu. le Juyf et rauviç.
Ad un coltel trençant. d'acer forbiç.
Le vestiment. vollent avoir partiç.
Quand s'acordent. l'un l'autre a enviç.
Avant metons le sort. sur le vestiç.
A cil chi l' juent. Des a lui le beneiç.
E tout isi farent. adonc fu acompliç.
Le sant sermons. chi profitiça Daviç.
Et super vestem meam. çe dit les escriç
Posuerunt sortem. çe est voir sanç boisiç.
Sa virgine mere. lui vit si despoilliç.
E çel estoit. si gabe et escherniç
Arder nel poit. fors sol del ploreiç.
Che la feit grand. *cum* les oilç de son viç.
Par pue ne li part. le cors da le spiriç ;
Et avec lui. sanct *Johanes* son amiç.
La vergine mere oit dit parle. a moi douçe filç
Che sui vos mere. e vos m'estes si grepiç.
Jesus la garde. suspiros e pensiç.
Mes ja por ce. ne li oit mie respondiç.
La vergen mere. de sa teste oit saxiç [2].
Le vels ch'avoit. et non feit plus respiç.
Vien a son filç. le baudrer li oit covriç.

— Or estoit Jhesus. sur la crois leve.
Les braç les pieç li unt si estenduç e tire.
Che da le bu. furent ausi cum desevre.
Tant l'ont batuç. e tant l'ont flagelle.

[1] J'ai cru devoir reproduire littéralement le texte. En bon latin, *incoronatus* avait le sens négatif, *non couronné*.

[2] *Saçiç* pour *saçué*, jeté.

Pour qu'il fût, son corps, plus en mépris,
Auprès de lui deux larrons y ont mis.
Les vêtements, qui ne furent pas cousus,
Que lui fit sa mère, la vierge *genitrix,*
Les ont enlevés les Juifs et ravis.
Avec un couteau tranchant, d'acier fourbi,
Les vêtements veulent avoir partagés.
Quand ils sont d'accord l'un avec l'autre, non sans peine :
« Auparavant mettons le sort sur le vêtement.
A ceux qui le jouent, Dieu le leur bénisse ! »
Et tout ainsi firent. Adonc fut accomplie
La sainte parole que prophétisa David :
Et super vestem meam, ce dit l'Ecriture,
Posuerunt sortem. C'est vrai, sans tromperie.
Sa vierge mère le vit ainsi dépouillé,
Et il était si raillé et insulté
Que regarder ne le put, excepté seulement des larmes[1]
Qu'elle versa en abondance *cum* les yeux de son visage.
A peu ne se sépare son corps de son esprit;
Et avec elle saint *Johannes* son ami.
La vierge mère eut dit : « Parle-moi, doux fils,
Que je suis votre mère, et vous m'êtes ainsi ravi. »
Jésus la regarde, soupirant et pensif,
Mais jà pour ce ne lui eut pas répondu.
La vierge mère de sa tête eut jeté
Le voile qu'elle avait, et n'hésite plus,
Vient à son fils, entre ses bras l'eut serré.

— Or était Jésus sur la croix levé.
Les bras, les pieds lui ont tellement étendus et tirés,
Que du buste furent aussi comme séparés.
Tant l'ont battu, et tant l'ont flagellé,

[1] J'ai conservé la tournure singulièrement elliptique, mais très-intelligible, de l'original.

Che tot le os. des braç e des coste.
Li poust hom. bien avoir tout numere.
Por çe si'n fu. la proficie avere.
Che le profete Davit. avoit parle.
Et ossa mea. tant moi ont *illi* destire.
Numeraverunt. çes pleins de crualte.
L'uns des leirons. chi fu aul dextre le.
Si lui dist *Domine.* de moi vos remente.
Quand vos sereç. a la glorie de De.
Aureç merci de moi. che soie[1] ne.
Mes da senestre. li lere clavelle.
Respond a l'autre. che merci oit clame.
Cum tu is fols. e plains de follite.
Quan tu is creables ch'il toi ait aide.
Che a soi n'en poit. avoir secors done.
Char se tu crois. che en lui soit tant de bonte.
De toi sauver. come tu ais conte.
Di che primer. il ait lui sauve.
E de la crois. il soit jos devalle.
Respondi l'autre. *cum* grand humilite.
Teis toi dist il. tu di tort e peçe.
Char nos sumes dignes. de estre si travaille.
Lui non est digne. ne li oit merite.
Mes sol par nos. oit la il la poine porte.
Par nos oster. de la chativité.
Che se il non fust. son cors si atempre[2].
De çe endurer. tout serons periolle.
Dedanç l'enfern. sevellis e sere.
Jesus respond. che envers lui ert volte.
Amen. amic. *dico* en verite.
Hodie mecum. en paradis sere.

[1] Ms. *Suie*

[2] J'ai reproduit fidèlement la forme pléonastique *il... son cors*, parce que cette incorrection apparente est une incorrection voulue, usitée encore aujourd'hui dans la conversation familière : *Ils* sont venus, *vos amis*. J'en

Que tous les os des bras et des côtés
Lui pourrait-on bien avoir tous comptés.
Par cela ainsi fut la prophétie réalisée,
Que le prophète David avait faite;
Et ossa mea — tant m'ont-ils détiré! —
Numeraverunt ces hommes pleins de cruauté.
L'un des larrons qui fut au côté droit
Ainsi lui dit : « *Domine,* de moi vous souvenez.
Quand vous serez avec la gloire de Dieu,
Aurez merci de moi, que je sois net [de mes péchés]. »
Mais du côté gauche le larron cloué
Répond à l'autre, qui merci eut crié :
« Comme tu es fou et plein de folie,
Quand tu peux croire qu'il t'aiderait,
Lui qui ne put à soi-même avoir donné secours!
Car si tu crois qu'en lui soit tant de bonté
Qu'il te puisse sauver, comme tu viens de le conter,
Dis-lui que tout d'abord il se soit sauvé lui-même,
Et de la croix il soit en bas descendu. »
Répond l'autre avec grande humilité :
« Tais-toi, dit-il, tu dis tort et péché,
Car nous sommes dignes d'être ainsi tourmentés;
Lui n'en est pas digne, et ne l'eut pas mérité.
Mais seulement pour nous eut-il la peine subie,
Pour nous ôter de la captivité.
Que s'il ne fût, son corps, ainsi soumis
A cela endurer, tous serons en péril (?),
Dedans l'enfer ensevelis et enfermés. »
Jésus répond, qui envers lui s'est tourné :
« *Amen,* ami, *dico,* en vérité,
Hodie mecum en paradis serez. »

ai remarqué bon nombre d'exemples dans nos anciens auteurs, notamment dans les sermons très-corrects du ms. 124 de la biblioth. de Poitiers (XIIIe siècle). C'est donc avec raison que M. de Wailly maintient la leçon de son ms. « *Il* revindrent li dui frere », et qu'il rejette la correction proposée par M. P. Meyer: « *Si* revindrent. » V. *Revue critique*, p. 10, 3 juillet 1869.

—Mout fu Jhesu. sur la crois travaillos.
Mes li Juyf. schernie et gabos.
Char surdistrent. et crient tuit a vos.
O tu chi es rois. de Juyf mis en crois.
Si filius Dei es. or descendeç jos.
Jesus teisi. chi allor nen fist respos.
Sa mere el garde. chi oit cors doloros.
Mulier dist il *ecce filius tuus.*
Et a Johans. si li dist en sermons.
Ecce mater tua. partir m'estuet da vos.
Filç dist la mere. cum cist change ert angoisos.
Quan ge vos pert. chi m' [1] estes filç espos.
La plaint [2] la plore. ses braç al col a pos.
Aul ber Johans. che ses oilç oit larmos.
Biauls filç Johans [3]. coment. ferons nos.
Quand nos perdons. le conseil glorios.
Veeç cum il oit. le cors senglent e ros.
Ne non le pois taçer [4]. mon filç joios.
Alors se pasme. son cors cheist retros.
Quand la sustient Johans. chi ert suffraitos.
De celle mort. dond il fu pensiros.
Tiel fu el dolors. che illi demenerent amb dos.
Che ja nen fu cors. tan dur ne despietos.
Ch'el non plurast. bien plus de trenta dos.

— Mout fu la vergen. plaine d'agu suspir.
Quand elle voit. son filç ensi morir.
Mes Jhesus començe. une parole a dir.
Che li Juyf. porent tres bien oir.
Sicio feit il. Juyf li font venir.
Asil e fel. par son cors plus afflir.

[1] Ms *chin.*

[2] Ms. *plait.* On trouve exactement la même tournure dans la touchante *Complainte du jeune galérien* (fin du XVIIe siècle), citée en partie dans

— Souffrit beaucoup Jésus sur la croix;
Mais les Juifs l'insultent et le raillent,
Car ils dirent encore, et crient tous à haute voix :
« O toi, qui es roi des Juifs, mis en croix,
Si filius Dei es, or descendez en bas. »
Jésus se tut, qui alors ne fit réponse.
Sa mère il regarde, qui eut cœur douloureux.
« *Mulier,* dit-il, *ecce filius tuus.* »
Et à Jean ainsi lui dit en entretien :
« *Ecce mater tua :* il me faut vous quitter. »
— « Fils, dit la mère, comme ce départ est plein d'angoisses,
Quand je vous perds, vous qui me tenez lieu de fils et d'époux ! »
Là se plaint, là pleure : ses bras autour du col a posés
Au ber Jean, qui ses yeux eut pleins de larmes.
« Beau fils Jean, comment ferons-nous,
Quand nous perdons notre glorieux conseil ?
Voyez comme il eut le corps sanglant et rouge !
Et je ne puis le défendre, mon fils, toute ma joie ! »
Alors s'évanouit : son corps tomba en arrière.
Quand la soutient Jean, qui souffre
De cette mort dont il fut attristé.
Telle fut la douleur qu'ils éprouvèrent tous deux,
Que jà ne fut cœur tant dur et impitoyable
Qu'il ne pleurât : [il y en eut] (?) bien plus de trente-deux.

— Bien fut la vierge pleine d'aigus soupirs,
Quand elle voit son fils ainsi mourir.
Mais Jésus commence une parole à dire,
Que les Juifs purent très-bien ouïr :
« *Sitio,* fit-il. » Juifs lui font venir
Vinaigre et fiel. Pour son corps plus tourmenter,

le volume de la Bibliothèque des merveilles intitulé *l'Art naval*, p. 38

La vermine à toute heure
Ronge mon corps :
Hélas ! *je plains, je pleure*
Sans nul confort.

[3] Ms. *Johas*.

[4] Je lis *tancer*. V. français, *tenser*, *tencer*, défendre, protéger.

Cum une sponge. boire li font baillir.
Boire non digne. Jhesus nian ren saisir.
Afors un pitet. sol por acomplir.
La proficie. che atrovons en sautir.
Potaverunt me. quan moi veerunt [1] transir.
Felle et aceto. per fer moi plus langir.
Anche il nen avoit sei de boir vins li sir.
Omnipotentem mes pur sol oit dessir.
De boir la mort. por trer nos del martir.
Ou condançe. estions a sevelir.
Ce ert l'enfern. o nuls n'en puet ensir.
Nen fust la mort. ch'il digna englotir.
Par nostre amor. e tormant sustenir.
Le segond mot. che dit li sant espir.
Or escouteç. che vos le sai bien dir.
Ce fu *Eli Eli.* cum nos conte li eschir.
Lamaçabatani. Jugif pristrent a rir.
E por çe distrent. çestui si foit qerir.
Ellye profete. ch'il vegne a secorir.

— Delui se grabent. çili plain de mescreance [2].
Quand entendent. la divine sustançe.
Che Ellye clamoit. par si tres fere herance [3].
Dou mont Chalvarie. treble arbre e brançe.
Mes li Juyf. aurent certe creançe.
Che il clamast Ellye. por certançe.
Non l'entendent. nen ont tant de siançe.
Char Jhesus ne feit. ja tiel domandançe.
Ainç sey lamente. de divine puisançe.
Che il leise on cors [4]. et da lui il feit sevrançe.

[1] Il fallait *virent*; « *veerunt* » est un mot hybride, à radical français et à terminaison latine, qui exprime le temps passé sous la forme du futur. V. plus haut *vestirunt* p. *vestirent*.

[2] Ms. *mescreaçe*.

[3] Même racine que *héraut*, ital. *araldo*, poitev. et saintong. *arauder* : crier contre quelqu'un.

Cum une éponge boire lui font donner ;
Boire indigne ! Jésus refusant d'en rien prendre,
Sauf très-peu seulement pour accomplir
La prophétie que trouvons en psautier ;
— *Potaverunt me,* quand moi virent transir,
Felle et aceto, pour faire moi plus languir. —
Et pourtant il n'avait soif de boire vin, le sire
Omnipotentem, mais pour ceci seulement eut désir
De boire la mort, pour retirer nous du martyre,
Où condamnés (?) étions à être ensevelis ;
C'est l'enfer, d'où nul ne peut sortir,
N'eût été la mort qu'il daigna[5] engloutir,
Par amour pour nous, et pour soutenir tourment.
Le second mot que dit le Saint-Esprit,
Or écoutez, car je sais bien vous le dire,
Ce fut « *Eli ! Eli !* — comme nous conte l'Ecriture —
Lamma sabacthani ! » Juifs se prirent à rire,
Et pour ce dirent : « Cet homme ainsi fait quérir
Elie prophète ; qu'il vienne le secourir. »

— De lui se moquent ces gens pleins d'incrédulité.
Quand entendent la divine substance,
Qui appelait Elie par si forte exclamation,
Du mont Calvaire tremblent arbres et branches.
Mais les Juifs eurent ferme croyance
Qu'il appelât Elie bien réellement.
Ne le comprennent pas, n'ont pas assez de science ;
Car Jésus ne fit jà telle demande,
Mais se lamente de divine puissance
Qu'il laisse son corps, et de lui fait séparation.

[4] Ms. *ou cors*. Je lis : 1° ou *lei seon cors* (*seon* p. *son*. Voy. *Burguy*, I, 146) ; 2° ou *leise* (*s*) *on cors*. en rétablissant l'*s* qui aurait disparu par euphonie, comme *que* dans *Passe, quand ;* p. *Pasque, quand*.

[5] J'ai reproduit l'inversion de l'original. La bonne construction serait : *N'eût été qu'il daigna engloutir la mort.*

Char le crier. che Ellye en comançe.
Che fist Jhesu. si fu en sta sentançe.
Sa vergen mere. chi ert plus jaune d'une rançe [1].
Plaint e suspire. e de lui feit lamentançe.
Biaul filç dist ele. de durer tant penitançe.
Ni aveç merie. da vieulç ne in jovançe.
Ai mors orible. par qoi fais tan de triançe [2].
Che non sorprent. celle qui oit tan pesançe.
Aconpagne moi [3]. a la moi douce speranç̧e.
Chi oit ravie. Juyf por ignorançe.
Aul cors je sui. ferue d'une lançe.
Che d'outre en outre. mi oit passe cors e pançe.

— Quant oit çe dit. la mere Jhesu Crit.
Pasmee [4] cheit. puis demora petit.
Quand Jhesu Cris. un autre mot oit dit.
Che bien l'oi. çellor chi lui oit aflit.
E sant Johans. che puis le mis en scrit
Consumatum est. çe dit Jhesus senç respit.
Li çev encline. alor se part li espirit.
Ce fu a dire. ensi l'avons nos lit.
Che trestuit. che disoient li profit.
[En icest jorn. del tot fu acomplit [5]].
Desur la crois. la ou son cors morit.
Endroit la seste. le jorn se obscurit.
Che pres l'un l'autre. fu hom e non se vit.
Li teremot. furent si grand e fit.
Ch'il verserent. palles e mant abit.
Ne li oit tam segur ch'a çil point non fuss confit.

— A celui tens. dond aveç entendu.
Une usançe. Juyf avoit tenu.

[1] Cela rappelle la fameuse comparaison d'Alfred de Musset : « Elle est jaune comme une orange. »

[2] Je lis *triçançe*.

Car le crier, qui par *Eli* commence,
Que fit Jésus, ainsi fut en cette signification.
Sa vierge mère, qui est plus jaune qu'une orange,
Se plaint et soupire, et sur lui se lamente.
« Beau fils, dit-elle, d'endurer telle pénitence
N'y avez mérité, soit plus vieux, soit plus jeune.
Ah ! mort horrible ! Pourquoi fais telle tricherie (?)
Que tu ne t'empares de celle qui eut tel désespoir.
Associe-moi à ma douce espérance,
Qu'y eurent ravie Juifs par ignorance.
Au cœur je suis frappée d'une lance
Qui d'outre en outre m'eut traversé cœur et poitrine. »

— Quand eut ce dit, la mère de Jésus-Christ
Pâmée tombe. Puis ne tarda guère
Que Jésus-Christ un autre mot n'eut dit,
Que bien l'ouïrent ceux qui l'eurent supplicié,
Et saint Jean, qui plus tard le mit en écrit :
« *Consummatum est !* ce dit Jésus sans répit.
[Jésus] le chef incline : alors l'abandonne la vie.
C'était pour dire (?) — ainsi l'avons-nous lu —
Que tout ce que disaient les prophètes
[En ce jour-là de point en point fut accompli].
Sur la croix, là où son corps mourut,
Juste à la sixième heure, le jour s'obscurcit,
Tellement que près l'un de l'autre fut-on sans se voir.
Les tremblements de terre furent si grands et si complets,
Qu'ils renversèrent palais et mainte habitation,
Et qu'il n'y eut personne de si assuré qui dans ce moment ne fût [accablé].

— En ce temps-là, dont vous avez entendu,
Une coutume Juifs avaient tenue.

[3] Ms. *moil a la moi.*
[4] Ms. *pasine.*
[5] Vers sauté, que j'ai restitué d'après le sens.

Cum hom estoit. desur crois apendu.
Ainç che la mort. aust enfin beu.
Par plus dolor. avoir lur exmou.
A gros bastons. les genoils li unt rompu.
A celus chi erent. en crois si estendu.
Cellor fellon Juyf. et malastru.
A les dos leirons. chi sont apres Jhesu.
Os e genoil. a bastons li ont crosu.
Briser volent. les os Naçarenum Jhesù.
Mes quand furent. apres de lui venu.
Il esgardent. et mort il unt veu.
E por çe il sunt. del briser retenu.
Adonc fu avere. le sermons e complu.
De ou bon profete Davit. q'avoit disu.
Et non frangerent crura. ne os de lu.
Un chrestian. chi apeleç en fu.
Centurions. se bien sui amentau.
Che en tot le tems. dapuis q'il fu neu.
Avoile estoit. e mes nen avoit veu.
Tient une lançe. aul fer trençant ensu.
E Jesu Cris. al coste il oit feru.
Si che a lui en fist un merveilos pertu.
Et eve e sang. *continuo* sunt inxu.
Trosqe al pugn. le sang. fu debatu.
E cil avogle. quand oit le sang sentu.
Aul front et a ses oil. dol sang il s'oit metu.
Plus tost nel fist. cum le veoir oit receu.

— Quand le veoir. fu renduç a Longins.
Envers Jhesus. oit feit un biel enclins.
E puis oit dit. cest hom nen fu terrins.
Vere filius Dei erat. Jhesus doul roi divins.
Che avons si mort. por ire e por ustins.
Puis se engenoille. si soi clame tapins.

Quand homme était sur la croix appendu,
Avant que la mort [il] eut enfin bue,
Pour plus de souffrances leur[1] avoir fait éprouver,
Avec gros bâtons les genoux alors ont rompus
A ceux qui étaient en croix ainsi étendus.
Ces félons Juifs et misérables
Aux deux larrons, qui sont auprès de Jésus,
Os et genoux avec bâtons lors ont cassés.
Briser veulent les os de Jésus de Nazareth.
Mais, quand furent auprès de lui venus,
Ils regardent, et mort ils l'ont vu,
Et pour cela ils se sont de briser abstenus.
Adonc fut réalisée la parole et accomplie
Du bon prophète David, qui avait dit :
Et non fregerunt crura ni les os de lui.
Un chrétien qui appelé en fut
Centurion, si je me suis bien souvenu,
Qui, en tout temps depuis qu'il fut né,
Aveugle était, et jamais n'avait vu,
Tient une lance au fer tranchant par le bout,
Et Jésus-Christ au côté il eut frappé,
Tellement qu'à lui en fit un merveilleux pertuis :
Et eau et sang *continuo* sont sortis.
Jusqu'au poing le sang découla.
Et cet aveugle, quand eut le sang senti,
Au front et à ses yeux du sang il s'est mis.
[Pas] plus tôt ne l'eut fait que le voir eut reçu.

— Quand le voir fut rendu à Longin,
Envers Jésus eut fait une belle inclination,
Et puis eut dit : « Cet homme ne fut pas mortel ;
Vere filius Dei erat ; Jésus, doux roi divin,
Qu'avons ainsi tué par colère et par emportement. »
Puis s'agenouille, ainsi se dit misérable,

[1] Confusion des nombres : je l'ai reproduite parce que j'ai trouvé, dans des textes vraiment français, des exemples analogues.

Debat son piç. e soi apelle frains.
Pardon demande. Jhesu li rend mercis.
Che a nos le rend. quand nos verons a fins.
Et si nos condue. aul regne celestins.
Celui de glorie. chi confundi Chains.

Deo gratias amen.

Frappe sa poitrine, et se traite d'infâme.
Pardon demande. Jésus lui pardonne.
Qu'il nous pardonne aussi quand nous viendrons au terme,
Et ainsi nous conduise au royaume du Ciel,
Au séjour de la gloire, lui qui confondit Caïn.

Deo gratias amen.

LES PRÉTÉRITS EN *EGUI*

DANS LA LANGUE D'OC

RÉPONSE A M. PAUL MEYER

La *Revue critique* [1] consacre à la *Revue des langues romanes* un article du reste bienveillant, dans lequel M. Paul Meyer relève, avec un soin dont nous ne saurions trop le remercier, tout ce qui lui paraît défectueux dans la première livraison de notre recueil : C'est avec des comptes rendus de ce genre, sérieusement étudiés et franchement écrits, que la critique rend de véritables services aux auteurs et à la science.

Nous croyons cependant que M. Meyer ne nous en voudra pas si nous faisons nos réserves à propos de quelques-unes de ses observations. Il est, par exemple, une question qui ne manque pas d'importance : c'est celle des prétérits en *egui* (et non en *gui,* comme me le fait dire M. P. Meyer), que je rapproche des prétérits en *eri* de certains dialectes.

Il ne faut pas confondre, ai-je dit [2], la terminaison *egui* de la première conjugaison, qui a l'accent tonique sur *e,* avec la terminaison *gui* de la deuxième : *conogui,* je connus ; *pogui,* je pus, où l'accent porte sur la syllabe *gui.* »

Il y a donc, selon moi, des prétérits en *egui* et des prétérits en *gui.* Ce sont les premiers seuls que je compare aux prétérits en *eri,* et j'ai pour moi une autorité supérieure à celle des plus savants philologues : c'est celle des paysans de l'arrondissement de Pamiers, qui disent *aimégui,* j'aimai ; *venguégui,* je vins, en accentuant l'*e.* Sur les limites du département de la Haute-Garonne, le son du *g* est à peine perceptible ; enfin, aux portes de Toulouse, on dit aujourd'hui *aiméri, venguéri.*

[1] 21 mai 1870.

[2] *Revue des langues romanes,* 1re livraison, p. 10.

Le *g* fort s'est transformé en *r*, mais l'accent n'a pas changé de place.

S'il faut maintenant une preuve écrite, je citerai ces deux vers de Goudouli, qui seraient faux si on les prononçait avec l'accent sur la dernière syllabe :

> Tant pey courrégui, tant sautégui,
> Que qualques coumpaignous troubégui.
> (*Obros de Pierre Goudouli*. Toulouse, J. Pech, 1693, p. 135.)

M. Meyer a parfaitement raison de trouver incomplètes les quelques notes qu'il veut bien décorer du nom d'introduction linguistique à l'*Albucasis*. Si, avant d'aborder la publication des textes écrits dans un sous-dialecte quelconque de la langue d'oc, la *Revue des langues romanes* devait attendre de pouvoir offrir à ses lecteurs un travail complet et méthodique sur les caractères de ce sous-dialecte, son premier numéro ne serait certainement pas encore près de paraître. On aurait beaucoup de peine à trouver, je ne dis pas en France, mais en Europe, trois ou quatre *philologues* qui aient suffisamment étudié les caractères distinctifs de nos sous-dialectes méridionaux. La *Société pour l'étude des langues romanes* n'est qu'une association de chercheurs, particulièrement bien placés pour mettre au jour des documents inédits et des observations la plupart recueillies sur nature. Ces matériaux sont emmagasinés dans la *Revue ;* s'ils sont de bonne qualité, nous aurons rendu un assez grand service à la science philologique en les mettant à sa disposition. Ce serait trop exiger de nous que de nous demander dès aujourd'hui de les mettre en œuvre et de les présenter sous leur forme définitive [1].

C. DE TOURTOULON.

[1] Je tiens à me justifier incidemment du reproche que me fait M. P. Meyer d'avoir injustement blâmé Raynouard de ses emprunts à l'*Albucasis*. Le *Lexique roman*, qui a pour sous-titre *Dictionnaire de la langue des Troubadours*, comportait le dépouillement des textes en vers et en prose écrits dans cette langue, mais non de tous les textes de langue d'oc, puisque beaucoup — et, à mon avis l'*Albucasis* est de ce nombre — ne sont pas écrits dans la langue des troubadours.

ÉTUDES SUR LA LANGUE DES TROUBADOURS

I

LA LIBRE FORMATION DES MOTS

Avant de pénétrer dans le radieux empire de la poésie du moyen âge, il est indispensable, ce me semble, de connaître les idées générales et surtout l'admirable langue dont elle se servait.

La langue *romane,* la plus riche et la plus spirituelle peut-être que l'on puisse citer, à cause même de son style hardi, mobile, animé de figures étranges et de purs rayonnements, étoilé de métaphores, plein de sous-entendus et de fines saillies, offre de grandes et sérieuses difficultés d'interprétation. Pour la traduire, il faut tenir compte d'abord des trois sens que revêt quelquefois sa pensée, le sens littéral, le sens d'allusion et le sens d'allégorie ; puis de cette facilité d'expression dont la variété est telle qu'elle peut reproduire l'idée, non-seulement dans son assertion simple, évidente, positive, mais encore dans ses moindres nuances. La langue des troubadours est, en effet, tant par l'influence de l'esprit méridional que par sa nature souple et fine, la langue des *nuances ;* elle reproduit tous les aspects de la conception, que l'on veuille l'étendre où l'atténuer, procéder sérieusement ou hyperboliquement, rire ou se plaindre. C'est ce qui explique sa longue domination sur une société élégante et chevaleresque. De là une richesse et une mobilité incessante, dont le spectacle éblouit et fascine. Ce sont ces nuances, comprises sous le nom général de nuances d'expression, et dont je distingue plusieurs sortes — nuances d'origine, de contexture, de sens, d'acception, d'extension, de rapport et d'idiome — que je

me propose d'étudier successivement, après avoir dit ce qu'il importe de savoir des principes qui les régissent.

Cette richesse, ainsi qu'on le verra par la suite, consiste plutôt dans une multiple variation de formes que dans la multitude même des mots. Comme plusieurs autres langues illustres, entre autres la latine et la grecque dans l'antiquité, l'allemande et l'italienne à notre époque, la langue romane possède l'immense avantage de pouvoir créer spontanément et librement un mot nouveau pour toute idée nouvelle et aussi pour toute variante d'idée. C'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une langue en perpétuelle croissance. Ce privilége précieux du mouvement, qui se retrouve dans d'autres idiomes sans doute, mais dans aucun avec le même degré de pureté, de persistance et de délicatesse, est ce que je nomme *la libre formation des mots.*

Quoiqu'il semble qu'une pareille allure ne puisse avoir d'autre résultat que l'arbitraire, il n'en est rien pourtant. C'est que, quoiqu'elle soit tout à fait indépendante dans ses formes successives, elle n'en agit pas moins en vertu de convenances réelles, conformes à sa nature, perpétuées par l'usage, et qui, pour l'observateur, ne sont pas autre chose que les principes mêmes de la science du langage. De ce que la formation des mots est libre, il ne s'ensuit pas, comme on pourrait le penser, qu'elle soit irrégulière. Il suffit de l'affirmation précise de la liberté pour exclure et bannir la licence. Toute chose libre l'est d'après une loi intime, résultant de la nature des choses, agissant dans la plénitude de son activité, et repoussant, par sa seule initiative, les petites règles étroites et mesquines de l'arbitraire.

Il est donc utile, avant d'examiner séparément chaque sorte de nuance, de démontrer : d'abord, que la libre formation des mots, leur source commune, est régulière ; ensuite, qu'on est en droit de l'appliquer.

I

La *philologie,* ou science du langage, se compose de plu-

sieurs études distinctes. Ce n'est que de l'une d'elles, la *terminologie,* c'est-à-dire l'étude de la formation des termes, que je veux m'occuper présentement.

Ainsi que je l'ai dit, cette formation n'a pas été arbitraire. Elle s'est appuyée sur des convenances positives, librement admises par la raison et librement transmises par l'usage. Comme la musique, avec laquelle la parole a une ressemblance si parfaite, tant par sa gamme alphabétaire que par ses gradations mélodiques, le langage est né de convenances diverses, reconnues entre la nature du son et celle de nos organes, leur accord et la pensée. En lui, comme en eux, domine cette exigence du nombre, qui est à la fois si impérieuse dans son action et si féconde par ses résultats. C'est assez dire que la loi qui préside à sa nature est la même que celle qui préside à la nature entière, la loi de la diversité dans l'unité, l'harmonie. Qui dit harmonie dit en effet, selon le sens originaire, principe d'unité. C'est pourquoi je la définis : la régularité dans le nombre. Cette régularité, nous la retrouverons d'un bout à l'autre de la nomenclature onomastique.

Comparée au cri des animaux, la parole est donc une véritable création, puisqu'elle suppose un acte de l'esprit humain, soumettant à sa volonté les principes essentiels de l'acoustique. Cela seul suffit pour repousser toute supposition de fatalité. Pour l'invention du langage, comme pour celle de la musique, qui n'est du reste qu'un langage simplement modulé, l'homme a d'abord constaté l'existence du son, puis ses rapports avec l'ouïe, et s'est servi des convenances qu'il y avait entre eux, de leur accord, pour se mettre en communication avec ses semblables.

Ces principes, quoique souverains et permanents dans la nature, n'ont pu être, et n'ont été en effet pour l'homme, que de pures conventions, et il est positif que son intelligence a donné aux différentes parties du vocalisme et de l'organisme, de la dérivation et de la corrélation, le sens qu'il a voulu. La nécessité de la parole ayant été reconnue, l'accord du son et du sens fut le principe qui présida à sa manifestation régu-

lière, le langage. Est-ce à dire que l'homme se soit beaucoup écarté du vrai, où plutôt de ses constatations, par esprit d'indépendance ? Je ne le crois pas. Placé au milieu des incessantes transformations de l'être, des continuelles variations de la fantaisie, et las de cette diversité qui est à la fois pour lui une satisfaction et une fatigue, il ne tarde pas à reconnaître qu'on ne peut la maîtriser qu'en s'élevant au-dessus d'elle et se réfugiant dans l'impassible et sereine unité de la loi. Il est évident que nous ne pouvons vaincre aucune tyrannie, pas plus celle des choses, la nécessité, que celle des hommes, la servitude, qu'en faisant de sa force la puissance de notre volonté, de son affirmation la certitude de notre esprit. S'il était possible de supposer que chacun pût faire à sa guise, en fait de langage, qu'en résulterait-il? D'abord l'impossibilité de se comprendre les uns les autres, puis l'impossibilité de se comprendre soi-même. On ne peut échapper à cette confusion, qui irait contre le but même de l'invention du langage, que par un assentiment libre et résolu à ce qui est sûr, évident, incontestable, la vérité.

Voilà comment cet assentiment libre aux lois naturelles a pu être nécessaire sans être cependant fatal. S'il est devenu obligatoire par la suite, c'est qu'il en est ainsi de tout ce que le temps soumet à sa prescription. Mais cette obligation ne blesse pas plus notre libre arbitre que la nécessité ne blesse la raison, puisque toutes deux ont la même cause, le sentiment de l'harmonie. Sans doute, il est aussi nécessaire d'établir des rapports intellectuels entre les hommes que d'assurer le maintien de ceux que l'on a établis ; mais s'il est certain que, malgré la nécessité, la création du langage a reposé sur un acquiescement volontaire à cette harmonie universelle, il est certain aussi que, malgré l'obligation, l'usage repose sur un autre acquiescement à la convention déjà existante. C'est que sans le respect de la tradition, non plus que sans la mesure, il ne peut y avoir d'indépendance assurée. La liberté ne détruit pas ce que la liberté a fondé. Quoique harmonieux dans ses parties, à la fois nécessaire et obligatoire, l'ordre n'est cependant

pas autre chose que la persistance de la liberté, la liberté perpétuée. Dans l'éternelle nature, il s'affirme, non pas seulement par une déclaration de droits actuels, mais encore par le respect de tous les droits, qu'ils appartiennent au passé ou à l'avenir. Prenons un exemple : on convint, pour nos langues occidentales, que la lettre *a* brève serait féminine, sans doute parce qu'on crut reconnaître dans la douceur et la beauté de cette voyelle des rapports avec les qualités analogues de la femme; une fois cette convention établie, acceptée par le plus grand nombre et propagée par l'habitude, elle devenait par cela même une règle nécessaire, qu'on ne pouvait enfreindre. Plus tard, la science en fit une loi, parce qu'elle reconnut à son tour que cette convention avait été naturelle et sa tradition régulière. Ainsi, de cette convention, d'abord purement facultative, qu'on pouvait recevoir ou rejeter, l'usage a fait une convention admise, c'est-à-dire une règle, et la science, une convention stricte, c'est-à-dire une loi.

Et cependant la preuve que l'on aurait pu faire autrement, que le libre arbitre a agi dans sa plénitude, c'est qu'il y a des dialectes où cette voyelle n'est pas la féminine.

II

Si l'on examine avec attention la contexture des vocables, on reconnaît bien vite qu'il en est de deux sortes. Les uns ont été faits évidemment d'une seule pièce, comme *cant, talh, dur;* les autres ne l'ont été que par la modification de vocables déjà existants, comme *cant-ar, re-talh, en-dur-ar.* C'est en vertu de cette observation, je pense, que les anciens nommaient *termen,* terme, le vocable fixe, et *motus,* mot, le vocable mû, le vocable modifié.

De là la distinction à établir entre les mots de première formation et les mots de formation secondaire, ou si l'on veut, pour employer des expressions reçues, en mots simples et en mots composés. De là aussi, dans la terminologie, deux parties naturellement distinctes : l'*archéologie,* qui traite de l'origine

du langage, et par conséquent des mots simples, lesquels sont presque toujours des archaïsmes, et la *néologie,* qui s'occupe de la modification et par suite des mots composés, que nous comprendrons généralement sous la dénomination de néologismes.

Il est à remarquer que, si toutes deux reconnaissent pour points de départ l'harmonie imitative, l'accord du son et du sens, qui est fondamental en fait de langage, elles diffèrent beaucoup dans l'application, puisque chez l'une cette harmonie est créatrice et chez l'autre simplement modificatrice. Pour l'archéologie, en effet, la formation des mots repose sur deux convenances de constitution, le *vocalisme* et l'*organisme;* pour la néologie, sur deux convenances de génération, la *dérivation* et la *corrélation.* Il en est ainsi, il est facile de le comprendre, par suite des nécessités dont j'ai parlé ci-dessus.

Constitutivement, l'accord du son et du sens peut être considéré à l'état simple ou à l'état complexe, selon que le son est pur, *a, o, ia, io, ai, oi, iai, ioi,* ou articulé, *no, on, non, cri, ins, crit, vint, critz.* Dans le premier cas, il constitue le vocalisme, dans le second l'organisme. C'est pourquoi l'archéologie linguistique se subdivise en deux études secondaires: la *phonologie,* qui analyse les divers éléments du terme, et la *logologie,* qui l'observe dans son ensemble. Toutes deux naissent de convenances particulières, que je vais indiquer brièvement.

Pour le vocalisme, il faut que le son soit employé conformément à sa nature, au sens qui lui est propre ; pour l'organisme, il faut que chaque idée particulière ait un terme particulier qui en soit pour ainsi dire la représentation physique.— Ainsi tous deux ont pour principe l'unité. Et ce qui prouve que ces convenances sont, non pas seulement harmoniques, mais encore raisonnables, c'est que, s'il est vrai que le son réponde au sens et que le terme soit la vivante image de l'idée, il ne saurait y avoir plusieurs termes pour une seule idée ou plusieurs idées pour un seul terme ; cela seul suffit pour condamner et repousser le système des acceptions équivoques et celui des synonymes absolus, qui tendent à se glisser dans nos mœurs.

J'étudierai plus tard, à leur rang, les diverses nuances d'expression qui naissent du vocalisme et de l'organisme ; pour l'heure, il doit me suffire de remarquer qu'avec eux se montrent les premiers mots, les mots simples, ceux que Pascal appelait si bien *primitifs,* parce qu'ils sont l'origine de tous les autres. Il est vrai que la phonologie ne possède guère que des exclamations, de simples interjections ; mais avec la logologie apparaissent des mots complets, ayant déjà une certaine consistance. Il en est de deux espèces. Si, en vertu de l'harmonie imitative, le son vocal reproduit servilement le son naturel, le son produit par les mille voix de la nature, c'est l'onomatopée, *crit, tron, freg,* etc.; si, au contraire, le son vocal reproduit l'idée dans ses caractères, par suite de l'accord dont j'ai parlé, c'est le mimologisme, *lonh, flum, reide,* etc. Les langues doivent incontestablement à ces deux sources inépuisables ce qu'elles ont de meilleur et de plus expressif.

III

L'objet, dont le terme est la représentation physique, une fois son existence affirmée par une assertion simple, positive, subit toutes les modifications du mouvement. De là, dans sa manière d'être, des changements qu'il faut reproduire par des changements de langage, si l'on veut être exact. De là aussi le principe fondamental de la néologie, qui est de représenter chaque variation de l'être par une variation de l'expression.

Vouloir qu'un seul mot, celui de la forme fixe, pût tenir lieu de toutes les variantes nécessaires, ce serait absurde. Quand je dis *parlar,* l'action est simple, et par conséquent au-dessus de toutes les modifications qui peuvent se produire. Dans *reparlar,* l'action est la même, et cependant sa manière d'être a été modifiée par une circonstance particulière, tout accidentelle, celle de répétition. La forme *parlar* n'étant plus suffisante pour représenter l'idée dans sa nouvelle phase, l'idée modifiée, il a fallu nécessairement lui faire subir une modification correspondante. Et celle-ci est d'autant meilleure qu'elle

représente avec raison une idée complexe par un mot complexe, modifié dans le même sens, et qu'elle évite l'emploi de certaines périphrases douteuses et languides, telles que *parlar encara, parlar de novel,* etc.

De même qu'il y a deux sortes de génération des mots, l'une directe, la *dérivation,* et l'autre indirecte, la *corrélation,* il y a aussi, en conséquence, dans la néologie, deux subdivisions nouvelles : l'*étymologie,* qui va du simple au composé par éléments connus, et l'*analogie,* qui procède par ressemblance et d'une façon empirique. Toutes deux, du reste, obéissent aux convenances particulières que je vais dire :

La convenance étymologique provient de cette observation importante que chaque aspect de l'idée, n'en étant qu'une variante relative, doit être représentée par une variation de terme plutôt que par un terme nouveau. Il est convenable, évidemment, que l'expression vocale agisse de la même manière que l'expression intellectuelle, et soumette le terme à une modification de forme qui réponde exactement à cette modification d'idée. Il faut donc qu'il y ait, pour chaque circonstance à laquelle l'idée peut se trouver soumise, une modification déterminée, qui se lie au terme lorsque cela est convenable.

De là, à part la formation ordinaire des mots composés, l'adoption usuelle de plusieurs vocables modificateurs, dits *initiatifs* ou *terminatifs,* selon qu'ils occupent le commencement ou la fin du néologisme. Si j'insiste sur cette expression, *variation de terme,* c'est qu'en définitive les dérivés *sostener, retener, contener, atener, sobretener,* etc., ne sont pas des termes réellement nouveaux, mais bien un terme déjà connu, *tener,* placé dans des circonstances diverses. A mon avis, quoique nouvellement fait, un mot n'est pas plus un terme nouveau, si les parties qui le composent ne le sont pas, que l'idée modifiée n'est une idée nouvelle. *Entre* étant en usage, *prendre* aussi, leur accord en composition, qu'il soit en deux mots, *entre-prendre,* ou en un seul, *entreprendre,* n'est en fait qu'une variation de terme. La langue a le droit de se servir syntaxi-

quement de toutes les combinaisons possibles des éléments qu'elle possède.

Il résulte de cette première convenance qu'autour de chaque expression simple se rangent les expressions circonstancielles, qui en dérivent comme d'une racine. C'est ce qu'on nomme *famille*. Elle n'a pas toujours pour attache l'initiatif, ainsi qu'on serait tenté de le croire ; elle peut être suffixielle aussi bien que préfixielle. Dans le premier cas, de *metre* on fait *remetre, sobremetre, demetre, trametre, permetre, sosmetre,* etc.; dans le second, de *sobre* on fait *sobremetre, sobrevaler, sobreprendre, sobrelauzar, sobrevestir, sobr'amar,* etc.

A son tour, la convenance analogique provient de cette autre observation non moins importante, que les circonstances auxquelles sont soumises les idées étant les mêmes pour toutes, il ne doit y avoir pour chacune d'elles qu'un seul terme modificateur, qu'un seul affixe. Exemple : si j'adopte pour particule réduplicative *re,* et que je m'en serve pour dériver *re-metre* de *metre,* il est évident qu'il faudra que j'agisse de même dans tous les cas analogues, c'est-à-dire toutes les fois que la circonstance réduplicative se reproduira. Ce qui fait que les affixes, quoique tous différents pour une seule famille, sont cependant les mêmes de famille à famille, lorsqu'il s'agit de déterminer la même circonstance. Aux formes *a-venir, re-venir, sobre-venir, con-venir,* etc., de la famille *venir,* répondent les formes analogues *a-traire, re-traire, sobre-traire, con-traire,* etc., de la famille *traire; a-tendre, re-tendre, sobre-tendre, con-tendre,* etc., de la famille *tendre,* etc.

Par conséquent, de même que nous avons vu les dérivés se ranger autour du terme générateur comme étant de son espèce, les analogues se rangent autour de celui d'entre eux dont l'affixe est le mieux caractérisé, comme étant aussi d'une espèce semblable. C'est ce que je nomme *groupe.* Il peut être désinenciel ou radical, selon qu'il se sert pour attache, pour trait de rapprochement, du terminatif ou de l'initiatif. Dans le premier cas, à *sobremetre* on compare *remetre, trametre, permetre, sosmetre, cometre, demetre, metre,* etc.; dans

le second, au même mot, on compare *sobrevenir, sobretendre, sobretraire, sobrevaler, sobrelauzar, sobrevestir,* etc.

Il n'est pas besoin de dire que cette comparaison peut avoir lieu lors même que le sens de l'attache ne serait pas parfaitement défini et que les groupes *cantaire, amaire, gabaire, donaire, bramaire,* etc., *retener, revestir, recantar, retraire, rescondre,* etc., sont parfaitement réguliers. C'est même pour l'analogie un avantage immense sur l'étymologie, puisque cette dernière ne peut jamais s'exercer qu'en connaissance de cause.

Il est facile de voir que la corrélation ne diffère de la dérivation que par l'allure ; leur différence est surtout en ceci que l'étymologie tire tout du terme, et que l'analogie y ramène tout. Étant donné, je suppose, la famille suffixielle suivante, dont le terme est *tener:*

Sos-tener, re-tener, con-tener, a-tener, etc.,

l'analogie prendra chacun de ces mots, par sa modification particulière, son préfixe, et le rapprochera de mots semblables, pour en déterminer le groupe :

Sos-tener : sos-metre, sos-traire, sos-prendre, etc.;

Re-tener : re-metre, re-traire, re-prendre, etc.;

Con-tener : co-metre, con-traire, com-prendre, etc.;

A-tener : ad-metre, a-traire, a-prendre, etc.

Il en sera de même de la famille préfixielle, en rapprochant chacun de ses suffixes de son groupe naturel. Ainsi, pour l'étymologie, l'attache est le point de départ; pour l'analogie, le point de tendance. C'est assez dire que le classement par analogie est inverse de celui par étymologie, et qu'il en régularise l'expansion par un retour à l'unité. Malgré sa mobilité en apparence excessive, la libre formation des mots, qu'elle soit déritavive ou corrélative, est donc exacte, puisqu'elle a l'harmonie, la régularité dans le nombre, pour principe et pour fin. Par des procédés divers, disposant le mot d'après quatre arrangements réguliers, tenant compte de toutes ses parties, elle en précise rigoureusement et la composition et la valeur. On ne peut mieux comparer son action qu'à celle de deux cou-

rants opposés qui se confondent et s'apaisent l'un l'autre, dans l'immensité des flots.

On peut en tirer cette conclusion rassurante pour ceux qui s'effrayeraient de sa hardiesse, qu'en linguistique, comme dans toutes les autres sciences, tout se réduit à un système de classement, et que la terminologie n'est au fond que la plus parfaite des nomenclatures. Comme celle des savants, dont elle est le prototype, elle classe les mots, et partant les idées, selon leur valeur respective ; elle a de plus l'avantage d'être complète, puisque sa classification est double, fixant le genre par son action directe et l'espèce par l'inverse, ramenant la diversité à l'unité après l'en avoir fait surgir, et aussi parce que ses dénominations sont naturelles et non barbares.

IV

Tandis que l'étymologie a pour guide, pour âme, la science, l'analogie n'a pour s'appuyer que l'usage. Ce que la néologie nomme *initiatif* et *terminatif,* à cause de la position, et l'étymologie *préfixe* et *suffixe,* parce qu'elle en connaît le sens, l'analogie le nomme *radical* et *désinence,* parce qu'elle l'ignore. Mais, quoique nos langues actuelles soient de formation secondaire, et par conséquent dépendantes de l'usage et très-difficiles à analyser, on peut déduire de ce que j'ai dit, cette conséquence, qu'à l'origine toute particule modificatrice, prise isolément, fut significative ; et cette autre, que nos langues désinencielles ont été d'abord agglutinantes, ainsi que nous le verrons plus au long à propos du latin rustique, prédécesseur du roman.

De ce que l'analogie n'est pas scientifique, sa sûreté n'en est pas moins réelle ; l'usage, qui n'est, à vrai dire, que la coutume agissante, la loi en activité, est constant dans ses habitudes. Quoique essentiellement mobile et variable, comme l'avait déjà remarqué Varron, à l'époque latine, *omnis consuetudo loquendi in motu est,* pour si empirique qu'il soit, il ne l'est jamais à ce point de devenir communément arbitraire ; la loi est en lui, et, s'il n'est pas toujours en accord avec elle,

on ne peut nier qu'il ne le soit le plus souvent. Pour le peuple, l'usage est la science même du langage ; science instinctive, sans doute, mais dont il ne se fait pas faute de tirer hardiment et librement tout ce qui lui est nécessaire. Qu'*envielhir* se fasse par étymologie d'*en* modifiant *vielhir,* ou par l'analogie du groupe *enardir, enférir, endevenir, enriquir,* etc., peu lui importe, puisque le résultat est le même. La persistance de l'usage n'est pas moins curieuse ; nous en avons une preuve dans cette habitude de nos compatriotes de ramener tous les verbes à la même désinence, (ex.: *rogeiar* pour *rubescere, amoussar* pour *amosir*), tous les féminins à la même finale (ex.: *nora* pour *nurus, grua* pour *grus*), etc. Au lieu de créer des exceptions, comme on se l'imaginerait volontiers, il étouffe au contraire celles qui existent et les soumet aux exigences de la règle. Il est certain, du reste, que, pour la plupart des cas, le patois en remontrerait au langage académique, pour la fixité et la pureté des traditions.

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'analogie est encore la seule voie que puisse prendre la libre formation des mots. Bien qu'instinctif, l'usage existe, et il est facile d'en constater la brillante floraison et le magnifique épanouissement, tandis que la science, vu le peu d'ancienneté de ses études, n'est encore que dans le devenir. Si je demande ce qu'est *entreprendre,* l'étymologie répondra que c'est un verbe réciproque, formé du simple *prendre* et du préfixe *entre,* lequel a cette valeur de circonstance ; l'analogie, à son tour, répondra que ce mot appartient au groupe *entremetre, entrecelar, entrecausar, entreparlar,* etc., lequel a le sens de réciprocité d'action. Jusque-là les deux procédés se valent ; car, si l'un précise la valeur du vocable par l'examen de ses parties, l'autre la détermine par une comparaison ingénieuse.

Mais ce que l'étymologie fait pour *entreprendre,* dont les éléments sont connus et distincts dans le discours, *entre prendre, prendre entre,* elle ne le pourra pas pour ceux dont l'origine est à enquérir. S'il s'agit de *cantaire,* par exemple, l'analogie répondra, comme à l'ordinaire, que ce mot appartient

au groupe *aire* précité, lequel indique un individu faisant l'action exprimée par le verbe ; mais que dira l'étymologie ? Rien, puisqu'elle ignore la raison scientifique du fait. Or ce qui est exact pour l'explication des termes l'est aussi pour leur formation, l'analogie n'étant jamais arrêtée là où l'étymologie avoue son impuissance.

Du reste, il est bon de remarquer que les néologismes analogiques sont formés par corrélation d'idées tout autant que par corrélation de termes : *cantaire* n'est pas régulier seulement parce qu'il appartient au groupe *aire,* mais aussi parce que l'action, *cantar,* suppose un individu agissant, *cantaire,* absolument comme *bramar* suppose *bramaire, donar donaire,* etc. Les *Leys d'amors,* après avoir constaté le fait de la dérivation, ainsi que le *Donatz proensals,* quoique d'une manière fautive, parlent de la corrélation d'idées sous le nom de règles des noms respectifs. Ainsi, pour G. Molinier, *fils* suppose *père :*

Quar tu no podes dire filh, *que no entendes* payre [1].

Et *jour* suppose *aujourd'hui :*

La tersa (*derivatio*) *en significat solamen, coma* huey *se desshen de* jorn, *et enpero* huey *et* jorn *han diversas votz, pero en significat s'accordo* [2].

De même, mais par des corrélations moins violentes, dont les attaches sont faciles à saisir, parce qu'on ne sort pas de la même famille ou du même groupe, du dérivé *amoros* se déduit la racine *amor;* du négatif *desamar,* l'affirmatif *amar;* de l'actif *amant,* le passif *amat;* du masculin *amaire* ou *pastor,* le féminin *amairits* ou *pastora ;* de celui qui fait l'action, *amador*, celui qui peut en être l'objet, *amadis ;* du diminutif *cantaret,* le positif *cantar;* du réduplicatif *revezer,* le simple *vezer;* du comparatif *genser,* le qualificatif *gens,* etc. C'est qu'après tout, comme l'indique son nom, la logique n'est qu'une partie de la science des mots ; bien penser, c'est le plus sûr moyen de bien parler et de bien écrire.

[1] *Leys d'amors*, II, 41.
[2] *Id.* II, 25.

V

Si l'on ne peut douter, après ce que j'ai dit, que le vocalisme et l'organisme, la dérivation et la corrélation, ces quatre convenances essentielles du langage, ne soient appuyés sur des principes réels, il me semble qu'on ne peut douter non plus qu'il n'en résulte le droit de former des mots nouveaux. Pourquoi admettrait-on *amaire* et rejeterait-on les analogues *abaissaire, abandonaire, abeuraire, abrazaire, acabaire, acampaire, acompanhaire, acordaire, acusaire, adobaire, afamaire,* etc., qui sont tout aussi réguliers et tout aussi nécessaires? A quoi bon déterminer et formuler les lois du langage, s'il était défendu de les appliquer régulièrement?

Dans la langue romane, la libre formation des mots a toujours existé et existera toujours. — C'est une tradition de la vieille Gaule, qu'elle conserve fièrement et grandement; elle n'a pas répudié, comme le français, l'héritage de cet esprit gaulois, dont le franc parler était si amusant et la fantaisie si étincelante. Comme lui, si elle désire que le bon sens soit d'accord avec les actes, elle veut aussi que l'essor de la pensée soit libre. Nos idiomes occidentaux, d'ailleurs, ne se sont pas formés par des emprunts continuels au latin, arrachés lambeau à lambeau, ainsi qu'on nous l'enseigne; ils sont sortis d'un fonds vernaculaire, qui s'est accru progressivement, dans une juste mesure et par le propre jeu de son mécanisme.

Est-ce à dire que la libre formation des mots soit livrée au caprice? Non, car au-dessus des principes énoncés plane une exigence étroite, la même qui fit inventer la parole et qui veille encore à son accroissement, la nécessité. Rien n'est accepté par la langue qui ne soit frappé à son coin. Tout mot nécessaire, s'il est selon l'usage, est convenable et par suite admissible. D'où quatre remarques évidentes. Nos langues modernes étant de formation secondaire, on ne peut admettre de mots simples, primitifs, qu'avec une extrême circonspection. Le fonds roman étant très-riche, on ne doit emprunter à d'autres langues que si ses divers éléments combinés ne suffisent pas. Tout mot composé, fait de parti pris, pour le plaisir, est

par cela seul vicieux et condamnable ; c'est un corps dont l'âme est absente. Enfin tous les éléments de la langue ne sont pas également nécessaires en composition : il en est d'une nécessité absolue, par exemple ceux qui appartiennent à son génie propre ; d'autres d'une nécessité relative ou même contestable, selon qu'ils viennent du latin, du grec, ou d'ailleurs. De ces derniers ne peuvent naître que de ces mots savants, vrais solécismes, que l'usage populaire bannit et que la langue rejette à chaque révolution.

La libre formation est exigée et par la grandeur de l'esprit humain, jaloux de disposer de moyens d'expression multiples comme les objets qu'il conçoit ; et par la rectitude du discours, qui ne peut exister si l'on n'a pas le mot propre et la locution convenable ; et par le dénûment de la langue, qui donnerait par abus plusieurs acceptions équivoques au même mot, en dépit du bon sens ; et par la traduction, qui lutterait vainement avec la hardiesse et la mobilité des langues libres ; et par la fantaisie, qui aime ce qui change et ce qui se renouvelle sans cesse ; et enfin par la versification, que le petit nombre de rimes réduirait de force à la monotonie et à l'uniformité. Ajoutons que, si la langue est une transmission de règles précises, ainsi que je le crois, il serait aussi absurde de vouloir contrarier ou condamner la libre formation des mots qu'il serait absurde de vouloir arrêter l'expansion de la séve, le développement de la feuille, l'éclosion de la fleur, la maturité du fruit. C'est avec raison qu'Horace a comparé ses progrès à ceux de la végétation. L'arbre ne peut cesser de produire qu'à la condition de se rabougrir, de s'atrophier, de périr ; de même la langue.

En résumé, je considère la libre formation des mots comme le plus beau privilége de la langue romane ; elle lui doit son énergie, sa splendeur et en partie sa réputation. C'est qu'il n'est rien de plus indispensable à l'homme, au penseur surtout, que la liberté de la parole, cette vivante et retentissante manifestation de la liberté de la pensée. Mutiler l'une, c'est mutiler l'autre ; lui donner des ailes, c'est faire planer l'esprit dans de vastes et mystérieux infinis.

Achille Montel.

DIALECTES MODERNES

ŒUVRES CHOISIES DE ROUDIL[1]

Les poésies de Roudil sont écrites dans le sous-dialecte de Montpellier, tel qu'on le parlait au milieu du XVIIe siècle. Le recueil qu'il en a laissé sous le titre d'*Obras mescladissas d'un baroun dé Caravétas*[2] commence en 1642, l'année même où Sage s'éteint misérablement, et finit en 1677, au moment où l'auteur de l'*Opéra dé Frountignan* va prendre la plume à son tour pour ne la quitter qu'en 1716. Ces trois poëtes réunis fournissent une succession précieuse de textes qui permet de suivre sans interruption, et pendant plus d'un siècle, les variations de notre langue vulgaire, d'étudier le degré croissant d'in-

[1] Son nom véritable est *Rodil*, c'est ainsi qu'il est écrit dans les actes de l'état civil; mais la forme patoise de *Roudil* a prévalu.

[2] *Las Obras mescladissas d'un baroun dé Caravétas, imprimadas à Cantagril per Janas Buscaliensis*, 1677. Ce titre fantasque demande quelques explications : la ville de Montpellier était autrefois *seigneur* et jouissait noblement du domaine de Caravètes, Combes, Puechconil et Valène, situé dans la commune actuelle de Murles. Les consuls étaient, dans certaines circonstances, tenus d'en rendre hommage au roi, et les gens de la ville avaient pris l'habitude de se traiter plaisamment de barons de Caravètes. Habitant de Montpellier, enfant du Clapas, baron de Caravètes, c'était synonyme.— Cantagril est un ténement désert et aride situé près de Substantion.—Quant au Janas Buscaliensis, ce fut apparemment un de ces types populaires et bouffons comme Tony Bouy, Jean Lamprés et autres, qu'on a toujours rencontrés dans les grandes comme les petites villes. Les registres protestants mentionnent, en 1567, la naissance d'un Jean Buscaliensis, fils de Fulcrand B. et de Jehanne Rousselet, tenu en baptême par le procureur général Philippi.

fluence qu'exerce sur elle la langue française, et de constater l'altération des termes et des formes grammaticales qui en devient la conséquence forcée. Les *Folies* ont été souvent imprimées, l'*Opéra* l'a été également, et peut-être aurons-nous plus tard l'occasion d'en parler avec détail ; mais les œuvres du baron de Caravètes sont restées jusqu'à ce jour manuscrites, malgré l'estime dont elles ont joui dès leur apparition. Nous avons pensé que le choix qui va suivre permettrait d'en apprécier, enfin, le mérite et la supériorité.

Roudil, en effet, mieux que les autres, sait résister et se soustraire à cet envahissement du français qui va toujours en augmentant pendant le XVIIIe siècle, pour atteindre de nos jours les dernières limites. Tandis que Sage, quoique plus ancien, a le défaut d'employer trop souvent et sans nécessité des mots français altérés, auxquels il se contente d'appliquer une désinence languedocienne, notre auteur, au contraire, plus scrupuleux, pénètre dans la contexture intime d'un idiome qu'il a profondément étudié[1] et vers lequel l'attire un charme particulier. Son patois, d'une pureté remarquable, est aussi loin du vocabulaire trivial et grossier que Sage va ramasser dans les mauvais lieux, que du langage quelquefois emphatique et exagéré de Goudelin, surtout dans ses productions de jeunesse. C'est le patois naturel et fluide, élégant et familier à la fois, qui était alors d'un usage général dans les meilleures sociétés de Montpellier, à une époque où bien peu de privilégiés encore se trouvaient initiés à la langue française. Roudil, qui le manie à merveille, excelle à lui emprunter ses locutions les plus caractéristiques, ses tournures rapides et pittoresques, à mettre en œuvre ces allures vives, flexibles et cadencées, qui en constituent le génie et que l'esprit local a créées presque toujours pour le besoin du moment, obéissant, à son insu, à des lois d'euphonie qu'il pratique sans les connaître et sans s'en rendre compte.

[1] Il avait composé un *Dictionnaire du patois de Montpellier*, que sa famille négligea malheureusement de faire imprimer. (D'Aigrefeuille.)

Sage, d'ailleurs (qu'on peut encore prendre pour comparaison, parce que Roudil a toutes les qualités de ses défauts), Sage est trop franchement du peuple: la fréquentation des grands seigneurs a bien pu développer en lui cette prestance et cette distinction que les contemporains signalent en sa personne, mais son vers garde la marque indélébile de son origine. S'il a du naturel et de la rondeur, il manque de grâce et de délicatesse; et quand par hasard un grain de sel attique s'y fait sentir, il produit tout l'effet d'une dissonance. Sa muse débraillée se complaît trop, au reste, dans des écarts qui sont impardonnables quand, au lieu d'accuser une simple débauche d'esprit passagère, ils deviennent en quelque sorte le cachet d'un auteur. Aussi la critique serait-elle en droit de demander un compte sévère à ses œuvres, à cause de l'engouement dont elles furent jadis l'objet, si elle n'avait à se souvenir, comme circonstance atténuante, que ses *Folies* ont ouvert la carrière aux autres poëtes de notre contrée, et qu'en réalité cette vogue procédait moins de son mérite que de l'amour-propre surexcité des Montpelliérains, flattés et jaloux d'avoir leur poëte patois, comme Toulouse et Béziers avaient le leur.

Il en est différemment chez Roudil: on retrouve toujours l'homme d'éducation et de bonne compagnie. Toutes les licences que la langue vulgaire peut se permettre, il les connaît, mais il n'en use guère, et le bon goût modère constamment sa verve, tout en laissant à son badinage de quoi défrayer grassement la gaîté du lecteur. Ses qualités distinctives sont une véritable facilité de versification, une valeur poétique soutenue, un style plein de coloris, d'animation et de souplesse. Roudil est un esprit calme, modeste et mesuré; ne visant pas au lyrisme, ne recherchant pas les grands effets, exempt même de l'enflure qui était dans le goût de son époque; rimant à ses moments perdus, en latin, en français, en patois, au gré de sa fantaisie; faisant passe-temps de son érudition et de son talent, et ne leur demandant rien de plus que sa distraction et celle des amis avec lesquels il se trouve, soit à la ville, soit à la campagne.

Ce n'est pas un caractère morose : sa philosophie est empreinte d'une douce et fine bonhomie qui l'empêche de creuser ses souffrances et d'exagérer ses chagrins, lui fait prendre les choses pour ce qu'elles sont, et le ramène toujours à la gaîté en lui faisant regarder le monde comme une tragi-comédie à travestissements. Ce n'est pas davantage un viveur : s'il chante le vin, c'est sans se griser ; s'il chante l'amour, c'est toujours le même objet qu'il encense, c'est Rosinde ; et Roside est tout simplement sa femme, envers laquelle il ne commet pas, dans le cours de son livre, la moindre infidélité poétique.

Tous les genres de poésie légère, au surplus, lui sont bons. Demandez-lui des sonnets, des satires, des odes, des chansons, des airs de ballet, des coq-à-l'âne, etc., il s'en tirera avec la même aisance et le même bonheur, et toujours en restant dans le même diapason quant à la manière. Aussi, quand on a lu ces vers coulants et naturels où les idiotismes abondent, où la pureté de la langue s'allie si bien avec une verve constante et de bon aloi, on est bien vite pris de sympathie pour le talent original, pour l'esprit fin et enjoué de notre poëte, et l'on regrette qu'au lieu de se faire l'éditeur de Sage, il n'ait pas plutôt songé à imprimer ses propres poésies.

Le choix que nous donnons avait été fait par Martin, l'auteur des *Loisirs d'un Languedocien,* pour entrer dans les pièces justificatives de son *Essai historique sur le langage vulgaire de Montpellier,* dont il préparait une seconde édition qui n'a pas vu le jour. Tout est inédit, moins le sonnet de la *Belle matineuse,* rapporté par d'Aigrefeuille, et le *Testament du Sage,* que Roudil inséra, avec l'acrostiche qui l'accompagne, à la suite de l'édition des *Folies* de 1650. Martin avait eu deux copies de Roudil à sa disposition. Nous ignorons ce que l'une est devenue ; l'autre, que nous avons vue il y a quelque temps entre les mains de M. S...., semble être le manuscrit autographe de l'auteur, ou tout au moins une mise au net, faite en vue de l'impression. Quelques pages de la fin, écrites d'une autre

main, sont postérieures à la date du recueil et paraissent indiquer que Roudil vivait encore en juin 1683 [1].

Nous avons, du reste, scrupuleusement respecté l'orthographe du manuscrit, et le seul changement que nous nous soyons permis a porté sur les désinences. On sait que l'idiome toulousain était, en quelque sorte, devenu un type pour les poëtes du Midi qui s'essayaient dans la langue vulgaire. De là cette habitude prise jusqu'à Favre de remplacer l'*a* final euphonique par l'*o*, qui donne aux dialectes voisins cette grossièreté et cette rudesse qu'on leur reproche. Nous avons rétabli la voyelle qui fut toujours la seule admise par la prosodie de notre idiome.

On a peu de renseignements biographiques sur Roudil. Son existence fut de celles où se dessinent toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui font la douceur de la société humaine, mais qui, moins admirées que les actions brillantes, ne laissent guère de trace après elles. Jacques Roudil naquit à Montpellier le 31 janvier 1612 [2]. Tout le monde était avocat dans sa

[1] C'est un petit in-8° de 377 pages, couvert en parchemin, et dans lequel les pièces françaises, latines et patoises, sont mêlées les unes avec les autres. Les dernières sont les plus nombreuses. Voici quelques titres français ou patois relevés en passant : *Ode à Mgr de Schomberg. — Prologue d'un ballet à Castres*, 1647.—*Boutade des Tapemois, dansée à Montpellier le* 6 *mars* 1650 : *Récit des cabaretiers. — Carescausses.* Idylle. — *Sur la beauté de la belle Grefeuille de Nimes. — Prologuo per una coq-a-l'ana réprésentada à Pignan.— La Débaoucha dé las fennas daou Pas-Destrech é dé San-Guilhen.— Les Vendanges de Pignan.* 1654. Cette dernière pièce, assez longue, ne serait-elle pas l'idée première du petit poëme patois de Rigaud ?

[2] « Du 8 février 1612. Jacques Rodil, né le dernier jour de janvier, fils de M. Daniel Rodil, docteur et advocat, et de damoiselle Henriette de David. Présenté a baptesme par maistre Jacques de Rey et damoiselle Marguerite de Fizes ; baptisé par M. Rudavel. » (Registres protestants, année 1612.) — Jean Rodil, grand-père de notre auteur, était notaire et procureur aux Aydes. Il mourut en 1612, après s'être marié deux fois : 1° avec Marthe Rey, dont il eut, en 1577, Daniel Roudil, père du poëte; 2° avec Catherine Dalard, dont il eut Jean Roudil, trésorier de l'Extraordinaire des guerres en

famille ; il suivit une carrière ainsi toute tracée, dans laquelle il apportait ce qu'il faut pour se faire remarquer : beaucoup d'instruction, un esprit droit et judicieux, une élocution à la fois élégante et facile. C'était l'époque où la Cour des aydes de Montpellier jetait son plus vif éclat. Roudil sut rapidement conquérir une des premières places à sa barre, et sa réputation égala bientôt celle des Gauteron, des Marcha et autres célèbres avocats du temps, dont le nom est aujourd'hui complétement oublié.

Mais Roudil était d'une religion qui n'avait pas les sympathies de l'État. Au lieu d'imiter les abjurations intéressées dont presque toutes les familles notables de Montpellier donnaient alors le spectacle, il persévéra résolûment dans la foi protestante ; et cette fermeté presque étrange au milieu de tant de gens qui pactisaient, transigeaient, cédaient et se pliaient aux changements du temps, lui valut une foule de tracasseries qui vinrent troubler sa vie, déjà attristée par la perte successive de plusieurs enfants. Sur la fin de sa carrière, il se vit même refuser par ses confrères catholiques le titre de doyen, qui lui revenait de droit. Il se retira alors à Pignan, et la mort vint à propos l'y trouver, au moment où la révocation de l'édit de Nantes l'aurait forcé de répudier une croyance qui lui coûtait si cher, ou d'aller traîner sa vieillesse sur une terre étrangère[1]. De son mariage avec Marie de Fargues il ne lui restait qu'une fille, mariée avec Hercule Dupleix, s[r] de la Tour, et un fils, Jean Roudil, qui se fit avocat comme son père, mais qui n'égala pas sa réputation.

L. G.

Languedoc. Daniel Roudil, docteur et avocat, épousa en 1609 Henriette de David, fille de Jacques David, aussi avocat, et seigneur de Montferrier. Henriette était née en 1581, elle mourut en 1664 ; son mari était mort avant elle, en 1656. Jacques Roudil avait un frère (Louis) et plusieurs sœurs, dont l'une épousa Jean Geoffret, seigneur du domaine de Carescausses, sur lequel il a composé une pièce de vers.

[1] Il nous a été impossible de découvrir, soit à Pignan, soit à Montpellier, la date exacte de sa mort. Tout porte à croire qu'elle arriva sur la fin de 1684. Roudil avait alors soixante-douze ans.

I

LOU BAROUN DÉ CARAVÉTAS

AOU LECTOU [1]

Bén qué souvéntas fés iéou n'aje crous ni pila,
Iéou souy fil d'un oustaou lou milhou dé la vila:
Moun payre a fort longtéms qu'a plégat soun courdil [2];
Mès ma mayre despèys a l'esprit tant sutil,
Qué cinq ou sièy céns ans émb'un brassat dé mézes
Li'an pas pougut ravi la bèoutat qué li vézes.
Aou contrari pus bèla, é jouva dé quinze ans,
Ela fay cada jour quaouque parél d'éfans ;
E tant mai dins l'oustaou li'a dé jouva maynada,
Tant may ma mayre vèn pus richa é pus prézada,
Sans qu'éla intre jamay dins aquél péssamén,
D'oun lous poudé nourri toutes hounestamén ;
Bén qu'ara qué parlan éla aje una séquèla
Dé bestiaou déscouhat, dé *filhas* qu'on apèla,
Prestas à maridà ; è d'aoutras au tétin,
Couvertas propramén dé sarjà é dé satin.
Ma mayré, aou prémiè cop qu'éla sé trouvèt fèra [3],
S'accouchèt dé ma sore Alis dé la Bèoufèra,
Filha de grand esprit, é qu'én soun téms aguèt
Cént cos may de galans qu'éla noun né vouguèt,
Tant éla aviè dé qué se fayre trouva bèla.
Pioy né vénguèt Aounès dé la fon Putanèla,
Filha escarabilhada, é dé tant bon humou

[1] Cette pièce est une espèce d'allégorie pour faire savoir que Roudil est originaire de Montpellier; aussi voit-on qu'il appelle sa sœur aînée Alix de la Valfère, ce quartier passant pour être un des plus anciens de la ville.

[2] Plégà soun courdil : *plier bagage, mourir.*

[3] Fèra : *enceinte.*

Qu'aco li faguèt bén soupçouna soun hounou ;
Car duran tout un téms éla ténguet escola
Per dréssà dins l'amour nostra jouynéssa fola ;
E d'aqui n'arrivèt qué caouques galans sious
L'apélèroun après la fon de Boumbaquious.

D'aoutras sores iéou n'ay tout'una boulégada :
Antogna daou Courraou, Jana de l'Esplanada,
Gracia daou plan de l'Oum, Francéza daou Cannoou,
Marioun dé la Babota, Anna dé Castèlnoou,
Lucia daou Pas-Déstrèch, Bétris daou Pous dé Fèrre,
Qué per un gulétoun sé fay pas manda quèrre ;
Mes layssén-las aqui per noumma quaouqués uns
Das pus braves goujàs, nostres frayres coumuns.

Froucan dé Pioch-Counil, couma m'a dich ma mayre,
Gran dé cor é d'ésprit, fouguèt moun prémiè frayre.
Ela s'accouchèt pioy dé Jan daou Merdansou
E daou célèbre éfan Toni dé Pièch-Pinsou,
Qué vénguèt amourous dé Grazinda dé Latas,
Qué n'és fola d'amour dé Jan dé Salicatas ;
Mes lou sort fantastic, sans qu'on sapia couci,
Défén à toutes dous dé sé poudé gaouzi.

Bèrtoumiou dé San-Ruf, grand damoussur dé quilhas,
Qué fouguèt aoutras fés payre dé mila filhas,
Es un dé mous gèrmans ; mès cèrtèns accidéns,
Quaouquas annadas a, li'abatèroun las déns ;
Si bén qué tout un téms esfialat d'un catari,
El visquèt couma un mort prèste à métre aou suzari.

Per d'aoutres fratilhous, iéou n'ay tout un milhè ;
Sé lous vézias énsén, sembloun un abélhiè :
Hector doau Cros-daou-Bioou, Jan de la Palissada,
Guilhaoume daou Cam-Ver, Guiraou de la Pouïada,
Toni dé San-Guilhèn, La Toure d'én-Canét,
Jacoumar daou Palay, San-Marti-de-Prunét,
San-Jan, San-Bertoumieu, lou Pés de l'Archinbèla [1]

[1] Le poids du Roi.

Lou Roc-de-Pézénas, lou Valat-de-la-Bèla,
San-Roc, lou Coulombiè, Boutounet é Mounmaou,
Montaoubérou, Maoubos é lou Pon-Jouvénaou,
E tan d'aoutres éfans doun lou noumbre m'accabla.
Daqui vézès s'ïéou souy d'una raça hounourabla ;
E s'iéou n'ay pas sujèt émbe tant dé paréns,
A quaou noun m'ayma pas, dé régagna las déns.
Douncos qué me voudra légi qué mé legigua,
E, couma émb'un éncan, qué voudra dire, digua.

II

PINTOULET

La mitat daou mounde sap pas
Couci l'aoutra çay sé baréja,
E sé cadun à soun répàs
A de poutage ou d'ayga fréja.
Lou riche vilèn és tout soul
Qué manja é chica soun sadoul,
Entrémén qué lou paoure diable
S'éniquilis dé mala fan,
Ajassat davan soun éstable
Faouta d'un michan tros dé pan.

Un présidén gras couma un bioou,
Qu'a dé milhouns may qué d'annadas,
Bén qué siè caoudet couma un ioou,
S'acata dé quinze flassadas.
Lou fréch lou toca pas jamay,
Siè quand sé lèva ou quand sé jay.
Né ris tout soul quand s'éstouroulha
Assetat davan un brazàs,
Quand un coucarou s'éspézoulha
Aou sourél jout quaouqué bartas.

Un richard, d'un aoutre coustat,
Prén, la nioch, una jouyna filha,
E, daou fioc d'amour trèspourtat,
A gogo cabis sa védilha.
El resta tout émbalaouzit
Daou plazé d'avédré gaouzit
D'aquéla béoutat angéliqua,
Daou téms qué lou paoure Vidaou,
Per récata sa fréja biqua,
Pot pas trouva lou méndre traou.

Toujour lou mounde vay ansin ;
Ayci richéssa, alay paourièyra.
L'un d'un calhaou fay soun couycin,
Laoutre a couycin é couycinièyra.
L'un a vingt plats à soun soupà,
Un aoutre pot pas atrapà
La mitat d'una salabida[1].
L'un a d'éscus à plén paniès
E de blat per touta sa vida ;
L'aoutre na ni blat ni diniès.

Visquén doun couma avèn viscut,
Sans s'esglaïa dé la paourieyra :
Efan nascut Dieou la pascut ;
Quaou n'a d'oustaous, a la carïeyra,
Dégus noun mouris pas dé fan.
Lou blat a mermat aquést'an,
E lou vin bayssa d'houra én houra.
Qué qu'arrive, iéou souy countén ;
Quand cugaray, save pas quoura,
Mé réstara qué trop d'argén.

[1] La melette, poisson.

Qué lou riche, que l'usuriè,
Crèbou dé rire én sas mouninas ;
Ieou é Pièrrou lou courdouniè
Créban milhou dins las cousinas.
Lous tacans[1] gaouzoun pas manjà,
E noun pensoun rés qu'à loujà
L'argén qué raouboun sus lur mayssa ;
Naoutres n'avèn pas dé quibus
Per croumpa ni coffre ni cayssa :
Lou fican tout dins gorgibus.

Qu'oun n'aoura prou, qué lou bon Dieou
N'in done bé tant qué s'éspéte ;
Sa richéssa n'és pas per iéou,
Paoure qué souy, souy gras qué péte.
Pot estré qué s'iéou n'aviè may,
Ieou sériè pas sadoul jamay ;
D'estré riche n'ay cap d'évéja.
La mitat daou mounde sap pas
Couci l'autra çay se baréja.
Viva toujour mous de Vinas !

III

SATIRA

CONTRA LA RAZOU DÉ L'HOME

Qué lous homes soun baous ! qué la razou n'és flaca !
L'un à gagna d'argén tout soun esprit estaca,
L'aoutré à l'escampilhà s'estudia nioch é jour ;
L'un sé désséca aou joc, l'aoutre à fayre l'amour ;

[1] Tacan, *maraud*.

L'un rénja soun oustaou quand l'aoutre lou ruïna;
L'un resta aou cabinet, l'aoutre dins la couzina;
L'un travèssa la mar pèr énflà soun cabaou,
E per aquél sujet noun crén ni fréch ni caou;
L'aoutre, la brèta én l'èr, né noun brama qué guerra:
Pér un moucèl dé pan vén ou dona la terra.
Dégus n'a cap dé sén. Taou a cént mila frans,
Qué pèr jamay mouri noun déspéndriè siéis blans:
E taou dins soun boussot noun a diniè ni malha,
Qué noun sap pas dinna sans bon vin é poulalha.
L'un ni l'aoutre n'a pas ni rima ni razóu,
E lous dous an bézoun d'una bona liçou.
Mès lou mouïèn aqui dé poudé métre l'ordre?
S'anave à bon talén.... mès noun gaouze pas mordre.
Lou grouman és à séc é voou toujour manjà;
Dégus jusqu'as ayci n'a pougut lou rénjà.
La razoù noun és pas tout cé qué l'on estima;
E l'imé asségurat qué las bestias anima
Voou cént mila fés may qué noun pas la razoù;
Una bestia fa tout é d'houra et dé sézoù.
La fourniga toujours dins l'éstiéou né méyssouna,
E manja soun sadoul l'hivèr amay l'aoutouna;
Tandis qu'un couquinàs qué n'a rés fach l'éstiéou,
Crèva dé fan l'hivèr é nut mostra lou quïeou.
L'aoucèl dé quaou l'amour és pèr tout rénoumada,
Qué nourris dé soun san sa nouvèla cloucada,
Aprén à l'home riche à bayla d'éscus blans
Per amor dé nourri couma caou sous éfans.
L'éducatieou per tout és una caouza bèla
Qu'un payre déou toujour avé dins sa cervèla;
Mès qué n'i'á, lous tacans, qué rizou daou sabé
E layssoun lous éfans sans saoupre *a* ni *bé,*
Puleou qué dé bayla quaouquaj souma, l'annada,
Per véyre hounestamén sa familha éducada.
Qu'arriva? qu'él mouris; é soun éfan butor,
Dins quaouques paréls d'ans ataris lou trézor.

Razoù, qué fazès doun dins aquéla cabocha?
N'iá paouc, a dire vray, qu'oun méritoun talocha.
L'home n'és rés qu'un fat, é créy avé dé sén ;
É taou sé créy savan qué n'és qu'un inoucén.
Taou pèr fa d'armanàs agaja las éstèlas,
Qué jamay n'én saoupra tan qué las giroundèlas,
Que manquoun pas chaca an, quand sé sara l'hivèr,
Dé sé véni cabi déjout quaouque couver.
Taou fa soun bon varlét qué la méndra cigougna,
Per fèt de piètat, li fa toujour vergougna.
Aquél aoucèl sacrat émplèga tout soun téms
A cerca çay é lay récate à sous paréns ;
E noun souffris jamay qué lur paoura vièlhéssa
Noun aje dins lou liech déqué paysse à largéssa.
L'homé, lou pus souvén, l'iol séc, sans coumpassioun,
Véy qué dé mala fan soun payré sé mourfoun,
Daou téms qu'él, couquinàs, coufit dins lous délices,
Dins lou milhou lougis sé trata à trés sèrvices.
Aqui lou magistrat cuga l'iol é fa chut ;
Lou payre és endacos é sans pan é tout nut.
Ounté sias-vous, razoù ? qué nous dizés-vous ara ?
L'imé tout naturèl d'aquéla bèstia rara
Qué rénd à sous paréns soun dévé cada jour,
Vaou-ti pas may qué vous, vantada à pèou rébour ?
Despioy qué lou pécat a gastat la natura,
La razou noun és rés qu'una carélha éscura,
Qu'aou lioc dé nous counduire aou cami qué n'és dréch,
Nous énfourna souvén dins quaouque pas déstréch,
Ounte adoun la paourota es talamén én péna
Qué layssa ana davan l'azar qu'adoun nous ména.
D'aqui vèn qué l'on vey à tout'houra dé géns
Qué tomboun à moulous dins dé taous acidens,
Que s'avièn couma caou dé razou dins la tésta,
Se métrièn aou suploch lou jour dé la témpèsta ;
Mes couma la razoù lur fay pas grand impach,
Sè négoun, couma on dis, dins lou pus méndre éscrach.

Un jouve miroundèou [1], qué pèr tout nista é conta,
Sans agaja pus lion subre una jouva monta ;
E, quand dins quaouque téms sé trova émpachégat,
Accuzà la razoù, pioy sé counfessa un fat.
Una véouza, à soun tour, sans éspéra l'annada,
Espouza soun varlét de quaou s'èra couyffada ;
Mès pèrd daou mèma cop soun hounou, soun cabaou,
E dé soun homé mort caou qué quitté l'oustaou.
Razoù, qué dizès-vous d'una caouza tant bèla ?
Aco n'arriva pas à cap de tourtourèla.
Quand soun mascle n'és mort, souléta fay soun hays ;
En pus d'aoutres, la paoura, oh ! noun, dourmis jamays !
Ela noun reçap pas dé pus d'aoutrés l'aoubada,
Jamay charivari noun n'a cap révélhada ;
Ela sèrvis d'exémple én fèt de fézaoutat [2]
Qué gardara toujour à sa cara mitat.

Razoun, ime, véjan quint'és pus rézounable :
Véouza qué sé gaouzis én soun varlét d'éstable,
Ou l'aoucèl què sé plan adéré nioch é jour,
Én cercan, én sounan, én sounjan soun amour ?
Dins lous plazés la fénna és malamén négada ;
La paoura tourtourèla és das plous déssécada.
Ime fa cé qué déou ; é la borgna razou
Sap pas servi la véouza én soun pus grand bézou.

Razou, sé faou calà, pioy qué l'ime doumina ;
E qu'aqu'él bestialét qué s'appèla l'hermina,
Per noun mascara pas sa pèl dé vélous blan,
Abandouna toujour sa vida éndé soun san ;
Daou téms que foça géns appélas rézounables,
Fazén d'osca a l'hounou soun pas fort escuzablés :
Lous bouriqués, ma fouè, toutes azés qué sièn,
Per l'hounou de l'éspèça à grand péna ou farièn.

A bén counclure dounc, chaqua home, sé pot dire,
Es un grant animaou qué dona bén à riré.

[1] Miroundéou, *freluquet*. — [2] l'ézaoutat, *fidélité*.

IV

SOUNÉS

1

Jamay noun ay dourmit amoun sus lou Parnassa,
Ni bégut dé la fon dé l'émploumat rouci ;
S'iéou rime quaouque paou, démandés pas couci
La natura é lou vin m'an fach aquéla graça.

Jamay l'ayga d'un riou, per tant dé bé qué fassa,
Pot pas d'un tapachot fayre un gay sans-souci.
A lou qu'és fat quand nay, caou pas dé médéci ;
Lou sén és pas dé fruch qué sé crompa à la plaça.

La natura, én nasquén, met dins naoutres quicon
Qué vaou may qu'Hélicoun é l'ayga dé sa fon ;
Pioy l'home én grandissén d'un bon piöt s'embrayga.

Ansin sé fa lou pouèta, é quaou voou bén rimà
Aou pus mati lévat daou milhou déou chimà :
Jamay n'i'agut bon vers d'un home qué béou d'ayga.

2

SUS LA PLOJA D'ANIOCH, JOUR DÉ SAN JORDI

Jourjét, aquésta fés, sé rénd la tèrra amiga,
Pioy qu'aquél vén foulàs qu'aviè fach tout lou jour
Sé chanjà subrenioch én lagrémas d'amour,
E qué lou cièl douvris dé sa grand mar la diga.

Noun vézian rés dé vèr ; lou razin et la figa
Eroun toutes braouzis couma la rama aou four ;
Lou blat aou milhou foun restava jaoune é cour :
Tout prénié soun éndéc jusqu'a la méndra ourtiga.

Mès aquéste ploujàs qué tout anioch a fach
Fara lou mèma éffèt qué fay un nouvèl lach
As pichos éfantous qu'una nourriça éngana.

Déja tout prén vigou : la vigna creys d'un pan,
Lou blat a vista d'iol s'aoussa, flouris é grana ;
E n'iá qué l'uzuriè qué sé séque aquest'an.

3

LA BÈLA MATINOUZA [1]

Ioy sus lou gran mati iéou souy sourtit défora
Per réfréscà moun cor que brulla couma un four,
Quan ay vis paouc à paouc appareyssé l'aourora
Qué, lassa dé dourmi, révéliava lou jour.

Rousinda én mèma téms, doun l'amour mé dévora,
Paréys én tant d'atrès qu'éla porta toujour,
Qué cadun qué la véy tout esbaït démora
É créy qu'aco's aqui la mayre de l'Amour.

Cépéndan lou sourél sourtis lou cap, mouréja
É vézén qué pertout la tèrra é l'air flaméja,
É qu'aquéla béoutat tréluzissiè may qu'él,

Dé poou d'avé l'affroun près de aquéla poulida,
Sans li'ou dire dous cos s'én és fujit d'aouzida,
Et Rousinda déspioy nous servis dé sourél.

4

L'home lou pus hérous és toujour én fatiga ;
Aou mounde n'ià jamay cap dé fèrme répaou ;
Tout dona dé martels, lou bén amay lou maou ;
La roza a sous pounchous tabé couma l'ourtiga.

[1] On sait que ce sujet fut traité par tous les beaux esprits de l'époque. C'est Maleville, dit-on, qui remporta le prix. Le sonnet de Roudil est rapporté par d'Aigrefeuille.

Taou sé roump pès é cap per buta soun éntriga,
Per estre quaouque jour un éscalou pus naou,
Qu'éntre qué li'és mountat, pèr n'én pas fa lou saou,
Caou qué dé laguis cént soun paoure cap faciga.

Péna ayci, péna ayçay, péna de tout coustat ;
Péna per s'agandi dins aquél grant éstat ;
Péna pèr s'y téni tout lou téms dé sa vida.

Douncos pèr fayre bén, sage, fay couma iéou,
Que n'énvéje pas rés, é, countén d'aco mieou,
Dinne sans péssamén én moun aygaboulida.

5

Jamay noun torne pus déjout la canicula
Brazuquéjà lou fèt dé cap dé fémélan ;
Aco's una sazoù la pus caouda dé l'an :
Un home qu'a dé sén adounc déou fa récula.

Dé sé piqua d'hounou caou pas fayra aparénsa ;
Aco's un poun rasclat qu'éntre jun é julhét
Lon déou pas agaja ni fénna ni caoulét,
Améns dé fayré pioy tout l'aoutoum pénitença.

Que s'iéou n'ay pas séguit una tala liçou
E qu'iéou n'aje cédat à la fina douçou
D'aquéla qué mé tèn estacat per la quèca,

S'en caou pas éstounà, la car ayma la car ;
On sé véy, on sé sara, on sé bayza à l'éscar,
E la car à la fin sus l'ésprit sé rébèca.

(La fin au prochain numéro.)

NOTICE

SUR LE POÈTE-POTIER J.-A. PEYROTTES

Je crois répondre à l'esprit qui a présidé à la formation de la *Société pour l'étude des langues romanes*, en vous adressant une courte notice sur Peyrottes, le poëte patois que Clermont-l'Hérault s'honore de compter parmi ses enfants ; j'espère en même temps payer une dette de reconnaissance envers celui qui a chanté notre pays natal dans ces vers si gracieux :

Clarmoun-l'Héraoult ! douça patria !
A tus moun amour éternel !
Oy, touta moun idoulatria
És pèr lou tioûlat paternel [1] !

J.-A. Peyrottes naquit le 18 mars 1813. Fils d'un potier, comme il le dit dans une préface, il mania l'argile depuis son enfance ; et il aurait vécu toujours heureux en exerçant son humble métier, si le démon de la poésie n'avait pénétré dans sa modeste demeure. Au reste, il nous a fait connaître les tribulations de son esprit dans son ode : *Adious à la pouésia :*

Incara maridat, aymé la pouésia,
Bouy ! coumma ay paou dé sén !
Grand Dioû ! délivrà-mé d'aquéla frénésia
Qué mé rend languissen ! etc....

Le 24 mai 1838, la Société archéologique de Béziers accorda à Peyrottes une mention honorable pour sa pièce *Apouthéosa dé Pierré-Paul Riquét*. Encouragé par ce succès, notre poëte fit imprimer en 1840 ses premières œuvres ; nous remarquons dans ce recueil : *lou Tioûlat paternel, lou Printéns, lou Cant del paoumounisté, la Filla dé la mountagna, lou Tombéou dé moun pèra,* etc., etc.

[1] L'auteur de cette notice a cru devoir respecter l'orthographe adoptée par Peyrottes

En lisant ces pièces de vers naïves et touchantes, on est surpris de trouver tant de délicatesse dans un esprit qui avait été à peine cultivé.

Malheureusement, Peyrottes ne suivit pas toujours les inspirations de son cœur : il abandonna parfois la route qui s'ouvrait naturellement devant lui ; il chercha trop souvent à imiter les écrivains en vogue de l'époque, Lamennais, Béranger, Lamartine ; quelques-unes de ses œuvres ne sont qu'un pastiche de la littérature de 1840 à 1848 ; or notre idiome languedocien, plein d'originalité, de séve et de vigueur, ne se prête pas facilement à ces imitations serviles.

La muse de Peyrottes, lorsqu'elle sacrifie au goût du jour, ressemble à nos jeunes ouvrières qui croient s'embellir en remplaçant le vieux costume populaire par les vêtements à la mode ; mais les bonnets à rubans, le rigide corset et les robes à grands falbalas, ne donneront jamais à nos jeunes filles l'originalité piquante qui caractérisait leur beauté, lorsqu'elles portaient encore *lou tida-cœur,* cette coiffure si séduisante et si bien nommée ; *la matelota,* qui allait si bien à leurs tailles souples et robustes, et le jupon court aux couleurs éclatantes, qui avait bien quelque charme, s'il faut en croire le poëte, car,

Lorsque le pied se voit,
La jambe se devine !

Ceux qui ne connaissent Peyrottes que d'après les pièces auxquelles nous venons de faire allusion ne peuvent avoir une juste idée de son œuvre ; pour l'apprécier convenablement, il faut avoir lu ses compositions satiriques, qui, pour divers motifs, n'ont pas été livrées à la publicité.

Le succès de notre poëte dans ce genre est facile à expliquer ; en effet, la satire convient parfaitement au génie particulier de notre langue patoise, qui est simple, énergique et imagée, pleine de rudesse et de rondeur ; elle mérite qu'on lui applique le vers célèbre de Boileau en le parodiant :

Le patois dans ses mots brave l'honnêteté !

Peyrottes tira un excellent parti des qualités qui distinguent

notre idiome. C'est surtout dans ses satires qu'il donna un libre cours à sa vivacité naturelle ; souvent le vers est si vigoureusement frappé, qu'on croit entendre le sifflement du fouet pénétrant dans les chairs. Que ne pouvons-nous citer en entier *lous Orcholèts* ? Des raisons de convenance nous empêchent de le faire, et nous devons nous contenter de signaler cette pièce, qui, abstraction faite des personnalités, est un petit chef-d'œuvre de verve et d'esprit satirique.

Nous serons plus à notre aise en mettant sous les yeux du lecteur un fragment de la *Riposté,* pour défendre les membres du Grenier poétique :

. . . As dich pertout qué quan voulian Pégasé,
Nous calio toutés sept éscala sus un asé,
Qué l'asé dé Chaouchar éra cé qué nous cal. —
As tor, — tus né sios un ; — car as larja croupiéyra ;
Réguinnas, bramas fermé, as poulida criniéyra :
Té manqua soulamén la barda — é lou moural !

Perqué doun t'énrajà ? — la caousa és pla certèna.
Dé qué risquas, anfin ? dins lou rec d'Hypoucrèna
T'anarén abioûrà, manjaras fossa brèn,
Car nostré amic Didiè dé té nourri sé piqua. —
É n'es pas quicon d'èstré un asé pouètiqua ?
Vay, vay, cada mati toutès t'estréyarén.

Comme nous l'avons laissé pressentir en commençant, Peyrottes ne fut pas toujours heureux. Condamné à vingt jours de prison par la Cour d'assises de Montpellier, pour sa pièce des *Orcholèts,* il eut encore à subir d'autres persécutions qui attristèrent la fin de sa vie. Abreuvé de dégoûts et d'ennuis, il vit venir la mort sans crainte ; et, avant de mourir, il murmurait ces vers, d'une mélancolique grandeur :

O mor ! s'as mayssounnat lou péra,
Al pu lèou mayssounna lou fil !
Régretté pa-ré su la terra,
Qu'és per lou sagé un lioc d'exil.
Moun âma, énsi qu'una fumada,
S'enfugis del mouc d'un flambèou,
Al Ciel mountaro ranimada,
É moun corps n'aouro qu'un toumbèou !

Il n'a manqué à Peyrottes, pour être un grand poëte, que des conseils et des encouragements. Livré à lui-même, il s'égara parfois ; mais il nous a laissé cependant quelques pièces pleines de charme et d'harmonie qui ont inspiré nos mélomanes clermontais, et que nos jeunes filles chantent en chœur pendant les longues soirées d'été.

Léon Rouquet.

Clermont-l'Hérault, mars 1870.

PHILOLOGIE GÉNÉRALE

LA VIGNE ET LE VIN
CHEZ LES SÉMITES ET LES ARIENS PRIMITIFS

ESSAI D'APPLICATION DES TRAVAUX PHILOLOGIQUES CONTEMPORAINS A UNE QUESTION D'ŒNOLOGIE HISTORIQUE

I

La science positive du langage date d'hier, et ses premiers pas ont déjà ébranlé et transformé, à certains égards, la philosophie de l'histoire : d'une part, la philologie générale a renouvelé la grande et obscure question des origines de l'humanité ; de l'autre, elle a perfectionné, pour ainsi dire, le génie des nuances et la délicatesse des affirmations dans la littérature et dans la science contemporaine. On peut affirmer qu'il n'est pas aujourd'hui de branche du savoir humain qui ne puisse trouver dans la linguistique un secours inattendu. L'économie politique y découvre une étonnante justification de la vraie théorie de la monnaie, en étudiant la fonction de la valeur du bétail telle que nous la fournissent les premiers vocables ariens et sanscrits. L'œnologie peut, elle aussi, essayer de percer et d'éclairer, dans une certaine mesure et sous toutes les réserves que nous sommes prêt à admettre d'avance, la nuit profonde qui recouvre les origines de la culture de la vigne et de la fabrication du vin.

On sait que la plus importante et en même temps la plus sûre des découvertes de la philologie générale, c'est la constatation de deux grandes familles de langues, rapprochées par un trait commun capital, l'emploi des flexions ; distinguées d'ailleurs par une conception et une constitution des formes

grammaticales très-différentes et par un lexique, une terminologie, un ensemble de racines parfaitement distincts.

Ces deux groupes constituent ce qu'on appelle la famille des langues ariennes et la famille des langues sémitiques.

Une idée fort vague encore de Leibnitz, une série d'observations qui révèlent une ingénieuse et profonde perspicacité chez un jésuite espagnol trop peu connu, Hervas, étaient restées stériles jusqu'à la découverte de l'antique littérature des Hindous : c'est sous l'influence de l'étude du sanscrit et de ses riches monuments que commencèrent les admirables recherches qui sont un titre d'honneur pour notre siècle, et qui ont fait de l'analyse des langues ariennes une conquête aussi incontestable que féconde.

Les résultats des grands travaux des Schlegel, des Bopp, des Grimm, continués par MM. Kuhn, Pott, Lassen, Max Müller, Oppert, et tant d'autres, peuvent être résumés aussi brièvement que possible de la manière suivante : les divers peuples qui habitent l'Europe et la Caucasie — les Hongrois, les Finlandais, les Basques et les Turcs, étant toutefois exceptés — parlent des langues qui ont toutes une origine identique, origine qui leur est commune avec les Hindous du brahmanisme et les anciens Persans. On a pu retrouver, grâce au précieux secours qu'offrait un recueil d'hymnes sacrés contemporains de la Genèse, le *Rig-Véda,* le nom primitif qu'a porté le peuple parlant la langue mère. La race qui nous a légué, à travers des émigrations et des transformations quarante fois séculaires, sa grammaire et sa terminologie, se donnait elle-même le nom d'*Arya,* Ariens, et ce nom national laisse encore des traces plus ou moins effacées, mais reconnaissables, sur une ligne immense qui s'étend de l'Oxus à l'Irlande.

A côté de ce groupe qui parle les langues sanscrites, iraniennes, grecque, latine, néo-latines, germaines, celtiques, slaves, etc., on a constaté la présence d'une autre famille plus nettement caractérisée encore. S. Jérôme a indiqué son existence ; Eichorn a eu l'honneur de lui donner le nom de *sémitique.* L'hébreu, l'arabe, l'araméen, le chaldéen, le syriaque,

le ghèz ou antique abyssin, l'assyrien de Babylone et de Ninive, présentent une grammaire et un fond de racines identiques pour ainsi dire. La langue hébraïque joue dans ce groupe le rôle capital que tient le sanscrit dans la famille indo-européenne; c'est en hébreu que sont écrits les documents sémitiques les plus anciens, et de beaucoup les plus importants et les plus riches.

Il est facile de reconnaître que ces deux groupes des langues sémitiques et ariennes représentent parfaitement, à partir de la plus haute antiquité, ce qu'on est convenu d'appeler le monde civilisé proprement dit, en laissant en dehors de leur action et de leur empire le monde chinois et tartare d'un côté, et de l'autre l'Égypte et certaines sociétés inférieures, *Chamites, Couschites,* etc. Les origines de notre civilisation occidentale, les phénomènes qui constituent ou accompagnent ses développements successifs, ne doivent donc être recherchés et étudiés, au point de vue philologique, que dans le sein de ces deux grandes et nobles familles, les Sémites et les Ariens.

Dans la famille sémitique, la parenté est si étroite, si apparente, l'unité fondamentale des formes grammaticales et des racines primitives est si nette, que la plupart des rapprochements légitimes à tenter entre l'arabe, l'hébreu, les langues araméennes et, en dernier lieu, l'assyrien de Babylone, dès qu'il a pu être sérieusement étudié, se sont opérés avec la plus grande simplicité. On a pu dire, avec une très-rigoureuse exactitude, que les langues sémitiques ont eu dans l'histoire de la science philologique « *cette singulière destinée, que d'un côté, à une époque fort ancienne, elles ont suggéré la méthode comparative aux savants qui les cultivaient, et que d'un autre côté, lorsque cette méthode est devenue un puissant instrument de découverte, elles sont entrées pour peu de chose dans le mouvement nouveau qui allait régénérer la linguistique*[1]. »

[1] Renan, *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, préf., XI.

Le même point de vue et la même direction appliqués aux langues ariennes, si diverses et douées d'un génie de transformation et de *reviviscence,* pour ainsi dire, autrement puissant et souple, ont créé la plus ingénieuse des méthodes et donné les plus féconds résultats. Un des représentants les plus hardis de la philologie comparée a caractérisé d'une façon très-juste un des plus fertiles aspects de cette méthode, en intitulant son grand ouvrage : *Paléontologie linguistique* [1]. Il s'agit, en effet, de retrouver un idiome perdu depuis quatre ou cinq mille ans; il faut refaire, sans le secours de monuments écrits, dans ses grandes lignes, dans ses racines et ses vocables principaux, cette langue mère perdue dans une prodigieuse antiquité. Mais aussi ces mots primitifs retrouvés, reconstitués, comme le fémur ou les vertèbres d'un carnassier des époques primitives, jettent-ils un jour nouveau sur l'histoire, ou pour mieux dire sur cette nuit des temps à l'entrée de laquelle toute investigation et toute recherche paraissaient d'abord inutiles! C'est avec ces instruments puissants, mais non moins difficiles à manier, que la philologie comparée n'a pas craint d'aborder les problèmes les plus ardus et en apparence les plus insolubles. Nous savons aujourd'hui quels étaient les animaux domestiques entourant les bergers et les laboureurs qui, il y a cinq mille ans, sur le plateau de Hindou-Koush, parlaient déjà la langue qui devait nous léguer ses éléments terminologiques et grammaticaux; nous connaissons les plantes, les métaux dont ils faisaient usage. Nous avons, par exemple, de fort probantes raisons de penser qu'ils ne savaient pas encore compter jusqu'à mille; il ne nous est guère permis de douter de leur ferme et solide croyance en une vie future, etc., etc.

Lorsqu'on a comparé les vocables d'une même signification dans les diverses langues du groupe arien, il reste à rapprocher ce premier résultat des racines sémitiques qui expriment la même idée et représentent un objet ou une action

[1] Pictet, *les Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique.*

analogues. Généralement, nous l'avons déjà dit, les racines ariennes indo-européennes sont parfaitement distinctes des mots primitifs sémitiques; mais cette règle n'est pas tout à fait absolue[1], et en tout cas, pour étudier les rapports et l'action réciproque des deux races mères et de leurs principaux représentants, l'histoire des temps primitifs ne peut trouver de procédé d'investigation plus actif et plus puissant. Par la comparaison des éléments radicaux des deux idiomes, la philologie comparée fait reculer, pour ainsi dire, les bornes de l'inconnu, et elle parvient à résoudre, par delà les monuments écrits et les traditions antiques, certaines questions d'origine et de rapports historiques qui ne peuvent être abordés que de ce côté et sous cet aspect.

On a maintenant une idée suffisante des procédés que les dernières études philologiques permettent d'appliquer à la connaissance primitive de la vigne et à l'usage primodial du vin. Nous n'avons nul besoin d'insister sur les réserves qu'implique l'emploi d'une analyse et d'une méthode aussi délicates à manier, au milieu de chances si multipliées d'ignorance et d'erreur.

II

L'étude des langues mères de notre civilisation occidentale nous amenant à constater, à une époque qui remonte à cinq ou six mille ans, l'existence de deux foyers distincts de création grammaticale et terminologique, et par conséquent de deux centres sociaux parfaitement différents et irréductibles au

[1] Il n'est pas permis de méconnaître entre les Sémites et les Ariens une certaine fraternité d'origine. M. Renan l'a très-finement caractérisée en l'appelant *antégrammaticale* (*loc. cit.*, l. v, ch II, 51,); Schlegel Bopp, W. de Humboldt, Eugène Burnouf, MM. Ewald, Bunsen, Lassen, Benfey, etc., etc., arrivent à des conclusions analogues; mais il n'est pas douteux qu'il y ait eu chez les Sémites et les Ariens deux centres de formation grammaticale, syntaxique, et d'élaboration de racines et de vocables, essentiellement différents, quoique probablement très-voisins.

point de vue de la linguistique générale[1], nous pouvons poser, pour ce qui concerne la connaissance de la vigne et l'emploi du vin chez ces races originaires, deux questions capitales d'un haut intérêt historique :

1° La vigne a-t-elle été connue et nommée *séparément* par les deux groupes, ou bien son usage et ses noms sont-ils passés d'une race à l'autre?

2° La fabrication du vin a-t-elle été à la fois découverte et généralement appliquée dans les deux centres à la fois? Et, si la réponse doit être négative, est-ce aux Ariens ou aux Sémites qu'il faut en attribuer l'invention?

III

Nous n'hésitons pas à affirmer que la vigne a été connue à la fois, très-distinctement, à l'origine des deux centres primitifs, arien et sémitique. La démonstration en est facile et la raison péremptoire : la terminologie arienne et celle des Sémites sont absolument différentes pour tout ce qui concerne les noms de la vigne, du cep, du raisin, etc. Une courte analyse suffit pour mettre en relief un fait qui ne saurait être contesté.

Dans les langues sémitiques, le nom principal de la vigne est représenté par l'hébraïque גפן, GEPHEN[2]. L'origine du mot n'est pas douteuse : elle se trouve dans la racine primitive, inusitée d'ailleurs, גבן, GABAN, se plier, se courber, *curvus, inflexus*. Gesenius donne au mot *gephen* le sens général de plante à rameaux pliants[3]; c'est là un nom générique spécia-

[1] Le problème d'origine proprement dite est formellement réservé par la plupart des grands philologues que nous avons cités.

[2] La fonction précise, arrêtée, parfaitement nette, de la voyelle telle que l'ont comprise nos alphabets modernes, est étrangère aux Sémites; elle exercerait même, par son application rigoureuse, une vraie perturbation dans leur langage. L'écriture ne donne en quelque sorte que le squelette du mot : ABRAHAM est identique à IBRAHIM, YOUSOUPH à JOSEPH, etc.

[3] Gesenius : au mot גפן — Edition Drach, publiée par Migne, p. 120 ancienne pagination indiquée 220-b.

lisé dès une haute antiquité. Dans la Genèse déjà, *gephen* a le sens propre de vigne. Ce mot se retrouve en arabe, dans les langues araméennes, etc.

Dans les langues ariennes, la vigne a des noms divers, mais qui ne présentent aucune sorte d'analogie avec le radical *geph* ou *gab*. Le plus ancien de ces noms paraît se rattacher à la racine VE ou VET, *texere,* que nous retrouvons dans l'ancien italo-latin *vieo* et dans *vimen*, tige flexible. *Vet* ou *vit* a dû signifier à l'origine plante souple et grimpante. C'est une idée parfaitement analogue à celle qui est exprimée par *gephen* dans les langues sémitiques, mais les racines sont irréductibles et distinctes. Il est curieux, d'ailleurs, de suivre le radical arien dans ses pérégrinations historiques postérieures : il a été, en effet, appliqué à des plantes bien différentes. Ce *vet* ou *vat* primitif[1] donne en sanscrit *vitâ,* branche ; en gothique, *vitân*. On le reconnaît dans les langues slaves et lithuaniennes. — Dans l'Inde, il s'applique spécialement au bétel, *viti;* en Grèce, au saule, ἰτέα ; chez les Latins, à la vigne, *vitis*. Spiegel l'a retrouvé dans le zend bactrien, *vaeti,* en pelvhi *vit,* dans le même sens que dans la langue latine.

En somme, on constate pour le nom de la vigne une formation du mot primitif à laquelle président deux conceptions analogues, mais deux racines parfaitement dissemblables dans les deux groupes.

En hébreu, en arabe, en ghèz (éthiopien), etc., l'idée de la grappe de raisin est exprimée par le mot אשכל, ASHKoL (la forme éthiopienne est *ashkal*)[2]. *Ashkol* exprime comme *gephen* une idée générique, celle de baie, *bacca,* et son emploi a été spécialisé dans le sens de grappe de raisin. — Les langues sémitiques ont deux autres expressions qui se rapportent au raisin : le mot עבב, ABAB, dont la racine essentiellement chaldéenne signifie accumulation, réunion, et plus spécialement

[1] Pictet explique le *t* cérébral par une altération de la forme primitive *vrt* avec vocalisation.

[2] Gesenius, édition Drach-Migne, 62.

fruit[1], — et הרצן[2], ERTSaN ou ARTSaN, au sens propre, pepin de raisin. La racine se retrouve en arabe avec une transposition de lettres; elle signifie douleur, grincement de dents. *Artsan* se dit spécialement de raisins acides. On l'oppose, dans un sens plus strict encore, à זג, ZaG, pellicule du raisin.

Ces diverses racines n'offrent aucune ressemblance avec les vocables ariens qui correspondent à la même signification. L'idée mère qui a présidé à la formation du mot est différente. Presque tous les noms du raisin, dans les langues indo-européennes, peuvent être rapportés à trois racines ariennes : RAS, RAG, RAK; désirer, goûter, couler, être fluide. Nous nous bornerons à citer le védique *rasâ, rasalâ,* le fruit succulent; le sanscrit *rasitâ,* vin ; le persan *ras, risi,* raisin ; le grec ῥαξ, d'où ῥωξ, et le latin *racemus*[3].

On peut ajouter l'armoricain *raesin,* le kymrique *rhisyn,* mais ils sont peut être venus du français ainsi que les expressions anglaises et germaniques.

Le cep, dans les langues sémitiques עע, AA[4], ne présente aucun point de commun avec les expressions qui rendent la même idée dans les idiomes ariens.

Tous ces résultats sont en harmonie avec les données généralement admises de géographie botanique. D'après de Candolle (G. B. 772), la vigne est spontanée dans toute la région caucasique autour et au-dessous de la mer Caspienne ; d'autre part, au témoignage de Quinte-Curce (livre III, ch. IV), la Bactriane produisait très-abondamment de superbes raisins. Or ce sont là justement les deux régions qui peuvent, avec une très-grande probabilité, être assignées comme point de dé-

[1] Le persan *abi* me paraît, quoi qu'en dise M. Pictet, être un pur emprunt fait à l'arabe אב, AB; en chaldéen, frui'.

[2] Gesenius, *loc. cit.*, 223.

[3] Notre français raisin vient de *racemus,* par l'intermédiaire de *racenius,* qui est indiqué par Ducange.

[4] Gesenius, *loc. cit.*, 481

part et centres originaires au groupe sémite et à la famille arienne [1].

L'étude de la terminologie comparée de la vigne dans les deux groupes nous conduit donc, de la façon la plus évidente, à constater l'emploi de deux lexiques distincts et ne présentant aucune analogie de forme. Il n'en aurait pas été évidemment ainsi si une des deux races avait seule, à l'origine, possédé et cultivé la vigne, et si l'autre lui en avait directement emprunté l'usage. Il faut donc conclure qu'à partir d'une très-haute antiquité la vigne et le raisin ont été connus et nommés séparément dans le centre arya et dans le groupe sémite.

IV

La question soulevée par la terminologie du vin doit recevoir, pensons-nous, une solution bien différente.

Il n'est pas douteux, d'abord, que les Ariens et les Sémites n'aient connu de très-bonne heure les boissons fermentées. Leur usage et leur abus a laissé, des deux côtés, des traces variées dans le langage. Mais il y a, pour ce qui concerne le vin, une grande ligne de démarcation à poser entre les deux familles. Les recherches que nous allons exposer tendent uniquement à le démontrer.

Nos ancêtres les Aryas primitifs du Hindou-Kouch connaissaient l'ivresse, et pour eux la chaleur, l'ardeur que communiquent à la vie et à la pensée les boissons alcooliques étaient accompagnées d'une expansive et vive gaîté. Le sanscrit védique *matta,* s'enivrer, a été formé avec la racine MAD, se réjouir, être doux, *lætari.* Il représente un des vieux radicaux chers à notre race indo-européenne ; on le retrouve à peu près partout, le long des dispersions et des transformations de la langue primitive : persan, *mast;* grec, ματτάβος = μώρὸς;

[1] Voyez surtout : Renan, *Histoire générale*, t. 1er, ch. II, § 1 et 3; livre V, ch. II. § V; — et Pictet, *loc. cit.*, tome 1, conclusions générales et *passim*

latin, *mattus;* kymrique, *meddw,* et les mots sanscrits de formation plus récente, *madâ, madua, madunâ,* etc.

La racine MAD ou MUD a fourni, dans les diverses langues anciennes, un grand nombre de noms aux boissons enivrantes ; mais il est fort remarquable qu'à l'origine, loin de s'être spécialisée à la désignation du vin, elle a été appliquée à d'autres liquides. Le sanscrit primitif *madhù,* doux, par exemple, a signifié à l'origine lait ou miel, puis deux liqueurs distillées des fleurs de certaines plantes[1], et enfin le vin, mais à une époque plus récente. Chez les Ossètes, les Russes, les Lithuaniens, les Polonais, la racine est restée avec son application aux boissons fermentées, mais elle a désigné l'hydromel. Pour le rameau germanique, elle a gardé la signification de miel.

Il y a là une indication assez nette d'un fait capital : la terminologie du vin dans les langues ariennes est relativement récente. Les plus anciens mots tirés des racines primitives se rattachent à l'ivresse et à l'ordre d'idées qu'entraînent avec elles les boissons enivrantes, mais ils ne se sont pas rapportés directement et primitivement au vin : il semble donc qu'il ne devait pas encore être connu. Le vin est, en effet, la liqueur joyeuse et hilarante par excellence ; s'il avait été en usage, la terminologie arienne comparée nous présenterait un tout autre spectacle : si, par exemple, les peuples du rameau germanique avaient connu le vin avant leur séparation du centre commun, ils n'auraient pas appliqué au miel la racine MAD et les premiers vocables qu'elle avait déjà enfantés[2].

Ce qui n'est pas moins curieux et ce qui confirme d'ailleurs ce premier résultat, c'est que cette même racine MUD pa-

[1] L'*Asclepias acida* et le *Bassia latifolia*.

[2] On a rapproché le grec χάλις, vin, du sanscrit *hala,* liquide, et de son dérivé *hâlâhali,* qui s'applique spécialement au vin ; mais *hâlâhali* est évidemment d'une formation non primitive. L'origine commune paraît se rapporter à un des caractères de l'ivresse ; χάλις signifie proprement insensé, fou.

raît, sous une forme spéciale, s'être appliquée universellement aux liquides sucrés, tels que le moût : latin, *mustum;* vieux gothique, *most;* scandinave et saxon, *must;* russe, *mstó;* polonais, *moszez;* albanais, *musht;* persan, *mustâr.* Signe fort caractéristique, jamais les appellations de ce genre n'ont passé au vin. Il semblerait que les Aryas primitifs ont usé du suc de raisin à l'état de moût sucré, sans être parvenus en même temps à la fabrication du vin proprement dit.

Chez les Sémites, nous nous trouvons en présence de noms primitifs et radicaux du vin d'une signification bien tranchée.

Ce sont surtout :

חמר, EMER : la racine a la signification de fermenter, bouillonner, *æstus, tumultus, fermentatio*[1];

et : יין, IIN, ou mieux IN[2], dont Gesenius dit formellement : *vinum fortasse ab æstuando et effervescendo dictum, nisi pro primitivo id habere mavis.* La racine, si elle n'est pas irréductible et primitive, offre donc le même sens : fermenter, bouillonner tumultueusement[3].

Nous nous trouvons ici en présence d'un élément tout nouveau. Le nom du vin sort de la racine et de l'idée de la fermentation; il est accompagné et reste inséparable, pour ainsi dire, du procédé de fabrication. Les noms ariens qui se rapportent aux boissons fermentées primitives de la race ne nous présentaient rien de pareil.

Mais ce qu'il faut surtout considérer, c'est le fait capital qui domine la question entière. L'hébraïque IN est devenu, dès une haute antiquité historique, le nom général et universel, pour ainsi dire, du vin.

Il est identique avec le οἶνος hellénique (prononcez *in-os*);

[1] Gesenius, p. 209.

[2] Gesenius, p. 253.

[3] Il convient de signaler dans les langues hébraïco-araméennes deux autres appellations pour le vin, moins générales d'ailleurs :
סבא, SABA; la racine a la signification de boire, avaler (Gesenius, 428);
et : דמ DAM, rouge (Gesenius, 146).

οἶνος, lui-même, est le même mot que *vinum* (*v* représente l'aspiration de l'esprit doux). — Pour les langues sémitiques, la forme éthiopienne est *aï* ou *aïn;* la forme arabe, *wayn,* etc. — L'arménien a *gini;* le géorgien, *gwino* et *gwini;* le kymrique, *gwin* (probablement emprunté au latin).

On pourrait faire la même observation sur le slave *wino,* le gothique *vein,* l'ancien allemand *win,* le lithuanien *wynas,* le vieil irlandais *fine* et *fion.*

Il est en tout cas hors de doute que les peuples de la race arienne placés dans les pays où la culture de la vigne et la fabrication du vin ont pris une sérieuse extension, tels que les Grecs et les Latins, ont emprunté leur nom du vin aux Sémites.

Ce fait, d'une importance décisive, n'a rencontré qu'un adversaire redoutable. M. Kuhn a essayé de rattacher οἶνος et *vinum* au sanscrit védique *vèna*[1] : racine VEN, aimer, désirer, agréable. Il est vrai que, dans les hymnes védiques, le mot *vèna* s'applique à la liqueur sacrée, composée d'un mélange de lait et de suc de l'*asclepias acida;* mais ce nom, comme tous les vocables primitifs des liqueurs enivrantes que nous avons cités précédemment, n'a pu être donné au vin qu'à une époque postérieure. C'est en tout cas une tentative désespérée, malgré toutes les ingénieuses ressources dont dispose le savant allemand, que de tirer le *in-os* grec et le *vinum* latin du *vèna* sanscrit. Pour combattre M. Kuhn à cet égard, nous ne ferons appel qu'à M. Kuhn lui-même.

La linguistique et la mythologie comparées doivent au savant philologue un magnifique travail sur le breuvage divin d'immortalité qui a été l'objet d'un culte sacré chez les Aryas primitifs, culte dont les traits caractéristiques se retrouvent non-seulement chez les Indiens brahmaniques et chez les Iraniens, mais aussi chez les Grecs. — Or, à l'époque où les Grecs, les Ioniens, les *Yavanâs,* ont quitté le centre originaire d'habitation des Ariens, la race primitive était déjà en posses-

[1] Kuhn, *Zeitschr. f. verg.,* spe k, 1, 191, et Pictet, *loc. cit.,* t. I, p. 254.

sion de la terminologie relative à la liqueur sacrée[1] : *somâ, amrita* et très-subsidiairement *venâ,* désignaient ce mélange de lait et de suc de l'asclépias. En sanscrit, *amrita* a pris les significations diverses de riz bouilli, de beurre liquide, etc.; mais on ne l'a jamais appliqué primitivement, pas plus que *venâ,* au jus de la vigne. Il est donc plus que probable que les Grecs ont reçu à la fois le vin et le nom qu'ils lui ont donné des populations sémitiques qu'ils ont pénétrées et traversées durant une lente émigration, avant d'arriver et de s'établir le long des plages de la mer Égée[2].

Il nous est donc parfaitement permis de constater :

1° Que dans la terminologie arienne, vraiment primitive, il n'est pas formellement et sûrement question du vin, bien qu'il y ait une indication assez forte de la connaissance et de l'usage du moût ou, tout au moins, de liqueurs sucrées analogues. Les noms donnés plus tard au vin n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la fermentation, le procédé de fabrication.

2° Les noms principaux du vin, dans les langues sémitiques, sont au contraire dérivés du procédé de fabrication.

3° Le nom primitif et universel, pour ainsi dire, du vin, l'IN hébraïco-sémitique, a passé dès l'origine aux Grecs, aux Latins, à tous les peuples que nous trouvons, aux époques historiques, en possession de la culture de la vigne et de l'usage du vin.

4° Les anciens Aryas ont connu une liqueur sacrée, *somâ, amrita* ou *vena.* Les Grecs n'ont quitté le centre commun d'habitation que postérieurement à son usage et à son culte. Ils n'ont pas appliqué ses noms au vin ; ces vocables n'ont laissé qu'une trace dans leur langage, et elle se rapporte exclusivement au mythe de l'ambroisie.

Pour ajouter un nouvel argument à la conclusion qui res-

[1] Kuhn, *Die herabkunft des Feuers und des Gottertranks.*—Berlin, 1859, p. 118, 175, etc. Le *somâ* était appelé *amrita* ou im-mortalité. *L'ἀμβροσία* hellénique correspond très-exactement à *amrita.* — Pictet, II. 322.

[2] Ἄμπελος même serait aussi d'origine sémitique. — Oppert, *Discours d'ouverture* du 28 décembre 1865. — L'Aryanisme, p. 17.

sort de ces propositions, il ne nous reste plus qu'à consulter certains témoignages historiques, présentant un caractère essentiellement primitif.

Tandis que, dans les Vedas, le vin joue un rôle des plus effacés, si toutefois il en garde un, alors que dans les hymnes du Rig-Veda on n'indique que la céleste liqueur *sôma, hôm* des Mazdéens, qui, nous l'avons dit, était un mélange de lait de vache et de suc d'herbe, les Sémites honoraient déjà le jus de la vigne, et lui avaient attribué une fonction et un caractère religieux.

Le fait est certain, quelles que soient d'ailleurs les théories adoptées sur l'exégèse et l'authenticité du premier des livres mosaïques.

Pour ceux qui pensent que les dix premiers chapitres de la Genèse représentent l'œuvre antique et primordiale par excellence, caractérisée par une idée de Dieu purement *élohiste*[1], les versets 20 et 21 du chapitre IX contiendront la plus éclatante confirmation de l'invention du vin par la race sémitique :

Après le déluge (verset 20), « Noé s'attacha à la culture, il commença à labourer, à remuer la terre, et il planta la vigne. »

21 « Et, ayant bu du VIN, il s'enivra et parut nu dans sa tente. »

Pour ceux qui considèrent le récit de la vie du haut père Abraham comme bien plus sûrement historique et primitif, ils trouvent l'adorateur de Jéhovah en relation avec le roi de la Justice de Salem, Melchisédech (Melek-Sadok), qui « offre le pain et le VIN, comme prêtre du Dieu très-haut. » (Genèse, XIV, 18.)

(1) On sait qu'au point de vue de l'exégèse scientifique, telle que l'a faite la critique moderne, il faut reconnaître dans la Genèse deux éléments distincts. — Dans les premiers chapitres, l'idée de Dieu est exprimée par un pluriel, ELOHIM, dont la signification assez vague pourrait être rendue par *les forces supérieures*. A partir d'Abraham apparaît la notion bien différente de l'ÉTERNEL, *celui qui est et sera*, IÉWÉ ou *Jehovah ;* c'est là une vraie et capitale révolution religieuse.

V.

Les conclusions qu'il est permis de tirer de ces très-imparfaites recherches — sous le bénéfice des réserves imposées par une matière aussi difficile et aussi délicate — apparaissent clairement.

La vigne a été certainement connue et nommée séparément, dans les deux centres de formation du langage, chez les Sémites et chez les Ariens. Bien que les procédés de la formation de ses noms à l'aide des racines primordiales présentent une analogie purement logique, les deux races ne se sont fait à cet égard, à l'origine, aucune sorte d'emprunt formel et terminologique.

L'usage du vin ne paraît pas remonter chez les Aryas à une époque très-ancienne ; des boissons fermentées d'une autre nature et d'un emploi très-répandu l'ont sans nul doute précédé. — Chez les Sémites, au contraire, les noms du vin apparaissent dès l'origine et sortent de la racine qui exprime le procédé de fabrication. — Le nom capital du vin dans cette dernière race est passé, dès une très-haute antiquité, aux peuples ariens, chez qui la culture de la vigne a pris une haute importance, tels que les Grecs, les Latins, etc. Ce mot a été d'ailleurs universellement adopté sous diverses formes, et reste encore le nom propre du vin dans notre civilisation occidentale. — Tout nous porte donc à croire que ce sont les Sémites qui ont communiqué la connaissance et la fabrication du vin à leurs voisins d'origine arienne. — L'étude comparée des Védas et des premiers chapitres de la Genèse confirme ces données convergentes, et leur donne une probabilité très-voisine de la certitude.

Paul Glaize.

BIBLIOGRAPHIE

LES TROUBADOURS DE BÉZIERS

Par Gabriel Azaïs. — 2me éd., gr. in-8° de LXXVI - 159 pages. Béziers, Malinas, 1869.

Parmi les sociétés savantes de province, j'ai déjà signalé la Société archéologique de Béziers comme étant celle qui a le mieux compris les exigences et les avantages de sa position en plein pays de langue d'Oc. Non satisfaite de célébrer annuellement des jeux floraux, elle a entrepris de grandes et importantes publications, qui font honneur à son patriotisme et qui méritent d'être connues de tous ceux qui s'intéressent aux études romanes. Sans vouloir se restreindre, elle a eu néanmoins le bon esprit, dès ses premières séances, de se proposer un plan qu'elle a fidèlement suivi, autant du moins que le permettaient ses ressources et de nombreuses difficultés.

C'est ainsi que, grâce à la science de son secrétaire, M. G. Azaïs, elle a pu publier les œuvres des écrivains romans de Béziers, à diverses époques : en 1836, la *Chronique de Mascaro,* qui à travers ses détails de municipalité offre parfois d'utiles renseignements ; en 1844, le *Théâtre de Béziers,* si curieux pour notre histoire littéraire du XVIIe siècle ; en 1859, les *Troubadours de Béziers;* enfin, en 1862, le *Breviari d'Amor,* de Maffre Ermengaud, cet immense compendium de la science encyclopédique au moyen âge.

La seconde édition des *Troubadours de Béziers* vient de paraître. Il n'est pas besoin de dire que M. G. Azaïs, toujours en quête du mieux, a profité du temps écoulé pour achever et compléter son travail. Nous applaudissons à ses efforts et à sa pensée, si parfaitement d'accord avec la nôtre.

Cette publication, accompagnée d'une remarquable préface, où l'auteur résume d'une façon succincte ce qu'on sait de plus sûr sur notre poésie, son esprit et son caractère, ses procédés et ses genres, comprend trente pièces, dont plusieurs inédites, appartenant à six poëtes de Béziers.

Il y en a 9 de Raymond Gaucelm, 4 de Bernard d'Auriac, 12 de Jean Estève, 2 de Guillem Augier, 2 de Maffre Ermengaud et 1 de la charmante trouveresse Azalaïs de Porcairagues. Il donne avec beaucoup de soin et de goût, à chaque poëte, des détails sur sa vie, son époque, ses relations avec les derniers protecteurs de l'art de trouver dans nos contrées; à chaque pièce, ceux qui concernent sa rhythmique, son style et sa traduction. Cela forme un commentaire perpétuel, qui facilite la lecture du texte et la rend attrayante.

Il est à remarquer que ces publications, à part l'avantage de remettre en lumière des écrivains de valeur, ont encore celui de présenter, par une série régulière de documents du XIIe siècle à nos jours, des spécimens d'un sous-dialecte. Je regrette de ne pouvoir en indiquer les particularités saillantes, mais le défaut d'espace ne me permet pas d'entrer dans des développements.

Des entreprises semblables honorent et les sociétés qui les conçoivent et les érudits qui les exécutent. Il est à désirer que leur exemple trouve des imitateurs. Il serait temps, en effet, que nos grandes villes du Midi publiassent ce qui leur reste de poëtes, de chroniques, de chartes communales, ces titres de noblesse du peuple qu'il serait coupable de laisser périr; il serait temps qu'à cette époque de croyances défaillantes ou prêtes à s'éteindre, on fît réveiller dans les âmes le respect de la tradition, le respect du passé dans ce qu'il avait de gloire et d'indépendance, ce respect sans lequel nos tentatives de rénovation demeureraient infructueuses.

A. M.

CHRONIQUE

Le 12 mai dernier, au milieu d'un grand concours de peuple, Agen inaugurait la statue du plus illustre de ses enfants, Jasmin, due au ciseau de M. Vital Dubray. Les frais en avaient été couverts par une souscription, dont MM. Henri Noubel, maire de la ville et député au Corps législatif, et A. Donnodevie, avocat général à la Cour impériale, s'étaient faits les promoteurs.

Cette cérémonie, au rapport de ceux qui y assistaient, présentait un caractère aussi grandiose que touchant. Autour du piédestal de granit se pressaient la famille de Jasmin, sa veuve et son fils, puis les amis et les admirateurs, accourus de toutes les parties du Midi ; les représentants de la presse, les autorités et les notabilités du pays ; enfin la foule, à la fois joyeuse et émue, saluant par les applaudissements l'apothéose de celui qui fut un homme de bien autant qu'un homme de génie.

M. Henri Noubel, qui, il y a déjà quatorze ans, avait eu la joie de poser sur le front du poëte la couronne d'or, acclama, par des paroles enthousiastes, cet enfant du peuple.

M. l'abbé Capot, chanoine, au nom du clergé ; M. A. Magen, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts ; M. Donis, curé de Saint-Louis de Bordeaux, au nom des malheureux, indiquèrent à grands traits tout ce que la religion, la poésie et la charité lui devaient.

Pour que la fête fût complète, Jasmin fut salué dans sa propre langue, en très-beaux vers. Les trois principaux dialectes du Midi, l'aquitain, le languedocien et le provençal, y étaient représentés. M. Pozzi, représentant la Gascogne, remarqua que le poëte, aussi grand par le cœur que par l'esprit — *Eres gran per l'esprit, l'eres pla mai pel co* — avait tenu sa promesse en plaçant au front de notre langue dédaignée une étoile rayonnante ; M. G. Azaïs, représentant le Languedoc, rappela ses triomphes, alors qu'il allait de ville en ville, en même temps chanteur et conteur, relevant notre idiome de son abaissement momentané par la grandeur de la cause ; enfin F. Mistral, représentant la Provence, affirma, dans ses strophes de flamme, le droit du peuple à ses traditions et à son langage, et montra la postérité consacrant par la gloire cette radieuse apothéose.

*
* *

Les poëtes provençaux ont tenu leur *felibrejado* annuelle à Villeneuve-lez-Avignon, le 25 avril, à l'occasion de la fête populaire de Saint-Marc, si curieuse par son mélange de cérémonies chrétiennes et païennes.

*
* *

La Cansó del comte d'Urgell, en Jaume lo Desditxat, poëme de N'Albert de Quintana y Combis, qui a obtenu l'églantine d'or aux Jeux floraux de Barcelone de cette année, vient d'être imprimée à la Bisbal, chez en Joan Gener. Nous rendrons compte de cette œuvre remarquable dans un de nos prochains numéros.

*
* *

Le docteur Edouard Bœhmer, professeur de langues romanes à l'Université de Halle et membre correspondant de la *Société pour l'étude des langues romanes*, vient de faire paraître une étude intitulée *die Provenzalische Poesie der Gegenwart* (la Poésie provençale contemporaine). Nous nous occuperons prochainement de cette publication.

*
* *

Nous recommandons à nos amis le poëme gascon *Marcillo*, de Rigal, d'Agen.

*
* *

MM. Ernest Roussel, de Nîmes, et Félix Gras, de Villeneuve-lez-Avignon, félibres et membres de notre Société, ont été nommés chevaliers de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

*
* *

D. Victor Balaguer a publié dans le numéro du 13 juin de la revue *la América*, qu'il dirige à Madrid, un article sur Alphonse V d'Aragon et les écrivains de sa cour. Cette étude contient des détails curieux sur les poëtes catalans Jordi de San-Jordi, Andrès Febrer, Léonard de Sors, Francesch Ferrer et sur quelques autres castillans et italiens.

*
* *

Un félibre bien connu des lecteurs de l'*Armanà prouvençau*, *Jan de la Tour-Magno* (M. J. Gaidan), vient de publier un volume de poésies françaises intitulé : *Aubes d'avril et Soirs de novembre*. On y retrouve cette élévation de pensée, ce profond sentiment poétique qui caractérisait les productions de l'auteur dans la langue d'Oc. Le poëte des *Aubes d'avril* conserve, quand il manie la langue française, toutes les qualités qui ont valu un succès si distingué à la pièce *Niue de novembre*, dans l'*Armanà* de 1869.

*
* *

Le félibre A. Michel vient de publier le recueil de ses chansons. La *Revue* en rendra compte prochainement.

*
* *

M. Jules Delpit, de Bordeaux, a publié un travail intéressant, intitulé : *Origines de l'imprimerie en Guyenne*. — Bordeaux, Forassier, grand in-8° de 112 pages.

*
* *

Un Recueil de *Canti popolari siciliani* vient d'être publié à Palerme, par M. Giuseppe Pitré. — Tome Ier, in-12 de 452 pages. — L. Pedone-Lauriel, 1870 ; 4 fr.

Montpellier, imp. Gras. *Le gérant*, Ernest HAMELIN.

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS RELATIFS AUX GUERRES DU XVe SIÈCLE[1]

Nous disions, dans la précédente livraison, que le but que doit principalement se proposer la *Société pour l'étude des langues romanes* est de connaître l'histoire, les origines, le génie et le mécanisme de la langue d'oc, ainsi que ses variations dans le cours des temps, et nous avons exprimé la pensée que le meilleur moyen d'atteindre ce but était de publier et d'étudier des pièces et des documents authentiques écrits en cette langue.

Nous avons déjà présenté deux spécimens du langage local, pris aux deux extrémités opposées du département de l'Hérault, Montpellier et Lodève, Assas et Octon; nous venons aujourd'hui offrir à nos lecteurs, avec la même confiance, un troisième spécimen en plusieurs pièces, recueilli au centre du même département. Nous avons réuni ces documents à cause de l'intérêt tout particulier d'actualité qu'ils nous paraissent avoir. Nous les tirons des archives de la ville de Gignac, chef-lieu d'une viguerie de la sénéchaussée de Carcassonne, de laquelle ressortissait tout l'ancien diocèse de Lodève. Après avoir vivement remercié M. le Maire de Gignac pour l'obligeance avec laquelle il nous a autorisé à faire ces recherches, nous sera-t-il permis d'exprimer le regret de savoir tant de documents, si riches et si précieux pour l'histoire locale, placés à l'étroit et entassés dans un réduit obscur? Ne pourrait-on pas leur trouver dans l'hôtel de ville une place plus honorable et moins compromettante pour leur conservation?

[1] Archives de la ville de Gignac, registre BB, 13.

Les documents qui suivent sont tirés d'un registre assez maltraité par le temps et l'humidité, qui a presque effacé un tiers des pages de la fin du volume ; il est coté dans le nouvel inventaire BB. 13 et contient, en 331 folios, tous les actes de la municipalité depuis 1456 jusqu'à 1479. Il est en papier très-fort, du plus grand format, marqué au milieu par un massacre de cerf ; la longueur de la feuille est de 0,41 cent. et la largeur de 0,31. Ce volume est précédé d'un cahier de 16 folios du même papier qui ne sont pas paginés, et où se trouvent divers documents de la même époque, écrits par les mêmes notaires.

La première des pièces que nous allons publier est du 25 mai 1465, sous Louis XI et pendant la guerre dite du *Bien public*. C'est une proclamation ordonnant à tous les possesseurs d'armes d'avoir à les présenter aux consuls et de les mettre en état, avec défense de les faire disparaître sous aucun prétexte. On ordonne de plus de tenir en bon état le chemin de ronde situé au-dessus des murs de la ville et reliant les tours entre elles. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut entendre le mot *corsieyra*. Le pays était alors administré par Pons, baron de Clermont-Lodève, lieutenant du duc du Maine, gouverneur du Languedoc[1]. Craignait-on à Gignac quelque invasion prochaine ? N'était-ce qu'une précaution pour un péril éloigné ? Nous n'avons rien trouvé qui pût décider la question. On verra toujours dans cet acte une nouvelle preuve de la sollicitude et du zèle de nos consuls pour les intérêts du roi et de la ville qu'ils étaient chargés d'administrer.

La seconde pièce est de l'an 1470. Elle nous montre, dans leur précieuse naïveté, les sentiments religieux de nos pères dans les graves affaires de la patrie. La paix venait d'être signée avec l'Angleterre, cette éternelle rivale de la France. Les consuls de Gignac éprouvent le besoin de témoigner à Dieu leurs solennelles actions de grâces, car tout le monde

[1] Ce Pons est le chef de la branche de Guilhem-Castelnau. Sa femme Antoinette avait hérité de la baronie de Clermont par son père Tristan de Guilhem. Pons prit le nom, les titres et les hermines des de Clermont.

croyait alors que la Providence divine seule dirige tous les événements de ce monde, où rien n'arrive sans elle. Les consuls s'adressent au viguier royal, qui représentait le roi dans la ville. Par son ordre, la veille du 18 novembre 1470, la publication qu'on va lire, précédée d'un triple appel de la trompette municipale, retentit dans tous les carrefours de Gignac, et le lendemain tous les habitants, avec cierges et bannières, se rendent à l'église Saint-Pierre et assistent à la procession générale indiquée pour honorer et louer Dieu ; c'est un jour de fête observé comme le saint jour du dimanche, et la même solennité se continue les deux jours suivants. La France et ses habitants, qui pratiquaient ces usages, aujourd'hui si loin de nos habitudes, ne s'en trouvaient pas plus mal, et le bonheur même matériel et civil de notre pays ne nous semblerait pas compromis parce que nous aurions le courage de reprendre ces traditions de nos aïeux. La reconnaissance est une justice, et, selon une vérité proclamée par la sagesse, « la justice élève les nations, et le péché rend les peuples misérables : *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum.* » (Pr. 14. 34.)

Nous avons joint à ces deux publications la note de certaines réquisitions de vivres et de vêtements faites à la même époque, et qui nous ont aussi paru avoir un certain caractère d'actualité, capable d'intéresser nos lecteurs. On remarquera que la ville de Gignac partageait alors avec ses voisines, Lodève et Clermont, l'industrie des draps. Nous avons trouvé dans un autre volume de ses archives un curieux règlement en langue romane, pour les fabricants et les pareurs de draps, qui pourra plus tard être publié. Outre les draps requis pour les vêtements de l'armée du Roussillon, le pays eut encore à fournir à plusieurs reprises des bêtes à laine et du vin pour les vivres de cette armée. La quantité, qui devait varier selon la population des villages, peut nous donner une idée de leur importance relative à cette époque et des variations que cette importance se trouve aujourd'hui avoir subies.

Pour ne pas altérer le caractère d'authenticité de nos documents, nous avons conservé les parties du texte latin qui les

précède ou qui les suit. On retrouve avec plaisir, à quatre cents ans de distance, les noms anciens des rues de la ville ; on nous a montré à Gignac, il y a quinze jours, les rues de la Gare, de la Roque, Maurine, le *Pous Salat,* la Saunerie, le four de Saint-Michel, le portail de l'Aire, etc.

Ce serait maintenant le lieu de faire quelques observations philologiques qui se présentent d'elles-mêmes : l'espace nous manque, il faut s'en abstenir ; au reste, chacun de nos lecteurs pourra y suppléer et trouvera un plaisir particulier à les faire par lui-même.

L'abbé L. VINAS.

PROCLAMATIONES [1]

Anno Domini M° IIII° LXV et die XXV mensis Madii, domino Ludov. etc.[2] fuerunt facte proclamationes per loca et cadrivia consueta de Gignaco, instantibus dominis consulibus dicti loci, per Raym. Malheti preconem publicum dicti loci, voce tube precedente, in hunc qui sequitur modum :

Aujas que vos fam assaber de part lo rey nostre sobeyran segnor e per mandamen de Moss. lo viguier de Ginnac [3] e a la requesta de segnors Cossols de Ginnac que tota persona, de qualque estat ho condicio que sia, que aja colobrinas, arbalestas, lansas, gebelinas [4], coyrassas, bergantinas [5], spazas, boges [6], gisarmas [7], apchas, fundas ho autre arneys calque sia [8], vistas las presens e sans delay, lo ajan ha aprestar per lo exhibir a la justi-

[1] F° LXXXXII, recto.

[2] Les *etc.* figurent dans le registre d'où ces documents ont été tirés.

[3] Ce nom est écrit *Ginac* avec le trait horizontal sur l'*n*, indiquant le redoublement de cette consonne. C'est là l'origine du tilde espagnol.

[4] Probablement *javelines*.

[5] Brigandines, espèce de corselets de fer à l'usage des fantassins.

[6] Ducange donne au mot *bauga*, *boga*, le sens de *armilla*, brassard, bouclier.

[7] Hache à deux tranchants ; en vieux français, *guisarme*.

[8] A propos de cette nomenclature d'armes, nous croyons devoir donner ici un document qui se trouve au folio CIIII du même registre : « Anno M° IIII,

cia e als dichz seg. Cossols ho anaquels que per elses (sic) sus ayso seran depputatz, per saber qu'unh arneys se trobara per s'en défendre e ajudar quant luoc e temps sera, e que aquel arneys exhibit e mostrat cascun en son hostal, cascun en drech se aja a garnir, forbir e suffeciemen adobar, ho aquo far fayre per se mestier es, que Dieus non vuolha, de s'en ajudar, coma dit es ; et dengun non aja res a celar ne amagar, e aysso sus la pena de confiscation delsd. arneyes e tota autra pena que poyrian encorre envers lo rey nostre seg. coma deshobeyssens.

Item may fa hom enhibition e deffensa coma dessus a tota persona, de calque estat ho condition que sia, que non auze vendre, engatjar, transportar ho autramen bajular nengun arneys envasieu e defensable foras la vila de Ginhac, e ayso sus la pena de confiscation deld. arneys et armas coma desus et de pagar lo doble al rey nostre segnor.

Item may fa hom inhibition e deffensa de part lod. nostre segnor a tota persona, de calque stat o condicio que sya, que

LXVI et die XI mensis martii, domino Lud., etc. Noverint universi quod Gmus. Amado mansi de Reusenso, Nemausens. diocesis, bona fide, etc. cum hoc, etc. per se, etc. locavit operas cum hon. viris consulib. et universitate Giniaci, provido viro Steph. Rocherii conconsule et me notario pro dicta universitate stipulantibus, videlicet ad faciendum bene et sufficienter viratonos sive astas viratonum sufficienter per spatium unius mensis, cum hoc quod dicti consules et universitas dabit pro dicto mense duos florenos cum dimidio et non aliud, ita quod dictus Amado ministrabit expensas suas de dictis duob. florenis cum dimidio dicto mense durante, dictique consules ministrabunt eidem Amado omnia necessaria ad faciendum dictos viratonos tam in scapols, plumis quam aqua cocta. Promiserunt consules nomine universitatis solvere dictos duos florenos cum dimidio, et dict. G. Amado sufficienter operare dictos viratonos, pro quibus, etc., dict. consul obligavit bona universitatis et d. Amado personam et bona viribus curie Giniaci et novi statuti ejusdem, sigillorum regiorum parvi Montispelii et magnorum Carcassone et Bitter.; renuntiantes, etc. juraverunt, etc. Actum Giniaci in domo consulatus; testes Guisardus Sobeyrani, Brengar. Sobrerii, Raym. Feutrerii Giniaci et ego Armandus etc.» Le notaire s'appelait Armand Ambierle. — Le mot *viraton* ou *vireton* est français dans les dictionnaires. Ducange l'explique au mot *veratonus*. *Scapols, scapelum, scapellum*, signifie *longus fustis*, long bâton, d'après le même Ducange.

de heras en avan non ausan a metre, far, gitar né permetre nengunas orduras ho enmondisias enhonestas sus la corsieyra de la muralha ne pertenensas de aquela, he (sic) ayso sus la pena se es de jorn de v sols, e de nuech sus dobla pena, e de estre mes als seps [1] segon que lo cas ho requeriro.

Actum et publicatum in platea; testes Barth. Bochi, Gmus. Saunerii, Gmus. Fulcrandi, Johannes Montisarnaudi Giniaci et ego Joh. Capellerii not. reg. qui, etc.

Item fuerunt publicate per dict. præconem in cantono fontis platee; testes Joh. Montisarnaudi, Joh. Cantagrelli, Joh. Cavalerii, Aimericus del Faus et ego Joh. Capellerii, not.;

Item in cantono domus heredum magistri Joh. Danis quondam; testes Hugo Valentis, Steph. Candusorgues, Jac. Scorralha;

Item in cantono domus magistri Aymonis Rathe; testes Joh. Roque, Mathœus Fontis;

Item ante domum Johannis Mineti; testes idem Mineti, Joh. Durbanti, Steph. Candusorgues;

Item in cantono furni S. Michaelis; testes Joh. Pinede, Jacobus Boneti, Petrus Daucha;

Item ante domum habitationis Gmi. Benedicti in carreria d'en Mauriri; testes dominus Jacobus Fulcrandi, presbiter, Bernardus Bastide Giniaci;

Item in carreria Roque ante domum Gmi. Flori; testes R. Guisardi, Joh. Triado;

Item ante portale aree in capite carrerie putey salati; testes Petrus Andrivus, Petrus Colrati, habit. Giniaci;

Item in saunaria Giniaci; testes P. et Jac. Textoris pater et filius;

Item in carreria putey salati ante domum P. Ricardi; testes magister Ben. Rossaldi not., Gmus. Oliverii, Gmus. de Ulmo junior;

Item in cantono carrerie Gare ante domum heredum Joh.

[1] *Cep, sep,* entrave, lien; du latin *cippus*. Le mot *cep*, avec le même sens, se trouve aussi dans le vieux français.

Guiravi; testes Joh. Payraudi, Anth. Sobeyrani de Giniaco; Item in cantono claustri; testes magister Joh. Peytavini surgicus, Barth. Bochi de Giniaco et ego Joh. Capellerii not., etc.

PROCLAMATIO ET DENUNTIATIO PACIS ET UNIONIS DOMINI NOSTRI REGIS CUM ILLUSTRIS. PRINCIPE DOMINO REGE ENGLIE TERRE NUPERRIME FACTE [1].

Anno Domini M° IIII° LXX° et die XVII mensis novembris, domino Ludovico, etc. Noverint universi quod de mandato domini vicarii regii Giniaci et ad instantiam dominorum Consulum de Giniaco, Joh. Durbanti, serviens regius et substitutus Stephani Asterii preconis publici dicti loci, voce tube precedente, trino sono dicte tube precedente, suas proclamationes fecit in platea de Giniaco in testium infrascriptorum presentia, et ex inde in aliis locis et cadriviis consuetis dicti loci ut moris est in talibus fieri, prout et quemadmodum continetur in quadam cedula sequentis tenoris:

Aujas que vos fa hom assaber de part nostre sobeyran segnor lo rey de Fransa e de mandamen de moss. lo viguia real de Ginnac en fasent comandamen a tota persona, de qualque stat o conditio que sia, que lo jorn de dema aja a venir a la glaysa de sant Peire an candelas e an bandieyras per far la processio general ad honor e lauzor de Dieu, per pregar e rendre gracias e lausor a Dieu per la pas e unio que es facha de novel entre lo presen realme de Fransa et lo realme de Engla terra: et pregarem Dieu que ly plassa de la entretener e observar; e que ajon a venir per tres jorns e far ne festa coma sy era dimenge, e aquo sus la pena de x l. t. aplicadoyras ald. rey nostre sobeyran s^or.

De qua proclamatione mag. Jacobus Gervasii in legibus baccal. et Jacobus Cambonis consules dicti loci petierunt instrumentum. Actum in platea majori de Giniaco; testes ma-

[1] F° CLXIIII.

gistri Nycolaus Steph., Ciprianus Monerii, not.; Adhemarius Cadornhacii et plures alii de Giniaco, et ego Johan. Capellerii notar., etc.

RÉQUISITIONS

A [1]

Segon se los draps preses per far caussas per l'armada de Rossilho, l'an M IIII[c] LXXIIII a XXI febr., per Mess. Consols dels insfrascripts de Giniach.

Et primo de sen. Frances Fons, I drap gran blanquet.

Item de sen. Frances Capelia, I drap gran blanquet.

Item de sen. Audibert Iserp, dos draps grans blanquets.

Item de sen. G[m] de Lom jove, I drap pauc [2] blanc baylat per baysar a Johan Forges, parayre [3].

Item de sen. Malin M[e], I blanquet pauc baylat per ausar [4] a Mejan.

Item de sen. Mathieu Fons, I blanquet pauc baylat per baysar a Borrilho.

B [5]

Die XXVII madii an. Dni. M[o] IIII[c] LXXIIII[to].

Monss[r] le Viguie, faites diligence de fere charger et mener tous les vivres et les faictes tous tirer a Serignen, reserve ceulx de S. Pons de Thomières que seront amenez par terre incontinent, et aussi tout le bestial et si toust que vous aurez charge tous les vivres faites les nous sçavoir afin que nous les fassions venir et ainsi que adviserons, et faicntes qu'il n'y aie aucune faulte ni delay, car chacun a fait ses diligenses excepté vous et adieu. Script a Narbonne le XXV de may.

[1] F° 9 du cahier non-paginé.

[2] Petit.

[3] Pareur de draps.

[4] *Baysar* et *ausar*, opération qui, dans les draps fabriqués à la main, consistait à en baisser ou à en relever le poil.

[5] F° 6 du cahier non paginé.

Envoyez incontinent requerir toutes les barques... (deux mots effacés) et ce faict faites charger vosd. vivres comme dessus. L'evesque d'Albi ✠ de Dailhon. Donné pour copie.... Bovelh notaire.

Messrs les consuls de Gignac, tout en present ay receu lectres de Messrs d'Albi et de Lude pour tirer en toute diligense les vivres et entre les autres le diocese de Besies et les fere amener ou lieu et port de Serignen, et pourtant que je m'en voys a Agde tout en present et autres lieux près de la mer pour prendre les barques et que fere puys partout, et ce vous mande et commande que en toute diligence, sur peine de confiscation de corps et de biens, vous faictes charger et tirer tous les vivres dud. lieu de Gignac et ausd. lieux dud. Gignagues, dans le diocese de Besiers estans et a quatre lieues pres de vous, et tout incontinant et ainsi que par lesd. lectres de mesd. S^rs est mandé, desquelles le double est cy ataché, et faictes telle diligence qu'il n'y ait cause de que l'on s'en preigne sur vous et vos biens, et avec ce faictes la depense au porteur de ces presentes. Donne a Besiers le XXVI jour de may mil IIII^c LXXIIII, Penigault. Par commandement de mond. S^r, Bouelh not^re [1].

Segon se las provisions que se mandon a l'armada.

Et primo de Bnat. Maret, xi motos en lana avaluats per los mazelias [2] a xiiij dobles la pessa.

Plus de sen. G^m Delom vielh, v motos avaluats xiiij dobles per pessa.

Plus de sen. G^m Delom jove, v motos avaluats xiiij dobles per pessa.

Plus de Johanna Figareda, x motos avaluats xiiij dobles per pessa.

Plus de dona Agamassa, v motos avaluats x s. per pessa.

Plus de Maret, iiij motos a xiiij doblas la pessa.

[1] Nous croyons que les amis de la langue d'oc auront plaisir à trouver ici ces textes français, sur lesquels la langue locale déteint d'une manière si prononcée.

[2] *Mazel*, boucherie, de *macellum*; *mazelie*, boucher.

C[1]

Die secunda junii anno quo supra.

Les commissaires ordonnes ou (sic) diocese de Bezies pour l'avitaillement de l'armée et aussi pour avoir et envoier incontinent certain grand nombre de charrues [2] et autres choses necessaires pour le fait de ladite armée, a maistre Jehan Meynard, notaire royal de Bezies, salut: Comme nagueres ait este fait par plusieurs commandement aux manans et habitants des villes et lieux dudit diocese quelz (sic) eussent a fournir et royalment apporter les vieures et autres vitalles ausquelles ont este quotises, laquelle chose fere aient este reffusans ou mespres et contempt desd. commandemens, et encorrues les peynes a eulx indictes que sont choses de tres mauves exemple et plus serait se par nous ny estait sur ce porveu de remede convenable ; pour ce est-il que nous confiians de vos sens, prudomie et bonne diligense, vous avons commis et ordonne commettons et ordonnons par ces présentes que, appelle ung sergent tel que bon semblara, vous vous tresportez par toutes les villes et lieux deld. (sic) diocese nommees en ung roille signé de celx par le notaire de la mayson commune de Besiers cy attaché, et allurs despens et gacges raisonables contraignes realement et de fait tous et chascuns les habitants de celly (sic) lieux a amener et fere venir lesd. vivres ausquels ont este quotizes, et ce par prise de corps et de biens, et comme il est acostume de faire ; et en oltra pareillement prenes les charrues que trouveres déclarées oudit rolle cy attaché, et icelles faictes amener et conduire en la ville de Narbonne, ansi que par Moss. le général du roi notre seigneur [3] sera ordonné, et tous ceulx que trovares avoir este et estre reffusanhs rebelles contraines les a comparoir par davant nous sous la peyne de XXV mars d'ar-

[1] F° 6 verso du cahier non paginé.

[2] A un autre endroit du manuscrit, le mot correspondant en langue d'oc est *carreta*, *carri* (charrette, char).

[3] Ou *Sire*. Le mot est en abrégé.

gent appliqués audit seigneur, pour répondre al (sic) procureur du roy aux fins et conclusions que contra eulx vouldra eslire, dire, fere en proposer, et autrement aler avant ainsi que sera de raison en nous certifient deuement de tot ce que fait auront; mandons et commandons a tous les justiciers, officiers et subges du roy notre seigneur que a vous vos commis et deputes en ce faisant obeissent et vous prestent et donnent conseil, conffort, aide, sergens et prisons, se mestier est, et par vous requis en sont. Donne a Besies le premier jorn de juing l'an par M IIII^c LXXIIII le mandemen de mesdits seigneurs commissaires.

Glaudius (sic) Fenasse.

Gignac xl motos, v muocs vin, III boues.
Belarga VIII motos.
Pueglachier IIIj motos.
Popian x motos.
Lo Poget xx motos, I m. vin.
Sant-Amans VI motos.
Playsan x motos.
Posols xv motos.
Sant Pargori vx mot. I m. $^1/_2$ vin I char^e (sic)[1].
Sant-Bauseli v motos, $^1/_2$ m. vin.
Tressan x motos, $^1/_2$ m. vin.
Vendemian x motos, I m. vin.
Homelas xxv motos, I m. vin, I boou.

Paulan xv motos, I m. $^1/_2$ vin, I charrue.
Usclas VI motos.
Casols pres Pesenas (rien n'est marqué).
Lesignen de la Ceba xv motos, I m. vin.
Torves xx motos, II m. vin, I char^e.
Valros x motos, I char^e.
Monblanc I char^e, II boves.
Ginnac Ginnagues IIIj charr^es.

Glaudius Fenasse, not.

D[2]

A Ginhac, VI geneteres[3]:
Johan de la Garce.
Ne Miro.

[1] *Charrue* est le mot français, tandis que *buou, buoves, motos* et *muocs* sont en langue d'oc.

[2] F° 7, verso du cahier non paginé.

[3] Génétaires, en espagnol *ginete*; en italien *giannettiere* ou *giannettario*.

Jehan Yecxa.
Bycoeya.
Jehan Amico.
J. Page.

Loys de Amboise, Evesque d'Albi, luctenent et grand president du roy en ces pais de Lengadoc, aux consuls de la ville de Ginac, nos Jehan Legron, commissaire en cette partie, par mond. seigneur, commandons de par le roy que encontinent e sen delay vos ayez locgier VI geneteres dedans vostra vila et lur donner provision de pan, vin, chers[1] et a lurs maynages et aussi provision necessaire de fen, palha e avena[2] per lurs chavaus et tota autra vectualla raysonabla, et ce, sus pena de estre desobeysans au roy nostre seigneur. Done a Pesenas, le XXIIII de jun l'an M IIII^c LXXIIII.

Jehan Legron.

soldat à cheval, armé d'une lance courte appelée *genette* (esp. *gineta*, ital. *giannetta*) et équipé à la turque ou à la *genette*. La *genette* est une espèce de mors turc dont la gourmette a la forme d'un grand anneau. On dit aussi aller à cheval *à la genette*, c'est-à-dire avec des étriers fort courts. Il est curieux de rapprocher le mot *génétaire* du mot *janissaire*, qui ne vient point évidemment de *janua*, mais plutôt de *genizeri*, qui signifie dans la langue turque, d'après Vossius (*de Vitiis sermonis*, lib. II) et Ducange, *soldats, hommes nouveaux ;* en latin, *tirones*.

[1] Chairs, viande.

[2] *Fen*, foin ; *avena*, avoine.

LA *CHIRURGIE* D'ALBUCASIS

Traduite en dialecte toulousain (bas pays de Foix) du XIVe siècle

(Suite et fin [1])

DE CAUTERI AM FOC E AM MEDICINA AGUDA, E REMEMORACIO DE LA OPPERACIO. AM AQUEL COMENSA LE TRACTAT DE TOT LE LIBRE.

Cove que yeu digua la qualitat dels juvamentz de aquel cauteri e dels noccumentz de lu, e en qual compleccio sia prohibit cauteri. Donc dic quel sermo de la qualitat del juvament de cauteri e del noccument de lu es sermo [2] lonc et prolixs e subtil per sciensa e secret amaguat; e ja de lu a parlat gran multitut de savis e de lu se son desacordatz, et (sic) a mi abasta un petit dels sermos de lor, temen perlongacio. — E donc dic que cauteri comfereys a tota compleccio universalment laqual es am materia [3] o ses materia, exceptat dos compleccios, lasquals son compleccios caudas ses materia [4]. En la compleccio cauda e secca am materia se desecordero; quar alcus dyssero que cauteri es juvatiu ad aquela, e les autres dyssero le contrari de aquel, que cauteri no es convenient en malautia laqual es per qualiditat e siccitat, quar natura del foc es qualiditat e siccitat, e enconvenient es que malautia cauda e secca am aquo que es caut e sec sia sanada. E diysec aquel que ditz le contrari de aquel, que per cauteri es fayt juvament en tota malautia cauda e secca que ve en les cors dels

[1] Voy. 1re livraison, pag. 1.

[2] Le copiste avait d'abord écrit *ymo;* il a greffé ensuite la partie supérieure d'un *s* sur l'*y*.

[3] Ms: *amateria*. Faute de copie.

[4] Il paraît y avoir ici une faute du traducteur roman ou de son copiste. On lit dans l'édition déjà citée de Gérard de Cremone: « *Exceptis duabus complexionibus quæ sunt complexio calida absque materia et complexio sicca absque materia.* » Cette phrase manque dans le manuscrit latin H. 89 *ter*.

homes; quar quan tu comparas le cors de home e las humiditatz de lu a la compleccio del foc, atrobas le cors de home freg. E yeu dic per le sermo de aquel que esperiment aquo ja a[1] a mi alscunas vetz es cubert (sic). Mays empero no cove que vengua sobre aquo aquel que ja[2] es exproat e excersitat en le capitol de cauteri per derier excertici (sic), e a conogut la diversitat de la compleccio dels homes et la disposicio de las malautias en lor meteyssas, e las causas de aquelas, els accidentz de lor, e l'espasi[3] del temps de aquelas. Mays en las autras compleccios no es sobre vos temor, e maiorment en las malautias fregas e humidas, car ja totz les metges se son acordatz sobre aquels, e no so desecordatz en le juvament am cauteri [F° 2, r°] en aquelas. — E sapiatz, filh, que del secret de curacio per cauteri am foc e de la bontat de lu, so sobre cauteri am medicina comburent, es quar le foc es simple, la accio delqual no per ver (sic)[4] sino al membre lequal es cauterizat, e no nos a l'autre membre am lu ajustat, sino am petit nocument. Mays la accio de medicina comburent per ver ad aquel en les membres lequal de lu[5] alunhat, e fort leu fa venir en le membre malautia de dificil sanacio, e fort leu ausit[6]. Mays le foc per la sua sublimitat e de la sua sustancia bontat[7], no fa aquo sino que superfluisca. E ja es a nos conogut per experiment, e per longitut de servitut d'estudi[8] am l'art[9] sobre

[1] Cet *a* est barré sur le manuscrit, il est nécessaire pour le sens : « *Et ego quidem dico per sermonem ejus quod experimentum detexit jam mihi illud aliquoties.* » (Gérard de Crémone, ms.)

[2] Il manque *no:* « *Nisi qui jam probatus est et exercitatus.* » (Gérard de Crémone.)

[3] Ms. : *les pasi.*

[4] Gérard de Crém.: *pervenit.*

[5] Il manque probablement *es.*

[6] Gérard de Crém.: *et fortasse interficit.*

[7] Cette tournure paraît tout à fait latine: *et substantiæ suæ bonitatem.* Gérard de Crémone dit cependant: *et bonitatem substantiæ suæ.*

[8] Gérard de Crém: *servitutis et studii.*

[9] Il manque ici quelques mots. Gérard de Crém. dit : *et stationem super veritatem rerum.*

la veritat de las causas ; e per aquo yeu so excusat de la longitut del sermo. E si no fos que no es legut al mieu libre, en aquest pausero a vos secret amaguat am le foc, e la qualitat de la operacio de lu en les cors e de la sieua expulcio per laqual expellis las malautias, am sermo phesic [1] demostratiu, lequal siria acuit en las vostras pessas.

E sapiatz, filh, que els se desacordan del temps en lequal es convenient far cauteri ; e pausan le milhor temps de [2], e yeu dic que cauteri es convenient en tot temps, per so que le nocument per lo temps accident es submergit en le juvament de aquo que am le cauteri es atirat, e maiorment si le cauteri es per dolors o de dolors necessaries, fortz e fistinas, lasquals no suffertan tarditat persoque es temut de aquelas que vengua malicia, que es maior que petit nocument en tant [3] per lo temps. E aysso notatz en vostras pessas, o filh, aquo no estiman sino le poble vulguare les fols metges so es que ad aquela malautia que es sanada per cauteri no es redicio tot temps. E pausa [4] aquel consequen, e la causa no es ges ayssi quo (sic) els cuydan, per aquo quar cauteri no es sino en loc de medicina, laqual altera la compleccio e desicca las humiditatz, lasquals son causa perque veno las dolors. Mays empero cauteri superflueys sobre la medicina per volicitat [5] de la sua valitut, e vertut de la sua operacio, e grandesa del sieu senhor [6]. — E es possible que la sua malautia retorne en alcuna hora del temps, segon la compleccio del malaute, e la locacio de la sua malautia, e la vertut de lu, e aquo que es preparat en le cors de lu de la agreguacio de las superfluitatz en lu, e aquo que es pervengut a lu en la sua acquisicio en viandas, e semblants de aquelas causas ; sino que la malautia en laqual sia aministrat cauteri sia malautia subtil, en membres de paucas superflui-

[1] Il faut *philosophic*. L'abréviation de ce mot ou celle du mot latin *philosophico* a été mal lue par le copiste ou par le traducteur.

[2] Le copiste a laissé un mot en blanc. Gér. de Crém. : *tempus veris*.

[3] Lisez *entrant*. Gér. de Crém.: *intrans propter tempus*.

[4] Il faut *e pausan*. Gér. de Crém.: *et ponunt*.

[5] Lisez *velocitat* ; latin, *velocitatem*.

[6] *Dominii sui* (Gér. de Crém.).

tatz e humiditatz, ayssi cum cauteri de dent per dolor e semblantz ad aquel, possible es que en lu no retorne aquela dolor ; mays aquo se fa en petitz. E mays sermo vulguar es que cauteri es le derier remezi de medicina, e es sermo dreyturier ; no ad aquo que els entendo en lu ; quar els crezo que no es curacio que aprofieyta am medicina ni am autra causa aprop cauteri. E la causa es en contrari de aquo ; e la entencio que cauteri es le derier remezi de medicina no es sino quan administram las manieyras de curacio en algunas malautias, e aquelas medicinas no conferieysso, e aprop, en la fi de la causa, aministra hom cauteri e aprop fieyta (sic) ad aquela, e lahoras de aquitat [1] que cauteri es le derier remezi de medicina, no segon la entencio laqual entendo les vulguas e trops dels fols metges. — E diyssero les antics que cauteri am aur es milhor que cauteri am ferr, e no diyssero aquo sino per la equalitat del aur e sublimitat de la sua sustancia. E diyssero que le loc de cauteri no fa brac, cum aquo no sia absolutament vertat ; quar yeu ja he aquo proat, e he atrobat que aquel no fa aquo sino en alcus cors ses les autres. E cauteri [2] am aquel es bo e milhor que am ferr, ayssi quo (sic) els diyssero. Mays empero quan tu fas cauteri am foc am de aur, no es a tu declarat quan es egnit segon la quantitat que tu veys [3], per la rugor del aur. — E quar [4] prepara a recebre freg, e si aiustas [F° 2, v°] sobre lu ignicio, se fon l'aur per le foc, e caso en le foc alcunas luminas (sic) [5], per que le artifex catz per la occupatio de aquel. E per aquo es fayt cauteri am ferr deves nos pus leugerament e pus propdanament a rectitut de operacio. E yeu ja he ordenat aquest capitol en le cauteri segon capitols, et (sic) he ordenat aquels del cap entro les pes, persoque aleugo le demandant aquo que vol de lu.

[1] Il y a là une faute de copie : *tunc inde cadit quod cauterium*, etc. (Gér. de Crém.)

[2] Le copiste a écrit deux fois *e cauteri*.

[3] Le traducteur a fait un contre-sens en rendant *secundum quantitatem quam* VIS par *segon la quantitat que tu* VEYS.

[4] Il faut lire *quan* ; le latin dit *quando*.

[5] Latin : *laminas*.

DE CAUTERI DE DOLOR DE CAP PER FRIGIDITAT E HUMIDITAT. LE CAPITOL PRIMIER, PRIMIER, PRIMIER [1].

Aquesta cauterizacio confereys a la humiditat e frigiditat sobre le servel accident, de laqual so doas causas: so es causa de soda [2], et multitut de flux ramiratic [3], apelat corissa del cap, a las partidas dels huelhs e de las aurelhas fluent, e multitut de dormir, e de dolor de dentz e del guolayro, e universalment de tota malautia que ve per fregiditat, ayssi cum paraliticament, sodo (sic) e apoplexcio, e semblantz en aquelas malautias. La forma de aquesta cauterizacio es aquesta: que primieyrament comandes al malaute que sia evacuat am medicina lacsativa le cap modificant, per tres o per quatre nueytz, segon que exhigeys la vertut del malaute, e la etat de lu, e la sua costuma. E aprop comanda li que raza le sieu cap am razor; e aprop fay aquel sezer entre las tuas mas sobre una banca cayrada, e que pause las suas mas sobre le pietz sieu; e aprop pausa le dit de la tua palma aprop le pous sobre la razit del nas, entre les huels sieus; mays empero cum le tieu dit del mieg [4] es pervengut, signa aquel loc am tenta; e aprop igneys le cauteri olivardel delqual aquesta es la forma [5]; e aprop pausa aquel sobre le loc senhat am tenta, a manieyra que descent, am laqual la tieua ma sia constrengida petit a petit, e tu revolveys aquel. E aprop leva la tua ma leugerament, e reguarda le loc, e si veses ja del os esser descubert

[1] La double répétition du mot *primier* est une fantaisie du copiste, qui a voulu remplir la ligne.

[2] Arabe *sodaa*, traduit par Channing *cephaleæ*, et par Gérard de Crémone *sodæ*.

[3] C'est probablement un mot défiguré par le copiste. Gérard de Crémone dit *fluxus humorum*.

[4] Il y a ici un mot presque entièrement effacé, qui paraît être *loc*. La phrase romane n'est pas complète. On lit dans la traduction de Gérard de Crémone : *Ubicumque ergo pervenerit digitus tuus medius, signa locum illum cum incausto.*

[5] Pour remplir la ligne, le copiste a ajouté *forma forma forma ma*. Puis vient la figure de l'instrument.

alcuna quantitat del cap, ayssi cum la quantitat degra [1] de errs [2], lahoras eleva la tua ma. Am [3] aquel ferr e am autra de aquel si es enfrigidat, entro que sia vist del os aquo que yeu he dit a tu. E aprop pren un petit de sal, e disolveys aquel sobre le loc, e leyssa aquel per tres jorns; e aprop pausa sobre lu coto enbegut en boder [4], e leyssa aquel sobre lu entro que sia destrusida la scara del foc. E aprop cura le loc am anguent tetrafarmaton (sic) [5], entro que sia sanat. E ja diyssero que quant la plagua roman uberta tant mielhs, geta le brac, perque es milhor e mays juvatiu. E diyssero alcus de lor que sia cauterizada la codena entro a l'os, e sia tengut le cauteri entro que sia adhurida alcuna partida de la specitut (?) [6]; e aprop sia ras aquo que es adhutz de l'os, e aprop sia curat. E diyssero autres que am lo cauteri pervengua al derier, entro que enprenia en le os fort enprecio, entro que le os caga; e aquesta es la forma de alphetati petit unimamu (?) [7].

E estiman de aquest loc expiran la (sic) vapors del cap, e

[1] La première syllabe de ce mot est presque entièrement effacée.

[2] Gérard de Crémone : « *Quod si vides jam detegi ex osse quantitatem capitis alkiel aut quantitatem zeuherbi, tunc eleva manum tuam.* »— Channing : « *Et si videris jam esse detectum quid ossis bene est.* »

[3] Il manque quelques mots au commencement de cette phrase. Gérard de Crémone dit : « *Et si non, itera manum tuam ferro ipso, aut cum alio ab ipso si infrigidatur...* »

[4] *Butyrum.*

[5] *Tetrapharmacon.*

[6] La 3e lettre de ce mot est effacée. Gérard de Crémone : « *Et teneatur cauterium donec aduratur quiddam spissitudinis ossis.* »

[7] Ce mot est illisible ; il paraît, d'ailleurs, ne répondre à aucun mot de la traduction latine. Voici ce passage d'après le manuscrit H. 89 *ter* : « *Donec cadat os, quod fit sicut forma kirate aut alfechati parvi.* » — On lit dans l'édit. de Strasbourg, 1532 : « *Quod fit sicut forma kirate aut instrumentum quod mulieres ponunt in fuso alphabeti parvi.* » — Channing : « *Adeo ut os decidat figurâ siliquæ vel orbiculi fusi muliebris parvi.* » Et en note : « *Alkirati vel alfelcati.* —Vet. interpr. Edit. 1632 : *Alphabeti parvi.* »

Il y a ici dans le manuscrit roman une figure qui ne se trouve ni dans le manuscrit latin, ni dans aucune des éditions ou traductions d'Albucasis dont nous avons connaissance.

sia tenguda la plagua uberta per lonc temps, e aprop sia curada, entro que sia consolidada. Mays a mi no so vistas aquestas dos specias de cauteri de tot, sino en alcus homes segon via de temor. E layssa aquel, deves mi milhor es am salut quan es ; quar le cap es develicat [1] per solucio de continuitat de lu, ayssi cum havem testificat en les autres membres, e maiorment quan le cap del malaute es de freul natura. E la specia de cauteri [2] primieyra es mays salva e milhor deves mi, e de aquela husi, e am aquela obra am salut.

Je crois devoir arrêter ici mes extraits de l'Albucasis roman. Le fragment que j'ai donné suffit pour faire connaître le dialecte de cette traduction, et pour justifier les observations que j'ai faites au début. Si la *Société pour l'étude des langues romanes* entreprend la publication en un volume du manuscrit entier, j'espère pouvoir accompagner cette édition d'un travail plus étendu sur le dialecte ancien et moderne du bas pays de Foix.

C. DE TOURTOULON.

[1] Latin : *debilitatur enim caput.*

[2] Le copiste a écrit deux fois *de cauteri.*

DIALECTES MODERNES

LA GUERRO

(PARLA DÒU ROSE)

—

De la cresto di serre au founs di vau, di vabre,
En orre mescladis s'empielon li cadabre ;
Li corb noun an plus set, li loup noun an plus fam.
— Femo, poudès faire d'enfant !

Trono lou canoun rau ; de la terro cremado
Mounto au front dòu soulèu un nivo de fumado ;
Tout fugis... Lou qu'es viéu tuerto un mort en passant.
— Femo, poudès faire d'enfant !

La bataio fai pòu. Dins la fourèst que brulo,
Sènso lou cavalié la cavalo barrulo ;
I'a de sang dins li pous, la ribiero es de sang.
— Femo, poudès faire d'enfant !

L'oustau es afoudra : lou chin cerco e gingoulo ;
Lou brès es vueje. Amount, pendoula pèr la goulo,
Lou cadabre dòu paire es rede e blavejant.
— Femo, poudès faire d'enfant !

La fàci au sòu, li bras en crous, davans la porto,
Uno chato, pieta ! descabelado, es morto.
Bello coume lis ange, avié belèu quinge an.
— Femo, poudès faire d'enfant !

Lou vilage es en frun ; peralin sus lou moure,
Dòu castèu, de la glèiso isto plus que la tourre :
Lou campanié ie vai souna lou toco-san.
— Femo, poudès faire d'enfant !

LA GUERRE

(SOUS-DIALECTE DES BORDS DU RHÔNE)

—

De la crête des monts au fond des vallées, des ravines, —en horrible mélange s'entassent les cadavres ; — les corbeaux n'ont plus soif, les loups n'ont plus faim. — O femmes, faites des enfants !

Le canon rauque gronde ; de la terre incendiée — monte au front du soleil un nuage de fumée,— tout fuit ;.. Le vivant heurte un mort en passant. — O femmes, faites des enfants !

La bataille fait peur. Dans la forêt qui brûle, — la cavale erre sans cavalier ; — il y a du sang dans les puits, la rivière est de sang. — O femmes, faites des enfants !

La maison est effondrée : le chien cherche et hurle ; — le berceau est vide. Là-haut, pendu par la gorge, — le cadavre du père est raide et bleui. — O femmes, faites des enfants !

La face contre terre, les bras en croix, devant la porte, — une jeune fille, pitié ! échevelée, est morte. — Belle comme les anges, elle avait quinze ans peut-être. — O femmes, faites des enfants !

Le village est en ruines ; au loin sur la côte, — du château, de l'église il ne reste plus que la tour : — le sonneur y va sonner le tocsin. — O femmes, faites des enfants !

Mai souto li boulet lou viéi clóuchié debano ;
E l'ardit campanié toumbo emé la campano,
Lou darrié viravòut dóu brounze l'acrasant.
— Femo, poudès faire d'enfant !

Crid di bèstio e di gènt, quilet sutiéu di balo,
Rangoulun di blessa qu'uno boumbo rebalo,
Tambour, troumpeto, ausès lou sóuvage fanfan.
— Femo, poudès faire d'enfant !

E tèsto, e cambo, e bras, tros saunous sèns susàri,
Soun cauca di chivau, soun escracha di càrri.
La guerro aplano tout : iro, amour, joio, afan.
— Femo, poudès faire d'enfant !

Soumbrejo, nèvo... Iuei, malur ! la nèu es roujo :
L'armado aura'n linçòu. — Nàni ! l'auro feroujo
Desacato li mort dins la nèu s'escafant.
— Femo, poudès faire d'enfant !

Dins la prado e li blad, sus l'ermas, long di souco,
Vès-lèi !.. lis un l'escumo e l'iro entre li bouco,
Lis àutri cabussa, pecaire, en s'embrassant.
— Femo, poudès faire d'enfant !

S'estrassant li teté de sis ounglo, li femo,
Li maire ourlon à Diéu : — Venjo nòsti lagremo !
De nosti fiéu ve'n pau, li rèi, ço que n'en fan...
En que sièr de faire d'enfant ?

Teodor Aubanel.

Avignoun.

Mais sous les boulets le vieux clocher s'écroule; — et le hardi sonneur tombe avec la cloche, — la dernière vire-volte du bronze l'écrasant. — O femmes, faites des enfants !

Cris des bêtes et des hommes, sifflement aigu des balles, — râle des blessés qu'une bombe balaye, — tambours, clairons, entendez la sauvage symphonie. — O femmes, faites des enfants !

Et têtes. et jambes, et bras, sanglants tronçons sans suaire, — sont foulés par les chevaux, sont écrasés par les chars. — La guerre aplanit tout : colère, amour, joie et peine. — O femmes, faites des enfants !

Il fait sombre, il neige... Aujourd'hui, malheur ! la neige est rouge : — l'armée aura un linceul. Non ! le vent farouche — découvre les morts s'effaçant dans la neige. — O femmes, faites des enfants !

Dans les prés, dans les blés, sur la lande, le long des vignes, — voyez-les... les uns l'écume et la colère aux lèvres, — les autres tombés, hélas ! en s'embrassant. — O femmes, faites des enfants !

Se déchirant les seins avec leurs ongles, les femmes, — les mères hurlent à Dieu : Venge nos larmes ! — De nos fils, vois un peu, les rois, ce qu'ils en font... — A quoi bon faire des enfants ?

Théodore Aubanel.

Avignon.

NOTES

SUR LE SOUS-DIALECTE CARCASSONNAIS

ET

LES SOUS-DIALECTES LIMITROPHES

I. Le dialecte languedocien emploie deux articles pour le masculin : *lou, lous ; le, les.* Le premier domine dans le bas Languedoc, à partir de Lézignan jusqu'au Rhône ; le second règne seul dans les arrondissements de Carcassonne, de Limoux et de Castelnaudary, comme dans la haute Garonne.

La finale *s* se fait toujours entendre comme *z* devant une voyelle (*lous homes*) et devant une consonne douce *b, g, d, v* (*lous gavels*) ; et comme *s* dur devant une consonne forte, comme *p, c, t, f, l, m, n,* etc. (*lous plagnuns, lous tems*).

L'auteur des vers que nous publions ci-après, originaire d'Escales, situé sur la ligne même de séparation des deux articles, se sert dans ses vers tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Dans le morceau intitulé *l'Agnèl e lou Bouchè,* il emploie exclusivement l'article *lou,* quoique son dialecte appartienne au carcassonnais pur.

L'article féminin est partout *la,* pour le singulier, et *las,* pour le pluriel.

Les articles contractés sont les mêmes pour les deux articles *le* et *lou :*

dal,	pour	*de le*	ou	*de lou ;*
das,	pour	*de les*	ou	*de lous ;*
al,	pour	*à le*	ou	*à lou ;*
as,	pour	*à les*	ou	*à lous.*

Outre ces deux articles contractés, le languedocien en a deux autres, formés avec les prépositions *pèr* (par ou pour), *sus* (sur) ; ainsi :

pèl, pour *pèr le* ou *pèr lou*;
pès, pour *pèr les* ou *pèr lous*;
sul, pour *sus le* ou *sus lou*;
sus[1], pour *sus les* ou *su lous*.

Dans la partie du Languedoc de Béziers au Rhône, les articles contractés *dal, al,* se changent en *dau, au*.

II. A partir de Béziers, tout l'ouest du Languedoc emploie la finale *o* pour caractériser le genre féminin des noms, des adjectifs et la 3e personne du singulier des verbes (présent, imparfait et passé défini de l'indicatif); tandis que le bas Languedoc emploie la finale *a* dans les mêmes cas, et la terminaison *è* à l'imparfait des verbes des trois dernières conjugaisons (*raubeto blanco, la lamo, la banco, la punto, flourejavo, Prouvidenço;* haut Languedoc : *se risiò, i fasiò, brandissiò, fremissiò;* bas Languedoc : *se risiè, i fasiè, brandissiè, fremissiè*).

Les règles de l'accent tonique, dans les mots terminés en *a* et en *o*, sont donc les mêmes qu'en provençal (voy. *Revue des langues romanes,* 1re livraison, 1870, p. 49).

Il faut remarquer que le pluriel, se formant par l'addition d'un *s*, conserve l'accent tonique sur la même syllabe que le singulier (*la lámo, las lámos; la púnto, las púntos*).

III. La 2e personne du pluriel des verbes prend une *s* finale, dans le bas Languedoc jusqu'à Carcassonne; à partir de cette ville et à l'ouest, elle se termine en *ts*[2] :

venès, *venèts;*
sentissès, *sentissèts;*
perdounas lou, *perdounats lou;*
siès ou *siòs*, *sièts, siots*.

[1] Lorsque *sus* est employé pour *suls, sus les* ou *sus lous*, on fait sentir l'*s* final. On ne prononce pas la finale lorsqu'elle est suivie d'une consonne dans *sus*, préposition signifiant simplement *sur*.

[2] Un assez grand nombre d'écrivains représentent le son *ts* final par un *œ*. Nous avons, d'accord avec les principes d'orthographe posés par l'école des félibres et par la *Société pour l'étude des langues romanes*, abandonné cet usage, que rien ne justifie.

IV. Le narbonnais modifie d'une manière remarquable et tout à fait originale la terminaison *s* ou *ts* des déterminatifs *mous, tous, sous,* etc., ainsi que des prépositions ou des verbes. Il change cette lettre en *i* faible devant une consonne :

sous libres,	prononcez	*soúi libres ;*
las mas,	—	*lai mas ;*
toútis dous,	—	*toútii dous ;*
perdounats-lou,	—	*perdounai-lou ;*
dejoust lou coutèl,	—	*dejoúi lou coutèl ;*
lous brasses nuts,	—	*loúi brassei nuts.*

Cet usage singulier, qui a probablement pour origine la tradition du latin *mei, sui, tui,* etc., se retrouve également dans le sous-dialecte d'Agde.

V. Le *v* se prononce toujours *b* dans les sous-dialectes du haut Languedoc. La plupart des auteurs n'emploient même jamais le *v* dans l'écriture. Nous avons suivi la règle adoptée par la *Société pour l'étude des langues romanes,* qui est d'écrire *v* toutes les fois que l'étymologie et l'usage général des autres dialectes l'exigent ; mais le lecteur doit être prévenu que cette consonne se prononce toujours *b*. La même particularité se remarque en espagnol, où le *v* et le *b* se confondent dans la prononciation, quoiqu'il ne soit pas permis de les confondre dans l'orthographe.

VI. Le *j* et le *ch* ont la valeur de *dz* ou de *ts* vers les frontières nord de l'Aude, l'arrondissement de St-Pons (Hérault) et le département du Tarn ; ainsi :

juchats,	se dit	*dzutsats ;*
flourejavo,	—	*flouredzavo.*

Le carcassonnais et le narbonnais prononcent *j* pur, comme

en français, et *ch* comme *tch*. A partir de Béziers et à l'est, le *j* ou le *g* devant *e, i,* se prononcent *dj* ou *tch*.

VII. La terminaison *on* de la 3e personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et la terminaison *an* de la 3e personne du pluriel du futur se changent en *òu* diphthongue dans le Tarn et dans la partie de l'Hérault qui touche ce département :

vegnon, tegnon ;	*vegnòu, tegnòu ;*
aimaran, pourtaran ;	*aimaròu, pourtaròu.*

VIII. *Nautres, vautres* (nous, vous), usités dans le bas Languedoc jusqu'à Béziers, sont remplacés par *nous autres, vous autres,* ou *autris* dans le narbonnais et le carcassonnais.

IX. Les adjectifs et les participes forment leur pluriel par l'addition de *is* non accentué au masculin et *os,* également non accentué, au féminin.

mountat,	*mountàdis,*	*mountàdos ;*
bou,	*boúnis,*	*boúnos ;*
michant,	*michàntis,*	*michàntos ;*
vengut,	*vengúdis,*	*vengúdos.*

Cette règle n'est pas suivie de Béziers au Rhône, où l'on dit :

mountat,	*mountats,*	*mountadas ;*
bou ou *bon,*	*bous* ou *bons,*	*bounas* ou *bonas ;*
vengut,	*venguts,*	*vengudas ;*

X. Les dialectes néo-romans sont particulièrement très-riches en expressions énergiques sans équivalents en français ; nous signalerons, dans les vers qui suivent :

mannat.	accompli, parfait ;
lous plagnuns,	les plaintes douces ;
rescoumpassà,	franchir à larges pas ;
amagnagà,	caresser très-affectueusement ;
espanjarnat,	ayant les vêtements en désordre ;
espantado,	hors d'elle, effarée ;
coúrri que courriras,	il court le plus qu'il peut.

B. CANTAGREL.

L'AGNÈL E LOU BOUCHÈ

—

Un agnèl à raubeto blanco,
Mannat, poulit coumo un anèl,
Un jour, estirat sus la banco,
Fremissió dejoust lou coutèl.
Deja la punto de la lamo
Flourejavo lou col dal paure malurous;
Lou bouchè se risió de soun mèh-mèh plourous.
De sous cops d'èls que fendion l'amo.
Es finit, va peri !... Lous plagnuns de l'agnèl
Èroun mountàdis vès lou cèl.
Prouvidenço de Dieus ! Garo-aqui qu'uno abelho
Pès pelses dal cruèl brounzino sa cansou,
Apèi t'hi rebound soun fissou
Apuntat e rousent dins lou quèr de l'aurelho.
Juchats se l'arrestèt. La vitimo, à soun tour,
Se destaco, d'un saut rescoumpasso la porto ;
Coúrri que courriras, arrivo miejo-morto
Al mitan d'uno basso-court.
Pèr asard s'i trouvèt uno doumaiseleto
Que vès l'estoumagat; en sourriguent venguèt,
Doucetomen l'amagnaguèt ;
Lou pessant de pa blanc, i fasió coulereto
De sous brassous fis e mouflets,
E lou manjavo de poutets.
L'agnèl recouneissent el tabé caressavo
La viergeto que l'embrassavo
I flairavo las mas, lapavo sous detous,
Lous auriots badats toútis dous.
Tout-d'un-cop lou bouchè t'arrivo,

L'AGNEAU ET LE BOUCHER

—

Un agneau à petite robe blanche, — accompli, joli comme un anneau, — un jour, étendu sur le banc, — frémissait sous le couteau. — Déjà la pointe de la lame — effleurait le cou du pauvre malheureux. — Le boucher se riait de son *meh* douloureux, — de ses regards qui fendaient l'âme. — C'en est fait, il va périr. Les plaintes de l'agneau — étaient montées vers le Très-Haut. — Providence de Dieu ! Voilà qu'une abeille — dans les cheveux du cruel fredonne sa chanson ; — ensuite elle lance son dard — effilé et cuisant dans la peau de l'oreille. — Jugez s'il l'arrêta. La victime, à son tour, — se détache, d'un saut franchit la porte — et se met à courir ; elle arrive à demi morte — au milieu d'une basse-cour. — Par hasard, il se trouva là une petite demoiselle — qui vers l'essoufflé vint en souriant ; — elle le carressa doucement, — lui donnant du pain blanc ; elle lui faisait colleretţe — de ses petits bras fins et potelés ; — elle le mangeait de baisers. — L'agneau reconnaissant, lui aussi, caressait — la petite vierge qui l'embrassait ; — il lui flairait les mains, léchait ses petits doigts : — ils vous auraient ravi tous les deux. — Tout à coup arrive

Violet, carut, desalenat,
Lous brasses nuts, espanjarnat,
Brandissiò la fredo ganivo !...
— « Perdounats-lou ! perdounats-lou ! »
Las mas en crouts, aginoulhado,
Crido la filheto espantado ;
E sas larmos, pietat ! bagnavoun l'agnelou.
Sans peno, va cresets, lous innoucents tramblavoun,
Retenion l'alé, se jountavoun
Que se pot pas mai tendromen.
Lou bouchè, mut, sans mouvomen,
Sentits l'estoumac que si barro ;
De sa ma toumbo lou coutèl :
— « Lou perdoúni, diguèt ; me cal mai faire encaro :
Angelou, te doúni l'agnèl. »

Achile Mir.

Escalos (Aude).

le boucher, — violet, hors d'haleine, — les bras nus, les vêtements en désordre ; — il brandissait le froid coutelas : — « Pardonnez-lui, pardonnez-lui ! » — les mains en croix, agenouillée, — s'écrie la petite fille tout effarée ; — et ses larmes, pitié ! inondaient le petit agneau. — Sans peine vous le croyez, les innocents tremblaient, — retenaient l'haleine, se serraient — on ne peut plus tendrement. — Le boucher, muet, sans mouvement, — sent son courage faillir ; — de sa main tombe le couteau : — « Je lui pardonne, dit-il ; je dois faire encore davantage : — petit ange, je te donne l'agneau. »

Achille Mir.

Escales (Aude).

PROUVENÇA

Seguida e fin.

IV

LA PRENSA

Soulet es pas lou sang, aquel engrais de glòria
Das poples braus e de sous rèis,
Que flameja au frountou de nostra granda istòria :
I'a sa fe, sa lenga, sas lèis.
Pamens se lou Renoum a set, que s'assadoule :
I'a pa'n cantounet dau Miejour
Ount se plante un bigot que de sang ne regoule,
Tant çai a rajat à grand gourg.
Luchas e trincamens, n'avian que devaria ;
A coumençà das Sarrasins,
Que lou brave Guilhèm[1], paire de la patria,
Desgrunèt couma de rasins.
Pioi venguèt lou Nourmand, l'Oungrés, trassa de tora....
Guerra as grands poples, as vesis....
L'estendard alandat e lou glàsi defora,
Aqui, rai, nous sèn revesits.
Tabé nostres ancièns, dau Rose à Barcelouna,
Das Arvernes as Capitouls,
Sus l'encountrada en flou que lou sourel poutouna,
D'ounous, de glòria èroun sadouls.
Alargats au coumerce, espandissièn sas vèlas
Embaumadas d'encèns, de nard ;
Daus l'Asia, l'Africa, èra un moulou d'estellas
Sus lou miral dau cièl, la mar.

[1] Guilhèm dau Court-Nas, duc de Toulousa, que bastiguèt l'abadiè de Saint-Guilhèm-dau-Desert.

PROVENCE

(Suite et fin)

IV

LE PRESSOIR

Ce n'est pas seulement le sang, cet engrais de gloire — des peuples forts et de leurs rois,— qui flamboie au fronton de notre grande histoire: — il y a sa foi, son langage, ses lois. —Pourtant, si la Renommée a soif, qu'elle s'abreuve: — il n'y a pas un petit coin dans le Midi — où la pioche s'enfonce, que du sang n'en ruisselle, — tant il y a coulé à grands flots. — Chocs et combats, nous en avions tant qu'on en est troublé,— en commençant aux Sarrazins,— que le vaillant Guilhem[1], père de la patrie, — égréna comme des raisins. — Puis vint le Normand, le Hongrois, chenille hâve et chétive..... — Guerre aux grands peuples, aux voisins... — L'étendard déployé et le glaive nu, — avec succès nous avons tenté le sort. — Si bien que nos ancêtres, du Rhône à Barcelone, — des Arvernes aux Capitouls, — sur la contrée fleurie que baise le soleil, — d'honneurs, de gloire étaient repus. — Larges et hasardeux, au commerce ils étendaient leurs voiles — embaumées d'encens, de nard; — en Asie, en Afrique, c'était une multitude d'étoiles — sur le miroir du ciel, la mer.

[1] Guilhaume au *court nez*. duc de Toulouse, qui fonda l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert.

Sas universitats de dreçh, de medecina
Fasièn grand bruch. Sous gouvernants
Quitavoun au peïs sa coustuma latina
Tène bon despioi ioch cents ans.
La pensada èra libra : as palais de Gascougna,
Au pargue dau pastre raiòu,
Tout pregava en sa fe, sans crenta ni vergougna,
Catoulic, Albigés, Jasiòu.
Aqui ce qu'acoussèt la sequèla crousadà
Qu', au noum de Jèsus pietadous,
Englandèt la nacioun e la tenguèt plantada
Sus l'aubre doulènt de la crous.
Nous aparèren be, santa-di ! mès lou papa
Innoucent tres cridèt : Ranfort !...
E traguèt lou peïs à quau lou vòu l'arrapa :
Au pus gus la pelha ! à Mountfort.—
Anen, zou ! sagaten Beziès, Muret, Toulousa ;
Avaliren sans remissioun
La fe, la libertat, idèia espetacleusa
Que s'enfla en d'aquela nacioun.
Desoundren-la : la marca ! un mourrau ! un cabestre !
Que detràs lou Papa ou lou rèi
Passeje sa vergougna, e dau càrri d'un mèstre
Torne mouqueta à soun chinièi. —

Entancha de fruchan lou Crousat vendemiaire !
Grapilha tout fins un broutel ;
Escaussella, derraba e passeja l'araire ;
Lou sòu se neteja autour d'el.
A la barra ! à la barra ! avèn mountat la prensa !
Qu'aparàs aqui ? de semaus ?
Quand s'esquicha lou sang de la vièlha Prouvença !...
De valats founzuts, de canaus !...
Sus la raca sannousa escala, siès lou mèstre :
Un legat vai cridà que siès,
Pèr la graça de Dieu, viscomte de Leicèstre.

Leurs universités de droit, de médecine — faisaient grand bruit. Leurs gouvernants — laissaient au pays sa coutume latine — intacte depuis huit cents ans. — La pensée était libre : aux palais de Gascogne, — au bercail du pâtre cévenol, — chacun priait dans sa croyance, sans terreur ni vergogne, — Catholique, Albigeois, Juif. — Voilà ce qui ameuta la cohorte croisée — qui, au nom de Jésus miséricordieux, flagella la nation et la tint clouée — sur l'arbre dolent de la croix. — Nous nous défendîmes bien, morbleu !.. mais le pape — Innocent trois cria : A l'aide !... — Puis il jeta le pays au premier venu [1], — au plus gueux le chiffon [2] ! à Montfort ! !.. — Allons, sus ! égorgeons Béziers, Muret, Toulouse ! — Détruisons à jamais — les croyances, la liberté, idée grandiose, — qui grandit chez cette nation. — Déshonorons-la : la marque ! une muselière ! un licou ! — Qu'à la suite du pape et du roi, — elle promène sa honte, et que, du char d'un maître, — elle retourne confuse à son chenil.

Il en abat du fruit, le Croisé vendangeur ; — il arrache tout jusqu'au dernier grappillon ; — il déchausse (la vigne), arrache et promène la charrue ; — le sol se dépouille autour de lui. — A la barre ! à la barre ! nous avons dressé le pressoir !... — Que tendez-vous là ? des baquets ? — Lorsque l'on exprime le sang de la vieille Provence... — des fossés profonds, des canaux !... — Sur une lie sanglante dresse-toi, tu es le maître. — Un légat va te proclamer, -- par la grâce de Dieu, vicomte

[1] Litt. : à qui le veut l'attrape.

[2] On dit proverbialement dans le Midi : *Au pus fort* ou *Au pus gus la pelha*, Au plus fort ou Au plus gueux le chiffon, pour indiquer que l'on abandonne une chose au premier qui s'en emparera.

Duc de Narbouna, de Beziès.

.....

Lou passerou besiat s'aclata jout las matas ;
Es coufle e fai pas pus pieu-pieu ;
Tèn lou cop de la mort, pecaire ! a virat batas...
Mès chut ! s'escarabilha, es vieu.
Poumpa un degout fresquet à la fiolha bagnada,
Espincha un pau, s'estrementis,
Frìa soun bèc, alisa una ala escaraugnada,
Pieuta, sauta, se samboutis,
S'envoula ! Anas lou querre à la cima das pìvous !
Amount, dins soun nis, recatat,
L'aucelet dau bon Dieu, sus la coulça das nìvous,
Coua l'iòu de la libertat !!

V

VÉUSA E NÒVIA

Quand lou rèi Sant Louïs, de passada à Bèu-caire,
Après tout aquel reboulun,
Devistèt la Prouvença : — « Oh ! souspirèt, pecaire !
T'an amoussada couma un lum !
Encontra de la mort tant pot un rèi qu'un gàrri,
E tus n'as lou vesti dau cros ;
Se m'ausisses, pamens, estripa toun susàri,
Vèni-çai, aussa-te d'un tros. »
— « Vas de-bon, gramecis, fièr crousat de Sirìa,
S'hou dis, l'iol emprés, sen redoun,
La véusa d'un sagat tant glourious ; espìa
S'es morta la Prouvença, adounc... »
Traguèt sa capa en-lai, mièja-nuda, en tunica,
Agantèt un floc d'amelliè,
Aubourèt sa talhola [1] e cridèt : « Republica !

[1] Ceintura em de coulous que se devistoun de lion (mai que mai rouja), de moda de tout tèms en d'aquestes peïses.

de Leicester, — duc de Narbonne et de Béziers. — .... L'oiseau souffreteux s'accroupit sous les touffes d'herbe ; — il se gonfle et ne fait plus entendre son petit cri : — il a le coup mortel, hélas ! il est mort[1]... — Mais chut ! il se réveille, il est vivant. — Il aspire une gouttelette fraîche à la feuille humide ; — il regarde ; il tressaille ; — il aiguise son bec, il lisse une aile meurtrie, — piaule, saute, se secoue, — s'envole. Allez le prendre à la cime des peupliers ! — Là-haut, abrité dans son nid, — l'oiselet du bon Dieu, sur le lit de plumes des nuages, — couve l'œuf de la liberté.

V

VEUVE ET FIANCÉE

Lorsque le roi saint Louis, de passage à Beaucaire, — après tous ces troubles, — aperçut la Provence : « Hélas ! soupira-t-il, — on t'a éteinte comme un flambeau ! — Contre la mort, un roi n'est pas plus puissant qu'une taupe, — et tu es vêtue pour la tombe. — Toutefois, si tu m'entends, déchire ton suaire ; — viens ici, lève-toi. » — « C'est bien, grand merci, fier croisé de Syrie, — s'écria, l'œil enflammé, le sein rebondi, — la veuve d'une lignée si glorieuse ; regarde donc — si la Provence est morte. » — Jetant sa cape au loin, demi-nue, en tunique, — elle saisit une branche d'amandier, — arbora sa *taillole*[2] et cria : République ! — Arles ! Avignon ! Montpellier ! » — « Insensée, que fais-tu ? — tu veux combattre encore[3] ? —

[1] Littéralement : il a tourné les pattes (en l'air).

[2] Ceinture de couleur éclatante (ordinairement rouge), en usage de tout temps chez les peuples méridionaux.

[3] Litt. : *tu te retrousses encore ?* (pour te préparer au combat).

Arles, Avignoun, Mount-peliè ! »
— « Que fas, paura de sen, tourna-mai te rebausses ?
L'an pas trepilhat toun terrau ?...
N'as pas prou de l'alé qu'a bufat sus tous causses
Quicon pus crud que lou mistrau ?
Lou sòu n'a tremoulat, toun obra es engrunada ;
Se toun cièl demourava pas,
Degus la saupriè pas, tant es endavalada !
Pas pus res : rouïna, clapàs.

Mès, te vole ajudà, t'aime, bella Prouvença !
Vai ! que toun pople siègue mieu,
I'entournarai sas lèis, sa vièlha independença...
Pèr tus, moun anèl espousieu. »
— « Noun lou rebute, amai que toun cor l'acoumpagne,
Respoundèt l'autra ; aquel anèl,
Witikind lou baisèt au det de Charle-magne,
Abderama as pèds de Martèl...
Mès n'ai un pus friand, se pensèt la Prouvença,
Que me fai véusa das Cesars ;
El, retrais ma grandou, ma força, ma jouvença,
Devouris moun cor e mas cars.
Tabé pèr l'agantà soun toutes en campagna. »
De-fèt, l'Europa la vouliè ;
Galejavoun l'Anglés, l'Italìa, l'Espagna...
E tus l'aguères pèr moulhè.
Franc de noum e de fèt, poulit e counquistaire,
Aviès tout l'anà d'un galant ;
Un pau pesuc, belèu, pas prou de saupre-faire,
Mès d'idèia e foça balan.
Ela t'agantèt pas couma una galimanda,
Una omenenca sans ounou ;
Dins soun vielhun aviè cc que l'amour demanda
A la pus bella, de pudou.

Tabé luchèt bon brieu. Lous siècles se passèroun,

Ne l'a-t-on pas assez piétiné, ton sol? — N'as-tu pas assez de cette haleine qui a soufflé sur tes montagnes, — quelque chose de plus âpre que le mistral? — La terre en a tremblé, ton œuvre est effondrée; — si ton ciel n'était immuable, — nul ne la découvrirait, tant elle est engloutie! — Plus rien, ruines, tas de pierres.

Mais je te veux venir en aide, je t'aime, belle Provence! — Va! que ton peuple soit à moi; — je lui rendrai ses lois, sa vieille indépendance... — A toi mon anneau de fiancé. — « Je ne le repousse pas, pourvu que ton cœur l'accompagne, — répondit l'autre; cet anneau, — Witikind le baisa au doigt de Charlemagne, — Abderame aux pieds de Martel... — Mais j'en ai un plus brillant, pensa la Provence, — (un) qui me fait veuve des Césars; — il rappelle ma grandeur, ma force, ma jeunesse; — il dévore mon cœur et ma chair. — Aussi pour s'en saisir sont-ils tous en campagne. » — L'Europe, en effet, la voulait; — ils coquetaient, l'Anglais, l'Italien, l'Espagnol..... — et tu l'eus, toi, pour moitié. — Franc de nom et de fait, beau et conquérant, — tu avais les allures d'un amoureux; — un peu lourd, peut-être, n'ayant pas assez d'usage, — mais de l'intelligence et beaucoup d'élan. — Elle ne se jeta pas sur toi comme une mégère, — une dépravée sans honneur; — dans sa vieillesse, elle avait ce que l'amour demande — à la plus belle, la pudeur.

Aussi lutta-t-elle longtemps. Les siècles s'écoulèrent. — De ses Parlements, de ses États, — elle se renforça, la fiancée,

De sous Parlamens, das Estats
S'afourtiguèt la nòvia, e de rèis se lassèroun
Qu'aquesta se lassava pas.
Car sans pausa ni fin se teniè d'aparada ;
Pèr sa gouverna saviè be
Qu'un crouchet desmargat èra vila toumbada ;
E de Prouvençaus atabé
Pertau ie disièn : bauja ! ingrata ! vanitousa !...
Prenièn grandou pèr vanitat.
Bauja ? e de soun sicap l'Europa èra jalousa.
Ingrata ? franc sa libertat,
Que noun bailava pas ? argènt, counsels, ajuda...
Soun sang, l'a pas marcandejat !
Au crid das Franchimands : Rescoussa ! es pas venguda ?
Sa destrau n'a pas fadejat ?
França ! aqui n'i'a pas prou ? te la cau touta nuda ?
E perque noun despoulhes, tus,
Tout toun vièl sauvajun, ta coustuma mourruda,
Pèr caminà dins soun trelus.
Desnèbla-te, pèr veire, atuba toun genìa,
Escala en civilisacioun ;
La santa Libertat, o França ! o ma patrìa !
Sourelharà toun ascensioun.

VI

. . . . . .

Fin finala, aici i'a la Reforma e la Liga ;
En miech, lou peïs desmargat,
Qu'ausis d'un biais : amarra ! e de l'autre : naviga !.
S'entancha e tèn de navigat...
Seguis lou Genouvés que la terra Iberica
Espìa despioi tant qu'un Dieu ;
Sa boussola à la man trespassa l'Atlantica
En faguent au Prougrès : soui tieu.
Trefoulis en repaus : saupre, aqui sa devisa.

et des rois se lassèrent qu'elle ne se lassa pas. — Car sans trève, sans fin, elle se tenait en défense ; — pour sa gouverne, elle savait bien — qu'une agrafe défaite était (une) ville perdue ; — et, avec elle, des Provençaux. — Aussi lui disait-on : folle, ingrate, vaniteuse ! ... — confondant grandeur et vanité. — Folle ? et de son jugement l'Europe était jalouse. — Ingrate ? sauf sa liberté, — que ne donnait-elle pas ? argent, conseils, secours ! ..... — Son sang, elle ne l'a pas marchandé. — Au cri des Français : rescousse ! n'est-elle pas accourue ? — N'a-t-elle pas bien joué de la hache ? — Et ce n'est pas assez ? France ! il te la faut toute nue ? — Et pourquoi ne dépouilles-tu pas, — toi, ta vieille sauvagerie, ta coutume farouche, — pour marcher dans son rayonnement. — Voyons, sors de tes brouillards, attise ton génie, — grandis en civilisation. — La sainte Liberté, ô France ! ma patrie, — comme un soleil éclairera ton ascension.

VI

Enfin et pour terminer, voici la Réforme et la Ligue ; — au milieu, le pays en désordre, — qui entend d'un côté : amarre ! et de l'autre : navigue ! — se hâte et progresse toujours... — Il marche sur la trace du fameux Génois que la terre ibérique — considère depuis lors comme un Dieu ; — sa boussole en main, il passe au delà de l'Atlantique, — en criant au Progrès : je t'appartiens. — Il trépigne dans l'inaction : savoir est sa devise. — Il dit : notre père au Mayençais[1] ; — maîtres,

[1] Gutenberg.

Dis nostre paire au Maiencés ;
Majouraus à Kepler, Bacoun, au vièl de Pisa ;
Genia à nostre grand Francés
Descarte. Aqui s'engourga ; e la poila Ignourença.
Que tras Mountaigna e Palissi
Dessouta Sant-Vincen e Peiresc en Prouvença,
Idoula e derranca d'aici.
— Vai, lourda ! enculpa-t'en, s'au tèms qu'èren empresès,
Tafurats pèr la religioun,
D'Espagnòus, d'Italians, d'Alemands, se d'Angleses
Escartelèroun la nacioun ;
Se nostre sang rajava — aiçò's pas de sournetas —
Sul pioch, en plana, as tamaris !...
Mès venguèt la lusida : au bruch de las troumpetas
Enric-Quatre intrèt à Paris.

S'entre tant bravas gènts que la mort enredena
As pas desoublidat un noum ;
Se toun sen amistous, o Prouvença, encadena
A Rouger[1], Pèire d'Aragoun ;
Au Gascoun que pourtava à toutes delivrança
Serva un cantounet de toun cor.
Enric sauvèt dau cop sa patria e la França.
Pioi lou coutelèroun. El mort,
Seguèren matrassats. Privilèges, coumunas,
Libertats, un poudé reiau,
Nous las aguèt à flocs, de-longa, à bellas unas...
Luchàven au derniè badau !
Ne repoutegan pas, segu, car la Prouvença,
Bella mitat de la nacioun,
Qu'aviè fach lou grand siècle après la Renaissença,
Embrandèt la Revoulucioun.
— O França ! diga-nous s'avian l'ama tebesa,

[1] Ramoun-Rouger, viscomte d'Albi, de Beziès e de Carcassouna, que seguèt pres pèr Mountfort e mouriguèt en prisoun.

à Kepler, à Bacon, au vieillard de Pise[1]; — génie, à notre grand Français — Descartes. C'est là qu'il se repaît; et la lâche Ignorance, — qui, à la suite de Montaigne et de Palissy, — découvre Saint-Vincent et Peiresc en Provence, — hurle et fuit de ces lieux.—Va, laide, accuse-toi si, à l'époque où nous étions embrasés, — exaltés par la religion, — des Espagnols, des Italiens, des Allemands, des Anglais, — écartelaient notre pays; — si notre sang coulait — (et ce ne sont pas là des fables) — sur les montagnes, en plaine, vers les tamarins!... —Mais le beau temps revint; au bruit des trompettes, Henri IV entra dans Paris.

Si, parmi tant de braves gens que la mort a raidis, — tu n'as perdu la mémoire d'aucun nom; — si ton bon sens affectueux, ô Provence, enchaîne—à Roger[2], Pierre d'Aragon;—au Gascon qui portait à tous la délivrance — réserve une petite place dans ton cœur. — Henri sauva du même coup sa patrie et la France. — Puis on l'assassina à coups de couteau. Lui mort, — nous fûmes maltraités. Priviléges, communes, — libertés, un pouvoir royal — nous les prit par morceaux, à la longue, une à une; — nous luttions jusqu'au dernier souffle! — Nous ne nous en plaignons pas, certes, car la Provence, — belle moitié de la nation, — qui avait fait le grand siècle après la Renaissance,—alluma la Révolution.—Dis-nous, ô France! si nous avions l'âme tiède,—le cœur desséché, le jugement ma-

[1] Galilée.

[2] Raymond-Roger, vicomte d'Alby, de Béziers et de Carcassonne, qui fut fait prisonnier par Simon de Montfort, et mourut en captivité.

Lou cor sabat, lou sen malaut ;
Se lou drapèu sacrat de la nacioun francesa
L'avèn pa tengut rede e naut ;
S'au bon tèms de la pas, granda e diva patrìa,
Quitan dòure e s'agroumouli
Coumèrce, agricultura, arts, sciença, industrìa,
Sus la terra de Goudouli.

O. Bringuier

Mount-pelié, aoust de 1870.

LI DINDOULETO

(PARLA DÒU ROSE)

A Madamisello S.... de L...

Dins soun rouge mantèu, lou soulèu-rei i porto
De soun palais descènd. Lou Rose ie semound
Soun mirau ; éu l'abraso, abraso bos e mount,
E lucho emé la Niue que sara la plus forto.

Lèsto, li dindouleto, en cantant, soun pèr orto ;
O delice ! à travès l'encèndi dóu tremount
Passon alegramen, se croson peramount,
Voulant coume de flour negro que l'auro emporto.

Sus la terro, à-cha-pau, tout vèn melancouniéu :
Mai tant aut, mai tant liuen s'envan li dindouleto
Que l'iue noun pòu segui lou camin dis aleto.

E de li mira' nsin jouga dins l'or di niéu
Crese vèire toujour d'amo, d'amo de femo
S'envoulant di trebau vers la patrìo semo.

Teodor Aubanel.

lade ; — si le drapeau sacré de la nation française, — nous ne l'avons pas tenu ferme et haut ; — si, à la bonne époque de la paix, grande et divine patrie, — nous laissons souffrir et s'affaisser — commerce, agriculture, arts, science, industrie, — sur la terre de Goudouli.

Octavien Bringuier.

Montpellier, août 1870.

LES HIRONDELLES

(SOUS-DIALECTE DES BORDS DU RHÔNE)

—

A Mademoiselle S.... de L....

Dans son rouge manteau, le soleil-roi aux portes — de son palais descend. Le Rhône lui offre — son miroir ; lui l'embrase, il embrase bois et monts, — et lutte avec la Nuit qui sera victorieuse.

Agiles, les hirondelles, en chantant, vont par l'air ; — ô délices ! à travers l'incendie du couchant — elles passent gaîment, se croisent dans le ciel, — volant comme des fleurs noires que le vent emporte.

Sur la terre, peu à peu, tout devient mélancolique: — mais si haut, mais si loin s'en vont les hirondelles — que l'œil ne peut suivre le chemin des petites ailes.

Et devant leurs ébats dans l'or des nues — je crois toujours, moi, voir des âmes, des âmes de femmes — qui remontent de l'exil vers la calme patrie.

Théodore Aubanel.

ŒUVRES CHOISIES DE ROUDIL

(XVIIe SIÈCLE)

(Suite et fin)

V

ODA D'HOURAÇA

Audivere, Lyce...

Lous diéous m'an éscoutat, m'an éscoutat, Charlota;
Siès vièlha couma un ban;
Per aco vas pas plan,
Mès vos fayre toujour la jouve é la bélota.

Tus patofies[1] pertout; tus chiques, ésfrountada;
Pioy, lassa de chiquà,
Té tuhés d'aluquà
Daou fougayrou d'amour lou paou dé calivada.

D'amour qu'émbé soun arc sus las gaoutas s'ajouca
Dé la biscarda Alis,
Qué surtout s'émbélis
Quand, per cantà quaouqu'èr, doubris sa rouja bouca.

[1] *Patofià* ou *Petofià*, caqueter, médire. « Montpellier est le trosne de la Patofia..., s'écriait déjà, vers 1658, certain Leblanc, dans ses *Remarques mss. sur le Languedoc*. La Patofia est une indiscrète parleuse qui tracasse et fait enrager qui bon lui semble, par un privilége qu'elle s'est conservé depuis sa naissance, qui est aussy ancienne que la fondation de la ville. Je la crois engendrée de la Discorde, des Envies et des Furies à crinière et langue serpentines, et n'avoir fait tant de progrès que par les dispositions naturelles des esprits du pays à la recevoir et les écouter favorablement; engeance maudite, qui n'a pu être étouffée comme les honnêtes gens et raisonnables auroient pu souhaiter, dans le temps, des différents mouvements et séditions... »

El n'ayma rés dé séc, é té fuch, lou foulége,
Car tas déns dé safran,
L'émboul dé toun pèou blan,
Tas ussas, toun parpèl, té fan un moure iréje.

As bèou té réquinquà, ta béléza inutila
Pot pas fayré tournà
Lou téms qu'as vist anà,
Despioy qu'él és éscrich as archis de la vila.

En quinta part, pécayré, a fugit ta gracéta,
Toun biay, toun gay caquét,
La flou dé toun mourét,
E tout cé qu'én beoutat té faziè la souléta ?

Qué té resta d'aco, d'aco qu'on adounava ?
D'aco qué fay l'amour,
E qu'à moun dam, un jour,
Mé raviguèt à iéou per mé fa toun ésclava ?

Hurousa é counéguda én tas douças minétas,
A la mort dé Goutoun
N'ajères lou rénoum
Dé passa la béoutat de las aoutras fiñétas.

Mes poulida Goutoun, çay a pas viscut gayre,
E tus çay vives may
Qué la gralha noun fay,
Per servi de jouguét aou jouve caliniayre.

VI

EPITAPHA HISTOURIQUA

DE DONA CATARINA, BARALHÈIRA DÉ PIGNAN

Ayci jays dona Catarina,
Qué nasquéguèt ras d'un tinaou.
Sa mayre, péndén sa jassina,
Aoulioc daou brès d'una vézina,
La métèt dins una sémaou ;
Pioy l'adouzilhèt paouc à paou
A béoure d'ayga dé la tina.
Ela à dèch ans virèt l'ésquina
A l'ourjeou, à la gourgoulina,
Per poutounéjà lou pégaou.
Après douch'ans dins soun oustaou,
Per mantèné sa frésca mina,
En lou couzin é la couzina,
Toujour né buviè quaouque paou.
Anfin sa mayre Pégoulina,
Un jour li diguèt : « Catarina,
Saouprés qué vostre iol tout friscaou
Tantalèou mé fa trayre maou,
Quand dégus noun li fa jouguina.
Caou qu'iéou parle à nostra vézina
Per vous fayre douna à Vinaou. »
Ela qué véy qu'aquél lébraou
Saviè fayre bouta é baraou
E bén plégà soun amarina,
Né respoundèt à Pégoulina :
« Iéou trove bon vostre prépaou ;

Car un home qué fay baraou,
Bouterla, broc, amay sémaou,
Roumplis, quant a fach, soun ayzina;
Ansin la paoura Catarina,
Tiran adéré daou pégaou
Pourtara la coulou pus fina. »
Aco dich é péssat ataou,
Quaou fouguèt novi ? Jean Vinaou.
Quaou fouguèt novia ? Catarina.
Adoun s'aoumentèt la couzina ;
Adoun l'aste émbé la cassina,
Adoun lou broc é lou baraou,
Pareisséguéroun couma caou.
La noça facha, éla én jassina,
Es lou capou, és la galina,
Roustis per dona Catarina,
Car la jazén [1] émbé Vinaou,
Doun qué vénguès voulien de raou [2].
Lou coumpayre émbé la mayrina,
En coumpagna dé lur vézina,
Visitoun dona Catarina :
Vinaou sannajun'aoutra galina.
Anfin Catarina é Vinaou,
Car la gorja és un pétit traou
Qué prou dé vianda s'y trahina,
Faguèroun tan bona couzina
Qué lurs tèrras é lur cabaou
S'avaliguèroun paouc à paou :
E la bèfia dama famina
Vénguèt habità lou cazaou.
Adoun sé manjèt l'amarina ;
Adoun sé buguèt la sémaou,

[1] La jazén : *l'accouchée.* — [2] Raou : *rôti.*

Bouterla, broc, amay baraou;
Sé véndèt lénsoous é courtina :
Quand la laïada Catarina,
Sus quaouquas dougas dé sémaou,
S'aliéchèt d'un maou dé pétrina.
E d'aqui cridava tout haou :
« Anas-mé dire à la vézina
Qué mé prèste soun grand baraou
Plén daou vin daou mas de Féraou ;
Car aquéla liquou tant fina
Voou may qué cap dé médécina. »
E d'un toun lanfious couma caou,
Antaou parlèt à Jan Vinaou :
« Pioy qu'anfin séparà nous faou
Per gagnà la gloria divina,
Assistas-mé, péndén moun maou,
Noun pas dé cap dé médécina,
Mès dounas-mé toujour un paou
Daou milhou vin dé vostre claou,
Quand noun sériè qu'un plén dédaou. »
E tant é quan virèt l'ésquina
Tout én mandan una vécina
Qué roumpliguèt dé pudicina
Toutes lous cantous dé l'oustaou.
E sans tène daoutre prépaou,
S'én anèt dona Catarina,
Qué, pèr l'hounou dé Jan Vinaou,
Entarèroun dins una tina
Aou tinaou dé dona Bibina,
La tèsta dédins un pégaou.

VII

ÉPIGRAMMAS

—

1

Dos poulas dé las pus upadas,
Qu'avièn toujour viscut fort bén,
Ara soun én disputa énsén
E sé donoun mila bécadas.
Lou sujèt dé lur diférén
Es un gal dount an fach présén
Emb'una d'aquélas sucradas ;
L'aoutra dé sén plagne.... débadas !
D'aco caou-ti s'estounà ? Nou :
Sérièn d'accord s'èra un capou.

2

Quan Micoulaou toca et manéja
La quioyssa dé soun Izabèou,
Es ravit dé la trouva fréja,
E crey aco fort rare é bèou.
Aqui n'i a pas grand mérévilhas :
Las quioyssas dé toutas las filhas
Soun toujour fréscas comma un glas.
La razou d'aquéla frésquièyra
Vèn qu'an lou garbin per détras
E pèr davan una rébièyra.

VIII

LOUS COUMPAGNOUS ARCHÈS

AS MARIDAS[1]

Géns maridas sount papus géns.
Sièn énségnas, sièn lioténens,
Aco n'és rés qué rafatalha ;
N'ià que la jouynéssa qué valha.
Un vièl vaou pas lou régardà,
Siè que s'agisqua dé bandà
Per tirà l'arc dréch à la buta ;
Un vièl fa chic à la débuta.
Lou jouve ès toujour pus adréch :
Banda bén l'arc é tira dréch,
Sans né jamay cerca d'éscuza :
E sans uza dé cap dé ruza
Sé caou toucà dédin lou blan.
Aou prémiè cop mét aou mitan.
Un vièl tout én tramblan rédouta
Dé né pécà dé poou la mouta ;
E sé sé tira aou parouquét,
Un maridat és tout mouquét,
May qué sé done grand fatiga,
D'agandi pas à miècha biga.
Cala-vous, douncos, maridas ;
Fagàs papus tant lous souldàs ;
Car à quinte joc qué sé fassa,
Lou jouvén toujour vous despassa ;
Ouy, én déspiè dé vostras déns,
Géns maridas sount papus géns.

[1] On connaît la licence incroyable des équivoques dont les ballets de ce temps sont remplis. Roudil en composa plusieurs ; mais son manuscrit ne donne pas le titre du ballet patois dont il a tiré ce *Récit des compagnons archers*.

IX

LOU TESTAMÉN DAOU SAGE

Iéou n'aviéi bé pénsat tout lou téms dé ma vida
Qu'un jour, quin qué fouguès, la mort esfazoulida[1]
Couparié dé mous ans la trama én soun coutèl,
Et qu'enfin iéou soulét n'ère pas immourtèl.
May dé sé préparà couma un chréstian déou fayre,
Iéou counfesse tout haout qu'iéou noun pénsave gayre.
Aou countrari perdut dins ma meschancétat,
Iéou visitave may lou bourdèl qué l'aoutat;
Et quéqué mous amis sapièssoun aqui dire,
Iéou lur faziè daou sour ou crébave dé rire,
Crézén que suffiziè per intrà dins lou Ciel,
Bén qu'on visquèsse én porc, dé mouri couma aniel.
Ansin iéou me flattave, é daou joc à la taoula
Poussave, malhurous, moun téms émbé l'éspaoula;
Si bén, qu'après avé ma ramilla manjat,
Estre én cent mila pars véndut ou éngajat,
Dins lou liech dé la mort, laguiat mé vèné métre,
Sans saoupre, mésquinas, à quin san mé proumétre.
Lou peccat m'a tant fort desfach é contrafach,
Qué mêma lou bon Dieou doutara s'él m'a fach:
Car iéou souy tant hidous dé corps ét dé visage
Qué lous pichos enfans fujoun parlan daou Sage.
Lou drac amay lou loup lur fan pas tant de poou
Qué ma cara lur fay sans masque ni lénsoou.
Réduit émb'aquél poun, mé caou préne patiénça,
Hurous aoumén s'aviéi la pas de la counsciénça:
Car iéou counouysse bé, tan iéou souy déglézit,

[1] Esfazoulida, *maigre, décharnée.*

Qu'iéou né souy de mous jours aou terme éndémézit [1].
Douncos, per prouvézir aou salut dé moun ama,
Iéou prègue dé bon cor Jésus é Nostra-Dama
Qué, suivan lur bountat, intercèdoun per iéou,
Qué iéou piosque obténi ma graça dé moun Diéou.
El pioy qué quicoumét dé mous mouyèns mé rèsta,
Malaoute dé moun corps, mès bén san dé ma tèsta,
Noun séra pas maou prés, s'iéou faou moun testamén,
Per saoupre après ma mort dé quaou séra moun bén ;
Car un homé dé sén déou métre toujour ordre,
Qué la Cour sus sous béns noun aje déqué mordre :
Amay és bé razou dé fa caouque légat
A toutes mous amics qu'oun m'an pas rénégat.
Iéou mé counfesse dounc dé ma vida passada
Et déclare tout haout ço qu'ay dins la pénsada.
Iéou more cathoulic é vole èstre éntarrat
A San-Pierre, sans bruch, én la crous daou curat.
Un home déou gardà lou rénoum d'èstre sage,
Et noun cargà pas trop dé crouzes l'héritage.
Per ço qu'és dé mous béns, iéou done à l'hespitaou
Dé rénda cada més dé farina un quintaou,
Qué l'héritiè noummat pagara per avança.
Item vole dounar à nostra vièlha rança,
Outrà l'aoumén dé dot, lou mas de Cantagril,
Ma cayssa dé boy blan, ma peyra é moun fuzil ;
Car quand dessubre nioch voudra préne una nièyra,
Alumara dé floc sans an'à la carrièyra.
Item à soun postum, én cas qué siéga préns,
Cé qu'iéou créze pas fort à caouza dé soun téms ;
Mes Dieou, qu'és tout puissan é tout bon é tout sage,
Ou pourriè fa maougrè sas ridas et soun age.
Siè douncos qué qué siè, iéou nou dévigne pas
Sé lou bon Dieous ou voou, iéou done émb'aquél cas,
Siè un, siè dous, siè trés, siè mascles, siè fémèlas,

[1] Endémezit, *fixé*

Tout lou dréch é la part qu'ay à las Aygarèlas;
Et bayle én préciput, qué qu'arrive à moun fil,
Ma part de Caraveta amay dé Pioch-Conil.
Item iéou faou légat à l'avoucat Pourada
Das linsoous dé moun lièch amay dé ma flassada,
É li done atabé moun balandran fourat
É moun bounét dé nioch: car soun bounét carat,
Qu'èra fach aoutrafés dé sarja de Flourença,
Li pot pas may servir aou liech qu'à l'aoudiença.
Item à Charbounèou, quant és dé moun méstiè,
Li done vint soous d'ancra é vint frans dé papiè,
Un miech mioch dé muscat, un quintaou dé froumage,
Per béoure nioch é jour aou souvéni daou Sage;
A conditioun, s'éntén, qu'él fara moun rouman
Et descrieoura mous faits én léngage alaman.
Aoutramén d'aquést pas dé soun légat lou prive,
Et couqui qu'él séra, soulamén iéou li' scrive,
Aou lioc daou vin muscat d'ayga daou Merdansou,
Et aou lioc daou froumage un éstron dé maçou.
Item à La Cougnè, hoste franc et fidèla,
Li done un mioch dé vin é dès sacs dé touzèla;
Lou blat dé Cantagril é lou vin dé moun grés.
Qu'él manje soun sadoul é bégue sé voou frés;
Car èl m'a tant servit ara dins ma disgraça
Qué ma mouliè qu'aoura Cantagril, mas é jassa.
Noun réfuzara pas, vézén ma voulountat,
Dé li pagà lou vin ni lous dès sacs dé blat.
É per mous aoutres béns, iéou nomme dé ma bouca
Un home qué jamay noun a dérabat souca,
Oudinet moun gran cor qu'iéou faou moun héritiè.
Et s'iéou ère ségnou d'Assas, dé Mountfarriè,
Dé Clapiès, de Grabéls, daou Crès, de Salanova,
Dé San-Jordi, Pignan, Cournoun é Vilanova,
Iéou li rémétriè tout, amay éncara may,
Daoutan bon cor qu'iéou faou las bicocas qu'iéou ay.
Douncos iéou l'institue, ourdoune amay coumande
Qué rés déssus mous béns dégus noun li démande,

Qu'él jouïgue én répaou dé mêma qu'iéou ay fach
Dé mous quatre grans cams qu'iéou li laysse én garach;
Qu'él préngue poussessioun daou mas de Pézoulièiras,
Daou prat das Caladous, das cams dé Graouzélièiras,
Dé mas vignas daou Graou, daou castèl d'Enrocas,
Daou lougis dé Jalan, daou bosc de Tar-i-Aouras;
Qu'él sé faga pagà das laouzes, das viages,
Das quins é das réquins, dé mous dréchs dé péages,
Qué vèngue d'aquést pas habità moun oustaou
E qu'iéou lou fague mèstre én li baylan la claou.
Toutasfés, iéou m'ésplique, é vole qu'él énténde
Qué moun inténtioun és qu'après sa mort él rénde
A moun fil, ount qué siè, lou vièl Substantioun,
Car la natura voou qu'él n'aje sa pourtioun;
Et vole qu'as déspéns dé toutes dous sé cave
Dins lou chor de la glèyza é toujour sé récave,
Jusquas qu'aouran troubat lou trésor éncantat,
É pioy tout lou bahut partigoun per mitat;
Car aoutrafés, cavan dins aquéla mazura,
Ieou trouvère un pergam d'una antica éscritura
Qué counténiè l'éstat dé l'or é dé l'argén
Qué fouguèt aqui més per una éstranja jén.
Pus bas, diziè l'escrich, quaou voudra préne péna
Troubara dins lou roc una crota qué ména
A la riba daou Lez, fermada d'un clédat,
Qu'iéou qué tèste cent fés ay vist et régardat.
Dins aquel gazian sé troba à man senèstra,
Cavat dins lou roucas, lou traou d'una fénèstra
Qué sert dé pourtanèl per intrà dins un lioc
Ounte despioy mil'ans n'y agut ni fun ni fioc.
Alins és un géant sus una grand cadièyra,
Fil daou pioch dé San-Loup et d'aquésta rébièyra,
Qué garda lou coufras dé ferre tout bandat
Et noun viéou qué daou soun dé l'argén mounédat.
Dédins sé troubaran dous cént mila réalas,
Cinq céns cinquanta trés mila philippodalas,
Très céns mila angélots, cent mila patagouns,

Cent mila miliaréts, aoutan dé ducatouns,
Quatré céns miliouns doubles ducats d'Espagna,
Aoutan dé miliouns dé ridas d'Alamagna,
Cinquanta mila Alberts, é, per conte final,
Quatre cens mila frans tant à pè qu'a chival,
Sans counta lous niquéts, sieyzénas, pinatèlas,
Prélingas, carolus et d'aoutras bagatèlas,
Dé pirouz et dé blans, dé doublas et dé soous,
D'espazeras et liars qué rodoun per lous soous.
Douncos, cher Oudinet, vous poudès mandà querre
Quaouqués picous-rouquiès én dé palas dé ferre.
È coumençà d'abord qu'iéou séray trespassat,
De cava dins lou lioc qu'iéou vous ay éndressat ;
Car, sé moun fil é vous sès bén d'intelligença,
Noun poudès pas manquà dé n'avé jouïssença.
Surtout ténès bén l'iol qué quaoucun das pillars
Qué cavaran alins noun vous fagoun las pars.
Après qu'aourés troubat tout'aquélas mouninas,
Doublas-né, sé voulès, vostrés mantels d'herminas.
Iéou n'y préténde rés ; mès vole soulamén
Qué dressés à moun noum un floc dé monumén
Ounté pichot é grand, géntilhome é poudayre,
Légisque una épitapha én lénga dé ma mayre ;
Et per né dounà pas la péna à Charbounèou,
Vaoutres métrés ayço dessubre aquél toumbeou :
« Ayci gis un foulàs qu'appélavoun lou Sage,
» Qu'és mort dé mala fan ém tout soun héritage. »
Aco's ma voulountat é darriè testamén
Qué iéou mèmes éscribe é sinne éspressamén
Embé lous trés témoins, Toni dé la Fountassa,
Bertoumiou l'escroupat é mestré Carabassa,
Secundum l'estatut dé nostre Mounpéliè
L'annada quranta dous, lou més davan janviè [1].

[1] Daniel (et non David) Sage mourut, en effet, dans un coin de cabaret, en décembre 1642, le jour même que les recteurs de l'hôpital avaient décidé son admission. Il était né le 8 ou le 9 février 1567.

X

EPITAPHA DAOU SAGE

Déjout aquéste roc naoutres avèn ficat
Lou Sage, qu'én soun téms a talamén pécat,
Qué toutes lou crézian un fol puléou qu'un sage ;
Si bén qué, quant a vis sa santat ana maou,
El a tant prégat Diou dé cor é dé couragé
Qué, per may l'oubligà d'avé piètat daou Sage,
S'és vougut fa pourtà mourèn dins soun oustaou [1].

—

SU LAS *FOULIÈS* DAOU MÈMA

Roudas tant qué voudrés, Rabastén é Toulouza,
Ou bén lou Prouvençaou ou lou bouffoun Béziès,
Vaoutres né véirés pas dé musa pus poumpouza
Dédins aquéles liocs qué dins nostras Fouliès.
Hoy noum sé vanta pus la musa Goudoulina ;
L'aoutur qué légissès émporta l'égléntina.

[1] L'Hôtel-Dieu.

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

par A. Brachet

Dans la préface, M. E. Egger, membre de l'Institut, fait rapidement l'historique de la philologie romane et attribue à chacun sa part. Nous y avons vu, avec plaisir, cité et jugé très-favorablement notre correspondant M. C. Chabaneau, pour « sa pénétrante étude sur l'*Histoire et la théorie de la conjugaison française.* »

L'ouvrage de M. Brachet se divise en deux parties principales : 1° l'Introduction, composée de trois livres ; 2° le Dictionnaire étymologique. Dans la première partie, l'auteur expose ses doctrines scientifiques et sa méthode, en même temps qu'il initie le lecteur au maniement de l'étymologie.

Quelques contradictions à signaler : p. LI, *croisade, cadenas*[1], sont indiqués comme mots d'origine provençale, et à la p. LIII comme mots d'origine italienne ; — p. LXI, *bouracan,* donné comme un emprunt aux langues sémitiques, est, dans le Dictionnaire, accompagné de la formule suivante : « Origine inconnue. »

Le Dictionnaire étymologique proprement dit, où M. Brachet a condensé le résultat de ses recherches et celles de ses devanciers, MM. Diez, Littré et Scheler, est un ouvrage sérieux et intéressant, qui complète heureusement la *Grammaire historique de la langue française* du même auteur.

A. B[ie]

ARMANA PROUVENÇAU, *per l'an de Diéu* 1871, *adouba e publica de la man di felibre.* — Avignon, Roumanille.

L'antique lutte du Nord et du Midi, avec ses contrastes de bestialité et de convoitise, vient de se produire de nouveau dans une phase terrible. De nouveau le Midi a été vaincu.

[1] *Cadenas* vient de *catenacium*. V. Ducange.

Il l'a été encore par sa faute : les mêmes erreurs amènent les mêmes châtiments. Mais une espérance nous reste : le désastre ne sera pas aussi irréparable ; et, si nous savons profiter de l'expérience acquise, cette épreuve sera utile et substituera définitivement à l'idolâtrie des prétentions humaines le respect de la seule légitime souveraineté.

On voit, à cette heure, combien nous étions dans le vrai, malgré notre petit nombre, nous qui désirions que la libre vie du peuple ne fût pas un vain mot ; nous qui voulions que sa loi pût se manifester pleinement à tous les degrés, par de fortes et vivaces autonomies. Aussi, plus que jamais après nos désastres, devons-nous persister dans nos croyances et demeurer, comme le sage, inflexibles et inébranlables dans nos principes.

La race latine tout entière, qu'on le sache bien, ne peut se relever de son vil abaissement qu'en plaçant de nouveau l'intelligence au-dessus de tout, et qu'en étant convaincue à jamais que l'Idée est la seule force qu'on ne brise pas. Elle laissera croître à son ardent soleil tous les rameaux, maintenant épars et meurtris, de sa fière et glorieuse nationalité. C'est pourquoi notre association romane doit reprendre son œuvre interrompue, et donner à tous, dans la mesure de ses forces et de ses convictions, l'exemple de l'initiative et la confiance dans l'avenir.

Parmi ceux qui n'ont jamais désespéré de la province, les félibres tiennent le premier rang. Cette année, l'*Armana prouvençau,* malgré les cruelles préoccupations de la guerre, porte l'empreinte profonde de leurs constantes intentions. Quoique commençant par une plainte, la paraphrase des psaumes de la pénitence, et finissant par une menace, *lou Revenge,* on y sent passer un souffle de vie et de réforme pacifique.

Je regrette, comme toujours, de ne pouvoir rien citer ; mais ce modeste avertissement ne peut empiéter sur les droits de la critique spéciale.

Ach. MONTEL.

CHRONIQUE

L'*Académie des Jeux Floraux* de Toulouse a tenu sa séance solennelle le 3 mai. La fête des Fleurs était présidée par M. Rodière. L'éloge de Clémence Isaure a été prononcé par M. Jules Buisson; le rapport sur le Concours lu par le secrétaire perpétuel, M. Jules de Rességuier.

Voici l'indication des pièces couronnées : 1° *Chant de Cléopâtre la veille d'Actium*, ode, par M. Auguste Postel, professeur au lycée d'Amiens, qui a obtenu une violette; 2° *la Locomotive dans le Far-West*, poëme, par M. Charles Lomon, de Toulouse, qui a obtenu une violette ; 3° *Mignon consolée*, élégie, par Mme Amélie Pernod, de Lyon, qui a obtenue un œillet ; 4° *le Suffrage universel chez les animaux*, apologue, par M. Auguste Roussel, de Paris, qui a obtenu la primevère; 5° *Quelle a été l'influence de la presse périodique sur la littérature contemporaine*, discours en prose, par M. Henri Delpech, de Montpellier, qui a obtenu une violette; 6° enfin un autre discours sur le même sujet, par M. Ernest Adde, de Châlons-sur-Marne, qui a obtenu un œillet.

*
* *

Nous regrettons que, parmi ses fleurs, l'illustre Académie n'en ait aucune pour la langue d'oc, pour cette langue qui fut à l'origine sa raison d'être et sa gloire. — Alors qu'Agen se souvient, il n'est pas admissible que Toulouse se crût le droit d'oublier. Ce serait de l'ingratitude, si ce n'était de l'inadvertance. L'*Académie des Jeux Floraux* a pu, comme nous tous, avoir ses préjugés; mais, aujourd'hui que nos villes méridionales se réveillent de leur long sommeil, que la Provence et la Catalogne ont déjà deux littératures charmantes, si parfaitement originales l'une et l'autre, il nous semble qu'elle devrait se souvenir de l'intention de ses fondateurs, les sept derniers troubadours, et de sa poétique réorganisatrice. Il y a là, pour la Cité palladienne, un devoir avec lequel elle ne peut transiger.

*
* *

Les Jeux Floraux de Béziers ont eu lieu le 26 mai, jour de l'Ascension. Le principal lauréat a été M. J. Monné, de Marseille, pour sa pièce de vers intitulée *l'Artisto*; la 1re mention a été accordée à dom Garnier, bénédictin de Solesmes, pour un chant de son poëme *lis Isclo de Lerin*; la 2e mention à M. Guillaume de Bataille, de Pontac (Béarn), pour son poëme *las Aunous de Gastou Fèbus*. On a mentionné encore *la Fiho de Rouman*, de M. V. Bourrelly; *la Nèu del* 20 *janè* 1870, de M. Roux, curé d'Estagel, en Roussillon; *lou Mège*, de maître Eisseto, baile du Mas de Vert, en Camargue; *Avignoun*, de M. M. Marius Bourrelly; *Moun vin rousa*, de M. C. Gleyse, d'Arles.

*
* *

Les Dictionnaires de la langue d'oc moderne. — Il se prépare en ce moment, sur divers points des pays de langue d'oc, un ensemble de travaux lexicographiques dont le résultat doit être des plus importants pour l'étude des dialectes de nos contrées.

Tandis que le grand poëte Mistral, qui est aussi un philologue des plus distingués, poursuit son Dictionnaire de tous les dialectes de la langue méridionale; tandis que don Mariano Aguiló, le savant conservateur de la Bibliothèque provinciale de Barcelone, recueille les matériaux d'un *Dictionnaire catalan*, et que la *Société pour l'étude des langues romanes* s'apprête à livrer au public une série de glossaires spéciaux, M. Gabriel Azaïs continue la publication de son *Dictionnaire languedocien;* M. d'Hombres, avocat érudit, prépare l'impression d'un livre qui doit laisser bien loin derrière lui le dictionnaire estimable, mais très-incomplet, de l'abbé de Sauvages (à Alais, chez Veirun); M. Malval, de Clermont-Ferrand, s'occupe de la publication de son *Dictionnaire niçard;* et enfin M. Louis Boucoiran-Pons, de Nîmes, n'attend qu'un nombre suffisant de souscripteurs pour livrer à l'impression un ouvrage auquel il travaille depuis huit années, et qui a pour titre *; Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux, qui sont parlés depuis Nice jusqu'à Bayonne, et depuis les Pyrénées jusqu'au centre de la France.* L'introduction et un extrait de ce travail ont été communiqués à la *Société pour l'étude des langues romanes.* Il y aura là d'excellentes choses à recueillir, et M. Boucoiran-Pons a rendu un vrai service à la philologie méridionale. Toutes les personnes que ces études intéressent auront à cœur de hâter la publication d'un ouvrage aussi utile. Le Dictionnaire de M. Boucoiran-Pons formera deux volumes in-8° jésus, contenant chacun environ 500 pages, à deux colonnes. Le prix est de *vingt* francs pour les cinq cents premiers souscripteurs. On souscrit à Nîmes, chez l'auteur, rue des Bains, 5, et, à Montpellier, au bureau des publications de la *Société pour l'étude des langues romanes*, de même que pour les autres ouvrages dont nous venons de parler.

*
* *

Le premier numéro de la *Revue celtique* a paru au mois de juillet dernier. Nous ne saurions trop recommander cet excellent recueil à l'attention de nos lecteurs.

*
* *

Le mouvement littéraire national de la Catalogne s'accentue chaque jour avec plus de vigueur. L'espace nous manquerait pour donner seulement le titre des œuvres dramatiques, écrites en catalan, qui ont fait dans ces derniers temps leur apparition sur les divers théâtres de Barcelone. Deux nouveaux journaux en langue catalane viennent d'être fondés dans cette dernière ville; l'un, *la Renaxensa,* est consacré à la littérature, aux sciences et aux arts; le titre de l'autre indique assez le but élevé que se proposent ses fondateurs : *La Llar, Revista dedicada á la instrucció y educació de la dòna* (Le Foyer, Revue consacrée à l'instruction et à l'éducation de la femme).

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

Pages.

INTRODUCTION. (A. M.)..... 1

DIALECTES ANCIENS

La *Chirurgie* d'Albucasis, traduite en dialecte toulousain (bas pays de Foix) du XIVe siècle. (Ch. DE TOURTOULON.)..... 3, 301

La *Passion du Christ*; poëme écrit en dialecte franco-vénitien du XIVe siècle. (A. BOUCHERIE.)..... 18, 108, 208

Proclamations faites à Assas, près Montpellier, par ordre des seigneurs du lieu, en 1483. (L'abbé L. VINAS.)..... 97

Certificat en langue d'oc — Gévaudan — XVIe siècle. (TN.).. 118

Crides de la court de Monsieur de Lauzière, au diocèse de Lodève, en 1610. (L'abbé L. VINAS)..... 193

Les Prétérits en *egui*, dans la langue d'oc; réponse à M. Paul Meyer. (Ch. de TOURTOULON.)..... 232

Études sur la langue des Troubadours. — I. La libre formation des mots. (A. MONTEL.)..... 234

Documents relatifs aux guerres du XVe siècle. (L'abbé L. VINAS.)..... 289

DIALECTES MODERNES

De l'Orthographe. (Ach. MONTEL.)..... 40

Note sur le dialecte provençal et ses sous-dialectes. (TN.)... 42

La Princesso Clemènço. (Frédéric MISTRAL.)..... 50

A l'amigo que n'ai jamai visto. (Theodore AUBANEL)..... 62

Écrivains contemporains en langue d'oc.— Albert Arnavielle. (Ant. GLAIZE.)..... 70

Note sur le sous-dialecte de Montpellier. (Ch. DE TOURTOULON). 119

Prouvença. (Octavien BRINGUIER.)..... 126, 320

La Baga d'or, romance populaire. (TN.)..... 146

L. Roumieux. (Ach. MONTEL.)..... 158

Pages.

Écrivains contemporains en langue d'oc. — Remy Marcelin. (Ant. Glaize.)..... 161
Œuvres choisies de Roudil. (L. G.)..... 249,334
Notice sur le poëte potier J.-A. Peyrottes. (Léon Rouquet).. 268
La Guerro. (Théodore Aubanel.)..... 308
Notes sur le sous-dialecte carcassonnais et les sous-dialectes limitrophes. (B. Cantagrel.)..... 312
L'Agnèl e lou Bouchè. (Ach. Mir.)..... 316
Li Dindouleto. (Théodore Aubanel)..... 332

PHILOLOGIE GÉNÉRALE

La Vigne et le Vin chez les Sémites et les Ariens. — Essai d'application des travaux philologiques contemporains à une question d'œnologie historique. (Paul Glaize.)..... 270

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES

La Littérature du moyen âge et le Romantisme. (Ch. Revillout.) 169
Anecdote philologique sur le cardinal Mezzofanti. (Dr. Ad. Espagne)..... 186

NÉCROLOGIE

François Cambouliù. (Ach. Montel.)..... 74

BIBLIOGRAPHIE

L'Armana prouvençau de 1870. (Ach. Montel.)..... 86
Bulletin bibliographique de la langue d'oc pendant l'année 1869. (S. Léotard.)..... 88
Maguelone sous ses évêques et ses chanoines, par M. Germain. (Ch. Rt.)..... 188
La Coutume de Thégra, par M. de Rozière. (Ch. Rt.)..... 189
Les Troubadours de Béziers, par M. Gabriel Azaïs. (A. M.) 285
Dictionnaire étymologique de la langue française, par A. Brachet. (A. B.)..... 347
L'Armana prouvençau de 1871. (Ach. Montel)..... *Ibid.*

Chronique..... 95, 190, 286, 349

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

Montpellier, imp. Gras.

DEC 30 1966